


St. Andrew Ward Esq.re
Hooton Pagnell.



Bugain

69

18 vols.

ll.

VELLY

VILLARET

HISTOIRE
DE
FRANCE

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'AU REGNE DE LOUIS XIV.

Par M. l'Abbé VELLY.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME PREMIER.

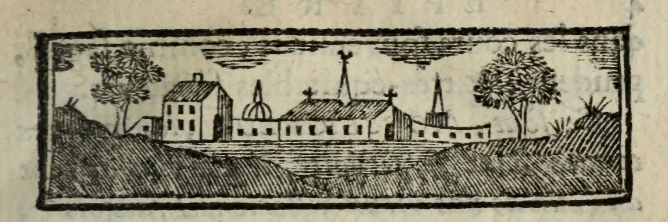


A PARIS,

Chez DESAINT & SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

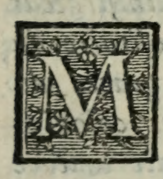
M. DCC. LXIII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.



A MONSEIGNEUR
DE MACHAULT,

Chevalier garde des ſceaux de France, miniſtre & ſecrétaire d'état ayant le département de la marine, commandeur des ordres du roi, &c.



ONSEIGNEUR,

C'eſt à un miniſtre également cher au prince & aux ſujets, que je dédie l'hiſtoire d'une nation dont il réunit tous les ſuffrages. Ayant à célébrer les grandes actions des hommes vraiment utiles à la patrie, j'ai voulu qu'à la tête de leur éloge on vît un nom glorieux par de grands & ſignalés ſervices, rendus de tout tems aux rois, à l'état & au public : *nom fécond en perſonnages illuſtres* dans toutes les charges où ils ont été appellés, ſoit aux conſeils, ſoit aux intendances des provinces & des armées, ſoit

dans les cours ſouveraines, comme ſages ; prudens, & très-équitables ſénateurs.

Ce ſont, MONSEIGNEUR, *les propres termes dont ſe ſervoit, il y a plus de cent ans, un de nos vieux hiſtoriens François* *, *en rendant à un de vos ancêtres le même hommage que* VOTRE GRANDEUR *me permet de lui rendre aujourd'hui. Quel nouveau ſujet d'admiration, ſi comme nous il vous voyoit remplir les premieres places de l'état avec l'applaudiſſement général d'une nation éclairée, & ſervir utilement le prince dans des occaſions auſſi délicates qu'intéreſſantes pour l'affermiſſement de ſon trône, & l'accroiſſement de ſa gloire ! Adminiſtrateur des finances du royaume, dépoſitaire du ſceau, de la puiſſance & des graces du ſouverain, chef du commerce des colonies & des mers, vous avez ſçu réunir tout ce que le miniſtere & la magiſtrature ont de plus illuſtre & de plus important. Mais ce qui frappe encore plus, c'eſt ce génie ſupérieur aux plus grands emplois, cette vive intelligence pour laquelle tout devient lumineux, cette grande ame au-deſſus des obſtacles, qu'elle ſçait également prévoir & ſurmonter : ce ſont enfin ces brillantes qualités de l'eſprit & du cœur, qui jointes aux ta-*

* Corroſet, Tréſor de l'hiſtoire de France, imprimée en 1646, & dédiée à M. François de Machault, ſeigneur de Romaincourt & de Garges, conſeiller du roi en ſes conſeils, &c.

lents qui étonnent, forment le grand homme, l'homme aimable.

Voilà, MONSEIGNEUR, ce qui fixe les respects du philosophe comme du peuple. C'est aussi l'admiration justement dûe à de si rares mérites, qui m'a inspiré l'ambition de voir le nom d'un ministre toujours citoyen, orner le commencement de cette nouvelle histoire. Elle pourroit être écrite avec plus d'élégance, mais non avec plus de sincérité: le seul vrai y est par-tout mon guide & ma fin. Vous, MONSEIGNEUR, qui aimez la vérité & qui voulez qu'on la dise, recevez le respectueux tribut que je paye en même tems à ses charmes & à vos vertus.

Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Le très-humble & très-obéissant serviteur
VELLY.

PREFACE.

ON ne s'arrêtera point à démontrer les avantages de l'hiſtoire. Tout le monde ſçait que c'eſt l'école où ſe ſont formés les Alexandres, les Scipions, les Céſars, & preſque tout ce que l'univers compte de héros. Néceſſaire aux rois, qu'elle inſtruit à rendre leurs peuples meilleurs & plus heureux; utile à l'homme d'état, dont elle étend les vues juſques dans l'avenir par une juſte comparaiſon de ce qui eſt arrivé; agréable au ſimple particulier, ſous les yeux duquel elle fait paſſer comme en revue les républiques, les royaumes & les empires, elle offre à tout le genre humain des connoiſſances auſſi curieuſes qu'intéreſſantes ſur ſon origine, ſes progrès, ſes grandeurs, ſes foibleſſes, ſes vertus, & ſes vices.

Mais de toutes les hiſtoires, la plus digne de l'étude d'un homme qui penſe, eſt ſans contredit celle de la patrie. C'eſt une eſpece de tableau général de famille, où chaque citoyen croit reconnoître quelques-uns de ſes ancêtres, les uns dans un rang plus élevé, les autres dans un état moins brillant, tous véritablement utiles à la ſociété. On ſent par expérience ce que peut une pareille perſuaſion ſur une ame bien née: l'exemple toujours plus efficace que le précepte en reçoit une nouvelle force: de-là cette noble émulation, qui produit, & les grandes actions, & les hommes célebres en tout genre.

C'eſt ſur-tout cet admirable effet qu'un auteur doit avoir en vue, lorſqu'il écrit les faſtes de ſa nation. Mais pour le produire plus infailliblement, il faut que l'hiſtoire écrite pour l'utilité commune, ſoit en même tems celle du prince & de l'état, de la politique & de la religion,

des armes & des ſciences, des exploits & des inventions utiles & agréables. C'eſt cependant ce qui paroît avoir été le plus négligé.

Il ſemble, en liſant quelques-uns de nos hiſtoriens, qu'ils ayent moins enviſagé l'ordre chronologique des rois comme leur guide, que comme l'objet principal de leur travail. Bornés à nous apprendre les victoires ou les défaites du ſouverain, ils ne nous diſent rien ou preſque rien des peuples qu'il a rendu heureux ou malheureux. On ne trouve dans leurs écrits que longues deſcriptions de ſiéges & de batailles : nulle mention des mœurs & de l'eſprit de la nation. Elle y eſt preſque toujours ſacrifiée à un ſeul homme ; & la gloire qui réſulte des vertus pacifiques, y eſt partout immolée au brillant des exploits guerriers. C'eſt le défaut qu'on a tâché d'éviter dans cette nouvelle hiſtoire de France.

L'idée qu'on s'y propoſe, eſt de donner avec les annales des princes qui ont regné, celles de la nation qu'ils ont bien ou mal gouvernée ; de joindre aux noms des héros qui ont reculé nos frontieres, ceux des génies qui ont étendu nos lumieres, en un mot, d'entre mêler le recit de nos victoires & de nos conquêtes, de recherches curieuſes ſur nos mœurs, nos loix, & nos coutumes.

Les faits y ſeront plus ou moins détaillés, ſelon qu'il ſera plus ou moins avantageux d'en être inſtruit. On s'eſt ſur-tout appliqué à remarquer les commencemens de certains uſages, les principes de nos libertés, les vraies ſources & les divers fondemens de notre droit public, l'origine des grandes dignités, l'inſtitution des parlemens, l'établiſſement des univerſités, la fondation des ordres religieux ou militaires, enfin tout ce que les arts & les ſciences nous fourniſſent de découvertes utiles à la ſociété.

On n'oſe ſe flatter que l'exécution réponde à

la grandeur de l'entreprise. On peut du moins assurer qu'on n'a rien négligé pour rendre l'ouvrage intéressant ; soit par les faits, on les trouvera revêtus de leurs principales circonstances ; soit par l'exactitude, on n'écrit rien que sur des autorités décisives. C'est dans les sources anciennes qu'on a puisé. Les auteurs contemporains, les annales & les chroniques du tems sont les garans de ce qu'on avance. On s'est fait un devoir de consulter les mémoires de l'académie des belles lettres, recueil infiniment précieux par mille endroits, mais surtout par ses sçavantes dissertations, qui répandent de si vives lumieres sur les points les plus embrouillés de notre histoire. On les trouvera par tout cités sous le nom de *Mémoires* de littérature, moins encore pour abréger, que parce qu'en effet ils méritent ce titre par excellence. Du Tillet, Ducange & Pasquier nous ont aussi fourni de grands secours. On verra par la lecture de cet ouvrage, qu'on a fait de leurs écrits tout l'usage que méritent les excellentes recherches dont ils sont remplis.

On ne donne aujourd'hui que les deux premiers volumes. La suite, qui est sous presse, ne sera ni différente pour la forme, ni moins intéressante pour le fond.





HISTOIRE DE *FRANCE.*

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'origine des François.

IL ſemble qu'il ſoit de la deſtinée des nations célebres de n'avoir aucun monument certain de leur origine. Athènes & Rome n'ont eu que de foibles lumieres ſur leurs ancêtres : les François ne connoiſſent qu'imparfaitement leurs fondateurs. Les uns veulent qu'ils ſoient deſcendus des anciens rois de Troie : d'autres aſſurent qu'ils ont pris naiſſance dans les Gaules, d'où ils étoient ſortis avant ou après les conquêtes de Jules Céſar. Il y en a qui les font venir de la Scandinavie, qu'on appelloit autrefois la mere commune des peuples. Ceux-ci, ſur l'autorité de quelques écrivains

cités par Grégoire de Tours, imaginent que la Pannonie est leur véritable berceau : ceux-là, fondés sur certaine ressemblance de mœurs, prétendent que c'est une colonie de ces fameux Scythes libres, ou francs, qui, suivant le témoignage d'Herodote, habitoient sur les bords des Palus-Méotides. Le sentiment le plus probable est qu'ils sont originaires de Germanie ; mais on ne sçait pas précisément quelle partie de cette vaste contrée fut leur premiere demeure, ni ce que signifioit anciennement le nom de *Franc*. On croit communément que c'étoit une ligue de plusieurs peuples, qui occupoient cette étendue de pays terminé à l'orient par l'Elbe, au midi par le Mein, au couchant par le Rhin, au nord par la mer septentrionale. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la Franconie, la Turinge, la Hesse, la Frise, la Westphalie.

Philip. Cluv. l. 3. c. 20.

Mœurs des Francs ou Germains.

Tacit. de moribus German.

Les auteurs anciens qui ont parlé de ces peuples nous les représentent comme des sauvages, qui ne vivoient que de leur chasse, de fruits, de légumes, & de racines. Plus jaloux de leur liberté qu'avides des choses qui procurent les délices de la vie, ils ne connoissoient ni l'or, ni l'argent, & tout leur commerce se faisoit par échange. Plus guerriers que

civilisés, ils n'avoient d'autres villes que leurs forets, d'autres maisons que des antres souterreins, ou de rustiques bâtimens de bois & d'argile; d'autres possessions, que les terres que le magistrat ou le prince leur distribuoit chaque année suivant la condition, les services, & la valeur d'un chacun. Vrais, fidéles, sinceres, ils se piquoient de la plus scrupuleuse délicatesse sur le point d'honneur: rigides observateurs des loix de la nature, ils ignoroient, ou punissoient sévérement les abominations qui deshonorerent la Gréce & l'Italie. Généreux dans leurs inimitiés, une offense étoit aussi-tôt pardonnée que reconnue: implacables dans leurs hostilités, souvent leur vengeance dégéneroit en férocité. Citoyens zélés, ils étoient toujours prêts à tout sacrifier pour la patrie: redoutables voisins, ils faisoient consister leur gloire & leur sûreté à dévaster leurs propres frontieres, & à se séparer du reste de l'univers par d'affreuses solitudes. Mêlange singulier d'activité & d'oisiveté, ils ne sçavoient ni s'occuper utilement pendant la paix, ni se modérer pendant la guerre. On admiroit surtout leur zele empressé à exercer l'hospitalité. Leurs maisons étoient toujours ouvertes à l'étranger: on le défrayoit

pendant ſon ſéjour : on lui faiſoit des préſents à ſon départ.

Leur religion.

Leur religion ſe reſſentoit de la ſimplicité de leurs mœurs. Leurs dieux étoient le ſoleil, la lune, le feu, les arbres, les rivieres : leurs temples, des cavernes ténébreuſes, où les endroits de leurs forêts les plus ſombres & les plus impénétrables à la clarté du jour : leurs ſacrifices, des victimes humaines, des brebis, des loups, des renards : leurs prêtres, des magiciens plutôt que des théologiens : leurs mariages, des ſociétés toujours de goût, jamais d'intérêt : les femmes exclues des ſucceſſions n'apportoient aucune dot : leurs funérailles, de ſimples cérémonies d'où le faſte étoit banni, mais où brilloit leur extrême tendreſſe pour les morts. Lorſqu'on les brûloit, c'étoit avec un bois choiſi : lorſqu'on les inhumoit, c'étoit avec tout ce qu'ils avoient de plus riche & de plus précieux, ſouvent même avec un domeſtique pour les ſervir dans l'autre monde.

Leur gouvernement.

La nation étoit diviſée en quatre claſſes, les nobles, les libres, les affranchis, les ſerfs. L'hiſtoire leur donne tantôt des rois, quelquefois un prince, ſouvent des ducs. L'autorité des rois étoit perpétuelle, celle du prince n'étoit que pour un tems ; les ducs ne comman-

doient que pendant la guerre. Les uns & les autres n'avoient qu'un pouvoir limité : les grandes affaires se décidoient dans l'assemblée des états. On choisissoit toujours les rois parmi la plus haute noblesse : dans l'élection des ducs on considéroit le mérite plus que la naissance. Aucun de ces chefs ou commandans n'avoit droit de lever des impôts : chaque particulier leur payoit un tribut volontaire sur sa récolte, ou sur ses troupeaux. Ce présent, libre hommage de l'amour du sujet, étoit en même tems toute la récompense des travaux, & tout l'entretien de la maison du souverain. L'usage des lettres ou caractéres leur étant totalement inconnu, ils n'avoient ni annales, ni loix écrites. Les bardes ou poëtes étoient leurs historiens; les chansons, leurs histoires; la coutume & les lumieres du bon sens, leur code & leur digeste. On punissoit l'adultere, monstre horrible parmi eux, par l'ignominie & la répudiation : une mort honteuse étoit le châtiment des traîtres & des transfuges : on ensevelissoit tout vivans dans un bourbier les lâches, les poltrons, & ceux qui s'étoient souillés d'un crime abominable. Supplice inouï, qui caractérise parfaitement l'horreur de ces peuples aussi braves que vertueux, pour toute espece d'infamie.

Leur milice.

Le génie guerrier de la nation paroiſſoit juſques dans l'éducation des enfans. Ils ne connoiſſoient d'autres jeux & autres amuſemens que l'exercice à pied ou à cheval. Cependant ils ne pouvoient porter les armes que du conſentement de leur cité. On s'aſſembloit : quelqu'un des princes, les peres, ou les parens des candidats, leur faiſoient préſent d'une lance & d'un bouclier : cette cérémonie les initioit dans l'ordre militaire, & les aſſocioit aux braves de l'état. Leurs armes étoient l'épée, la *framée*, lance ou hallebarde, la fronde, le maillet, l'angon ou javelot, qu'ils dardoient de loin, la hache qu'ils lançoient de près, & la *cateïe*, eſpece de maſſue lourde & peſante, qu'ils jettoient au milieu des bataillons ennemis, & qui écraſoit tout par ſon poids énorme. Un bouclier plus haut que large, ouvrage de ſimple ozier ou d'écorce d'arbres, mais dont la perte entraînoit après ſoi le deshonneur & l'infamie; une cuiraſſe qu'ils couvroient de quelque peau d'ours ou de ſanglier; un caſque ſurmonté de queues de cheval teintes en rouge, ou de quelque figure hideuſe, compoſoient toute leur armure. Leurs enſeignes n'offroient que des objets terribles : c'étoit tout ce qu'il y avoit de plus féroce parmi les animaux, ou de plus horrible dans leurs bois ſa-

crés. Rien de plus uniforme que leur ordre de bataille. L'infanterie toujours placée au centre, formoit une eſpece de triangle auquel on donnoit le nom de coin, parce que ſa pointe étant tournée vers l'ennemi, ſa deſtination étoit de l'enfoncer & de le rompre. Cent jeunes hommes choiſis combattoient à la tête de ce corps d'élite. La cavalerie étoit poſtée ſur les aîles : les chariots & les bagages compoſoient leur arriere-garde. On leur reprocha longtems de ſe battre tumultuairement, & de ne connoître ni frein, ni retenue : ce fut des Romains qu'ils apprirent toutes les ruſes de l'attaque & de la défenſe. *Agath. l. 24.*

Leur marine.

C'étoit, ſuivant le témoignage de Pline, le peuple de l'Europe qui entendoit le mieux la mer. Leurs vaiſſeaux faits de pluſieurs cuirs couſus enſemble, ou d'ozier couvert de cuir, n'avoient ni voiles, ni proues, & n'avançoient qu'à force de rames. D'abord leur navigation étoit bornée aux rivages les plus voiſins : inſenſiblement ils hazarderent de plus longues courſes, rangerent la côte de la Gaule & de l'Eſpagne, & pénétrerent par le détroit de Gibraltar juſques dans la Méditerranée.

Leurs guerres contre les Romains.

Tels étoient ces anciens Francs ou Germains, ſi ſouvent attaqués, quel-

quefois battus, jamais entiérement subjugués par les Romains. Le vainqueur des Gaules, Jules César, porta deux fois ses armes dans leur pays : deux fois il repassa le Rhin, ne remportant d'autre avantage que d'avoir fait le dégât sur leurs terres, & de leur avoir brûlé quelques villages. Auguste qui voyoit tout l'univers soumis à ses loix, ne put les réduire sous le joug. On sçait quelle fut la consternation de ce prince, lorsqu'il apprit le massacre des légions commandées par Varus. La peur lui fit oublier ce qu'il devoit à sa dignité : il se crut perdu jusques dans Rome, qu'il s'imaginoit déja voir en proie à la fureur de ce peuple indomptable. Tibere, qui n'étant que particulier, leur avoit fait la guerre avec plus de gloire que d'utilité pour l'empire, défendit de les inquiéter, lorsqu'il fut monté sur le trône : content de les resserrer dans leurs forêts, & de les mettre hors d'état de faire des courses dans les Gaules. Caligula enivré du fol espoir d'égaler les victoires de Germanicus son pere, arma puissamment contre cette nation belliqueuse : une fuite précipitée, la honte de n'avoir osé rien entreprendre, enfin le mépris d'un peuple dont la bravoure & l'honneur étoient les plus cheres idoles, fut tout le fruit

Cæsar de Bello Gall. l. 5 & 6.

Fl. l. 4, c. 12. de gest. Rom.

Suet. in Cal.

de ce brillant appareil. Claudius & la plûpart de ses successeurs ne songerent qu'à leur fermer le passage du Rhin, & bornerent toute leur politique à les laisser se détruire & se consumer par leurs dissensions domestiques. Marc-Aurele, qui osa les aller chercher jusques dans leurs marais, perdit trente-trois mille hommes dans la premiere bataille qu'il leur donna; & s'il les vainquit dans les défilés de Carnunte, il avoua lui-même qu'il ne devoit la victoire qu'au plus éclatant de tous les prodiges. Cet avantage miraculeux les étonna sans les abattre. Bientôt ils passerent le Rhin, & se jetterent sur les Gaules. Alexandre Sévere, qui tenoit alors l'empire, accourut au premier bruit de cette irruption: c'étoit un prince brave, qui aima pourtant mieux leur prodiguer ses trésors pour acheter la paix, que de risquer une bataille qui pouvoit perdre l'état. Maximin qui lui succéda, délivra, pour quelque tems, les Gaules de la crainte de ces peules toujours inquiets, & toujours remuans. Il ne paroît pas qu'ils ayent rien entrepris de considérable jusqu'au regne de l'infortuné Valérien.

Tacit. ann. l. 12.

Herod. l. 6. Lamprid. in Alex. Sev.

Jul. Cap. in Maxim.

Il est vrai qu'on lit dans la chronique d'Alexandrie, que les deux Décius, pere & fils, furent tués en allant à la

Quelques peuples de Germanie paroissent sous le nom de Francs.

guerre contre les Francs : mais tous les autres historiens assurent que ces deux princes moururent au-delà du Danube dans une expédition contre les Goths. Ce ne fut donc que sous l'empire de Valérien, que les Attuariens, les Bructeres, les Chamaves, les Saliens, les Cattes, les Amsivariens, les Cauces, les Sicambres & les Frisons, tous peuples de Germanie, commencerent à se rendre redoutables sous le nom de Francs. L'histoire rapporte qu'ils se répandirent dans la premiere & la seconde Germanique; qu'Aurélien, qui depuis fut empereur, surprit un de leurs détachemens, leur tua sept cents hommes, & fit trois cents prisonniers. Les réjouissances, les vers & les chansons que l'on fit à cette occasion, témoignent combien cette nation étoit rédoutée des Romains, puisqu'ils relevoient avec tant d'emphase un avantage si peu considérable.

Oros. l. 3. c. 14.

Leurs incursions dans les Gaules.

Quelque tems après, & sous le même empereur, ils tenterent une nouvelle irruption dans les Gaules. Gallien qui n'étoit encore que César, les repoussa au passage du Rhin, & rassura les Belges effrayés. Mais lorsqu'il fut monté sur le trône, il fut si peu jaloux d'en conserver les droits & les prérogatives, que l'on vit s'élever autant de tyrans, que

Sozim. l. 12 Aurel. Vict. in Valerian.

l'empire avoit de provinces. Les Francs profiterent de ce trouble universel, se saisirent de tous les vaisseaux qu'ils purent trouver, s'embarquerent sur l'Océan, & pénétrerent les uns dans les Espagnes qu'ils ravagerent pendant douze ans, les autres jusques dans l'Afrique, où ils mirent tout à feu & à sang. Las de piller & de saccager, ils retournerent enfin dans leur pays, chargés d'un riche butin, que personne ne se mit en devoir de leur disputer.

Eusèb. l. 1. hist. temp. Prosp. l. 7.

Le long interregne qui suivit la mort d'Aurélien, réveilla leur avidité : ils passerent le Rhin suivis de plusieurs autres peuples de Germanie, se jetterent sur les Gaules, & surprirent soixante-dix villes. Probus marcha contre eux à la tête d'une puissante armée, les battit en plusieurs rencontres, leur enleva toutes leurs conquêtes, & les poursuivit jusques dans leurs marais.

Vopisc. in Prob.

Les Francs qu'il fit prisonniers dans cette glorieuse expédition, furent transférés par ses ordres dans le royaume de Pont. Il croyoit qu'ainsi expatriés, ils cesseroient de remuer & de troubler l'empire ; il se trompa. Cette brave jeunesse le voyant occupé à d'autres guerres, s'empara de quelques barques, courut les mers, & porta la désolation

Eumenius in Orat. de gestis Constantii.

ſur toutes les côtes de l'Aſie mineure, de la Thrace, de la Macédoine, de la Gréce, de l'Afrique & de la Sicile, dont elle força & pilla la capitale.

Tacit. de moribus German. n. 37.

Ces brigandages irriterent les empereurs, qui jurerent la perte de cette indocile nation. Mais tous leurs efforts furent impuiſſans. Ces braves peuples, dit Tacite, quoique ſouvent repouſſés, ſe ſont toujours maintenus, &, malgré nos vains triomphes, n'ont point été vaincus. Conſtantius les alla chercher juſques dans leurs retraites les plus inacceſſibles, fit un grand nombre de priſonniers, les tranſplanta dans le pays d'Amiens, de Beauvais, de Langres, de Troie, & les força de cultiver ces mêmes terres qu'ils venoient de déſoler. Conſtantin leur fit une guerre cruelle, ravagea leurs contrées, brûla leurs villages, prit deux de leurs rois, qu'il expoſa aux bêtes dans l'amphithéâtre de Tréves. Les orateurs de ce tems, en croyant relever la gloire de ce prince, n'ont fait que mieux ſentir l'excès de cette barbarie. *Les autres nations*, diſent-ils, *craignent les atteintes des bêtes féroces auxquelles on les expoſe : les Francs les affrontent, les irritent, & témoignent par-là qu'ils peuvent mourir, mais qu'ils ne peuvent être domptés.*

Eumen. in laud Conſtantii.

In Orat. cujuſd. Gall. ad Conſtant.

Constans persuadé que ses armes ne seroient point capables d'arrêter & de contenir des ennemis que toutes les forces de son pere n'avoient pu abattre, rechercha leur amitié, & fut loué d'avoir employé les trésors de l'empire pour acheter leur alliance.

Liban. de rebus gestis Constant. Socrat. l. 21. Sozom.

Depuis ce traité si glorieux pour les Francs, on les voit occuper les premieres places à la cour & dans les armées des empereurs. On trouve un Sylvanus grand maître de la milice sous Constans, un Mellobaude comte des domestiques, un Merobaube, un Bauton, un Ricomer, patrices & consuls sous Gratien, un Carietton gouverneur des Gaules sous Valentinien II, un Arbogaste enfin, tuteur de ce prince & régent en occident par le choix du grand Théodose. Mais tandis que ceux-ci étoient les boulevards de l'empire, d'autres Francs le désoloient par leurs incursions.

Ammianus Marcellinus l. 3.

Sulp. Alex. l. 4. Zozim. l. 4. Greg. Tur. l. 2, c. 9.

Lorsque Maxime renfermé dans Aquilée touchoit au moment de sa perte, Genobaude, Marcomer & Sunnon firent une irruption dans les Gaules, où ils passerent au fil de l'épée tout ce qui se mit en devoir de leur résister. Quintinus & Nannienus, gouverneurs pour les Romains, assemblerent aussi-tôt leur armée, & se rendirent à Cologne. Une

Greg. Tur. l. 2. c. 9.

partie des Francs repaſſa le Rhin chargée de dépouilles : ceux qui reſterent pour faire tête à l'ennemi, furent battus & défaits près de la forêt Charbonniere. Ce ſuccès enfla le cœur de Quintinus : il oſa, contre l'avis de ſon collégue, paſſer le fleuve pour aller combattre cette fiere nation juſques dans ſes foyers. L'événement juſtifia les remontrances de Nannienus : l'élite des troupes de l'empire périt dans cette malheureuſe expédition. La cavalerie fut maſſacrée ; le peu d'infanterie qui échappa aux armes des vainqueurs, dut ſon ſalut aux ténébres de la nuit.

Il ne paroît pas que dans toutes ces incurſions qui durerent l'eſpace de plus de cent cinquante ans, les Francs ayent eu d'autre deſſein que de piller. La facilité d'envahir la Gaule leur en fit naître le deſir. Déja les Alains, les Suéves, les Gépides, les Vandales l'avoient ravagée en paſſant : déja les Goths & les Bourguignons s'y étoient établis, ceux-ci vers les Alpes, ceux-là vers les Pyrénées. Le reſte du pays étoit mal défendu : la puiſſance romaine étoit abattue par les guerres inteſtines : tout l'état tomboit en ruine par l'incapacité de ſes chefs. Ces conſidérations réveillerent l'ardeur des Francs : ils franchirent de nouveau les

Oroſ. l. 7, c. 27.

barrieres du Rhin, non plus comme des brigands qui ne respirent que le pillage; mais comme des conquérans, qui cherchent une demeure fixe.

On appelloit anciennement Gaule cette partie de l'Europe qui est entre le Rhin, les deux mers, les Alpes & les Pyrénées. Cette grande région est renommée pour la bonté du climat, pour la richesse & la fécondité du sol, & pour l'excellence de ses eaux minérales. On admire sur-tout la beauté de sa situation, qui offre à la vue le spectacle de quantité de montagnes couronnées de bois, de côteaux plantés & embellis de vignes, de vallées & de plaines fertiles, de prairies entre-coupées de rivieres & de fleuves, qui, après avoir répandu par-tout l'abondance, vont se décharger dans l'Océan ou dans la Méditerranée.

Situation des Gaules.

Strabon. l. 2.

Diod. l. 5.

Quoique célebre par tous ces avantages, la Gaule est plus fameuse encore pour l'antiquité, le courage, & l'heureux génie de ses habitans. On sçait qu'ils ont envoyé des colonies dans toutes les parties du monde connu. L'irruption & l'établissement de Sigoveze dans la Bohème & dans la Baviere, une partie de l'Ibérie & de l'Italie conquise par l'armée de Belloveze, Rome prise & saccagée par Brennus, le temple de Delphes

L'antiquité des habitans de la Gaule & leurs colonies.

Titus Livius, Decad. 1, l. 3.

Justin, l. 24.

Polyb. l. 2.

Strab. l. 12.

pillé, la Macédoine & la Dardanie ravagées par deux autres princes du même nom, la Thrace, la Propontide, l'Eolide, l'Ionie, & tout le pays qu'arrose le fleuve Halis subjugués par Lonnorius & Luthaire, sont autant de monumens de la valeur & de l'intrépidité des Gaulois. S'ils ont enfin subi le joug, ce ne fut qu'après avoir long-tems combattu pour la liberté; & leur vainqueur est celui de Rome & du monde entier.

Cæsar de bel. Gal. l. 6.

Je ne parlerai ni de leur origine, elle se perd dans l'antiquité la plus reculée; ni de leurs mœurs & coutumes anciennes, toutes les histoires en sont pleines; ni enfin de cette inclination guerriere qui les distinguoit de tous les autres peuples de l'univers. Il étoit passé en proverbe qu'il n'y avoit point d'armée sans soldats Gaulois. Il suffit, pour l'intelligence de cette histoire, de donner une legére idée de l'état de la Gaule, lorsque les Francs en firent la conquête.

Division de la Gaule & son gouvernement civil.

Elle étoit alors divisée en dix-sept provinces, cinq Viennoises, trois Aquitaines, cinq Lyonnoises, deux Germaniques, & deux Belgiques. Ces provinces avoient chacune leur métropole: les cinq Viennoises, Vienne, Narbonne, Aix, Embrun, & Monstiers en Tarantaise; les trois Aquitaines, Bourges,

Bordeaux & Auch ; les cinq Lyonnoiſes, Lyon, Rouen, Tours, Sens & Beſançon ; les deux Germaniques, Mayence & Cologne ; les deux Belgiques, Tréves & Rheims. Chaque province étoit diſtribuée en pluſieurs peuples, chaque peuple en pluſieurs pays, chaque pays en pluſieurs *parties*. Ces peuples avoient leur capitale, dont relevoient les petites villes & les bourgades qui étoient les chefs-lieux des pays & des *parties* : les capitales reſſortiſſoient elles-mêmes à la métropole, où réſidoit le gouverneur de la province. La juſtice ſe rendoit ſuivant le droit Romain : tous les actes publics étoient en latin, coutume qui s'obſerva long-tems en France. On voit une image de cette diſtribution de provinces & de cette ſubordination de juriſdiction, dans le gouvernement préſent de l'égliſe Gallicane. Les archevêchés repréſentent les métropoles ; les évêchés, les capitales, les archidiaconés, les petites villes ; les doyennés, les bourgades.

Les gouvernemens de ces provinces étoient ou conſulaires, ou préſidiaux. Le ſénat nommoit anciennement aux premiers, qui étoient au nombre de ſix, la premiere Lyonnoiſe, les deux Germaniques, les deux Belgiques, la pre-

Le gouvernement militaire des Gaules.

miere Viennoiſe : les onze autres dépendoient des empereurs, qui en diſpoſoient à leur gré. Cependant cette diſtinction n'emportoit aucune idée de prééminence. Ceux qui tenoient ces grandes places, jouiſſoient également d'une autorité preſque abſolue dans leur département, & tous faiſoient porter les faiſceaux devant eux. Il y avoit auſſi des ducs dans les villes frontieres, & des comtes dans les cités. Les premiers étoient des officiers du premier rang qui ne recevoient l'ordre que des légats : les ſeconds étoient comme aſſeſſeurs ou conſeillers des généraux d'armée & des gouverneurs de province. Conſtantin le Grand honora de cette qualité tous ceux qui avoient quelque emploi conſidérable dans ſa maiſon, dans la juſtice, dans les finances, ou dans les armées. Les ducs & les comtes militaires étoient les plus diſtingués. On leur aſſigna la jouiſſance de certaines terres pour leur entretien. Du commencement ces dignités n'étoient que pour un tems : elles furent enſuite données à vie : enfin elles devinrent héréditaires dans les familles. On voit par la notice de l'empire, qu'il y avoit deux comtes dans les Gaules, le premier dans les Marches de Strasbourg, le ſecond ſur la côte Saxonique, qui faiſoit partie de la

seconde Belgique. On y comptoit aussi cinq ducs qui commandoient, l'un dans la Franche-Comté, l'autre dans la Normandie & la Bretagne, celui-ci à Rheims, celui-là à Cologne, & un autre à Mayence. On trouve encore au nombre des grands officiers de la Gaule un maître de la cavalerie, qui distribuoit aux ducs & aux comtes les troupes qu'il recevoit lui-même du grand maître de la milice. On avoit établi dans plusieurs villes des arsénaux, où l'on forgeoit les armes nécessaires pour cette multitude de soldats. On en fabriquoit de toute espece à Strasbourg : Mâcon fournissoit les fléches & les traits; Rheims, les épées; Autun, les cuirasses; Amiens, Treves & Soissons, les boucliers, les balistes, & les harnois des gendarmes.

Préfet du prétoire dans les Gaules.

Lorsque le grand Constantin se vit paisible possesseur de l'empire, il créa un préfet du prétoire pour les Gaules. Cet officier jouissoit d'un pouvoir presque souverain. La guerre, la finance, la justice, les impôts, tout étoit de son ressort, il ordonnoit de tout. Son autorité s'étendoit jusques sur les présidens & gouverneurs des provinces. Il leur faisoit rendre compte de leur administration, & pouvoit les déposer, lorsqu'ils avoient malversé. On appelloit de

tous les autres tribunaux à celui du préfet, qui ne relevoit que de l'empereur. Il avoit ſous lui trois vicaires, l'un dans les Gaules, l'autre dans les Eſpagnes, le troiſieme dans la grande Bretagne. Treves étoit le lieu de ſa réſidence ordinaire : c'eſt par cette raiſon qu'elle devint la capitale des Gaules. Mais ayant été ſaccagée par les barbares, Honorius transféra cet honneur à la ville d'Arles, qui fut diſtraite de Vienne, & conſtitua la dix-huitieme métropole.

Religion chrétienne établie dans les Gaules par les Apôtres ou leurs diſciples.

Hiſt. ſacr. l. 2.

Euſeb. hiſt. l. 5, c. 1.

Greg. Tur. hiſt. l. 1, c. 28.

Le chriſtianiſme étoit depuis longtems la religion dominante des Gaules. L'évangile y avoit été annoncé, ſelon quelques-uns, par ſaint Luc, ſaint Philippe & ſaint Paul; ſelon quelques autres, par Creſcent diſciple de ce grand apôtre. Quoi qu'il en ſoit, la perſécution qui s'éleva ſous Antonin & Marc-Aurele, témoigne que les égliſes de Vienne & de Lyon étoient fondées depuis pluſieurs années, puiſqu'il s'y trouva un ſi grand nombre de chrétiens qui ſcellerent la foi de leur ſang. Grégoire de Tours rapporte que ſous l'empire de Decius, Trophime fut envoyé à Arles, Paul à Narbonne, Martial à Limoges, Stremon en Auvergne, Gatien à Tours, Saturnin à Toulouſe, & Denis à Paris. Ces ſaints évêques y

prêcherent l'évangile avec tant de succès, qu'ils fonderent plusieurs églises & convertirent une bonne partie des Gaules. Bientôt on vit paroître les Hilaires de Poitiers, les Martins de Tours, les Exuperes de Toulouse, & tant d'autres saints personnages, qui furent la lumiere & l'exemple de toutes les églises. C'est dans un concile tenu à Arles, que l'Occident assemblé termina la fameuse dispute des Donatistes d'Afrique. Celui de Cologne, où l'on anathématisa l'évêque Euphratas qui nioit la divinité de Jesus-Christ; celui de Paris, où l'on reconnut solemnellement l'orthodoxie d'Athanase; celui de Valence, où l'on fit les plus beaux réglemens pour les mœurs; celui de Bordeaux, où l'on excommunia les évêques, qui oubliant l'esprit de douceur si recommandé dans l'évangile, sollicitoient auprès de l'empereur la mort de l'hérétique Priscillien & de ses sectateurs, sont autant d'illustres témoignages du zéle de l'église Gallicane pour la pureté de la foi, pour l'intégrité de la morale, & pour la sainteté de la discipline.

Sulpic. Sev. dialog. 3.

Tandis que ces hommes pieux illustroient la Gaule par l'éclat de leurs vertus, un grand nombre de sçavans personnages y faisoient fleurir les beaux arts

Etat des sciences dans la Gaule, & ses écoles les plus célébres.

& les ſciences. Il y avoit de célebres academies à Marſeille, à Lyon, à Beſançon, à Autun, à Narbonne, à Toulouſe, à Bordeaux, à Poitiers, à Clermont, à Treves, à Rheims. On y enſeignoit la philoſophie, la médecine, les mathématiques, l'aſtronomie, la juriſprudence, la grammaire, la poëſie, & ſur-tout l'éloquence. Celles de Marſeille, de Bordeaux & de Lyon étoient les plus diſtinguées. La premiere compte au nombre de ſes profeſſeurs un Critias ou Crinias, ſçavant médecin, qui parut peu de tems après Hippocrate, un Pythéas célebre géographe, un Ménécrate grand juriſconſulte, un Stace fameux rhéteur, un Petrone auſſi connu par la pureté de ſon ſtile que par l'obſcénité de ſes portraits ſatyriques, un Trogue Pompée ſi renommé pour ſon hiſtoire univerſelle dont on regrettera long-tems la perte, un Favorin qui étoit un prodige d'érudition, enfin un Salvien, un Gennade, un Salonin, un Victorin, un Ceſaire, un Avitus, orateurs auſſi recommandables par la ſainteté de leur vie, que par la beauté de leur génie. Bordeaux fut le théatre où brillerent ſur-tout Minervius qu'on appelloit le ſecond Quintilien; Atthius Patera qui fut nommé le plus puiſſant des rhéteurs;

Procereſius à qui la capitale du monde érigea une ſtatue avec cette glorieuſe inſcription, *Rome la reine des rois au roi de l'éloquence*; Auſone, enfin, que le mérite joint à la fortune éleva à la ſeconde dignité de l'empire. La principale gloire de la ville de Lyon eſt d'avoir enfermé dans ſes murs ce redoutable Athenœum, où chaque année les plus grands orateurs venoient diſputer le prix de l'éloquence dans une aſſemblée générale de tous les peuples de la Gaule. Les vaincus étoient condamnés à effacer leurs propres écrits avec leur langue, ou à être précipités du milieu du pont dans la Saone. Il ſeroit infini de rapporter les noms de tous ceux qui ont illuſtré cette ancienne académie. Je ne parlerai donc ni d'un Julius Florus, que Quintilien appelle le prince de l'éloquence dans la Gaule, ni d'un Julius Secundus, dont ce rhéteur admiroit la belle élocution. Je dirai ſeulement, & c'eſt immortaliſer cette école, que les Eucheurs de Lyon, les Sidonius Apollinaris, les Claudiens Mamers, les Conſtantius, les Remis de Rheims, & les princes de Soiſſons y ont reçu les premieres teintures des belles-lettres.

La tradition d'Autun fait remonter l'origine de ſon école juſqu'à l'antiquité

la plus reculée. On prétend qu'elle a été fondée par les Druides, & bâtie ſur un mont qui porte encore aujourd'hui leur nom. * Elle tire ſon plus grand éclat des deux Eumenius ayeul & petit-fils. Le dernier étoit un des principaux officiers du palais de Conſtantius Chlorus. Le tems & la barbarie ont reſpecté le panégyrique qu'il prononça à la louange de ce grand prince. Clermont doit une partie de ſa réputation aux illuſtres Frontons, ces grands maîtres d'éloquence, dont l'un fut précepteur de l'empereur Antonin, qui l'honora de la dignité de conſul. Ce ſeroit une erreur d'imaginer que Toulouſe doit ſon principal luſtre à l'inſtitution des jeux floraux par l'incomparable Clémence, de l'ancienne maiſon des Iſaures : il eſt certain que longtems auparavant, un Æmilius Arborius, un Exupére, un Sedatus, noms conſacrés dans les faſtes de l'éloquence, lui avoient mérité à juſte titre le glorieux ſurnom de ville de Pallas. Narbonne n'eſt pas moins célebre par les grands hommes qui ont brillé dans ſes écoles. Cett fameuſe académie compte au nombre de ſes profeſſeurs Votienus Montanus, Terentius Varro, Exupére, les deux Conſences, dont le nom ſeul fait l'éloge. Mais le comble de ſa gloire eſt

* Monte-dru.

d'avoir eu pour éleves les empereurs Carinus & Numerianus.

Il faut convenir cependant qu'on ne trouve point dans les écrits des auteurs dont nous parlons, ce goût & cette éloquence naturels qu'on admire dans les écrivains du siécle d'Auguste : ce qu'on ne doit attribuer à aucune négligence de la part des hommes. On cultivoit les sciences avec autant de soin, on récompensoit le mérite avec autant de magnificence. Les empereurs aimoient les gens de lettres, recherchoient leur commerce, les combloient d'honneurs & de biens. Leur profession n'avoit rien que d'honorable : on passoit d'une chaire d'éloquence ou de poësie aux plus éminentes dignités de l'empire. Mais ce qui devoit naturellement contribuer à la perfection des beaux arts, ne servit qu'à accélérer leur chute. On voulut avoir plus d'esprit que les anciens, on négligea la belle nature pour se livrer à tout ce que l'art a de plus compassé. On courut après les ornemens, on donna dans de faux brillans. Pour paroître neuf, on devint précieux; en cherchant à plaire, on se jetta dans le frivole. On imagina de nouvelles façons de parler, on introduisit mille nouveaux mots, qui insensiblement altérerent la pureté du style

Décadence des belles lettres dans les Gaules.

& de la langue. Les incursions des barbares acheverent de pervertir le goût : les écoles furent détruites. On relégua les sciences & les arts dans les cloîtres, dans les monasteres, ou dans le palais des évêques.

Tel étoit l'état de la Gaule, lorsque les Francs tenterent de s'y établir. C'est dans cette vue qu'ils résolurent d'avoir toujours des rois de leur nation. Ce fut le premier coup qu'ils porterent à l'autorité des Romains, qui vouloient les confondre parmi leurs autres sujets.





HISTOIRE DE *FRANCE.*

PHARAMOND

HONORIUS régnoit en occident, Théodose le jeune en orient, lorsque les François passerent le Rhin, surprirent & pillerent la ville de Treves sous la conduite de Pharamond. C'est inutilement que quelques historiens ont eu recours à la fable pour relever l'éclat de la naissance de ce prince : il étoit roi d'un peuple qui n'a jamais obéi qu'aux descendans de ses premiers maîtres. Ce titre auguste prouve invinciblement l'antiquité de sa race. Ce fut vers l'an quatre cents vingt, qu'il fut élevé sur un bouclier, montré à toute l'armée, & reconnu chef de la nation. C'étoit toute l'inauguration de nos anciens rois.

An. 419. ou 420.

Prosp. Aquit. chron.

Nicol. Vign. Duch. tom. 1, p. 155.

C'eſt auſſi tout ce qu'on ſçait de certain ſur ſon regne. On ignore ſes autres exploits, le tems de ſa mort, le lieu de ſa ſépulture, & le nom de la reine ſon épouſe. On dit ſeulement, qu'il eut deux fils, Clodion qui lui ſuccéda, & Clenus dont la deſtinée nous eſt inconnue.

Origine de la loi Salique.

On attribue communément à Pharamond l'inſtitution de la fameuſe loi qui fut appellée *Salique*, ou du ſurnom de ce prince qui la publia, ou du nom de Salogaſt qui la propoſa, ou du mot *Salichame*, lieu où s'aſſemblerent les principaux de la nation pour la rédiger. D'autres veulent qu'elle ait été ainſi nommée, parce qu'elle fut faite pour les terres Saliques. C'étoient des fiefs nobles que nos premiers rois donnerent aux *Saliens*, c'eſt-à dire, aux grands ſeigneurs de leur ſale ou cour, à condition du ſervice militaire, ſans aucune autre ſervitude. C'eſt pour cette raiſon qu'il fut ordonné qu'elles ne paſſeroient point aux femmes, que la délicateſſe de leur ſexe diſpenſe de porter les armes. Il y en a qui prétendent que ce mot dérive des Saliens, peuples François établis dans la Gaule ſous l'empire de Julien. On dit que ce prince leur donna des terres ſous l'obligation de le ſervir en perſonne à la guerre. Il en fit même une loi que les

Paul Emile. Menage Paſquier. Borel.

nouveaux conquérans adopterent & nommerent *Salique*, du nom de leurs anciens compatriotes.

Le préjugé vulgaire est que cette loi ne regarde que la succession à la couronne ou aux terres Saliques. C'est une double erreur. Elle n'a été instituée ni pour la disposition du royaume, ni précisément pour déterminer le droit des particuliers aux biens féodaux. C'est un recueil de réglemens sur toutes sortes de matieres. Elle prescrit des peines pour le larcin, les incendies, les maléfices, les violences : elle donne des regles de police pour les mœurs, pour le gouvernement, pour l'ordre de la procédure, enfin pour le maintien de la paix & de la concorde entre les différens membres de l'état. De soixante & onze articles dont elle est composée, il n'y en a qu'un seul qui ait rapport aux successions. Voici ce qu'il porte : *Dans la terre Salique aucune partie de l'héritage ne doit venir aux femelles. Il appartient tout entier aux mâles......*

Tit. 62. des Alodes art. 6.

Il paroît que ce que nous avons de cette loi, n'est qu'un extrait d'un plus grand code. La preuve en est qu'on y cite la loi Salique même, & certaines formules qu'on ne trouve point dans ce qui nous reste de cette fameuse ordonnance.

Daniel, tom. 1, page 10.

le célebre glossateur Ducange dit qu'il y a eu deux sortes de loix *Saliques* : l'une qui fut en vigueur lorsque les François étoient encore païens ; c'est celle que rédigerent les quatre chefs de la nation, Wisogast, Bosogast, Salogast, & Wldogat : l'autre qui fut corrigée par les rois chrétiens ; c'est celle qu'ont publiée du Tillet, Pithou, Lindembrock, & le fameux avocat général Jerôme Bignon, qui y a fait de sçavans commentaires. On ne sçauroit, dit un sçavant moderne, se dispenser d'en attribuer la rédaction à Clovis le Grand. D'un côté, elle ne peut être postérieure à ce prince, puisque Childebert son fils y réforma quelques articles ; & d'un autre côté, le chapitre qui traite de l'immunité des églises, & de la conservation de leurs ministres suppose la conversion de notre premier roi chrétien. Ce dernier code, ajoûte-t-il, n'est autre chose que la compilation des réglemens qui doivent être gardés par les François établis entre la forêt Charbonniere & la riviere de Loire ; à la différence de la loi Ripuaire donnée à ceux qui habitoient les bords du Rhin, de la Meuse, & de l'Escaut. Certain auteur, on ne sçait sur quel fondement, décide hardiment que le chapitre soixante-deuxieme du code Salique

M. de Font. Mém. de l'acad. des B. L. tom. VIII, p. 492 & suiv.

Du Haillan.

ne peut avoir aucune application, même indirecte, à la ſucceſſion au royaume, & que c'eſt une pure invention de Philippe le Long, pour exclure du trône Jeanne de France, fille de Louis Hutin. Il n'a pas fait réflexion, ſans doute, que le droit commun des biens nobles étant de ne pouvoir *tomber de lance en quenouille*, pour nous ſervir d'une expreſſion conſacrée par ſon ancienneté, il faut certainement conclure que tel devoit être, à plus forte raiſon, la prérogative de la royauté, qui eſt le plus noble des biens, & la ſource d'où découle la nobleſſe de tous les autres. Auſſi le droit de Philippe ayant été ſcrupuleuſement diſcuté dans une aſſemblée générale des grands du royaume, tous lui déférerent la couronne, à l'excluſion de la princeſſe, tant on étoit perſuadé qu'il exiſtoit, ſinon une loi, du moins une coutume immémoriale qui excluoit les femmes du trône François; coutume dont l'origine ſe confond avec celle de la monarchie, qu'Agathias appelle la loi du pays, qui en avoit réellement la force de toute ancienneté, puiſque Clovis I ſuccéda ſeul à ſon pere Childeric, au préjudice de ſes ſœurs Alboflede & Lantilde. Il s'éleva ſous Philippe de Valois une nouvelle conteſtation ſur le même

M. de Fonc. ibid.

ſujet : la déciſion fut auſſi la même. Le droit d'Edouard III, roi d'Angleterre, ne parut pas meilleur que celui de la princeſſe Jeanne, fille de France. Le comte fut généralement reconnu pour le légitime ſucceſſeur de Charles le Bel. On déclara que l'article qui régloit le droit des particuliers aux *terres Saliques*, regardoit également la ſucceſſion à la couronne. Il devint une loi fondamentale de l'état.

CLODION.

An. 427. CLODION ſurnommé le Chevelu, ou parce qu'il avoit beaucoup de chéveux, ou parce qu'il les portoit plus longs que les rois ſes prédéceſſeurs, ſuccéda à Pharamond ſon pere. On dit qu'il commençoit à peine à régner, lorſqu'Aëtius général des Romains vint l'attaquer à la tête d'une puiſſante armée, le défit, lui enleva tout ce qu'il poſſédoit dans la Gaule, & le força de repaſſer le Rhin. On ajoûte que ce prince, pour ſe venger des Romains, ſe jetta ſur la Thuringe, où il fit un grand ravage, & ſurprit un château qu'on appelloit Diſparg. Aëtius marcha une ſeconde fois contre lui; & après l'avoir vaincu dans un combat où il y eut beau-

Duch. tom. 1, p. 793.

An. 431.

coup de ſang répandu, il aima mieux lui accorder la paix, que de riſquer une nouvelle bataille contre une nation dont les malheurs réveilloient le courage : mais cette paix ne fut pas de longue durée.

Conquêtes de Clodion dans les Gaules.

Clodion ne perdoit point de vue le bel état qu'il avoit poſſédé dans la Gaule : cette perte le touchoit ſenſiblement, & il n'étoit occupé que du ſoin de la réparer. Il ſortit de la Thuringe, ſuivi d'une nombreuſe année, réſolu de s'emparer, non plus des villes voiſines du Rhin, mais de quelques places fortes ſituées plus avant dans le pays : il ſe flattoit que cette conſidération obligeroit les François à faire de plus grands efforts pour s'y maintenir. Ce fut dans cette vue qu'il envoya reconnoître la ſeconde Belgique. On lui rapporta que toutes les villes étoient ſans défenſe : auſſi-tôt il ſe mit en marche, ſurprit les troupes Romaines qui gardoient les paſſages, les défit, ſe ſaiſit de Tournai, emporta Cambrai du premier aſſaut, & réduiſit tout le pays des environs juſqu'à la Somme.

An. 435.

An. 445. *Greg. Tur. l. 2. c. 9. Fredeg. epi. c. 9. Roric. Monac. l. 1.*

Voilà le fondement ſur lequel ont bâti ceux de nos hiſtoriens qui prétendent que Clodion ſe fit un grand état dans la Gaule. Adon veut que la ville de Cambrai ait été la capitale de ſon royaume.

Le moine Roricon, auteur rempli de chimeres, lui fait tenir sa cour à Amiens. Marianus Schotus, autre moine aussi crédule, mais plus généreux encore à l'égard de ce prince, soumet à son obéissance une partie de la Hollande & tout le pays qui s'étend depuis cette province jusqu'à la riviere de Loire. Mais il est constant par le témoignage des historiens contemporains, qu'il ne put se maintenir dans sa nouvelle conquête, & qu'Aëtius reprit sur lui tout ce qu'il avoit enlevé à l'empire Romain en deça du Rhin. Voici le fait tel qu'il est rapporté par ces historiens.

Sidon. Apollin. carm. 5. Duch. tom. 1, pag. 224.

Défaite de Clodion par Aëtius.

An. 437.

Clodion étoit occupé à célébrer les nôces d'un grand seigneur de son armée dans un village nommé Elena : c'est aujourd'hui la ville de Lens. Déja l'on conduisoit la nouvelle épouse au lieu où le festin étoit préparé, lorsque les Romains parurent tout-à-coup sur un pont que l'on avoit construit dans cet endroit. La surprise des François fut si grande, qu'ils ne purent se mettre en bataille. Les premieres gardes furent passées au fil de l'épée, la mariée enlevée avec tous les préparatifs de la fête, l'armée dissipée, & toute la seconde Belgique reconquise.

Portrait des François.

Le poëte qui raconte cette aventure, nous trace un portrait si avantageux de

François, qu'il mérite d'avoir place dans leur hiſtoire. *Ils ont*, dit-il, *la taille haute, la peau fort blanche, les yeux bleus. Leur viſage eſt entiérement raſé, ſi vous en exceptez la levre ſupérieure, où ils laiſſent croître deux petites mouſtaches. Leurs cheveux coupés par derriere, longs par devant, ſont d'un blond admirable. Leur habit eſt ſi court, qu'il ne leur couvre point le genou, ſi ſerré qu'il laiſſe voir toute la forme de leur corps. Ils portent une large ceinture où pend une épée lourde, mais extrêmement tranchante. C'eſt de tous les peuples connus celui qui entend le mieux les mouvements & les évolutions militaires. Ils ſont d'une adreſſe ſi ſinguliere, qu'ils frappent toujours où ils viſent; d'une legéreté ſi prodigieuſe, qu'ils tombent ſur leur ennemi auſſi-tôt que le trait qu'ils ont lancé contre lui; enfin d'une intrépidité ſi grande, que rien ne les étonne, ni le nombre des ennemis, ni le déſavantage des lieux, ni la mort même avec toutes ſes horreurs. Ils peuvent perdre la vie, jamais ils ne perdent courage.* C'eſt cette valeur indomptable, qui détermina le victorieux Aëtius à leur accorder la paix. Il ne vouloit point avoir pour ennemi un peuple qui comptoit autant de ſoldats que de citoyens.

Sidon Apoll. in panegyr. Major. carm. 5 apud Duch. tom. 1, pag. 224.

L'hiſtoire rapporte que quelque années après ce traité, S. Germain d'Auxerre fut envoyé en Angleterre pour y ſoutenir la foi contre les Pélagiens, qui nioient l'exiſtence du péché originel & la néceſſité de la grace de Jeſus Chriſt pour être ſauvé. La tradition eſt qu'avant ſon départ il conſacra à Dieu une jeune fille de Nanterre nommée Geneviéve, dont la vertu éclata depuis par des prodiges ſans nombre. Il y en a cependant qui prétendent que ce fut Villicus évêque de Chartres, qui lui donna le voile dans un âge plus avancé. Quoi qu'il en ſoit, les miracles qu'elle opéra dans Paris, lui mériterent dès ſon vivant le glorieux titre de patrone de cette capitale de l'empire François.

An. 447. ou 48. Clodion mourut après vingt ans de regne : quelques auteurs aſſurent que ce fut de chagrin de la mort de ſon fils aîné, qui fut tué au ſiége de Soiſſons. On ne ſçait ni le nom de la reine ſon épouſe, ni le nombre de ſes enfans. Les uns lui donnent deux fils, Clodebaud & Clodomir; d'autres trois, Regnault, Auberon, & Regnacaire. C'eſt de cet Auberon, qu'ils font deſcendre Ansbert, tige de la famille de Pepin le Bref, premier roi de la ſeconde race. Mais un

Du Bouchet. auteur très-ſçavant dans notre ancienne

hiſtoire, prétend avoir démontré qu'il étoit iſſu de Tonantius Ferreolus, préfet du prétoire des Gaules.

MEROVÉE.

LA naiſſance de Merovée eſt un véritable problême : l'hiſtoire n'offre rien de certain ſur ce ſujet. Quelques-uns, ſur un paſſage de Grégoire de Tours, diſent qu'il étoit de la famille de Clodion. Quelques autres, ſur le témoignage de Priſcus, prétendent qu'il étoit ſon fils. Ce rhéteur raconte que le roi des François laiſſa deux fils, qui ſe diſputerent la couronne de leur pere. L'aîné implora le ſecours d'Attila roi des Huns : le plus jeune réclama la protection des Romains. Il aſſure qu'il a vu ce dernier à Rome. Il étoit, dit-il, à la fleur de ſon âge, & une longue chevelure blonde lui flottoit ſur les épaules. L'empereur le combla d'honneurs & de préſens : Aëtius l'adopta pour ſon fils. Mais que peut-on conclure de ce récit, où l'on ne nomme ni l'un ni l'autre de ces deux princes ? Eſt-il bien décidé que Merovée ne fût pas un troiſieme concurrent qui enleva la couronne aux deux freres rivaux ? Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant qu'un prince de ce nom regna ſur les Fran-

An. 447. du 48.
Greg. Tur. l. 2, c. 9.

çois, & qu'il eut pour compétiteur au trône un fils de Clodion. C'est de lui que les rois de la premiere race furent appellés Mérovingiens (*).

* Un illustre écrivain, aussi distingué par son érudition que par l'aménité de ses mœurs, prétend que le passage du rhéteur Priscus prouve invinciblement que Merovée étoit fils de Clodion, ce qu'il confirme par le témoignage de l'abréviateur de Grégoire de Tours. Il nous permettra, en admirant la profondeur de ses recherches, de ne point nous rendre au brillant de ses raisons (a); s'il est vrai que ce témoignage, 1° ne signifie rien par lui-même, 2° n'ait aucun fondement dans notre ancienne tradition. On convient que Fredegaire n'a point suivi celle qui est rapportée par le premier de nos historiens, *que suivant quelques-uns Mérovée étoit de la famille de Clodion*, mais la fable qu'il y substitue, ne conclut rien. ,, On ,, raconte, dit-il, que la reine, épouse de Clodion, ,, se baignant sur les bords de la mer, un dieu marin ,, conçut de l'amour pour elle. La princesse n'y fut ,, point insensible : elle devint mere de Mérovée. ,, (b) On en peut même tirer une conséquence toute contraire : Mérovée n'étoit donc point fils de Clodion : conséquence fondée sur plusieurs autres anciens monumens, tous authentiques. ,, Pharamond, dit une ancienne généalogie de nos rois, ,, fut le premier roi des Francs : le second fut Clodion : le ,, troisieme Mérovée fils de Mérovée. ,, (c) On lit encore ces mots remarquables dans une ancienne chronique de nos rois : ,, Pharamond engendra Clodion : ,, Clodion régna vingt ans. Il eut pour successeur Mé- ,, rovée qui étoit de sa famille, & qui donna le nom ,, de Mérovingiens aux rois des Francs. ,, (d) Le moine Roricon assure *qu'après la mort de Clodion, Mérovée fut élu pour régner sur les Francs*, & *qu'il fut*

(a) Mém. de l'acad. des B. L. tom. VIII, p. 464.
(b) *Fredeg. Hist. Franc. epitom. p.* 726.
(c) *Ex vet. cod. mss. concil. & capitul. apud Duch.* tom 1, p. 793.
(d) Duch. tom. 1, p. 797. *Idem*, p. 801.

La plûpart des hiſtoriens prétendent que Mérovée étoit dans l'armée Romaine, à la ſanglante bataille qu'Aëtius gagna ſur Attila : bataille ſi problématique, & pour le nombre des morts que l'on fait monter à deux cents mille du côté des Huns, & pour le lieu où elle fut donnée, qui eſt devenu une ſource intariſſable de diſputes. Cependant le plus grand nombre eſt de ceux qui placent le théatre de cette action meurtriere, non dans la Sologne, l'Auvergne, ou le Toulouſain, mais dans les vaſtes plaines de Châlons en Champagne. * An. 451. *Jornand. l. de reb. Got.*

Ce prince mourut après dix ans de regne. L'hiſtoire ne dit ni le nombre de ſes enfans, ni le nom de la reine mere de Childéric, ſon fils & ſon ſucceſſeur. An. 456.

en ſi grande vénération pour ſes grandes qualités, que tous l'honorerent comme leur pere commun (e) : pas un ſeul mot qu'il fut fils de Clodion. Ce terme même d'élection ſembleroit prouver le contraire dans le ſyſtême de notre ſçavant auteur : qu'il ſouffre du moins avec indulgence qu'on ait la témérité de ne trouver qu'incertitude ſur la filiation de Mérovée.

(e) Duch. *ibid.* p. 801.

* Un auteur moderne vient de donner une diſſertation pour prouver que cette bataille s'eſt donnée dans la Champagne, à cinq lieues de Troyes, dans la plaine de Merry ſur Seine. Il apporte en preuve ces paroles de Grégoire de Tours, *Attilam fugant, qui Mauriacum campum adiens, ſe præcingit ad bellum.* Mercure de France, Avril 1753.

CHILDÉRIC I.

An. 456. Greg. Tur. l. 2, c. 12. Fred. Scholast. 10.

CHILDÉRIC fut un prince à grandes aventures. Enlevé dès l'enfance par un détachement de l'armée des Huns, un brave François nommé Viomade le délivra comme par miracle des mains de ceux qui l'emmenoient en captivité. Une conſpiration générale le renverſe du trône de ſes peres : il y remonte glorieuſement, rappellé par les vœux & les regrets de toute la nation. C'étoit l'homme le mieux fait de ſon royaume : il avoit de l'eſprit, du courage ; mais né avec un cœur tendre, il s'abandonnoit trop à l'amour : ce fut la
Roric. l. 1. cauſe de ſa perte. Les ſeigneurs François, auſſi ſenſibles à l'outrage, que leurs femmes l'avoient été aux charmes de
An. 457 ce prince, ſe liguerent pour le détrôner. Contraint de céder à leur fureur, il ſe retira en Allemagne, où il fit voir que rarement l'adverſité corrige les vices du cœur : il ſéduiſit Baſine épouſe du roi de Thuringe, ſon hôte & ſon ami.

Cependant les François s'aſſemblent pour lui donner un ſucceſſeur ; & la couronne, par le choix le plus bizarre, eſt déférée au comte Gilles, commandant pour les Romains dans la Gaule. Ce fut,

fut, dit-on, un coup de la politique de Viomade. Ce fidéle sujet profita du crédit qu'il avoit sur l'esprit du nouveau roi, pour l'engager dans des démarches qui ne pouvoient que le rendre odieux à la nation. Les exactions du monarque régnant rappellerent le souvenir du prince exilé; on commença par le regretter; enfin on le demanda hautement. Viomade toujours attentif aux intérêts de son ancien maître, lui envoya la moitié d'une piéce d'or, qu'ils avoient rompue lorsqu'ils s'étoient séparés. Childéric reconnut le signal, & quitta la Thuringe pour aller se montrer à ses anciens sujets. Une seule bataille décida cette grande affaire. L'étranger fut entierement défait, & le prince légitime se remit en possession du trône, d'où ses galanteries l'avoient précipité.

Gest. Franc. c. 7.

An. 463. ou 64.

Cet événement merveilleux est suivi d'un autre aussi remarquable par sa singularité. La reine de Thuringe, comme une autre Hélene, quitte le roi son mari pour suivre ce nouveau Pâris. *Si je connoissois*, lui dit-elle, *un plus grand héros, ou un plus galant homme que vous, j'irois le chercher jusqu'aux extrémités de la terre*. Basine étoit belle; elle avoit de l'esprit: Childéric trop sensible à ce double avantage de la nature,

Greg. Tur. l. 2, c. 12.

l'épousa au grand ſcandale des gens de bien, qui réclamerent en vain les droits ſacrés de l'hyménée, & les loix inviolables de l'amitié. C'eſt de ce mariage qu'eſt né le grand Clovis.

An. 465. La fin d'un regne ſi romaneſque fut ſignalée par pluſieurs exploits glorieux. *Greg. Tur. l. 2, c. 18. Geſt. Franc. c. 8.* La haine des Romains & le deſir de regagner l'eſtime de ſes ſujets, reveillerent le courage de Childéric, qui juſques-là avoit paru endormi dans le ſein des plaiſirs & de la volupté. Il pénétra bien avant dans la Gaule, défit auprès d'Orléans l'armée d'Odoacre roi des Saxons, prit Angers, qu'il pilla, tua de ſa main le comte Paul qui commandoit pour l'empereur dans le Soiſſonnois, & ſe rendit maître de Paris, ſi l'on en croit l'auteur de la vie de ſainte Geneviéve; mais c'eſt le ſeul hiſtorien qui atteſte ce fait. Il paroît qu'il accorda la paix aux Saxons, & qu'ils ſe réunirent pour exterminer les Allemans qui s'étoient jettés ſur une partie de l'Italie. *Fr. leg. epit. c. 12.* La conquête de l'Allemagne fut la derniere action mémorable de ce prince. An. 481. Il mourut quelque tems après, dans la vingt-quatriéme année de ſon regne, & fut enterré en un lieu qui eſt enfermé dans la ville de Tournai.

Le hazard fit découvrir ſon tombeau

en mil ſix cent cinquante-trois. On y trouva un ſquelette de cheval avec quelques oſſemens humains aſſez entiers qui marquoient une grande & haute taille. Les autres raretés de cet ancien monument ſont un globe de cryſtal, & pluſieurs piéces curieuſes d'or maſſif, une tête de bœuf, un ſtyle avec des tablettes, des abeilles émaillées en quelques endroits, des médailles de pluſieurs empereurs, enfin quantité d'anneaux, ſur un deſquels on voit un cachet qui porte l'empreinte d'un homme parfaitement beau. Il a le viſage entierement raſé : ſa chevelure eſt longue, treſſée, ſéparée au front, & rejettée par derriere : il tient un javelot de la main droite. On lit autour de la figure le nom de Childéric gravé en lettres romaines. On voit à la bibliothéque du roi une partie de ces curioſités.

CLOVIS.

AN. 481.

Greg. Tur. l. 2. c. 28.
Fred. epitom. c. 15.
Geſt. Franc. c. 19.
Roric. l. 1.

CLOVIS n'étoit que dans ſa quinzieme année, lorſqu'il monta ſur le trône. Il avoit à peine vingt ans, qu'il envoya défier Syagrius fils du comte Gille, & gouverneur pour les Romains dans la Gaule, où il commandoit avec une autorité preſque abſolue. Le jeune

monarque François se mit aussitôt en campagne, & suivi de Ragnachaire & de Cararic, princes de son sang, il marcha droit à Soissons. Combattre & vaincre ne fut pour lui qu'une seule & même chose. Syagrius échappé presque seul du combat, se retire chez les Visigoths: Clovis menace Alaric leur roi de leur faire la guerre s'il ne lui livre le fugitif: Syagrius est remis en la puissance de son vainqueur, qui lui fait couper la tête. Cette victoire fut suivie de la prise de Soissons; & la mort du général de l'empire emporta la réduction de toutes les places qui tenoient encore pour les Romains.

AN. 486.

Bataille de Soissons.

Clovis qui vouloit s'attacher par la douceur ceux qu'il avoit subjugés par les armes, fit tout ce qui dépendoit de lui pour arrêter la licence effrénée d'une armée victorieuse. Cependant il ne put empêcher le pillage de quelques églises. Tous les historiens parlent du vase sacré redemandé par saint Remy de Rheims. On admire également l'insolence du sujet qui refuse son maître; la modération du souverain qui sçait dissimuler son ressentiment; & la vengeance qu'il en tire à la revue générale de ses troupes dans le champ de Mars. Les armes du soldat se trouvoient mal en ordre: Clovis lui

fendit la tête d'un coup de sa *francisque. C'est ainsi*, lui dit-il, *que tu frappas le vase dans Soissons.*

Une exécution sanguinaire de la main d'un roi révoltera, sans doute, dans le siécle où nous sommes. Néanmoins cette action qui nous paroît indigne de la majesté, inspira plus de respect que d'horreur : c'est la remarque de Grégoire de Tours.

Ce que c'étoit que les assemblées du champ de Mars.

On voit par cette relation que les François avoient coutume de s'assembler chaque année dans un champ * qu'on appelloit le *champ de Mars*, parce que ces diétes se tenoient au commencement du mois qui porte ce nom. C'est par la même raison que dans la suite il fut nommé le champ de Mai. Ces assemblées avoient plusieurs objets : on y faisoit la revue des troupes ; on y délibéroit de la guerre & de la paix ; on y travailloit à la réformation des abus du gouvernement, de la justice, & des finances. C'étoit là qu'on donnoit des tuteurs aux rois mineurs; qu'on faisoit le partage des trésors & des états du monarque défunt; qu'on déterminoit le jour

* Les Mérovingiens commencoient l'année du jour de cette revue : les Carlovingiens la commencoient à Noël. Ce fut Charles IX qui en fixa le commencement au premier de Janvier. Cette variation cause un grand embarras pour la date précise des événemens.

AN. 487. & le lieu pour l'inauguration du prince successeur au trône; qu'on instruisoit le procès des grands criminels : c'étoit là enfin que les rois recevoient tous les ans le don gratuit. On appelloit ainsi le présent volontaire en argent, en meubles, ou en chevaux, que les grands du royaume faisoient à leur souverain. Ce nom lui est toujours demeuré, quoique par la suite il ait cessé d'être libre. Le roi présidoit à ces diétes générales de la nation. Il étoit accompagné des grands officiers de la couronne, du maire du palais, de l'apocrisiaire ou aumônier, du chambellan, du connétable, du grand échanson, & du référendaire ou chancelier. Les évêques & les abbés n'étoient point dispensés de s'y trouver.

On y mandoit aussi les ducs & les comtes. Ces dignités, héréditaires de nos jours, n'étoient alors que de simples commissions, que le prince donnoit pour un tems. Le roi, ou le maire de son palais, proposoit les questions qu'on devoit examiner : l'assemblée déliberoit : la pluralité des voix emportoit la décision : ce que la diéte avoit prononcé, devenoit loi de l'état.

AN. 491. Conquête de la Thuringe.

Quelques années après l'entrée des François dans la Gaule, Clovis apprit l'invasion subite de Basin roi de Thuringe

ſur la partie de ſes états qui étoit ſituée au-delà du Rhin. Il aſſembla promptement ſon armée, ſe jetta ſur les terres de ſon ennemi, y porta le fer & le feu, & lui impoſa un tribut perpétuel. Il ſongea enſuite à s'allier par un mariage digne de lui, à quelqu'un des princes qui régnoient dans les provinces voiſines du beau pays qu'il venoit d'enlever à l'empire.

AN. 491. *Geſt. Franc. c. 10.*

Gondebaud roi des Bourguignons avoit une niéce d'une rare beauté. La réputation de ſes charmes, de ſon eſprit & de ſa vertu, toucha le cœur de Clovis; il la fit demander par ſes ambaſſadeurs. La cour de Bourgogne n'oſa le refuſer : elle craignoit d'irriter un jeune conquérant, que la victoire ſuivoit partout. La princeſſe Clotilde fut donc épouſée au nom du roi par Aurelien, illuſtre Gaulois, qui lui offrit, ſelon la coutume, un ſol & un denier. Cette coutume fut long-tems obſervée en France : les maris donnent encore aujourd'hui quelques piéces d'argent à leurs épouſes. Il n'y a de différence que dans le nombre & la valeur.

Mariage de Clovis.

Fredeg. Epit. c. 10.

Tout étant prêt pour le départ de la nouvelle reine, elle ſe mit en chemin, montée ſur une eſpece de chariot qu'on appelloit une *baſterne*. C'étoit la voiture

AN. 493.

AN. 493. la plus décente & la moins rude de ces tems-là. Elle étoit tirée par des bœufs, dont la marche plus lente que celle du cheval, est aussi beaucoup plus douce. Le mariage fut célébré à Soissons aux acclamations des Gaulois & des François. Le ciel bénit cette heureuse union: Clotilde devint mere d'un prince, qui reçut le baptême du consentement du roi son pere, & fut nommé Ingomer. La mort d'un enfant si cher inspira à Clovis de l'éloignement pour la religion chrétienne, que la reine tâchoit de lui persuader: cependant il consentit qu'elle fît baptiser son second fils. Mais à peine les cérémonies du baptême furent-elles achevées que Clodomir fut attaqué d'une violente maladie qui fit désespérer de sa vie. La pieuse reine eut recours au ciel qui, touché de ses larmes, lui accorda la santé de ce prince, & dissipa les inquiétudes du roi son époux. Cette faveur fut suivie d'une autre plus grande encore, je veux dire, de la conversion de Clovis au christianisme. Voici comme l'histoire rapporte ce célebre événement.

Greg. Tur. l. 2, c. 29, 30. Gest. Franc. c. 14. Hincmar. in vit. Remig.

AN. 494.

AN. 496.

Bataille de Tolbiac.

Les Allemans, peuples belliqueux, s'étoient jettés dans la Gaule pour s'y faire un établissement à l'exemple des nations qui en avoient chassé les Romains. Clovis averti de cette irruption,

vole à leur rencontre, & les joint dans les plaines de Tolbiac, où il se donne une sanglante bataille. Déja l'armée Françoise commençoit à plier, lorsque le monarque levant les yeux au ciel s'écria : *Dieu de la reine Clotilde, si vous m'accordez la victoire, je fais vœu de recevoir le baptême & de n'adorer désormais que vous*. La priere étoit sincere, elle fut exaucée. Bientôt l'ordre se rétablit dans ses troupes : il les ramena à la charge, enfonça les bataillons ennemis, & les mit en fuite. Il entra ensuite dans l'Allemagne, dissipa les restes de l'armée vaincue, imposa le joug à une nation jusqu'alors indomptable, & la rendit tributaire. Fidéle à sa promesse, il se fit instruire des mysteres de la religion chrétienne. Ce fut saint Remy, évêque de Rheims, homme célebre par sa naissance, par sa piété, & par sa doctrine, qui le baptisa le jour de Noël dans l'église de saint Martin hors des portes de la ville. Alboflede sa sœur, & plus de trois mille François suivirent l'exemple du prince, & dès-lors la piété de la nation commença d'être célebre par toute la terre.

AN. 496.

Greg. Tur. c. 15.

Gest. Franc. c. 37.

Roric. l. 4.

On raconte qu'une colombe descendue du ciel apporta une fiole pleine de baume, dont Clovis fut sacré ou con-

Hincmar. in vit. Remig.

AN. 496.

firmé. C'eſt ce qu'on appelle la SAINTE AMPOULE. On la garde précieuſement à Rheims, & l'huile qu'elle renferme, ſert pour l'onction de nos rois dans la cérémonie de leur ſacre. Cependant aucun auteur contemporain ne parle de ce miracle. On dit auſſi que ce prince reçut des mains d'un ange un écu d'azur, ſemé de fleurs de lys; mais il paroît conſtant que l'uſage des armoiries eſt de beaucoup poſtérieur au ſiécle où il régnoit.

Réunion des Arboriques au royaume de France.

Le chriſtianiſme de Clovis ne ralentit point ſon ambition. Le Brabant, le pays de Liége, & une partie de la Flandre maritime n'avoient point encore ſubi le joug du nouveau conquérant de la Gaule. Les plus conſidérables de ces peuples étoient les Arboriques *, nation chrétienne, fort attachée à ſa religion, & par cette raiſon ennemie des François qui étoient païens. Le baptême du ſouverain & d'une partie de ſes ſujets, diminua cette averſion. Les Arboriques conſentirent à s'allier avec eux : inſenſiblement ils en vinrent juſqu'à reconnoître Clovis pour leur roi, & les deux

Procop. l. 1, de bello Goth.

* C'eſt le nom que l'on donnoit aux peuples qui habitoient autrefois la Zélande, province des Pays-bas : quelques-uns les ont confondus avec les Taxandres, nation dans le voiſinage de Maſtricht : quelques autres les placent entre la Meuſe & Anvers.

peuples n'en firent plus qu'un. Les garnisons Romaines imiterent cet exemple, capitulerent, & remirent toutes les places que l'empire possédoit encore vers la mer & sur les bords du Rhin. Les principaux articles du traité furent qu'ils vivroient selon leurs loix ; qu'ils s'habilleroient à leur mode ; enfin qu'à la guerre ils auroient leurs drapeaux particuliers. Cet événement fut l'occasion de l'établissement de la fameuse loi appellée *Ripuaire*, du nom des soldats ou peuples qui gardoient ou habitoient les rivages de la Meuse, du Rhin, & peut-être même de l'Océan. Cette loi, qui a beaucoup de ressemblance avec la loi Salique, ordonne que le Ripuaire sera traité comme le François. On y voit des vestiges de quelques coutumes Romaines : elle contient plusieurs articles qui ont un rapport direct à la religion chrétienne.

AN. 496.

L'union des Arboriques & des François fut suivie d'un événement dont Clovis sçut tirer de grands avantages. Gondégesile régnoit en Bourgogne avec Gondebaud son frere. Ces deux princes conçurent de la jalousie l'un de l'autre. Le premier se ligua secretement avec le monarque François, qui lui promit un prompt secours. Les circonstances étoient

AN. 499.

Guerre des François contre les Bourguignons.

Greg. Tur. l. 2, c. 32.
Gest. Franc. c. 16.
Fredeg. epit. c. 22.

extrêmement favorables pour couvrir les mesures que l'on prenoit en France. La révolte des peuples de Verdun fournissoit un prétexte d'assembler les troupes. Clovis les mena contre les rebelles; mais prêt à saccager leur ville, le saint prêtre Euspice fléchit sa colere, & obtint

AN. 500. le pardon des coupables. L'armée se mit aussi-tôt en marche vers la Bourgogne; on se joignit sur les bords de la petite riviere d'Ousche. La victoire ne fut pas long-tems indécise : Gondebaud trahi par son frere, & obligé de prendre la fuite, fut poursuivi vivement, & assiégé dans Avignon, où il s'étoit enfermé avec ce qu'il avoit pu ramasser de troupes. C'étoit l'homme du monde qui avoit le plus de ressources & le plus de présence d'esprit dans les malheurs : il sçut ménager l'occasion si adroitement, qu'il engagea Clovis à traiter avec lui. Les conditions furent que la Bourgogne seroit tributaire du vainqueur; & que Gondégesile demeureroit en possession de Vienne & de quelques autres places qu'il avoit conquises. Mais à peine se vit-il en liberté par le départ des François, qu'oubliant sa promesse, il déclara la guerre à son frere, l'assiégea dans Vienne qu'il surprit, & le poursuivit jusqu'au pied des autels où il le fit massacrer.

Clovis étoit alors occupé de la réduction des villes Armoriques *. D'abord il tenta de les ſoumettre par les armes: cette voie n'ayant pas réuſſi, il eut recours à la négociation. Elle fut ſi heureuſe, que les Bretons conſentirent à lui remettre toutes leurs places. On fit un traité où il fut ſtipulé qu'ils n'auroient plus de rois, mais des comtes ou des ducs qui releveroient du monarque François. Il y en a qui prétendent que l'arméeFrançoiſe s'empara de la ville de Vannes, & que cet exploit fut ſuivi de la conquête de toute la Bretagne. Quoi qu'il en ſoit, Clovis eut à peine terminé cette grande affaire, que de concert avec Théodoric roi des Oſtrogoths, il recommença la guerre contre Gondebaud.

AN. 501.

Réduction des villes Armoriques.

Greg. Tur. de gl. Mart. l. 4.

Idem hiſt. l. 4, c. 4.

Eginard in Annal.

Aimoin, l. 4.

Procop. l. 14, de bell. Goth.

Le roi de Bourgogne avoit eu le tems

AN. 502.

*C'eſt le nom que les anciens ont donné à la petite Bretagne, aujourd'hui province de France : il ſignifie en vieux Gaulois *ſur le bord de la mer*, ou *côte de mer*. Elle eſt effectivement environnée de la mer de trois côtés, au ſeptentrion par la Manche, à l'occident par le grand Océan, au midi par le grand golfe de France. Elle fut anciennement habitée par les Nannetes, les Rhedons, les Diablintes, les Ambiliates, les Venetes, les Oſiſmiens, & les Curioſolites : ils étoient puiſſans par leur commerce, & formoient une eſpece de république. Le tyran Maxime l'abandonna aux Bretons, pour reconnoître les ſervices qu'ils lui avoient rendus contre Gratien & Théodoſe : c'eſt de ces nouveaux habitans qu'elle a reçu le nom de Brétagne au lieu de celui d'Armorique. *Corn.* au mot *Armorique*; & *Baudran*, au mot *Bretagne*.

AN. 502. de faire les préparatifs néceſſaires pour une vigoureuſe défenſe. Le premier de ſes ſoins fut de gagner le cœur de ſes ſujets par une conduite pleine de douceur. C'eſt dans cette vue qu'il fit publier la fameuſe ordonnance qui de ſon nom fut appellée *Loi Gombette*. Le but principal de cette nouvelle loi étoit de rendre ſes peuples heureux : elle défend ſur-tout de maltraiter les Gaulois qui vivoient dans toute l'étendue de la Bourgogne : le quarante-cinquieme article défere le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au ſerment. Gondebaud, après ces préparatifs plus politiques que chrétiens, ſe mit en marche contre les François, dont il vouloit prévenir la jonction avec les Oſtrogoths. Le ſuccès ne répondit point à ſes efforts : ſon armée fut taillée en piéces, & ſon royaume ſubjugué. Mais il lui fut auſſi-tôt rendu. On ignore quel put être le reſſort de cet événement ineſperé. Quelques auteurs ont avancé que le prince Bourguignon ſe rendit tributaire de Clovis; qu'il s'attacha pour toujours à lui, & qu'il prit même une charge dans ſa maiſon. Cette opinion eſt fondée ſur un paſſage du ſaint évêque Avitus, où il eſt dit que Gondebaud étoit ſoldat ou chevalier du monarque François.

Lex Burg. tit. 45.

AN. 503.

In Epiſt. ad Clodov.

AN. 507.

Conquête du royaume des Visigoths.

Greg. Tur. l. 2. c. 37. Roric. l. 4. Gest. Franc. c. 17. Aimoin, l. 1.

La conquête du royaume des Visigoths suivit de près une expédition si glorieuse. Les François, en partant pour cette guerre, jurerent de ne se point faire la barbe, qu'ils n'eussent vaincu leurs ennemis. Ces sortes de vœux étoient fort usités chez les anciens Francs. Tout est plein de merveilles dans ce qui précéde la victoire de Clovis sur Alaric. L'usage de ces tems étoit de tirer augure du verset qu'on chantoit à l'office au moment qu'on arrivoit à l'église. Les envoyés du roi à leur entrée dans saint Martin, entendirent ces paroles du pseaume XVII : *Vous m'avez revêtu de force pour la guerre ; vous avez supplanté ceux qui s'étoient élevés contre moi ; vous avez mis mes ennemis en fuite, & vous avez exterminé ceux qui me haïssoient.* Ce qui arriva sur les bords de la Vienne, fut une confirmation de cet heureux pronostic. L'armée ne sçavoit où passer cette riviere : une biche s'élança à la vue de tout le camp & leur découvrit un gué, qu'on nomme encore aujourd'hui *le Pas de la Biche.* Un troisieme prodige plus frappant encore, ne laissa plus aucun doute sur le succès de cette entreprise. On vit en l'air un feu qui sembloit s'allumer sur le haut de l'église de saint Hilaire ; il vola au-dessus du camp, &

AN. 507. vint se poser sur la tente de Clovis, où il acheva de se consumer. Dans un siécle plus éclairé on n'y auroit vu qu'une simple aurore boréale : on crut y voir alors un prodige qui annonçoit les plus brillans triomphes.

Bataille de Vouillé.
Procop. de bell. Got.
Isidor. histor. Got.

Cependant les deux armées se rencontrerent dans les plaines de Vouillé près de Poitiers. On en vint aux mains. Les deux rois s'apperçurent, se joignirent & se choquerent. Clovis plus vigoureux, ou plus adroit, renversa Alaric de dessus son cheval, & lui porta un coup dont il expira. Rien ne résista plus au vainqueur : il soumit à son empire tout le pays qui s'étend depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

AN. 508.
Greg. Tur. l. 2. c. 38.
Gest. Franc. c. 17.

Ce fut au retour de cette expédition qu'il reçut dans la ville de Tours les ambassadeurs d'Anastase, empereur d'Orient, qui lui envoyoit le titre & les ornemens de Patrice, de Consul & d'Auguste. Clovis donna une grande fête à cette occasion : il monta à cheval, le diadême en tête, revêtu de la robe & du manteau de pourpre, jetta beaucoup d'argent au peuple, & prit dès-lors la qualité d'Auguste, nom toujours cher & vénérable aux Gaulois par la longue habitude qu'ils avoient eue avec les Romains.

Le nouveau patrice, après avoir con-

gédié les ambassadeurs, revint à Paris, dont il fit la capitale de son empire. Il y avoit au midi de cette ville un palais, aucien séjour des empereurs Julien & Valentinien premier ; c'est là qu'il fixa sa demeure. Il avoit été jusques-là toujours heureux, toujours grand : la fortune & l'héroïsme l'abandonnerent en même tems. La défaite de ses troupes devant Arles, quoique suivie d'une paix avantageuse, aigrit son esprit. Il devint sanguinaire sur la fin de sa vie. On ne se rappelle qu'avec horreur les cruautés qu'il exerça contre les princes de son sang, dont il envahit les états. Sigibert roi de Cologne & son fils Clodoric qu'il fit périr par ses intrigues ; Cararic roi des Morins * & son fils, d'abord rasés, ** ensuite massacrés par ses ordres ; Ragnachaire roi de Cambray, & son frere Riguier qu'il tua de sa propre main ; Renomer roi du Mans, & son frere, assassinés par des gens qu'il avoit subornés, sont autant d'actions également

AN. 508.

AN. 509.

Greg. Tur. l. 2. c. 40, 41, 42. Fredeg. epit. c. 26, 27.

* On croit avec assez de vraisemblance que ce sont les peuples de Terouane, de saint-Omer & d'une grande partie de l'Artois.

** C'est la premiere fois qu'il est parlé dans notre histoire de faire couper les cheveux. C'étoit une marque qu'un prince François renonçoit au trône. On ne verra par la suite que trop d'exemples de cette coutume barbare.

cruelles & injuſtes, qui flétriſſent ſa mémoire & ſa réputation *.

Premier concile d'Orléans.

C'eſt peut-être pour effacer la honte de tant de crimes, qu'il fonda un grand nombre d'égliſes & de monaſteres : pratique aſſez commune dans ces ſiécles d'ignorance, où l'on s'imaginoit que toute la juſtice chrétienne conſiſtoit à élever des temples, ou à entretenir certain nombre de moines qui devoient vaquer à la priere & à la méditation. Ce fut probablement par le même principe qu'il aſſembla dans la ville d'Orléans un concile de trente-trois évêques. L'hiſtoire rapporte que non-ſeulement il fut convoqué par ſes ordres, mais qu'il détermina les articles ſur leſquels on devoit déliberer, & que les peres lui écrivirent pour le prier d'approuver leurs déciſions. Les plus remarquables regardoient le droit d'aſyle ou de franchiſe pour les égliſes, & la condeſcendance dont on devoit uſer à l'égard des clercs

AN. 511.

Epiſt. Synod. Aur. prim. ad reg. Clodov.

* Cette multitude de petits royaumes qui ſubſiſtoient dans les Gaules, en même tems que celui de Clovis, n'eſt pas, dit un illuſtre académicien, une des moindres difficultés de notre ancienne hiſtoire. Chantereau le Fevre, dans un ouvrage manuſcrit, que l'on conſerve à la bibliothéque du roi, en rapporte l'origine au déſordre qui ſuivit l'expulſion de Childéric, les plus forts ſongeant à profiter des troubles. Ils peuvent abſolument avoir été fondés par Clenus frere de Clodion. *M. de Fonc. Mémoire de l'académie des belles-lettres, tome VIII, pag.* 470, 471.

hérétiques, qui paroiſſoient ſe convertir ſincérement. Le concile ordonne auſſi que perſonne ne ſera admis à la cléricature qu'avec la permiſſion du roi ou du juge, & qu'aucun eſclave ne ſera reçu aux ordres ſacrés que du conſentement de ſon ſeigneur.

AN. 511.

Ce que c'eſt que la régale. Son origine & ſon étendue.

Le célebre auteur du nouvel abrégé chronologique de l'hiſtoire de France, prétend qu'on trouve encore dans ce concile les vrais principes de la régale. C'eſt ainſi qu'on appelle ce droit unique, qui fait rentrer à chaque vacance les fruits de l'évêché dans la main de nos rois, & leur donne la nomination aux bénéfices qui en dépendent & qui n'ont point charge d'ames, juſqu'à ce que le nouveau pourvu leur ait prêté ferment de fidélité, & qu'il ait obtenu les lettres-patentes de main-levée de la régale, leſquelles doivent être enrégiſtrées en la chambre des comptes de Paris. Mais nous avons en main les actes de ce concile, le premier qui ſe ſoit tenu dans la Gaule ſous la domination des François; & après une lecture réfléchie, nous ne craignons point d'avancer qu'on n'y découvre rien qui regarde cette glorieuſe prérogative de la couronne. Paſquier en a fait la remarque avant nous.

Rech. de la France, l. 3, c. 35, p. 295.

C'eſt pourquoi, s'il eſt vrai que ce

AN. 511.

privilége soit aussi ancien que la monarchie, il n'en faut point chercher l'origine ailleurs que dans la nature du droit féodal. On sçait que de tout tems nos rois ont donné des terres à condition du service militaire, ou de quelque autre redevance. On voit par le témoignage de l'auteur des Gestes des rois de France, du moine Roricon, de l'archevêque Hincmar dans la vie de saint Remy, tirée des auteurs contemporains, & d'Aimoin dans son histoire depuis l'origine de la monarchie, que Clovis investit le comte Aurelien de la seigneurie de Melun, pour la tenir de lui en foi & hommage. Le nom de ces sortes de gratifications du souverain n'a pas été le même dans tous les tems : on les appelloit *Bénéfices* sous les Mérovingiens : on les nomma *Fiefs* sous les Carlovingiens : mais les uns & les autres emportoient également l'idée de vasselage, & l'obligation d'être fidéle au prince. Or ces bienfaits, toujours viagers, étoient réversibles à la couronne, à la mort du possesseur. Les revenus rentroient alors dans la main du monarque, & n'en sortoient que par une nouvelle investiture. Cette loi ne souffroit aucune exception : elle affectoit généralement tous les fiefs, tant ecclésiastiques que laïcs. On peut donc

Gest. reg. Fr. c. 13, p. 700. apud Duch. t. 1.
Roric. mon. p. 806.
Vita ms. S. Rem p. 525.
Aim. l. 1, c. 1.

Du Cang. au mot feudum.

la regarder comme le fondement & la baſe du droit de régale, qui avec le tems s'eſt étendu ſur tous les biens de l'évêché. AN. 511.

Ce qui ne paroît que probabilité au premier coup d'œil, devient preſque certitude, lorſqu'on examine attentivement certaines anecdotes de la monarchie. On voit par le teſtament de Philippe Auguſte, & par pluſieurs ordonnances des rois ſes ſucceſſeurs, qu'il y avoit des égliſes qui ne vaquoient point en régale. Quelle peut être la raiſon de cette exception ? On ne les trouvera certainement ni dans les actes du concile d'Orléans, qui ſuivant le ſyſtême de notre illuſtre auteur, ſoumet généralement tous les évêchés à ce droit de la couronne ; ni dans la qualité de protecteurs, toutes les égliſes étoient également ſous la garde de nos rois ; ni dans la prérogative de fondateurs & de patrons : elle eſt commune à tous les ſouverains, qui cependant ne jouiſſent pas tous de ce privilége. Il faut donc la chercher dans la nature des biens qui conſtituoient les revenus de ces égliſes : elles n'étoient point ſujettes à la régale, parce qu'elles ne tenoient aucun fief du roi. Auſſi voyons-nous que les fiefs eccléſiaſtiques ſont nommés Régales dans quelques-uns de nos vieux auteurs. Ils

Ordonn. de Phil. le Bel, 1302.

Ordonn. de Phil. de Valois, 1434.

AN. 511. disent que les évêques d'Orléans & d'Auxerre ayant refusé d'amener les hommes qu'ils étoient obligés de fournir, Philippe Auguste se saisit de leurs régales, c'est-à-dire, suivant l'explication de Rigord, de tous les biens qu'ils tenoient de sa majesté en foi & hommage.

Quoi qu'il en soit de l'origine de cette prérogative, Grégoire de Tours assure que les rois de la premiere race en ont joui malgré les oppositions de quelques évêques. Les papes Innocent III, Clément IV, Grégoire X l'ont reconnue
AN. 1274. par des bulles autentiques. Le concile de Lyon l'autorise dans les églises où elle étoit établie par la fondation ou par quelque coutume ancienne; mais il défend en même tems de l'introduire dans celles où elle n'étoit pas reçue.

Le parlement de Paris, seul juge de ces matieres, a toujours tenu pour constant, que la régale étant un droit de la couronne, elle devoit affecter généralement tous les évêques du royaume. Enfin en 1673, Louis XIV donna un édit qui déclare le droit de régale inaliénable * & universel dans toute l'étendue de ses états. Il fut vérifié au parle-

* Le roi Charles VII & la plûpart de ses successeurs avoient cédé les revenus de la régale à la sainte Chapelle de Paris : Louis VIII les retira, & lui donna en échange l'abbaye de saint Nicaise de Rheims.

ment: le clergé assemblé y souscrivit autentiquement: les seuls évêques d'Aleth & de Pamiers s'y opposerent : le roi fit saisir leurs revenus. Le pape Innocent XI fulmina quelques bulles d'excommunication en leur faveur. L'affaire fut accommodée sous Innocent XII, & l'universalité de la régale solemnellement reconnue.

AN. 511.

Mort de Clovis. Son portrait.

Greg. Tur. de glor. confess. c. 71.

Le concile d'Orléans fut le dernier événement remarquable du regne de Clovis. Il mourut dans la même année, âgé de quarante-cinq ans. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre & de saint Paul, qu'il avoit fait bâtir. L'histoire rapporte que quelques mois auparavant on y avoit transporté le corps de sainte Geneviéve, & qu'un mort ressuscita sur son tombeau. On a beaucoup disputé si ce prince étoit plus guerrier que politique: la Gaule subjugée par ses armes & conservée par sa prudence, est une preuve qu'il étoit aussi sage dans le conseil que redoutable à la tête d'une armée. On admire le commencement de son regne, c'est un enchaînement de victoires : on en déteste la fin, c'est un tissu de cruautés. L'usurpation des petits états des princes de son sang a fait disparoître le héros; & l'homme injuste & barbare ne s'est que trop montré.

AN. 511.

CHILDEBERT I.*

Thierri roi de Metz.

Clodomir roi d'Orléans.

Clotaire roi de Soissons.

Greg. Tur. l. 3, *c.* 1. *Fredeg. c.* 30. *Gest. Franc. c.* 10.

CLOVIS laissa quatre fils, qui partagerent son royaume également. Ils s'assemblerent, & firent quatre lots, qui furent tirés au sort. Thierri, quoique né d'une concubine, fut roi de Metz; Clodomir, d'Orléans; Childebert, de Paris; Clotaire, de Soissons. Les historiens ne marquent point les limites précises de tous ces états. Mais on voit par les circonstances de l'histoire, que le royaume de Metz comprenoit le Rouergue, l'Auvergne, l'Albigeois, toutes les frontieres de la Provence & du Languedoc, la Champagne, les trois Evêchés, le Luxembourg, l'Alsace, les Electorats de Trèves, de Mayence, de Cologne, & toute l'ancienne France au-delà du Rhin jusqu'à la Vestphalie. Celui de Paris s'étendoit le long de la mer depuis la Picardie jusqu'auprès des Pyrénées. La Beauce, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry composoient celui d'Orléans. Le royaume de Soissons,

* Childebert n'étoit que le troisieme des enfans de Clovis. Mais, comme Paris est devenue la capitale de l'empire François, l'usage a prévalu de ne mettre au nombre des rois de France, que ceux qui ont regné dans cette ville. Nous nous y conformerons dans la suite de cette histoire.

plus

plus borné dans son étendue, étoit resserré entre la Champagne, l'Isle-de-France, la Normandie, la mer, & l'Escaut. Mais, quoique divisés & gouvernés par des princes également indépendans, * ces quatre états ne suivoient qu'une même loi, & ne faisoient qu'un corps de monarchie. Les seigneurs des quatre royaumes s'assembloient de tems en tems en un même lieu : on y traitoit des affaires générales de la nation : on y jugeoit en commun les procès qui intéressoient l'empire, ou par l'importance du Sujet, ou par la qualité des parties. AN. 511.

AN. 519.

Greg. Tur. l. 3, c. 3. Gest. Franc. c. 19. Fredeg. 31.

Les premieres années du regne de ces princes ne furent troublées par aucune guerre. La France jouissoit de la paix la plus profonde, lorsque Cochiliac, qui prétendoit descendre de Clodion, se jetta sur les terres du roi d'Austrasie. Thierri fut obligé d'envoyer contre lui une armée considérable, dont il donna le commandement à Théodebert son fils. Ce jeune héros joignit le prince Danois, lorsqu'il étoit sur le point de se rembarquer, le défit & le tua de sa propre

* Ce partage du royaume de Clovis fut l'occasion d'une nouvelle division de la France. On nomma Austrasie cette partie des Gaules qui est située vers l'Orient entre le Rhin, la Meuse & la Moselle. On appella Neustrie la partie qui s'étend au couchant entre la Meuse & la Loire jusqu'à l'Océan.

AN. 519. main. Il paroît par les relations de ce tems, que la France avoit dès-lors une marine. L'histoire rapporte que la flotte Françoise prit celle des Danois, leur enleva tout le butin, & remit en liberté les prisonniers François. Cette expédition fut suivie d'une autre dans la Thuringe,
AN. 520. où Baldéric perdit ses états & la vie. Le roi d'Austrasie devoit partager cette conquête avec Hermenfroy qui l'avoit excité à prendre les armes contre le malheureux Baldéric, son frere : telles étoient les conditions du traité. Mais le Thuringien, aussi perfide vis-à-vis de ses alliés que barbare envers son frere, lui manqua de parole. Thierri dissimula son ressentiment, & remit à un autre tems la vengeance de cette trahison.

AN. 523. Cependant les trois fils de Clotilde déclarent la guerre au roi de Bourgogne, qui retenoit injustement le bien de leur mere, lui présentent la bataille, mettent son armée en déroute, & s'emparent de ses états. Sigismond, la reine son épouse & ses enfans furent livrés à Clodomir, qui, malgré les prieres & les menaces du saint abbé Avitus, les fit massacrer & précipiter dans un puits : vengeance trop ordinaire dans ces tems barbares de la monarchie. *

Greg. Tur. l. 3. c. 6. Gest. Franc. c. 20.

* Il y a deux villages de l'ancien royaume de Clo-

An. 523.

Gondemar, rentré dans la Bourgogne, avoit reconquis le royaume de ſon frere. Le roi d'Orléans, ligué avec Thierri, marcha contre lui, le joignit à Veſeronce auprès de Vienne, & le défit entiérement. Mais emporté par l'ardeur de la pourſuite, il fut ſurpris par quelques Bourguignons qui le percerent de pluſieurs coups dont il expira. La mort du roi Clodomir, loin de ralentir le courage des François, le changea en fureur : ils paſſerent au fil de l'épée tout ce qui ſe préſenta devant eux : vieillards, femmes, enfans, rien ne fut épargné, & ils ne quitterent la Bourgogne qu'après l'avoir entiérement déſolée.

Conquête de la Bourgogne.

Procop. de bello Goth. l. II, c. 13.

Ainſi périt au milieu de la victoire le jeune Clodomir. Quelques années après, les rois ſes freres, & Théodebert ſon neveu, vengerent ſa mort par la conquête de la Bourgogne, qu'ils partagerent entre eux. Il y avoit cent vingt ans que ce royaume étoit fondé, lorſqu'il fut réuni à la monarchie Françoiſe.* Le

Greg. Tur. l. I, c. 18.

domir, qui conſervent les traces de cette action, ſaint Sigiſmond & Coloumelle : on croit que ce dernier nom eſt une altération de *calumnia*.

* Les auteurs anciens & modernes en mettent le commencement l'an 413 ou 414 ſous Gondicaire ou Gondioc : M l'abbé du Bos en place la deſtruction l'an 534, ſous Godomar. Depuis ce moment il fut

AN. 523.

Gest. Franc. c. 14. Fred. epitom. c. 37.

roi d'Orléans laissoit trois fils, Théodebert, Gontaire & Clodoalde. Elevés sous les yeux & par les soins de leur pieuse ayeule, rien n'auroit manqué à leur bonheur, s'ils avoient eu des oncles ou moins cruels, ou moins ambitieux. Ces princes userent d'artifice pour les tirer des mains de la reine Clotilde. Mais ces innocentes victimes ne furent pas plutôt en leur pouvoir, que levant le masque, ils envoyerent à cette princesse une épée & des ciseaux, lui laissant le choix de l'un des deux. Clotilde, emportée par la douleur, s'écria inconsidérément, qu'elle aimoit mieux les voir au tombeau, qu'enfermés dans un cloître. Ces paroles ne furent que trop fidelement rapportées. Clotaire sur cette réponse se saisit de l'aîné qui n'avoit que dix ans, le renverse par terre, & le poignarde. Le cadet effrayé se jette aux pieds de Childebert, lui embrasse les genoux, lui demande la vie. Ce prince attendri ne peut retenir ses larmes : Clotaire lui reproche sa foiblesse, lui arrache l'enfant, & l'égorge sur le corps de son frere. Le troisiéme eut le bonheur d'échapper aux fureurs de ce prin-

Massacre des enfans de Clodomir.

tantôt divisé entre plusieurs rois de France, tantôt réuni dans un seul, & enfin partagé en deux ou trois portions, dont chacune fut honorée du titre de royaume de Bourgogne.

AN. 523.

ce barbare. Il se fit couper les cheveux, & se consacra au service des autels. On l'invoque aujourd'hui sous le nom de saint Cloud. Nous avons cru devoir rapporter de suite ces deux événemens, quoiqu'arrivés plusieurs années après la mort de Clodomir. * L'attention du lecteur est moins partagée.

AN. 531.

Conquête de la Thuringe.

Greg. Tur. l. 3. c. 8. Gest. Franc. c. 22. Fredeg. epit. c. 32.

Cependant le roi d'Austrasie n'avoit point oublié la perfidie d'Hermenfroy. Aidé de Clotaire son frere, il porta la guerre dans la Thuringe, emporta d'assaut la capitale, & s'empara de tout le royaume. Chaque événement de ces siécles barbares est marqué au coin de la cruauté. Le roi de Thuringe, sur la parole de Thierri, le vint trouver à Tolbiac. Un jour qu'il se promenoit avec son vainqueur sur les murailles de la ville, quelqu'un de la suite du monarque François le pousse & le précipite dans le fossé, où il expire. Clotaire épouse l'incomparable Radegonde, & fait assassiner le frere de cette princesse. Mais peu s'en fallut que lui-même ne fût immolé à l'ambition ou à la jalousie de Thierri. Ce prince lui avoit demandé un entretien secret. Le roi de Soissons apperçut, en entrant, les pieds de quelques soldats cachés derriere une tapisse-

* Le premier en 534, le second en 535.

AN. 531. rie. Il fit ſigne aux ſeigneurs de ſa cour de le ſuivre. Ainſi eſcorté, il ſe préſenta devant ſon frere, qui ſans paroître déconcerté, le combla de careſſes & lui fit préſent d'un riche baſſin. C'étoit le préſent à la mode dans ces anciens tems. Grégoire de Tours rapporte que parmi les choſes précieuſes que Chilpéric envoyoit à Tibere Conſtantin, empereur d'Orient, il y avoit un baſſin d'or enrichi de pierreries, qui peſoit cinquante livres.

L. 6, c. 2.

Guerre contre les Viſigoths.

Procop. l. 1, de bell. Got. l. 12, c. 2.
Greg. Tur. l. 3, c. 10.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient dans la Thuringe, le roi de Paris vengeoit ſa ſœur des outrages & des cruautés d'Amalaric ſon époux. Le fruit de cette expédition fut la délivrance de Clotilde, la mort du roi des Viſigoths, la priſe & le pillage de Narbonne, où l'on trouva ſoixante-douze vaſes d'or, qu'on prétendoit avoir été enlevés du temple de Salomon. Lorſque Childebert étoit en chemin pour cette guerre, il ſe répandit un faux bruit que le roi d'Auſtraſie avoit été tué. Cette nouvelle lui fit changer de route : il ſe rendit auſſi-tôt en Auvergne qui ſe ſoumit avec joie à ſa domination. Cette démarche imprudente eut des ſujets bien funeſtes pour les Auvergnats. Le victorieux Thierri entra à main armée dans leur pays,

Idem, ibid. c. 13, 14.
Fredeg. epit. c. 37.
Aimoin, hiſt. l. 2.

AN. 531.

s'empara de Clermont, força le château de Volorre, brûla celui de Tiern, réduisit le fort d'Oliergue qui passoit pour une place imprénable, fit assassiner Munderic * qui soutenoit les restes du parti rebelle, & laissa par-tout des marques de la plus implacable vengeance.

Mort de Thierri & son caractere.

AN. 534.

Cette expédition sanguinaire & la réconciliation de Thierri avec ses freres, sont les dernieres actions mémorables de son regne. Il n'eut rien de médiocre, ni vices, ni vertus. Grand roi, méchant homme; jamais monarque ne gouverna avec plus d'autorité, jamais politique ne respecta moins les loix de l'honneur & de l'humanité. On voit par l'histoire de ce prince, qu'anciennement nos rois nommoient aux évêchés sans attendre le suffrage du peuple & du clergé. L'église d'Auvergne avoit élu un successeur à l'évêque Euphrasius, Thierri qui n'approuvoit pas ce choix,

Greg. Tur. l. 3, c. 17.

* Ce Mundéric qui prétendoit que le royaume lui étoit dû ainsi qu'à Thierri, & qu'il étoit roi comme lui, pouvoit bien, suivant la conjecture d'un sçavant académicien, être un fils naturel de Clovis, quoique ce prince, pour des raisons que l'histoire ne dit point, ne l'eut pas reconnu en cette qualité. L'entrée subite qu'il fait dans le monde où il étoit inconnu, ne convient pas à un prince élevé dans l'ignorance de son état, & qui venant à pénétrer le secret de son origine, cherche à en poursuivre les droits. *M. de Fonc. Mémoires de l'académie des belles-lettres, tome VIII, page 471.*

AN. 534.

conféra l'évêché au prêtre Apollinaris, qui fut reçu & sacré. Celui-ci étant mort quelques mois après, le roi choisit pour le remplacer saint Quintien, que les Ariens avoient chassé de son siége. Les évêques voisins s'assemblerent, l'installerent dans la chaire de l'église de Clermont, & le présenterent au peuple, qui le reconnut pour son légitime pasteur. Les papes ne s'étoient point encore attribué le droit de confirmer. On leur envoyoit simplement une confession de foi : on leur demandoit leur communion : c'étoit le seul hommage qu'on rendît alors à la cour de Rome.

Théodebert roi d'Austrasie.

Le fils & le seul héritier du roi d'Austrasie étoit en Auvergne pendant la maladie de son pere. Théodebert, esclave de la belle Denterie, sembloit avoir oublié le reste du monde. Déja Childebert & Clotaire prenoient des mesures pour démembrer la succession de Thierri, lorsque ce jeune prince s'arrache enfin des bras de sa maîtresse, arrive à Metz, se montre à ses sujets, & dissipe tous les projets de ses oncles. Le commencement d'un si beau regne fut deshonoré par une action bien criminelle. Le nouveau roi répudia Wisigarde sa femme pour épouser Deuterie qui avoit son mari. Ces désordres scandaleux n'étoient

Idem, ibid. c. 20.

que trop communs dans ces premiers tems de la monarchie. Car sans parler du mariage de Clotaire avec la veuve de son frere, ce prince eut en même tems trois femmes, dont deux étoient sœurs, & ne se fit aucun scrupule d'épouser Waldrade veuve de son petit-neveu. Ces mauvais exemples étoient imités par les particuliers, qui peut-être porterent la licence plus loin encore. C'est du moins ce qu'on peut conjecturer d'un canon du second concile d'Orléans, qui défend d'épouser sa belle-mere ou la femme de son pere.

AN. 534.

Idem, l. 4, c. 9.

Conc. tom. 4.

Cependant une nouvelle carriere s'ouvrit à la valeur Françoise au-delà des Alpes. Voici quelle en fut l'occasion. Théodat devenu roi d'Italie par Amalasonte sa femme, eut la cruauté de faire mourir celle dont il tenoit la couronne. Justinien entreprit de venger cette mort. Ce fut dans cette vue qu'il rechercha l'amitié des princes François : le traité fut conclu. Mais les Ostrogoths trouverent moyen de les détacher de cette nouvelle alliance en leur abandonnant la Provence & une partie des Alpes Rhétiques. Ce second traité ne fut pas observé plus fidélement que le premier. L'année suivante Théodebert parut en Italie à la tête d'une puissante armée,

AN. 535.

Guerres d'Italie.

Procop. l. 1. hist. Got.

Jornand. de reb. Got.

fondit sur les Ostrogohts, ensuite sur les Romains qu'il défit successivement, ravagea la Ligurie, saccagea la ville de Gènes, & chargé d'un prodigieux butin, ramena son armée en France. Ce fut là tout le fruit de cette entreprise.

AN. 540.

Childebert & Théodebert prennent les armes contre Clotaire.

Greg. Tur. l. 3. c. 28. Gest. Franc. c. 25.

Théodebert de retour dans ses états se ligua avec Childebert contre le roi de Soissons. On ignore le motif de cette guerre. L'histoire rapporte simplement que Clotaire plus foible que ses ennemis, se retrancha dans la forêt Bretonne ou de Routot dans le pays de Caux, résolu d'y périr, si on entreprenoit de l'y forcer. Déja les deux rois avoient tout disposé pour l'assaut, lorsqu'un orage furieux vint fondre sur leur camp. Le bruit du tonnerre, la violence des éclairs, une pluie mêlée de grêle & *de pierres*, disent les historiens, porterent la consternation dans tous les cœurs. Les princes ligués reconnoissent la main de Dieu, & se réconcilient avec Clotaire, dont on dit que la tempête avoit respecté le quartier. On attribua ce miracle aux priere de sainte Clotilde.

Royaume d'Ivetot.

Robert Gaguin, hist. l. 2 in vit. Clot.

C'est à cette même année qu'on rapporte l'établissement du royaume d'Ivetot. On raconte que le roi Clotaire tua de sa main dans l'église de Soissons un nommé Gautier, seigneur de cette ba-

ronnie. On ajoûte que ce prince revenu de son emportement condamna lui-même cette action violente, & pour réparation érigea la terre d'Ivetot en royaume. C'est une histoire apocryphe. Les seigneurs du Bellay qui ont eu cette seigneurie par le mariage d'un de leurs ancêtres avec Isabeau Chenu, conviennent qu'ils n'ont aucun titre justificatif de cette royauté imaginaire.

AN. 540.

Pasquier, recherches de la France, l. 3. c. 7.

La réconciliation des rois de Paris & de Soissons fut sincere. Ils joignirent leurs troupes, entrerent en Espagne, prirent Pampelune, ravagerent la Biscaye, l'Aragon, la Catalogne, & vinrent mettre le siége devant Sarragoce, qui, pour se racheter du pillage, leur donna la tunique de saint Vincent martyr. Cette précieuse relique fut déposée dans l'église que Childebert fit bâtir hors des murs de Paris sous le nom de sainte Croix & de saint Vincent. On l'appelle aujourd'hui saint Germain des Prés. C'est ainsi que nos auteurs racontent ce fait. Les Espagnols disent au contraire que les deux rois furent entierement défaits devant cette place. Les vainqueurs s'emparerent aussi-tôt des gorges des Pyrénées. Les princes ne pouvoient leur échapper si le général Visigoth, gagné par argent, ne leur eut accordé le paſ-

Childebert & Clotaire se liguent contre les Visigoths.

Gest. Franc. c. 26.

Isidor. hisp. hist. Got.

ſage pendant un jour & une nuit. Le reſte de l'armée fut taillé en piéces.

An. 540.

Ligue de Théodebert contre l'empereur Juſtinien.

L'Italie étoit toujours le théatre de la guerre la plus ſanglante. Juſtinien convaincu qu'il ne réuſſiroit point, s'il avoit les princes François pour ennemis, leur envoya une célébre ambaſſade avec la ceſſion pure & ſimple de tout ce qu'il pouvoit prétendre ſur la Provence. Il leur accordoit le droit de préſider comme les empereurs aux jeux qui ſe célébroient dans l'amphithéatre de la ville d'Arles; il donna de plus un édit qui ordonnoit que la monnoie d'or marquée à leur coin & empreinte de leur image, auroit cours dans toute l'étendue de l'empire. C'étoit une prérogative unique, qu'on avoit toujours refuſée même au grand roi de Perſe. Toutes ces avances furent inutiles. Théodebert traita avec Totila à qui il venoit de refuſer ſa fille, qui, diſoit-il, ne pouvoit être deſtinée qu'à un roi. Le motif de cette ligue étoit, que Juſtinien dont les troupes avoient été ſi ſouvent battues par les François, prenoit cependant le titre faſtueux de Francique. Le roi d'Auſtraſie entreprit de lui faire perdre ou mériter ce glorieux ſurnom. Il commença par faire frapper des médailles, où il étoit repréſenté non-ſeulement avec toutes les mar-

Procop. l. 3 de bel. Got.

Agat. l. 1.

ques de la dignité impériale, mais encore avec le titre de Seigneur & d'Auguste, qui n'appartenoit qu'aux empereurs. Il songea ensuite à intéresser dans cette querelle les Gépides, les Lombards, & toutes les nations qui grossissoient la liste des peuples domptés par Justinien. Son dessein étoit de porter la guerre jusques dans la Thrace & dans l'Illyrie. Mais un accident funeste fit évanouir tous ces grands projets.

AN. 540.

AN. 548.

Mort de Théodebert & son éloge.

Agath. l. 1. Greg. Tur. l. 3, c. 36.

Ce prince, le plus accompli des descendans de Clovis, fut enlevé de ce monde, ou par la chute d'un arbre qui le blessa si dangereusement, qu'il en mourut le même jour, ou par une longue maladie où les médecins deployerent envain tout leur art. Car les historiens ne s'accordent point sur le genre de sa mort; mais tous s'accordent à lui donner les plus grands éloges. Vaillant, hardi, intrépide, il étoit à peine sorti de l'enfance, qu'il mérita par la victoire qu'il remporta sur lesDanois, le surnom de prince *Utile* : expression singuliere, qui présente l'idée d'un guerrier capable des plus grandes entreprises. Bienfaisant, humain, sensible à la misere de ses peuples, il n'eut rien de cette férocité qui deshonore la mémoire de son ayeul, de son pere & de ses oncles.

AN. 548. Adoré de ses sujets, recherché de ses voisins, redouté de ses ennemis, jamais prince ne soutint plus glorieusement la dignité de sa couronne. L'évêque de Lauzane, Marius, ne l'appelle que le grand roi des François. On admire surtout la belle réponse qu'il fit à l'évêque Didier. Ce prélat lui rapportoit une somme considérable qui avoit été prêtée aux habitans de Verdun sur le trésor royal. Le monarque refusa de la reprendre. *Nous sommes trop heureux*, lui-dit-il, *vous, de m'avoir procuré l'occasion de faire du bien, & moi de ne l'avoir pas laissé échapper.* Il ne laissoit qu'un fils, qu'il avoit eu de Deuterie. Ce jeune prince nommé Théodebalde ou Thibaut, lui succéda sans aucune contradiction de la part de ses grands oncles : ce qui prouve que dans ces premiers tems les bâtards n'étoient point exclus des successions.

Marius in chron.

La mort de la pieuse reine Clotilde suivit de près celle du roi d'Austrasie. Ce fut un modéle de patience, de piété, de zele. On transporta son corps de Tours à Paris, où il fut enterré à côté de Clovis, dans l'église de saint Pierre & de saint Paul, aujourd'hui sainte Geneviéve. Elle a été mise au nombre des saints.

Théodebalde étoit à peine sur le trône,

AN. 549.

Théodebalde roi d'Austrasie.

que Justinien lui envoya des ambassadeurs pour lui demander son alliance & la restitution des places de la Ligurie & du pays de Venise. Le jeune monarque fit partir pour Constantinople quatre seigneurs François, qui terminerent heureusement l'importante négociation dont ils étoient chargés. La paix fut conclue entre la France & l'Empire. Les François resterent en possession de leurs conquêtes d'Italie. Le pape Vigile fut traité avec plus d'égard : l'empereur remit l'affaire *des trois chapitres* à la décision d'un concile général. C'est ainsi qu'on appelloit la fameuse question qui fut agitée dans le sixiéme siécle, si on devoit condamner quelques écrits de Théodoret évêque de Cyr, une lettre d'Ibas évêque d'Edesse, la personne enfin & les œuvres de Théodore de Mopsueste. Tous ces ouvrages étoient légitimement suspects; les deux premiers, parce qu'ils avoient été composés en faveur de Nestorius contre saint Cyrille d'Alexandrie; les derniers, parce qu'on les regardoit avec raison comme la source où l'évêque de Bysance avoit puisé ses erreurs. Mais Théodoret & Ibas avoient été reconnus pour orthodoxes par le concile de Calcédoine, &

Procop. l. 4. de bell. Got. c. 24, 26.

L'affaire des trois chapitres.

AN. 549.

Théodore étoit mort dans le ſein de l'égliſe. Ces conſidérations ne cauſoient pas un médiocre embarras. Cependant *les trois chapitres* furent condamnés dans le cinquiéme concile général de Conſtantinople. Le pape Vigile refuſa d'y ſouſcrire. Pélage ſon ſucceſſeur le confirma ſolemnellement. Childebert regarda cette démarche comme un attentat contre l'autorité du concile de Calcédoine : il s'en plaignit au pape, qu'il força de lui envoyer ſa profeſſion de foi. Cette lettre fut aſſez efficace pour arrêter le ſchiſme prêt à s'élever en France ; mais elle ne put diſſiper tous les préjugés de la nation ſur la prévarication dont elle accuſoit le ſouverain pontife.

AN. 554.

Nouvelle irruption & défaite des François en Italie.

La paix avec l'empire ne fut pas de longue durée. Le roi d'Auſtraſie, contre la foi du dernier traité, permit à Leutharis & à Bucelin de conduire ſoixante-quinze mille hommes au ſecours des Oſtrogoths. Ces deux généraux ſe ſaiſirent de Parme, battirent un détachement de l'armée impériale commandé par Fulcaris, porterent la déſolation par-tout où ils paſſerent, & s'avancerent juſqu'au Samnium, où ils ſe ſéparerent en deux corps. L'un ſous la conduite de Leutharis, après avoir couru toute la Pouille

Procop. l. 4
Agath. l. 2.

& la Calabre, vint périr de la peste sous les murs de Padoue. L'autre sous le commandement de Bucelin, après avoir ravagé la Lucanie & le pays des Brutiens, fut taillé en piéces à quelques lieues de Capoue. Le carnage, au rapport des historiens, fut si horrible, que de trente mille hommes, il ne se sauva que cinq soldats. Tout fut pris ou passé au fil de l'épée. Cette défaite fit perdre aux François toutes les places qu'ils occupoient dans la Ligurie & dans le pays de Venise. Il ne leur resta de toutes leurs conquêtes que le seul passage des Alpes.

AN. 554.

AN. 555.

Mort de Théodebalde.

La nouvelle de cet échec étoit à peine parvenue en France, que Théodebalde, jeune prince de peu de santé, mais d'un esprit excellent, termina sa languissante vie dans la septieme année de son regne. Il ne laissa point d'enfans; & quoiqu'il eût deux sœurs, Wisigarde & Ragnitrude, la loi du pays, dit Agathias, appelloit à la succession Childebert & Clotaire comme ses plus proches parens. C'est le premier monument historique de la loi fondamentale qui n'admet point les filles à la couronne. Le roi de Paris attaqué d'une violente maladie ne se trouvoit pas en état de recueillir la succession de son

c. 2.

AN. 555. petit neveu. Clotaire ſçut profiter de la circonſtance, gagna les ſeigneurs Auſtraſiens, & força ſon frere à lui faire une ceſſion authentique de tous ſes droits. Childebert, pour ſe venger de cette violence, mit le trouble & ſema la diſcorde dans la famille du roi de Soiſſons. Lorſque ce prince, d'abord vainqueur des Saxons, enſuite obligé de leur demander la paix, ramenoit en France les débris de ſon armée, il apprit que Chramne le plus cher de ſes enfans, s'étoit révolté contre lui. Il prenoit des meſures pour le faire rentrer dans le devoir, lorſqu'il ſe vit forcé de marcher contre ces mêmes peuples qui venoient de lui donner la loi. Il envoya contre le rebelle deux autres de ſes fils, Caribert & Gontran. Ces deux rois, (tous les enfans de France portoient alors cet auguſte nom) entrerent en Auvergne, firent lever le blocus de Clermont, & s'avancerent juſques dans le Limouſin pour combattre l'armée ennemie. Mais un faux bruit, que leur pere avoit été tué, leur fit reprendre tout-à-coup le chemin de la Bourgogne.

Chramne ſe révolte contre Clotaire ſon pere.

Greg. Tur. l. 4. c. 10, 14. Geſt. Franc. c. 27.

Marculphe l. 1. formule 39

AN. 558. Le retour de Clotaire & la mort de ſon frere mirent fin à cette guerre civile. Chramne privé de l'appui de ſon oncle, implora la miſéricorde du roi,

Mort de Childebert & ſon portrait.

qui lui pardonna. Childebert étoit dans la quarante-ſeptieme année de ſon regne, lorſqu'il mourut. Tous les ordres de l'état reſſentirent vivement cette perte. La nobleſſe perdoit un chef dont les manieres affables & pleines de bonté captivoient tous les cœurs : le peuple regrettoit un ſouverain équitable, qui le gouvernoit avec beaucoup de modération & de ſageſſe : la religion pleuroit un protecteur dont le zele ne connoiſſoit point de bornes. Quantité de monaſteres & d'hôpitaux bâtis & fondés avec une magnificence vraiment royale, une charte publiée ſous ſon autorité pour abbattre les idoles & les figures conſacrées au demon dans toute l'étendue de ſon royaume, quatre conciles tenus ſous ſon regne & par ſes ordres, un à Orléans, un à Arles, deux à Paris, ſont autant d'illuſtres monumens de la piété de ce religieux prince. On lui reproche avec juſtice la mort de ſes neveux. Mais s'il eut aſſez d'ambition pour projetter le crime, il n'eut pas du moins aſſez de cruauté pour l'exécuter. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Vincent, aujourd'hui ſaint Germain des Prés, où l'on voit encore ſon tombeau. On lui attribue la fondation de l'égliſe de Paris :

AN. 558.

Fredeg. epit. c. 53.

Tom. 1, capit. Baluzii. p. 6.

Fortunat l. 2. carm. 12.

c'eſt une erreur. Il eſt vrai qu'il l'embellit, qu'il la décora de vitres, ornemens jusqu'alors inconnus dans les égliſes de cette capitale; mais il n'eut point la gloire de la bâtir. Il laiſſoit deux filles, Crotberge & Clodoſinde, qui n'eurent aucune part à la couronne. C'eſt encore une confirmation de la loi qui déclare le royaume *terre Salique.*

Clotaire ſeul Roi.

AN. 560, 61, 62.

Clotaire regne ſeul. Il fait brûler ſon fils Chramne, qui s'étoit revolté de nouveau.

Geſt. Franc. c. 28

Fredeg. epit. c. 54.

Le roi de Soiſſons devenu ſeul maître de tout l'empire François, éprouva que le trône le plus puiſſant ne défend ni des chagrins, ni de l'ennui. Chramne ſe révolta de nouveau & ſe ligua avec le comte de Bretagne. Ce pere infortuné ſe vit obligé de prendre les armes contre celui de ſes enfans qu'il avoit le plus tendrement aimé. Les Bretons furent défaits, leur chef tué, le malheureux Chramne pris, enfermé, étranglé, & brûlé avec toute ſa famille.

Mort de Clotaire.

Marius in chron.

Clotaire depuis cette funeſte victoire vécut dans la plus profonde triſteſſe. Il mourut à Compiégne dans la cinquante & unieme année de ſon regne, qui fut un tiſſu d'adulteres, d'inceſtes, de cruautés, de meurtres & d'horreurs. On a remarqué que ce fut l'année d'après la ba-

taille de Bretagne, le même jour & à la même heure qu'il avoit fait périr son fils. Il fut enterré dans l'église de saint Médard de Soissons, qu'il avoit commencée, & qui fut achevée par Sigebert son fils. Il laissa quatre enfans qui lui succéderent, Caribert, Gontran, Chilpéric, & Sigebert. Il eut pour femmes Ingonde & Arégonde qui étoient sœurs, Chonséne, Radegonde, Gondiucque sa belle-sœur, enfin Waldrade veuve de son petit-neveu.

An. 560, 61, 62.

CARIBERT.

An. 562.

L'Empire François fut de nouveau divisé en quatre royaumes, qui n'eurent pas les mêmes limites qu'ils avoient eues d'abord. On joignit à celui de Paris la Touraine, l'Albigeois & Marseille. On réunit à celui d'Orléans la Bourgogne, dont il prit le nom, le Sénonois & une partie de la Champagne. Châlons-sur-Saone devint la ville royale. Celui de Soissons fut augmenté du Tournesis, si toutefois il n'en avoit pas déja fait partie. Celui d'Austrasie en perdant quelques provinces dans la Gaule, se trouvoit aggrandi de toute la Thuringe dans la Germanie. Les par-

Gontran roi de Bourgogne.

Sigebert roi d'Austrasie.

Chilpéric roi de Soissons.

Greg. Tur. l. 4. c. 28. Gest. Fr. c. 29. Fredeg. epit. c. 54.

AN. 562. tages n'étoient point encore faits, que la division se mit entre les enfans de Clotaire. Chilpéric vouloit régner dans la capitale de l'empire. Il profita de l'absence de ses freres, s'empara de Braine, maison de plaisance où étoient les trésors de son pere, les distribua aux principaux de la nation, & s'étant mis à leur tête vint droit à Paris, où il se fit reconnoître pour roi. Les Princes indignés de cette entreprise, leverent des troupes, l'assiégerent dans sa nouvelle ville, l'obligerent de descendre du trône qu'il avoit usurpé, & le forcerent de s'en rapporter à la décision du sort, qui ne lui fut pas favorable. Caribert fut roi de Paris; Gontran de Bourgogne; Sigebert, d'Austrasie; Chilpéric, de Soissons.

AN. 563.

Défaite des Huns & de Chilpéric par Sigebert.

La guerre de la succession étoit à peine terminée, que le roi d'Austrasie apprit que les Huns, anciens peuples de la Sarmatie Européenne, alors maîtres de la Pannonie, qui a pris d'eux le nom de Hongrie, s'étoient jettés sur ses états au-delà du Rhin. Il vole aussi-tôt à leur rencontre, & les joint dans la Thuringe qu'ils avoient fait révolter. Un poëte célebre dans ce temps-là remarque que ce jeune prince se mit au premier rang,

Fortunat. episc. Pictav. l. 6. carm. 3.

& la hache à la main, chargea ces barbares avec une intrépidité héroïque, les enfonça, les renversa & les contraignit de lui demander la paix. Elle fut conclue d'autant plus promptement, qu'il venoit de recevoir la nouvelle, que Chilpéric, après s'être emparé de Rheims, avoit fait le dégât dans toute la Champagne. Il repasse le Rhin en grande hâte, vient mettre le siége devant Soissons qu'il prend avec Théodebert son neveu, défait son frere en bataille rangée, & par l'entremise de Caribert & de Gontran, lui rend ses états & son fils.

AN. 563.

Greg. Tur. ibid. c. 23.

Le victorieux Sigebert songea ensuite à s'allier par un mariage digne de lui dans une maison royale. Brunehaut, fille d'Athanagilde roi des Visigoths, passoit pour la princesse la plus accomplie de son siécle. Le Roi d'Austrasie la fit demander par Gogon maire du palais. C'est la premiere fois qu'il est parlé dans notre histoire de cette dignité, si funeste par la suite à la puissance royale. Le maire étoit anciennement ce qu'est aujourd'hui le grand maître de la maison du roi : il ne commandoit que dans le palais & aux domestiques. Il devint ensuite ministre, commandant des armées, chef, prince, enfin roi de la nation.

Sigebert épouse Brunehaut fille du roi des Visigoths.

Gest. Franc. c. 31.

AN. 563. Le regne de Sigebert II est l'époque de l'élevation de cet officier & de l'abaissement de la majesté. La négociation de l'ambassadeur François eut tout le succès qu'on pouvoit desirer. La nouvelle reine arriva à Metz aux acclamations de tout le peuple, & le mariage fut célébré avec toute la magnificence possible. Quelque tems après, elle abjura l'Arianisme; & sa réconciliation à l'église par l'onction du saint chrême, mit le comble à la joie du prince & des sujets.

AN. 566.

Chilperic épouse Galsuinde sœur aînée de Brunehaut.

Le roi de Soissons, touché de l'exemple de son frere, & résolu de renoncer à ses indignes amours, fit demander Galsuinde, sœur aînée de la reine Brunehaut. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il l'obtint. On connoissoit son caractere inconstant & volage. Le roi d'Espagne fit jurer aux ambassadeurs qu'aucune autre femme n'auroit le nom & le rang de reine du vivant de la princesse sa fille : ils le promirent en tirant, agitant, & secouant leur épée. C'étoit l'usage des anciens Francs, lorsqu'ils s'engageoient avec serment de faire observer quelque chose. La nouvelle reine partit de Toléde avec de grandes richesses, & arriva à Rouen montée sur un char d'argent qui étoit de figure ronde. C'est

Fortunat. l. 6, carm. 7.

C'eſt dans cette ville que ſes nouveaux ſujets lui prêterent ſerment de fidélité, ſoit que ce fût là coutume de ces tems-là, ſoit qu'Athanagilde l'eut exigé pour la rendre plus reſpectable à la nation. Le roi en l'épouſant, lui aſſura pour appanage, ſuivant l'uſage d'alors, le Bordelois, le Limouſin, le Querci, le Béarn, & le Bigorre. C'eſt ce qu'on appelloit le préſent du matin, *Morganegiba*, ou *Morgangeba*. On déterminoit cette dot avant le mariage : la donation ne s'en faiſoit que le lendemain des nôces.

AN. 566.

Greg. Tur. l. 9, c. 20. Ducange au mot Morganegiba.

Chilpéric, quoique plein de reſpect pour la vertu de ſa nouvelle épouſe, laiſſa bientôt rallumer dans ſon cœur des feux illégitimes. La reine s'en plaignit dans une aſſemblée des états. La nation obligea le roi de jurer qu'il ſeroit fidéle à ſes anciens ſermens. Mais quelques jours après, Galſuinde fut trouvée morte dans ſon lit. Le ſoupçon de cette mort tomba ſur Fredegonde, femme d'une grande beauté, & d'une méchanceté plus grande encore. Il fut pleinement confirmé, lorſqu'on lui vit occuper la place & le trône de ſa rivale.

Mort de Galſuinde.

Fredeg. epit. c. 6.

Ces alliances ſi honteuſes pour la

Caractere

AN. 566.

de Caribert. Ses mariages, sa mort.

majesté, ne furent que trop communes dans la famille de Clotaire. Caribert répudia Ingoberge, pour épouser Mirefleur, fille d'un artisan. Celle-ci fut remplacée par sa sœur Marcouëse, qui étoit consacrée à Dieu par les vœux de religion. On vit enfin dans la personne de Theudegilde, la fille d'un simple berger, élevée sur le premier trône de l'empire François. Ces désordres le firent excommunier par saint Germain évêque de Paris. Les papes n'interposoient point encore leur autorité dans ces conjonctures, toujours infiniment délicates. Chaque prélat avoit toute jurisdiction dans son diocese. S'il arrivoit quelque scandale, c'étoit à l'évêque diocésain à le réprimer. S'il s'élevoit quelque contestation sur le dogme ou sur la discipline, elle étoit jugée dans un concile national sous l'autorité du roi. S'il s'agissoit de quelques priviléges ou dispenses, les évêques de la province s'assembloient, accordoient ou refusoient. Ce fut dans une de ces assemblées, & vers ce même tems, que l'abbaye de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain des Prés, fut soustraite à la jurisdiction de l'ordinaire.

Pasquier, recherches de la France, c. 7, p. 10.

Caribert regna six ans. Grégoire de Tours ne parle que de ses vices. Fortunat nous le représente comme un prince, sage, modéré, dont les mœurs étoient extrêmement douces. Ami des belles-lettres, il parloit le latin comme sa langue naturelle. Zélé pour l'observation des loix, il ne s'occupoit que du bonheur & de la tranquillité de ses sujets. Roi pacifique, mais jaloux de son autorité, il sçavoit la soutenir avec autant de dignité que de fermeté. Léontius de Bordeaux avoit assemblé un concile à Xaintes, où l'on avoit déposé Emerius évêque de cette ville. Le prétexte étoit que ce prélat avoit été sacré en vertu d'une jussion du feu roi Clotaire. Caribert vivement offensé de cette hardiesse, condamna l'archevêque à une amende de mille piéces d'or, & ses suffragans à une somme proportionnée à leurs revenus.

AN. 566.

L. 4, c. 26.

L. 5. carm. 4.

Idem. ibid.

Ce prince ne laissa que des filles, Berthe, qui fut mariée à Ethelbert roi des Cantiens en Angleterre, Bertflede & Chrodielde qui prirent le voile, la premiere à Tours, la seconde à Poitiers. Les rois ses freres partagerent sa succession. Chacun vouloit

AN. 566. avoir Paris. Il fut enfin arrêté qu'ils le possèderoient par indivis. On con-

Greg. Tur. l. 7, c. 6. vint qu'aucun des trois ne pourroit y entrer que du consentement des deux autres. Ils confirmerent ce traité par un serment, se soumettant à la malédiction de Dieu & des saints, s'ils le violoient.

CHILPÉRIC I. *

AN. 567. LA France ne jouit pas long tems des avantages de cette paix. La mort de Galsuinde excita une guerre

Id. l. 9, c. 20. civile, qui sembloit ne devoir finir que par la perte de Chilpéric. Sigebert & Gontran vivement sollicités par la reine Brunehaut, se liguerent contre l'auteur de ce cruel assassinat. Déja ils s'étoient emparés de la plus grande partie de ses états, lorsque l'intérêt ramena tout-à-coup la tranquilité & la concorde. Les conditions du traité furent que le roi de Soissons

* Quoique Chilpéric n'ait eu qu'une partie du royaume & de la ville de Paris, cependant la plûpart de nos historiens le mettent au nombre des rois de cette capitale, immédiatement après la mort de Caribert.

céderoit à la reine d'Austrasie les domaines qu'il avoit donnés à Galsuinde pour sa dot. Cette querelle étoit à peine décidée, que Sigebert se se vit obligé de porter les armes contre les Huns, aujourd'hui les Hongrois, qui avoient recommencé leurs courses sur les terres des François au-delà du Rhin. Cette expédition fut des plus malheureuses. Le roi abandonné des siens, se trouva investi & enfermé de tous côtés. C'étoit un prince d'une figure aimable & d'une rare prudence : il sçut vaincre par ses libéralités ceux qu'il n'avoit pu subjuguer par ses armes : les barbares gagnés par ses présens, lui rendirent la liberté, firent alliance avec lui, jurerent qu'ils ne lui feroient jamais la guerre, & le comblerent de caresses & d'amitiés.

AN. 568.

Sigebert est fait prisonnier & remis en liberté.

Id. l. 4, c. 29, p. 337.

Pendant que ces choses se passoient au-delà du Rhin, les Lombards, qui venoient de fonder un nouveau royaume en Italie : se répandirent dans la Bourgogne, défirent & tuerent le patrice Amé ; (ce titre étoit affecté aux gouverneurs de cette province) taillerent en piéces l'armée de Gontran, & chargés d'un riche butin, repasserent les Alpes. L'avidité du pillage jointe

AN. 569.

Irruption & défaite des Lombards & des Saxons.

Idem, ibid. c. 36.

AN. 569.

à l'impunité de leur attentat les ramena bientôt dans le Dauphiné. Mummol, le plus grand homme de guerre qui fût en France, les surprit aux environs d'Embrun, & remporta sur eux une victoire complette. On vit en cette occasion une chose jusques-là sans exemple. Salone & Sagittaire, tous deux évêques, l'un d'Embrun, l'autre de Gap, tous deux le casque en tête & l'épée à la main, chargerent l'ennemi avec une intrépidité qui eût mérité des éloges dans un soldat, mais qui fut universellement blâmée dans des prélats. L'irruption des Lombards fut suivie de celle des Saxons, qui les avoient aidés à la conquête d'Italie. Mummol marcha à leur rencontre, les mit en déroute, leur enleva tout le butin qu'ils avoient fait, les força de retourner dans leur pays, qu'ils furent obligés de partager avec les Suéves, qui s'en étoient emparés pendant leur absence.

AN. 570, & suiv.

Guerres civiles entre les princes François.

Pendant que la Bourgogne étoit en proie aux incursions des barbares, le roi d'Austrasie, séduit par l'occasion, s'empara de la ville d'Arles, sur laquelle il avoit quelques prétentions. Elle fut reprise presque aussi-tôt que

conquiſe. L'armée Auſtraſienne fut battue. Les vainqueurs emporterent Avignon qui étoit du domaine de Sigebert ; mais Gontran la lui rendit en faiſant la paix. Cet accommodement inattendu fut un coup de foudre pour le roi de Soiſſons, qui profitant de la circonſtance avoit fait une irruption dans les états de Sigebert. Déja Tours & Poitiers s'étoient rendus à Clovis, le plus jeune de ſes fils, lorſque Mummol parut à la tête des troupes qui venoient de ſignaler leur valeur par la défaite des Lombards & des Saxons. La ſeule préſence de ce général diſſipa l'armée de Chilpéric, & rétablit par-tout l'ordre & la ſubordination. Ainſi finit cette premiere campagne. On vit dans la ſuivante un de ces exemples trop fréquens du peu de fidélité des enfans de Clovis à obſerver les traités les plus ſacrés.

AN. 570, & ſuiv.

Greg. Tur. c. 30.

Ibid. c. 42.

Théodebert malgré ſes ſermens de ne jamais porter les armes contre ſon oncle, ſe jetta dans la Touraine qu'il ravagea, entra dans le Poitou, défit l'armée de Sigebert, & maître de toutes les places voiſines de la Loire s'avança dans le Limouſin & dans le Querci, où il mit tout à feu & à ſang.

An. 570, & suiv.

Ibid. c. 44.

Le roi d'Austrasie, épouvanté de ces succès, fit entrer en France une formidable armée d'Allemans, de Suéves, de Bavarois, de Thuringiens & de Saxons. Chilpéric trop foible pour tenir la campagne, abandonné de Gontran qui d'abord s'étoit joint à lui, se retira & se retrancha dans le pays Chartrain, d'où il envoya faire des propositions de paix à son frere. Elle lui fut accordée par l'entremise des seigneurs François, & les trois freres jurerent de ne plus rien entreprendre les uns contre les autres. Les troupes Germaniques avoient compté sur le pillage du camp de Chilpéric. Frustrées de leurs espérances, elles commençoient à murmurer. Sigebert monte aussi-tôt à cheval, se présente aux mutins, & les déconcerte. On arrête les plus séditieux : il les fait lapider à la vue de toute l'armée. C'est le seul exemple qu'on trouve dans notre histoire de cette espece de châtiment militaire, autrefois en usage parmi les Romains.

An. 575.

Chilpéric recommence la guerre. Mort de son fils Théodebert.

Le roi d'Austrasie avoit à peine congédié ses troupes, que Chilpéric & Théodebert son fils, reprirent les armes. Le premier entra en Champa-

gne, pillant, brûlant, ſaccageant tous les lieux par où il paſſa. Le ſecond marcha en Aquitaine, où il fut tué en combattant vaillamment. Cette mort, la réconciliation de Gontran avec Sigebert, & les approches de l'armée de Germanie, porterent la conſternation à la cour de Soiſſons. Le malheureux Chilpéric ſe ſauve dans Tournay, où il s'enferme avec ſa femme & ſes enfans. Tout plie ſous le joug du prince Auſtraſien. Paris, Rouen, toutes les villes du royaume de ſon frere le reconnoiſſent pour leur maîtte. Ebloui de ces heureux ſuccès, ſon cœur ſe ferme à la pitié; la perte du roi fugitif eſt réſolue. Les remontrances de ſaint Germain évêque de Paris, les prieres de la ſainte religieuſe Radegonde, les vœux de la France, tout fut inutile: rien ne put lui faire prendre des ſentimens plus moderés. Déja il avoit inveſti Tournay, lorſque deux ſcélérats envoyés par Fredegonde, l'aſſaſſinerent à Vitri, où il s'étoit rendu pour recevoir les hommages de ſes nouveaux ſujets.

AN. 575. *Greg. Tur. c. 51, 52. Geſt. Fr. c. 32.*

Sigebert eſt aſſaſſiné.

Ainſi périt au milieu de ſes triomphes, le monarque le plus parfait qui eût encore paru ſur le trône François.

Son caractere.

AN. 575. Généreux, libéral, bienfaiſant, jamais ſouverain ne régna avec plus d'empire ſur le cœur de ſes ſujets. Intrépide dans le danger, inébranlable dans le malheur, il ſçut juſques dans les fers, ſe concilier le reſpect & l'amour d'un vainqueur qui avoit à peine l'extérieur de l'humanité. Réglé dans ſes mœurs, roi juſques dans ſes inclinations, on ne le vit point comme ſes freres s'attacher à des objets dont la baſſeſſe deshonore la majeſté. On peut dire que ſon regne fut celui de la décence & de l'honneur. Il eût été celui de toutes les vertus, ſi ce prince eût pu vaincre le reſſentiment qui l'animoit à la perte de ſon frere. Le caractere de Chilpéric eſt en quelque ſorte ſa juſtification.

Sigebert étoit âgé de quarante ans, lorſqu'il mourut : il en avoit régné quatorze. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Medard de Soiſſons où l'on voit encore ſa figure ſur ſon tombeau. Il eſt repréſenté en habit long, avec le manteau que les Romains appelloient *Chlamys*. C'étoit l'habillement des enfans de Clovis, ſoit qu'il leur parût plus noble & plus majeſtueux, ſoit qu'ils regardaſſent le titre d'Auguſte

comme héréditaire dans leur famille. Quoi qu'il en ſoit, l'habit long fut pendant pluſieurs ſiécles celui des perſonnes de diſtinction. On le bordoit de martre, de zibeline, d'hermine, ou de menu-vair. On le chamarra de toutes les piéces de ſon écu ſous le regne de Charles V. On ne connoiſſoit alors ni *fraiſes* ni *collets*. Ce fut Henri II, qui en introduiſit l'uſage. Juſques-là nos rois avoient toujours eu le cou entiérement nud. Il en faut cependant excepter Charles le Sage, qu'on voit repréſenté par-tout avec un collet d'hermine. L'habit court, qu'on ne portoit anciennement qu'à la campagna & à l'armée, devint le ſeul à la mode ſous Louis XI. On le quitta ſous Lous XII. On le reprit ſous François I, qui introduiſit l'uſage de le taillader. Un pourpoint ſerré & fermé, des trouſſes de Pages, un petit manteau qui ne paſſoit pas la ceinture, étoit l'habillement favori de Henri II & de ſes enfans. Il ſeroit auſſi long qu'ennuyeux de rapporter les divers changemens de modes depuis Henri IV, juſqu'à nous.

AN. 575. Habillement des ſeigneurs François.

L'habit des dames Françoiſes éprouva les mêmes révolutions. Il ne paroît

Ornemens & habits des dames Françoiſes.

AN. 575. pas qu'elles ſe ſoient beaucoup occupées de parures pendant près de neuf ſiécles. Rien de plus ſimple que leur coëffure, de moins étudié que leur friſure, de plus uni, mais en même tems de plus fin que leur linge. Les dentelles ont été long-tems ignorées. Leurs robes, armoriées à droite de l'écu de leur mari, à gauche de celui de leur famille, étoient ſi ſerrées, qu'elles laiſſoient voir toute la fineſſe de leur taille, ſi haut montées, qu'elles leur couvroient entierement la gorge. L'habillement des veuves avoit beaucoup de reſſemblance avec celui de nos religieuſes. Ce ne fut que ſous Charles VI qu'elles commencerent à ſe découvrir les épaules. Le regne galant de Charles VII amena l'uſage des bracelets, des colliers, des pendans d'oreilles. La reine Anne de Bretagne dédaigna ces frivoles ajuſtemens; toute l'occupation de Cathérine de Medicis étoit d'en inventer de nouveaux : le caprice, la vanité, le luxe, la coqueterie les ont enfin portés au point où nous les voyons aujourd'hui.

AN. 576. *Greg. Tur. l. 5, c. 1. Geſt. Fr. c. 32. Fred. c. 71.*

Jamais révolution ne fut plus univerſelle ni plus ſubite que celle qui ſuivit la mort de Sigebert. L'armée d'Auſtraſie leva le ſiége de Tournay :

Toutes les villes du royaume de Soissons rentrerent dans l'obéissance : la reine Brunehaut fut arrêtée avec ses enfans ; & Chilpéric, après avoir reconquis ses états, se vit au moment de monter sur le trône de son vainqueur. Déja Sigulphe & plusieurs autres seigneurs Austrasiens l'avoient reconnu pour leur maître. Cet exemple fut suivi de Sigon, grand référendaire. C'est le nom qu'on donnoit sous les Mérovingiens, à celui qui gardoit le sceau royal, expédioit les lettres, scelloit les ordonnances. On l'appella chancelier sous les Carlovingiens, ou parce qu'il barroit les lettres qu'il refusoit, ou parce qu'il les scelloit dans un lieu fermé de grilles ou *chanceaux*, suivant le langage de ce tems-là. Ce n'étoit autrefois que la cinquieme charge du royaume. Ce ne fut pas sans peine qu'en 1224 on lui accorda voix délibérative dans l'assemblée des pairs, & pendant long-tems il n'eut place au parlement, qu'après les princes & les évêques. Il est enfin devenu le premier officier de la couronne, le président-né de tous les conseils, le chef de la justice, le dispensateur de toutes les graces, abolitions, & pardons. C'est

AN. 576.

Référendaire ou chancelier. Origine & progrès de cette charge.

Du Tillet, p. 278.

Tesserau, grande chancellerie, p. 8.

AN. 576.

le ſeul homme du royaume qui ne porte point le deuil, le ſeul qui reçoive & ne rende point de viſites.

Cependant Chilpéric étoit entré dans Paris à la ſuite de pluſieurs reliques qu'il fit porter en proceſſion. Il s'imaginoit que cette dévotion affectée détourneroit la malédiction à laquelle il s'étoit ſoumis, s'il violoit le traité de partage, ou que du moins le crédit de tant de ſaints contrebalanceroit celui des ſaints Polieucte, Hilaire & Martin, qu'il avoit pris à témoins. On ne peut exprimer quelle fut la ſurpriſe & la colere de ce prince, lorſqu'il apprit que le fils & l'unique héritier de Sigebert lui avoit échappé. Ce fut Gondebaud, l'un des plus grands ſeigneurs de la cour du feu roi, qui le tira de l'étroite priſon où il étoit gardé. On le deſcendit par une fenêtre dans une corbeille. Un homme affidé le reçut, le remit entre les mains du fidéle Auſtraſien, qui le conduiſit heureuſement à Metz. Les grands du royaume s'aſſemblerent le jour de Noël, & Childebert, qui avoit à peine cinq ans, fut couronné roi d'Auſtraſie.

Childebert II, roi d'Auſtraſie.

Mérovée épouſe la reine.

Le roi de Soiſſons ſe vengea de l'évaſion de ſon priſonnier ſur les tréſors

AN. 576.

de Sigebert qu'il envahit, & ſur la reine Brunehaut qu'il relégua à Rouen, où on lui donna des gardes. Mais le coup le plus ſenſible pour cette tendre mere, fut l'enlevement d'Ingonde & de Chlodoſinde ſes filles, que l'on conduiſit à Meaux. Auſſi-tôt Chilpéric envoya un de ſes généraux appellé Rocolene, pour ſe rendre maître du Maine, & Mérovée ſon fils, pour s'emparer du Poitou. Le premier avoit ordre de ſe ſaiſir de Gontran-Boſon, que le roi ſoupçonnoit d'avoir tué ou fait tuer Théodebert l'aîné de ſes enfans. Cet officier s'étoit ſauvé dans l'égliſe de ſaint Martin de Tours, l'aſyle le plus reſpecté de tout l'empire François. Rocolene oſa violer ce ſaint lieu. Le châtiment fut prompt, dit Grégoire de Tours. Frappé d'une terreur ſubite, il fut forcé de ſe retirer ſans avoir exécuté ce qu'il avoit projetté, & mourut quelques jours après à Poitiers, où il s'étoit fait tranſporter. Le jeune Mérovée moins fidéle aux ordres du roi ſon pere, ſe rendit à Tours. De-là feignant de paſſer au Mans, ſéjour d'Audouere ſa mere, il tourna tout-à-coup du côté de Rouen, où l'évêque Prétextat le

Brunehaut ſa tante.

Greg. Tur. l. 5, c. 1, 2, 4.

AN. 576.

L. 6, carm. 6.

maria avec Brunehaut, dont la beauté n'avoit encore rien perdu de ſon éclat. Fortunat en fait une ſeconde Vénus. Le détail dans lequel il deſcend à ce ſujet, prouve ou qu'il n'étoit pas encore évêque, ou que les prélats d'alors, peut-être irréprochables dans leurs mœurs, n'étoient pas fort réſervés dans leurs expreſſions.

Brunehaut engage Childebert ſon fils à faire la guerre à Chilpéric.

Chilpéric, vivement offenſé de la conduite de ſon fils, s'avance vers Rouen pour punir les deux époux. Ces amans effrayés ſe ſauvent dans l'égliſe de ſaint Martin, bâtie ſur les remparts de la ville. En vain on emploie l'artifice & la ruſe pour les tirer de cet aſyle. Ils n'en ſortent que ſur la promeſſe la plus authentique, que non-ſeulement il ne leur ſera fait aucun mal, mais que leur mariage ſera confirmé, ſi les évêques le jugent légitime. Le roi, après cet accommodement, obligea Mérovée de le ſuivre à Soiſſons, & laiſſa Brunehaut dans ſon ancienne priſon, d'où bientôt il la renvoya en Auſtraſie avec les princeſſes ſes filles. Elle n'y fut pas plutôt arrivée qu'elle engagea Childebert ſon fils, à déclarer la guerre au roi ſon oncle. Godin, l'un des principaux ſei-

AN. 577.

gneurs Austrasiens qui d'abord s'étoient donnés à Chilpéric, reçut ordre de marcher à Soissons pour surprendre Fredegonde, qu'il ne manqua que de quelques heures. Il fut lui-même surpris, défait & tué. Le soupçon de ce soulevement tomba sur Mérovée. On lui ôta ses armes, on lui donna des gardes. La défaite de l'armée du Limousin acheva de le perdre dans l'esprit de son pere.

Défaite de l'armée de Chilpéric, qui s'en prend à Mérovée & le deshérite.

Gr. Tur. c. 14.
Gest. Fr. c. 33.

Gontran s'étoit joint à Childebert contre le roi de Soissons, qui avoit envoyé deux puissantes armées, l'une en Saintonge sous le commandement de Clovis son second fils, l'autre dans le Limousin sous la conduite du général Didier. Le patrice Mummol joignit ce dernier, l'attaqua, le défit. Le combat fut si sanglant & si opiniâtre, qu'il y périt vingt-cinq mille hommes des troupes de Chilpéric, & cinq mille Bourguignons. Mérovée, regardé comme l'auteur de cette guerre, devint responsable de ce mauvais succès. On lui fit couper les cheveux. Il fut deshérité, ordonné prêtre, & confiné dans un monastere. Echappé de sa prison, il se sauva dans l'église de saint Martin de Tours, dont il força l'évê-

An. 577. que de lui donner les eulogies. C'étoient les restes des pains non consacrés, mais offerts & bénits pour le sacrifice. C'est par cette raison qu'on ne les distribuoit qu'à ceux qui étoient dans la communion de l'église. Chilpéric, après avoir inutilement employé les menaces, les trahisons, les perfidies, entreprit de l'enlever de force de son asyle. Il en écrivit à saint Martin, dont il craignoit de s'attirer l'indignation. La lettre, qui étoit une espece de consultation, fut déposée sur le tombeau de ce Thaumaturge de la France. Le roi, telle étoit la simplicité & l'ignorance de ces tems-là, avoit eu la précaution de la faire accompagner d'un papier blanc où il espéroit que le bienheureux pontife écriroit sa décision. Mais le saint ne l'honora d'aucune réponse. Le papier au bout de trois jours fut trouvé sans écriture, & le superstitieux monarque abandonna son entreprise.

Mérovée est assassiné par les ordres de Fredegonde.

Mérovée de son côté imploroit la protection du même saint contre les fureurs du roi son pere. Il le conjuroit de lui éclaircir son sort par les endroits sur lesquels il tomberoit en ouvrant les livres saints : il n'y en eut

aucun qui lui fût favorable. Tout lui annonçoit une mort funeste, dit notre historien. Le malheureux prince, depuis cette fatale prédiction, ne gouta ni repos, ni tranquillité. Fugitif & errant, tantôt de la Touraine en Austrasie, tantôt de la Champagne en Artois; abandonné de sa femme qui l'aimoit tendrement, mais qui ne pouvoit rien en sa faveur, poursuivi par son pere, trahi par les principaux de Terouane, il fut enfin assassiné par les gens de Fredegonde.

AN. 577.

Fredeg. epit. c. 78.

Cette reine porta la vengeance plus loin encore. Elle n'avoit point oublié les liaisons de Prétextat avec le prince Mérovée. Elle entreprit de faire déposer ce prélat en un concile tenu à Paris dans l'église de sainte Geneviéve. On ne sçait lequel doit le plus étonner, ou le personnage du roi qui fut lui-même l'accusateur, ou l'embarras des Peres à trouver quelque chose de répréhensible dans la conduite d'un évêque qui venoit de marier le neveu & la tante. On seroit tenté d'en conclure, ou que ces sortes de mariages n'étoient point défendus par les anciens canons, ou que l'on étoit persuadé que l'ordinaire pouvoit dispen-

L'évêque Prétextat est déposé.

Greg. ibid. c. 9.

AN. 577. ser dans ces sortes d'occasions. La surprise augmente encore, lorsqu'on vient à réfléchir sur la foiblesse de l'accusé, qui, à la persuasion de quelques faux freres, avoue des crimes qu'il n'a point commis. Mais le comble de l'étonnement est de voir le souverain se jetter aux pieds des évêques ses vassaux pour leur demander la condamnation d'un de ses sujets. Il vouloit qu'on déchirât sa robe en plein concile, qu'on récitât sur lui les malédictions contenues dans le pseaume cent huitieme, ou du moins qu'on l'excommuniât pour toujours. Il n'obtint ni l'un ni l'autre. L'évêque cependant fut condamné sur sa propre confession, enfermé dans une prison, ensuite envoyé en exil dans une des isles du Contentin. Le roi de Bourgogne, après la mort de Chilpéric, le rétablit dans son évêché, malgré Fredegonde, qui, pour s'en venger, le fit poignarder au milieu de l'office divin. Un si horrible attentat fit fermer toutes les églises de Rouen. Les évêques qui s'y trouvoient, défendirent la célébration des saints mysteres, jusqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur de cet effroyable sacrilege. C'est le premier exemple que l'an-

tiquité nous fourniſſe d'un ſemblable interdit.

AN. 577.

Fredegonde fait aſſaſſiner Clovis dernier fils du premier lit de Chilpéric.

Mais l'aſſaſſinat de Mérovée & la condamnation de Prétextat n'étoient que le prélude des fureurs de Fredegonde. Il reſtoit à Chilpéric un dernier fils du premier lit : c'étoit ce même Clovis qui commandoit l'armée de ſon pere dans la guerre contre le roi d'Auſtraſie. La cruelle marâtre réſolut de le ſacrifier à la grandeur de ſes enfans. La premiere diſpoſition à l'exécution de ce noir projet, fut la découvert d'une conjuration formée par Leudaſte, comte ou gouverneur de Tours. Cet homme oſa enfanter le projet de perdre la reine. Le moyen qu'il employa, paroiſſoit d'autant plus infaillible, qu'il étoit plus détourné. Il ſuborna des témoins qui accuſerent Grégoire de Tours d'avoir des intelligences avec Childebert, & d'avoir parlé indécemment des amours de Fredegonde & de l'évêque de Bordeaux. L'accuſé ſe juſtifia pleinement de ces odieuſes imputations. Les accuſateurs, appliqués à la queſtion, avouerent que cette intrigue n'avoit été tramée que pour inſpirer au roi des ſoupçons ſur la conduite de ſon épouſe : que

AN. 578. 79, 80, 81.

Greg. Tur. l. 9, c. 31.

AN. 578, 79, 80, 81.

le dessein des conjurés étoit d'assassiner Chilpéric ; de se défaire des enfans qu'il avoit eus de la reine, & d'élever Clovis sur le trône. Ce jeune prince n'avoit aucune part à la conspiration, mais il étoit aimé des peuples : il n'en fallut pas davantage pour réveiller toute la haine de Fredegonde.

Marius in chron. Fredeg. epit. c. 82.

Elle venoit de perdre ses trois enfans qui moururent de dyssenterie ; elle suborna des témoins, qui accuserent Clovis de les avoir empoisonnés. Il fut arrêté, enfermé au château de Noisy, ensuite poignardé. La reine Audouere sa mere expira sous les coups de cette cruelle reine, & la sainteté du lieu où elle s'étoit retirée, ne la défendit point de la fureur des assassins. Basine sœur de ce prince infortuné, & fille du roi régnant, deshonorée par d'infâmes satellites, fut reléguée dans un cloître.

Marius in chron. Fredeg. épit. c. 82.

On dit que ces cruelles catastrophes furent précédées des effets les plus sensibles de la colere du ciel, de tremblemens de terre, d'inondations, d'incendies, de famine, de maladies épidémiques, *de pluies de sang*, & d'un bouleversement général de la nature, qui fit paroître des fleurs en Janvier,

& des grappes formées en Décembre.

AN. 578, 79, 80, 81.

Gontran adopte Childebert, & le déclare son héritier.

Fredeg. epit. c. 78.

Pendant que le royaume de Soissons étoit le théatre de tant d'horreurs, les deux rois d'Austrasie & de Bourgogne, s'étoient rendus à Pont-pierre, petit village sur la Meuse, pour faire une alliance sincere & durable. Gontran qui avoit perdu ses deux fils, adopta solemnellement Childebert, & le déclara seul héritier de ses états. Les Austrasiens, fiers de cette union, envoyerent redemander à Chilpéric les places qu'il leur retenoit, sur-tout Poitiers dont il s'étoit emparé tout récemment. L'ambassadeur, en cas de refus, avoit ordre de lui déclarer la guerre. On méprisa ses menaces; on ne rendit rien, & la cour de Metz ne se mit point en devoir de tirer vengeance de cette insulte. Mais on conjecture avec assez de vraisemblance, que ce fut à sa sollicitation que Waroc comte de Bretagne, refusa l'hommage au roi de Soissons. Cette révolte produisit une guerre sanglante. On ignore comment ce différend fut terminé.

AN. 584.

Ligue de Chilperic & de Childebert contre le roi de Bourgog.

Cependant Childebert oubliant son adoption, se ligua avec Chilpéric contre le roi de Bourgogne. Les hostilités commencerent par la surprise de cette

AN. 584.

partie de Marſeille qui avoit été du domaine du feu roi Sigebert. C'étoit préciſément le ſujet de la querelle. Une guerre civile qui s'alluma dans le royaume d'Auſtraſie, empêcha le jeune prince de pouſſer ſes conquêtes plus loin. Gontran profita de cette circonſtance pour faire ſa paix avec le roi de Soiſſons : il lui abandonna Périgueux, Agen, & toutes les places dont il s'étoit emparé. Mais bientôt la ligue fut renouvellée. Il y eut près de Melun un combat ſanglant, dont chacun des deux partis s'attribua l'avantage. Le prince Bourguignon marcha contre Chilpéric, fit attaquer ſon camp, lui enleva quelques quartiers, & lui tua beaucoup de monde. Cette victoire devint un acheminement à la paix. On convint d'une ſuſpenſion d'armes. Les deux freres & le neveu ſe jurerent une amitié à toute épreuve.

Chilpéric eſt aſſaſſiné.

Cette guerre étoit à peine terminée, que Leuvigilde roi d'Eſpagne, envoya demander Rigunthe fille de Fredegonde, pour Récarede, le cadet de ſes fils. La cour de Soiſſon affecta quelques difficultés, mais enfin le mariage fut conclu. C'eſt le dernier événement heureux du regne de Chilpéric,

ric. Thierri, l'unique fils qui lui restoit, mourut presque subitement. Childebert & Gontran lui firent une guerre sanglante. Obligé de se renfermer dans Cambrai avec tous ses trésors, il ne se montroit que rarement à la tête de ses armées, & toujours sans oser rien entreprendre. Il étoit venu à Chelles, maison de plaisance qui faisoit toutes ses délices, & qui fut pour lui un lieu bien funeste. Il revenoit un soir de la chasse, lorsqu'un scélérat le perça de deux coups de poignard dont il expira sur le champ. Gregoire de Tours, historien contemporain, ne nomme point l'auteur de cet horrible attentat. Fredegaire, qui semble n'avoir écrit que pour flétrir la réputation de Brunehaut, lui attribue cet effroyable parricide. Un écrivain qui n'est venu que fort long-tems après, nous assure au contraire que ce fut l'ouvrage de Frédegonde. Voici comme il raconte le fait. Chilpéric prêt à partir pour la chasse, étoit monté dans la chambre de la reine : elle crut que c'étoit Landry avec lequel elle vivoit dans une trop grande familiarité. Certaines paroles qui lui échapperent, découvrirent toute l'intrigue à l'homme

AN. 584.

Greg. Tur. l. 6, c. 46.

Fred. epitom. c. 93.

Gest. Franc. c. 35.

AN. 584.

du monde à qui il étoit le plus important de la tenir cachée. Le roi sortit brusquement & d'un air rêveur. Frédegonde instruisit son amant de cette fatale aventure : le malheureux, pour éviter sa perte, osa faire assassiner son maître.

Son caractere. *Idem. Greg. ibid.*

Ainsi périt le Néron de la France qu'il mit en combustion, le bourreau de sa famille qu'il sembloit avoir entrepris d'exterminer, le tyran de ses sujets qu'il accabla tellement d'impôts, qu'ils se virent forcés d'abandonner leurs possessions. Chaque arpent de vigne payoit une barrique de vin : on exigeoit tant pour chaque esclave, pour chaque espece de biens, pour chaque personne libre. Ce n'est pas que ces tributs fussent absolument des nouveautés : la plus grande partie des revenus de nos premiers rois ne consistoit qu'en denrées : on les levoit comme on fait aujourd'hui les dixmes ; mais Chilpéric les avoit prodigieusement augmentés. Avide d'argent jusqu'à la tyrannie, il étoit magnifique jusqu'à l'ostentation dans ses meubles & dans ses équipages : voluptueux jusqu'à la débauche, son incontinence n'avoit point de bornes ; &

s'il fut enfin fidéle à Frédegonde, ce fut par crainte plutôt que par devoir : impie jusqu'au scandale, superstitieux jusqu'à la petitesse, croyant à peine en Dieu, dont les ministres étoient le sujet éternel de ses railleries, on ne peut exprimer jusqu'où il portoit le respect pour saint Martin, & la crainte de l'irriter contre lui. Vain, présomptueux, téméraire, il osa sonder les profondeurs des mysteres de la religion ; & il avoit concerté un édit par lequel il défendoit de reconnoître aucune distinction dans les personnes de la Trinité. Ce ne fut qu'en s'armant du zele le plus intrépide, que Grégoire de Tours & Salvius évêque d'Albi, le lui firent supprimer. Jaloux de la réputation d'auteur & de bel esprit, il composa quelques volumes de méchante prose, & de vers plus mauvais encore. Il voulut ajoûter à l'alphabet Gaulois toutes les lettres doubles des Grecs. Il ordonna non-seulement de les employer dans les livres nouveaux, mais même de les insérer dans les anciens. Son intention étoit de représenter par un seul caractere, ce qui ne s'exprimoit auparavant qu'en plusieurs. Cet usage

AN. 584.

ne dura qu'autant que ſon regne. *

AN. 584. On vit à la mort de ce prince un exemple frappant du peu de fonds que les mauvais rois doivent faire ſur les hommages d'une cour idolâtre. C'eſt leur rang & non leur perſonne que l'on encenſe : l'adoration eſt ſur les lévres, le mépris & la haine ſont dans le cœur. Le corps de Chilpéric, abandonné de tout le monde, ſeroit demeuré ſur le lieu où il avoit été percé, ſi Malulfe évêque de Senlis, qui depuis trois jours ſollicitoit inutilement une audience, n'eut pris le ſoin de le tranſporter à Paris. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Germain des Prés. Il ne laiſſoit qu'un fils âgé de quatre mois, qui lui ſuccéda ſous le nom de Clotaire. Il eut pour femmes Audouere, qu'il répudia, Galſuinde qui fut trouvée morte dans ſon lit, & Frédegonde qui le précipita dans un abîme de crimes & d'horreurs.

* Ces lettres étoient Θ pour th : Φ pour ph : X pour ch : ξ pour ch : Ψ pour cs : pour pſ.

CLOTAIRE II.

An. 584.

Frédegonde se refugie dans l'église cathédrale de Paris. *Greg. Tur. l.* 7, *c.* 4.

CHILDEBERT étoit à Meaux, lorsque Chilpéric fut assassiné. Le voisinage d'un ennemi si redoutable porta la consternation à la cour de la reine, mere du jeune Clotaire. Effrayée par le souvenir de ses crimes; détestée de ses sujets qu'elle avoit épuisés par ses vexations; peu sûre des grands qui blâmoient hautement ses violences; poursuivie par le roi d'Austrasie, qui lui imputoit la mort de son pere; haïe de Gontran qui redoutoit ses trahisons & ses perfidies; n'ayant d'autre appui qu'un enfant de quatre mois, elle se sauve à Paris, où l'évêque Ragnemode la reçoit dans son église comme dans une retraite assurée contre le ressentiment des deux rois. Ce fut du fond de cet asyle qu'elle écrivit au roi de Bourgogne pour lui offrir la couronne de Chilpéric, le priant de tenir lieu de pere à son neveu, lui protestant qu'elle songeoit moins à régner qu'à grossir le nombre de ses sujets. Ce bon prince, touché

AN. 584.

de compaſſion, ſe rendit en diligence dans la capitale de l'empire François, prit Clotaire ſous ſa protection, ſe déclara hautement pour Frédegonde contre Childebert qui lui demanda en vain juſtice de la mort d'un pere, d'une tante, d'un oncle, & de deux couſins germains. On lui ferma l'entrée de Paris; on renvoya avec ignominie un de ſes ambaſſadeurs, aſſez hardi pour menacer de poignards & d'aſſaſſinat; on prévint ſes deſſeins ſur Tours & Poitiers qui avoient autrefois appartenu à ſon pere. Ces deux villes obligées de céder à la force, prêterent le ſerment de fidélité à Gontran, que l'on regardoit comme le tuteur des deux jeunes rois, & comme le chef de la nation.

Clotaire eſt reconnu roi de Soiſſons.

La conduite du prince Bourguignon fit un grand effet ſur l'eſprit des ſeigneurs François. Le jeune Clotaire fut reconnu roi de Soiſſons. On lui laiſſa la troiſieme partie du royaume de Caribert, qui avoit été du domaine de Chilpéric ſon pere; mais on le dépouilla de la Touraine, de la Saintonge, du Perigord, de l'Agénois, du Limouſin & de l'Albigeois, qui avoient été uſurpés ſur Childebert. Il ne pa-

roît pas cependant que ce jeune prince ait été maître de Soiſſons : Gontran par la ſuite lui céda la propriété de Paris. Frédegonde fut déclarée régente. C'étoit anciennement, comme aujourd'hui, le privilége des reines meres. On a vu Brunehaut ſous Childebert II, Batilde ſous Clotaire III, Nantilde ſous Clovis II, Alix de Champagne ſous Philippe Auguſte, Blanche de Caſtille ſous ſaint Louis, & Louiſe de Savoye ſous François I, gouverner l'état avec une autorité abſolue pendant la minorité ou l'abſence des rois leurs fils. Cet uſage a paſſé du trône juſques dans les familles des particuliers. Le droit François, tant ancien que nouveau, tranſmet aux meres la tutelle & la garde-noble de leurs enfans, c'eſt-à-dire, dit Paſquier, *le gouvernement de leurs perſonnes & de leurs biens, ſoit fiefs, ſoit rotures.*

AN. 584.

Recherches de la France, l. 2, p. 149.

Autorité de la régence.

Le pouvoir du régent égaloit celui des rois, dont il touchoit les revenus ſans être obligé d'en rendre compte. C'étoit en ſon nom qu'on rendoit la juſtice : c'étoit de ſon ſceau, lorſqu'il étoit prince du ſang, &, s'il ne l'étoit pas, d'un ſceau particulier pour la

AN. 584. régence, qu'on ſcelloit les édits, les graces, les patentes. C'étoit lui qui diſpoſoit de toutes les charges & de tous les emplois; qui recevoit les foi & hommages; qui étoit l'arbitre ſouverain de la paix & de la guerre. Cette autorité parut ſi énorme, que Charles V entreprit de la reſtraindre, du moins dans ſa durée : il rendit une ordonnance, qui déclare les rois majeurs à quatorze ans : juſques-là ils ne l'avoient été qu'à vingt-deux. Charles VI régla que l'héritier de la couronne, quoiqu'enfant, ſeroit proclamé roi du moment de la mort de ſon prédéceſſeur. C'étoit un ancien préjugé, que le prince ſucceſſeur ne pouvoit, ni être ſacré, qu'il n'eût atteint l'âge de majorité, ni prendre le titre de roi, qu'après la cérémonie de ſon ſacre. C'eſt par cette raiſon que Jean, fils de Louis Hutin, n'eſt point compté au nombre de nos rois. Il paroît par une autre ordonnance de Charles V, que la régence étoit quelquefois diſtinguée de la tutelle. Ce prince déclare que, s'il meurt avant la majorité de ſon fils, le duc d'Anjou, ſon frere, ſera régent du royaume, & que la reine aura la tutelle de ſes enfans

avec les ducs de Bourgogne & de Bourbon. Mais cet édit n'eut lieu que pour un tems, & ces deux titres autrefois réunis, ne furent plus séparés dans la suite.

An. 585.

Conjuration de quelques seign. François en faveur de Gondebaud cru fils de Clotaire I.

Greg. Tur. l. 6, c. 24.

Cependant les vexations de Frédegonde, la mollesse de Gontran, & la foiblesse de Childebert avoient inspiré à plusieurs seigneurs François la pensée de se donner un nouveau maître. Les chefs de la conjuration étoient le général Didier, qu'on a vu si souvent à la tête des armées de Chilpéric, le patrice Mummol si connu dans notre histoire par ses exploits guerriers, & le duc Boson, le courtisan le plus adroit, l'homme le plus fourbe qui fût jamais Le sujet qu'ils firent paroître sur la scéne, n'étoit point un de ces aventuriers dont on voit tant d'exemples dans les fastes de l'univers. C'étoit Gondebaud, ce célébre infortuné, qui passoit assez constamment pour être fils de Clotaire I. La disgrace de la mere causa celle de l'enfant. Elle le mit sous la protection de Childebert I, qui le reçut favorablement, & le prit en amitié. Il songeoit même à l'adopter ; mais il n'eut pas le courage de le refuser aux instances de

F v

An. 585. son frere, qui après l'avoir désavoué, se contenta de lui faire couper les cheveux. Une si grande modération de la part d'un roi tel que Clotaire, [illegible]-vient une présomption bien favorable pour le prétendu imposteur. La mort du persécuteur réveilla les espérances de Gondebaud. La nouvelle cour de Paris lui fit même accueil, & le trahit de même que l'ancienne. Caribert qui l'aimoit, le livra à Sigebert qui le persécutoit. On lui fit de nouveau couper les cheveux, & il fut relégué à Cologne. Echappé de sa prison, il se sauva en Italie, reprit la qualité de fils de France, se maria, & de-là passa à la cour de Constantinople, où il jouit d'une grande considération.

Il est couronné roi, trahi & tué.

Id. l. 7, c. 32.

Rappellé en France par quelques séditieux, qui lui promettent une couronne, secondé par Childebert qui lui donne des troupes contre Gontran, il se fait proclamer roi à Brive-la-Gaillarde, d'où il envoie des ambassadeurs au roi de Bourgogne Il leur donna des baguettes ou cannes bénites : c'étoit une sauve-garde inviolable parmi les François. Mais on les surprit, lorsqu'ils n'avoient point en

main cette arme sacrée. La violence des tourmens leur arracha tout le secret de la conjuration. Childebert instruit des intelligences du nouveau roi avec quelques seigneurs de sa cour, se réconcilia sincérement avec son oncle, qui l'adopta une seconde fois, en le montrant à son armée, & lui mettant sa lance à la main. C'étoit l'ancienne façon de désigner son successeur à la couronne. Le roi de Bourgogne envoya aussi-tôt une puissante armée vers la Garonne, sous la conduite du duc Leudegisile. Gondebaud, sur la nouvelle de cette marche, se retira vers les Pyrénées, & se saisit de Cominges, où il s'enferma. La place, forte par sa situation, pourvue de vivres & de toutes sortes de munitions, étoit en état de soutenir un siége de plusieurs années. Mais le sort de ce prince fut toujours d'être trahi. Livré au général Bourguignon par ces mêmes traîtres qui l'avoient couronné roi, il expira percé de mille coups. On lui arracha les cheveux: on traîna ignominieusement son corps par tout le camp: on le laissa sans sépulture. Le châtiment suivit de près une si noire perfidie. La garnison

AN. 585.

c. 38.

AN. 585.

c. 39.

de Cominges paſſée au fil de l'épée; le général Mummol aſſaſſiné, l'évêque Sagittaire maſſacré par les ordres du roi, furent autant de victimes immolées aux manes d'un prince qui ne manquoit ni de courage, ni de prudence.

Frédegonde jure & fait jurer trente témoins que Clotaire eſt fils de Chilpéric.

Ces horribles exécutions rétablirent la tranquillité dans le royaume de Gontran: il avoit, avant de quitter Paris, composé un conſeil de régence pour gouverner avec Frédegonde, dont il commençoit à ſe défier; & de peur que cette femme impérieuſe n'acquît trop de crédit dans la capitale de l'empire François, il l'obligea de ſe retirer au Vaudreuil. C'étoit une maiſon royale à quatre lieues de Rouen. La régente déſeſperée de voir ſon autorité partagée, réſolut la mort de Brunehaut, qu'elle ſoupçonnoit d'avoir ſuggéré ce deſſein. La conſpiration fut découverte, & l'aſſaſſin renvoyé avec mépris à Frédegonde même, qui de honte & de rage lui fit couper les pieds & les mains. Elle dépêcha en même tems un de ſes chambellans pour traiter avec Gondebaud, dont elle vouloit ſe ſervir pour ſecouer le joug de la cour

de Bourgogne. Mais la priſe & la mort funeſte de ce prince lui ôterent tout moyen de remuer. Réduite à la ſeule protection de Gontran, elle le pria de vouloir tenir ſon fils ſur les fonts de baptême. C'étoit alors le lien le plus fort & le garant le plus aſſuré d'un attachement inviolable. Les délais qu'elle affectoit d'apporter à cette ſainte cérémonie, firent naître des ſoupçons ſur la naiſſance du jeune pupille. Le prince Bourguignon s'en expliqua hautement. La reine effrayée le vint trouver, lui jura que Clotaire étoit le vrai fils de Chilpéric, & fit jurer la même choſe par trois évêque de ſes amis, & par trois cents autres témoins. Ce religieux monarque n'oſa plus douter de la vérité d'un fait atteſté par les plus grands ſermens : il agréa même les raiſons de Frédegonde pour différer le baptême, qui ſe fit ſix ans après au village de Nanterre.

AN. 585.

L. 8, c. 9.

Telle étoit l'ancienne maniere de conſtater les choſes douteuſes. L'accuſé n'étoit reçu à ſe purger par ſerment, qu'en faiſant jurer avec lui des gens de ſa parenté, de ſon ſexe, de ſa profeſſion, ou du moins de ſon

Ancienne maniere de vérifier les faits douteux.

Ducange, Gloſſaire, au mot juramentum.

AN. 585. voisinage. Ces témoins devoient être irréprochables, connus de l'accusateur, & domiciliés dans le lieu où ils déposoient, s'ils étoient laïcs. Quelquefois le juge les nommoit d'office. D'autres fois on les tiroit au sort. C'étoit ordinairement l'accusé qui les présentoit, rarement l'accusateur. Le nombre dépendoit des circonstances : il en falloit plus ou moins selon l'importance du sujet, le mérite, ou la qualité des personnes. Le juge, pour les avertir de prendre garde au témoignage qu'ils alloient rendre, leur tiroit l'oreille, on leur donnoit un léger soufflet. Le serment ne se prêtoit qu'à certains jours, le matin, à jeun, dans une église, sur l'autel, sur la croix, sur le livre des évangiles, sur le canon de la messe, sur le tombeau des saints, sur les châsses, ou sur les reliquaires. L'accusé avoit les mains étendues sur celle des témoins, lorsqu'ils faisoient leurs dépositions, protestant à haute voix qu'il étoit innocent des crimes qu'on lui imputoit. Cette cérémonie, source féconde des parjures, le déchargeoit de l'accusation intentée contre lui.

Le même au mot Auris.

Second concile de Mâcon.

Gontran, de retour en Bourgogne,

donna ſes ordres pour aſſembler un concile à Mâcon. Le deſſein du monarque étoit d'y faire condamner les prélats qui avoient ſuivi le parti de Gondebaud. Déja il avoit fait publier une ordonnance qui impoſoit de groſſes amendes à ceux des ſeigneurs qui ne s'étoient pas trouvés à l'armée que commandoit Leudegiſile. Les commiſſaires, chargés de cette pourſuite, les exigerent avec beaucoup de rigueur. Les eccléſiaſtiques, qui n'avoient pas mené les hommes qu'ils étoient obligés de fournir, furent traités avec la même ſévérité. Mais il ſe trouvoit quelques évêques qui avoient plus particuliérement favoriſé l'uſurpateur. Théodore qui paſſoit pour un ſaint, l'avoit reçu à Marſeille, Urſicin à Cahors. Bertrand de Bordeaux, Pallade de Xaintes, Oreſte de Bazas, ſur ſa nomination, avoient ſacré Fauſtinien évêque d'Acqs. Childebert ſollicita pour Théodore, qui fut remis en liberté, & prit ſéance avec les autres. Fauſtinien fut dépoſé, mais on lui conſerva les honneurs de l'épiſcopat. Le décret du concile porte, que ceux qui l'ont ordonné, lui payeront une penſion viagere de cent écus d'or. Urſicin fut excommunié,

AN. 585.

Idem. Greg. ibid. c. 12.

Tom. 1. Conc. Gall.

AN. 585. condamné à l'abſtinence de vin & de viande pendant trois ans, interdit pendant tout ce tems de la célébration des ſaints myſteres; mais, ce qui doit paroître étrange, on lui ordonna de demeurer dans ſon diocèſe; &, à la réſerve des ordinations, de la conſécration des égliſes, de la bénédiction du ſaint chrême, de la diſtribution des eulogies, on lui permit toutes les autres fonctions épiſcopales. On raconte qu'un évêque oſa ſoutenir en préſence du concile, que *la femme ne pouvoit être appellée homme* : ce qui excita de grandes diſputes parmi les prélats. On ſe rendit enfin à l'autorité de l'écriture, qui dit en termes formels, *que Dieu crea l'homme mâle & femelle.*

Greg. Tur. l. 8, c. 20, p. 401.

Guerre entre la France & l'Eſpagne.

La tranquillité dont la France commençoit à jouir, ne fut pas de longue durée. On vit tout-à-coup deux cruelles guerres s'allumer, l'une en Bourgogne contre les Viſigoths, l'autre en Auſtraſie contre les Lombards. Le prétexte de Gontran, étoit de venger la mort d'Herménigilde beau-frere de Childebert; mais il paroît qu'il n'avoit d'autres vues que de chaſſer les Viſigoths de la France, & d'étendre juſ-

Greg. Tur. c. 28.

qu'aux Pyrénées, les limites de l'empire François. Une ligue avec l'empereur, ligue formée à prix d'argent, rompue par le même principe d'intérêt, renouvellée par l'espérance de retirer Ingonde qui avoit été remise entre les mains des généraux de l'empire, ou pour sa propre sûreté, ou comme ôtage de la fidélité d'Herménigilde son mari, fut le véritable motif qui détermina Childebert à porter ses armes en Italie. Ces deux guerres n'eurent aucun succès. AN. 585.

Les Bourguignons, rarement vainqueurs, souvent battus, se virent obligés de s'accommoder avec Récarede fils & successeur de Leuvigilde. La paix fut aisément conclue. Ce sage prince qui venoit d'abjurer l'Arianisme, la desiroit depuis long-tems. Il avoit fait demander Chlodosinde sœur du roi d'Austrasie. Le mariage fut arrêté; mais il n'épousa ni cette princesse, ni Riguthe, fille de Chilpéric, qui lui avoit été également promise. Déja cette derniere étoit en chemin pour l'Espagne, lorsque la mort du roi son pere fit prendre d'autres mesures. Le général Didier, mécontent de Frede- *Id. l. 7, c. 9.*

AN. 585. gonde, prit cette occaſion de lui faire inſulte dans la perſonne de ſa fille : il ſe ſaiſit de tous les tréſors qu'on lui avoit donnés pour ſa dot. C'étoient, outre de grandes ſommes d'or & d'argent monnoyé, cinquante grands chariots d'habits & de meubles précieux. Tout fut pris, renfermé, & ſcellé ſous bonne garde. Rigunthe rappellée à la cour de Clotaire, y vécut dans un libertinage qui lui attiroit ſouvent de ſéveres corrections de la part de ſa mere. Leurs querelles, diſent les hiſtoriens du tems, étoient ſi vives, ſi violentes, qu'elles en venoient quelquefois juſqu'à ſe battre. La reine feignit un jour de vouloir lui donner ce qui lui revenoit des tréſors de ſon pere. L'avide princeſſe avoit la tête penchée ſur un des coffres qui les renfermoit, lorſque ſa mere le referma bruſquement ſur elle. C'étoit une nouvelle victime immolée aux fureurs de cette impitoyable femme, ſi elle n'eut été promptement ſecourue. Nous ne rapportons ces circonſtances, que pour donner une idée de la férocité des mœurs dans ces premiers ſiécles de la monarchie.

Les Austrasiens de leur côté étoient passés en Italie ; mais gagnés par les soumissions & les présens d'Autharis qui régnoit sur les Lombards, ils se contenterent de s'être montrés au-delà des Alpes. Ce fut là tout le fruit de cette expédition & d'une autre qui la suivit de près. La division se mit parmi les chefs : l'armée demeura dans l'inaction, & rentra en France sans avoir rien entrepris. Cependant le roi d'Italie sollicitoit vivement la paix. Elle fut enfin conclue. La cour d'Austrasie reçut ses présens, lui promit la princesse Chlodosinde, & lui manqua de foi. Le traité étoit à peine signé, que les François vinrent fondre de nouveau sur la Lombardie. La défaite la plus sanglante que la nation ait jamais essuyée, fut le juste prix de cette perfidie. Le prince Lombard ne ménagea plus rien. Il engagea Garibalde duc de Baviere, à secouer le joug des Austrasiens ; & pour le mettre plus sûrement dans ses intérêts, il lui fit demander Théodelinde sa fille. On prétend que s'étant déguisé, il partit lui-même avec ses ambassadeurs. La princesse, suivant l'usage établi chez les peuples sur lesquels

AN. 585.

Guerres des François d'Austrasie contre les Lombards.

Paul Longob. l. 3, c. 30.

Greg. Tur. l. 9, c. 25.

An. 585. Fredeg. 34.

elle alloit bientôt régner, présenta la coupe aux envoyés : Autharis, en la lui remettant, lui serra la main. Cette hardiesse la fit rougir ; elle soupçonna que c'étoit le roi de Lombardie : elle fut confirmée dans son idée par l'empressement avec lequel ce prince baisa la main qui avoit eu l'honneur de la toucher. Ce trait nous rappelle un article curieux de la loi Salique. Il est conçu en ces termes : *Celui qui aura serré la main d'une femme libre, sera condamné à une amende de quinze sols d'or.* On conviendra que si notre siécle est plus poli que celui de nos anciens législateurs, il n'est du moins ni si respectueux, ni si réservé.

Lex Salic. tit. 22.

Paix entre les François & les Lombards.

Greg. l. 10, c. 2, 3.

Paul. Longolb. l. 3, c. 32.

La défaite des François ne fit qu'irriter leur courage. La ligue avec l'empire fut renouvellée. Childebert envoya en Italie une nombreuse armée, qui se sépara en deux corps. L'un sous la conduite du duc Audovalde, perdit le tems à attendre les Impériaux pour former le siége de Milan : l'autre sous le commandement du duc Cedin se jetta sur le pays de Trente, où il emporta neuf ou dix places fortes. Tous deux repasserent les Monts, char-

gés d'un riche butin, mais ruinés par les maladies, qui ont toujours été nos plus cruels ennemis dans ce climat brûlant. Cette considération, la médiation du roi de Bourgogne, la politique enfin qui étoit d'affoiblir les Lombards & non de les détruire, firent conclure la paix à condition d'un tribut de douze mille sols d'or. Ils le racheterent dans la suite par une plus grande somme une fois payée.

Fredeg. in chron. c. 45.

Pendant le cours de ces expéditions militaires, il se passa diverses choses, qui donnent une idée bien horrible des mœurs de ces anciens tems. Frédegonde, qui n'enfantoit que d'affreux projets, & qui trouvoit toujours des scélérats prêts à les exécuter, arma deux clercs de poignards empoisonnés, pour assassiner le roi d'Austrasie. Les assassins furent arrêtés à Soissons. Les douleurs de la question leur arracherent l'aveu du crime qu'ils méditoient. On les chargea de fers, & dans cet état ils furent conduits à Childebert, qui les fit couper par morceaux. Le religieux Gontran, le libérateur de Frédegonde, le pere, le tuteur, le protecteur de son fils, ne fut point à l'abri de ses attentats. Un jour

Fredegonde attente plusieurs fois à la vie des rois de Bourgogne & d'Austrasie.

Greg. l. 8, c. 39.

AN. 585.

qu'il entroit dans sa chapelle pour entendre matines, il surprit un assassin qu'elle avoit envoyé pour le poignarder. Une autre fois, lorsqu'il alloit communier, un homme l'aborde; mais soit remors de conscience, soit respect pour la majesté, il laisse tomber son poignard. On le saisit. Il avoue son exécrable dessein, qui demeure impuni, parce que le coupable avoit été pris dans l'église: comme si le droit d'asyle pouvoit regarder un homme qui en viole la sainteté par le plus détestable parricide.

Idem. l. 9, c. 3.

Conjuration dans le royaume d'Austrasie découverte & punie.

Greg. l. 10, *c.* 9.

Le peu de succès de tant d'abominables entreprises, ne fut point capable de rebuter Frédegonde. Intrépide dans le crime, un attentat devenoit pour elle un acheminement à un autre encore plus grand. La mort du roi d'Austrasie & de la reine sa mere, fut de nouveau résolue. La réussite de ce projet lui paroissoit d'autant plus infaillible, qu'elle y avoit fait entrer les trois plus considérables seigneurs du royaume de Childebert. Mais ce prince fut assez heureux pour découvrir le dessein des conjurés, & tous furent punis de mort. Raucingue qui se disoit fils naturel de Clotaire I, fut poignardé

An. 585.

lorſqu'il ſortoit de la chambre du roi, qui l'avoit mandé ſous prétexte d'affaires. Urſion fut percé de coups en défendant vaillamment ſa vie. Le duc Berthefrede, quoique protégé de Brunehaut, fut écraſé de tuiles dans une chapelle où il s'étoit retiré. L'évêque de Verdun en avoit refuſé les clefs : on n'oſa enfoncer les portes ; mais on monta ſur le toit dont les débris ſervirent d'armes pour accabler le malheureux réfugié. On ne ſçait qu'admirer davantage, ou le préjugé des franchiſes pour des crimes qui font frémir d'horreur, ou la ſuperſtitieuſe conduite des ſoldats Auſtraſiens. S'il y avoit réellement quelque droit d'aſyle pour de pareils attentats, c'étoit moins l'éluder, que le violer.

Concile de Metz, où Gilles évêque de Rheims eſt dépoſé.

Greg. l. 9, c. 38.

Gilles évêque de Reims, fut ſoupçonné d'être complice de cette conſpiration. C'étoit l'homme du monde le plus fourbe, le plus intriguant, & le plus habile : il ſcut tellement ménager l'eſprit du roi, qu'il échappa pour cette fois au châtiment qu'il méritoit. Mais une ſeconde conjuration qui fut découverte quelque tems après, le convainquit de tant de crimes, qu'enfin il ſuccomba. Elle avoit pour chefs le

AN. 585. connétable Sunégisile, le grand référendaire Gallus, & Septimine gouvernante de Théodebert & de Thierri. Leur dessein étoit de faire répudier la reine Faileuble, d'éloigner Brunehaut, ou d'empoisonner le roi; leurs espérances, d'être chargés seuls de la conduite des affaires en l'absence des reines, ou pendant la minorité des jeunes princes. Childebert n'aimoit pas à répandre le sang : il se contenta de les priver de leurs emplois & de les envoyer en exil. Cependant le connétable avoit chargé l'évêque de Rheims. Gilles sur cette accusation fut arrêté, conduit à Metz, & confiné dans une étroite prison. Quelques évêques se plaignirent que sur la simple déposition d'un laïc on eût enlevé un prélat de son église. Le roi, touché de leurs remontrances, renvoya le prisonnier dans son siége, & donna ses ordres pour assembler un concile dans sa capitale. Le coupable y parut : on lui produisit les lettres qu'il écrivoit à Chilpéric : elles s'exprimoient si clairement sur l'abominable dessein de faire périr le jeune Childebert, que ses juges, malgré leur envie de le sauver, se virent obligés de le dégrader. Mais ils

AN. 585.

ils se jetterent aux pieds du roi, le conjurant de lui faire grace de la vie. Le pieux monarque se laissa fléchir ; la déposition, l'exil & la confiscation furent les seules peines de l'attentat le plus horrible & le plus exécrable : tant il est aisé de confondre les droits de la piété & de l'équité !

Guerre de Bretagne.

AN. 590.

Greg. l. 10. c. 9. 12.

Cependant Waroc, comte de Bretagne, suscité par Frédegonde, s'étoit jetté sur les terres de France du côté de Rennes & de Nantes. Gontran envoya contre lui le duc Beppoléne & le général Elvachaire. Le premier, engagé par un traître dans un pays plein de défilés & de marécages, fut surpris, défait & tué : le second s'empara de Vannes, où les habitans l'avoient appellé. Le comte, effrayé de cette perte, vint trouver le général, se reconnut sujet & vassal des rois François, jura qu'il leur seroit toujours fidéle, & qu'il ne porteroit jamais les armes contre le roi de Bourgogne. Serment violé presque aussi-tôt que proféré. Le fils de Waroc fond sur l'arriere-garde des François, dont une partie avoit déja passé la riviere de Villaine, les met en déroute, leur tue beaucoup de monde, & fait grand nombre de pri-

Fredeg. in chron. c. 12.

ſonniers. Elvachaire ſoupçonné d'intelligence avec le comte, fut diſgracié, & reçut ordre de ne plus paroître à la cour.

Mort de Gontran Son caractere.

AN. 593.

La guerre de Bretagne & la cérémonie du baptême de Clotaire ſont les derniers événemens mémorables du régne de Gontran. Il mourut à Châlons-ſur-Saone, âgé de plus de ſoixante ans. Prince médiocre, qui fut toujours mal ſervi, parce que jamais il ne ſçut faire reſpecter ſon autorité. Bon, mais de cette bonté qui inſpire la licence plus que la vénération : il aimoit ſes ſujets, & n'eut pas la force de les défendre contre les vexations de ſes miniſtres. Doux, humain, complaiſant, mais plus par timidité, que par vertu. On n'oſoit l'aborder dans les accès de ſa colere : ſouvent dans ſes premiers tranſports il prononça des arrêts de mort pour des ſujets aſſez legers. Une de ſes femmes ſur le point de rendre l'ame, le pria de faire mourir deux médecins, dont les remedes, à ce qu'elle prétendoit, avoient cauſé ſa perte : il eut aſſez de foibleſſe pour le lui promettre, & aſſez de cruauté pour être fidéle à ſa parole. Un jour il vit dans une forêt un taureau ſau-

Greg. l. 5. c. 36.

vage nouvellement tué il s'en prit au garde. Celui-ci en accuſa un chambellan nommé Chundon, qui nia le fait. Le roi ordonna que la querelle ſeroit décidée par un combat. L'accuſé étoit vieux & infirme : il mit en ſa place un de ſes neveux, qui bleſſa mortellement l'accuſateur. Mais en voulant le déſarmer, il ſe tua lui-même du poignard de ſon ennemi. La mort du champion fut regardée comme la conviction du chambellan. Le monarque le fit ſaiſir : il fut lapidé ſur le champ. Voilà ce que dans ces tems barbares, on appelloit amour de la juſtice. Ses hiſtoriens lui donnent un grand fonds de piété. Il menoit une vie auſtere, faiſoit de grandes largeſſes aux pauvres, aimoit, reſpectoit protégeoit la religion, l'égliſe & ſes miniſtres. C'eſt peut-être ce qui l'a fait mettre au nombre des ſaints. Grégoire de Tours lui attribue des miracles, même de ſon vivant.

Id. l. 10. c. 10.

On ſera ſans doute ſurpris que dans la même ligne où ce prélat fait l'éloge de la vertu de Gontran, il ajoute *qu'il eut une concubine nommée Vénérande.* Mais l'étonnement ceſſera ſi l'on fait réflexion que le concubinage, nom

Ce que ſignifioit anciennement le mot de concubine.

L. 4, c. 25.

AN. 593.

devenu infâme par la ſuite des tems, étoit alors une union légitime, qui, quoique moins ſolemnelle, n'étoit pas moins indiſſoluble que le mariage ordinaire. Les loix civiles l'autoriſoient, lorſque le défaut de dot ou de naiſſance de la part de la femme, ne lui permettoit pas, ſelon le droit Romain, de contracter avec des perſonnes d'un certain rang. Or, quoiqu'une concubine ne jouît point dans la famille de la même conſidération qu'une épouſe de condition égale, c'étoit cependant un nom d'honneur, nom différent de celui de maîtreſſe; & ſes enfans, ſuivant l'ancien uſage des François, n'en étoient pas moins habiles à ſuccéder, lorſque le pere le vouloit. L'égliſe d'Occident pendant pluſieurs ſiécles a regardé cette ſorte d'alliance comme une ſociété légitime. Le premier concile de Tolède décide formellement, *qu'un homme ne doit avoir qu'une femme ou qu'une concubine à ſon choix.* Saint Iſidore de Séville, le concile de Rome ſous Eugene II, un autre tenu dans la même ville ſous Leon IV, s'expriment de la même maniere. Si ces mariages ont enfin ceſſé d'être permis, ce n'eſt pas qu'ils fuſſent illi-

Leg. 3. ff. de concubin. leg. ſtuprum, ff. ad leg. Jul. de Adulter.

Jacob Cujac, de cohabit. clericor. & Mulier.

Can. 17.

Concil. Rom. ſub Eugen. II, c. 37. collect. Hart. part. 2.

AN. 593.

cites par eux-mêmes, ſur-tout lorſque l'engagement étoit réel & pour toujours, c'eſt que ſouvent le défaut de ſolemnité faiſoit naître mille abus. C'eſt auſſi par cette raiſon que les loix Romaines, quoiqu'elles regardaſſent comme légitimes les enfans qui provenoient de cette union, ne leur accordoient cependant point le droit de ſuccéder.

Concil. Leo. IV, c. 37, ibid.

Ancienne maniere de faire preuve par le duel.

L'aventure du malheureux Chundon nous rappelle un autre point non moins curieux de notre ancienne juriſprudence. On voit par ce trait d'hiſtoire, qu'autrefois le duel étoit permis pour défendre & accuſer en juſtice, dans les occaſions où l'on ne pouvoit avoir preuve. C'étoit un moyen ſi ordinaire pour terminer les différends des nobles, que les eccléſiaſtiques même & les moines n'en étoient point diſpenſés. Mais de peur qu'ils ne ſouillaſſent dans le ſang des mains deſtinées à offrir le ſacrifice non ſanglant, on les obligeoit de donner un homme pour ſe battre à leur place. Il n'y avoit que les femmes, les malades, les eſtropiés, les jeunes gens au-deſſous de vingt ans, & les vieillards au-deſſus de ſoixante, qui fuſſent exempts de

Le P. Luc Dacheri dans ſon Spicilegium, tome VIII.

AN. 593.
cette épreuve auſſi cruelle que bizarre. On l'ordonna d'abord pour toutes ſortes de matieres, tant criminelles que civiles : on la reſtreignit enſuite aux ſeules circonſtances où il s'agiſſoit de l'honneur ou du crime capital. Cette coutume venoit du Nord : les Bourguignons en avoient fait une loi : les François l'adopterent à leur entrée dans la Gaule. La religion & la raiſon ont fait pendant long-tems d'inutiles efforts pour la faire abroger ; elle s'eſt ſoutenue pendant près de douze ſiécles, malgré les anathêmes & les foudres lancés contre elle. On a cru que le combat de Jarnac & de la Chataigneraie, devant Henri II, étoit le dernier duel fameux qui ſe fût fait en France ſous l'autorité publique : c'eſt une erreur. On lit dans l'hiſtoire de la nobleſſe du Comtat-Venaiſſin, qu'Honoré d'Albert, ſeigneur de Luines, ſe battit en champ-clos au bois de Vincennes en préſence du roi Charles IX, & de toute la cour, contre le capitaine Panier, qui lui avoit reproché le ſoupçon qu'on avoit eu contre lui, au ſujet de l'affaire de la Mole & de Coconas. Le brave de Luines eut tout l'honneur du combat : il tua ſon ennemi,

que mille actions de valeur avoient rendu formidable.

AN. 593.

La forme des combats singuliers.

La forme de cette procédure singuliere mérite l'attention des curieux & fournit d'étranges réflexions sur la bizarrerie humaine. L'accusé & l'accusateur jettoient un gage que le juge relevoit. C'étoit d'ordinaire un gant. Aussi-tôt les deux combattans étoient envoyés en prison, ou mis en sûre garde. Dès-lors ils ne pouvoient plus s'accommoder que du consentement du juge. C'étoit le seigneur haut-justicier qui fixoit le jour du combat, qui donnoit le champ, qui fournissoit les armes. On les portoit au son des fifres & des trompettes : un prêtre les bénissoit avec de grandes cérémonies. L'action commençoit par des démentis donnés & reçus de part & d'autre. On se radoucissoit insensiblement; & oubliant qu'on alloit s'égorger, on récitoit quelques dévotes prieres : on faisoit sa profession de foi, ensuite on en venoit aux mains. La victoire décidoit de l'innocence du victorieux, ou de la légitimité du droit qu'il soutenoit. C'est ainsi que la représentation entre les petits enfans & les oncles est devenue loi fondamentale en

Pasquier, l. 4. de ses recherches, c. 1, 2, 3.

Glossaire de Ducange au mot Duellum.

An. 593. Allemagne. L'avantage étoit demeuré au brave qui combattoit pour elle sous l'empire & par les ordres d'Othon premier. On voit néanmoins un exemple du contraire dans les Annales d'Espagne. Les esprits étoient partagés au sujet des missels Romain & Mozarabique, on ne sçavoit auquel donner la préférence. On nomma deux champions. Celui qui étoit entré en lice pour le Mozarabique fut vainqueur, & cependant le Romain l'emporta. La peine du vaincu étoit celle que méritoit le crime dont il y avoit accusation. Le champion qui succomboit, subissoit le même sort. On le traînoit ignominieusement hors du camp avec celui qui l'employoit, on les pendoit tous deux à un gibet, ou on les brûloit selon la griévété du délit.

Gontran aimoit les belles-lettres & sçavoit plusieurs langues. L'histoire rapporte qu'étant à Orleans, il fut harangué en hébreux, en arabe, en grec, en latin. Il eut pour femmes Vénérande, Marcatrude, & Austrégilde. Il en avoit eu deux fils qui moururent en bas âge, & deux filles, Chlodeberge & Clotilde. Quelque auteurs prétendent que cette derniere lui survéquit.

Greg. l. 9. c. 20.

Il lui laissa de grands biens, avec une entiere liberté d'en disposer comme elle jugeroit à propos. AN. 593.

La condition des princesses filles dans la prem. race.

Id. l. 5. c. 50.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici quelques éclaircissemens sur la condition des princesses filles dans la premiere race. On leur donnoit le nom de *reines*. Ce titre, qui les égaloit aux rois sans les rapprocher du trône, étoit un présage de leur future alliance avec quelque souverain. Car on n'en connoît aucune sous les Mérovingiens, qui n'ait ou gardé le célibat, ou épousé un roi. Lorsqu'on parloit d'elles après leur mort, on joignoit à leur nom la qualification *de glorieuse* ou *d'heureuse mémoire*, prérogative réservée dès-lors aux seules têtes couronnées. On leur assignoit des terres, des villes même, dont les revenus pussent leur fournir une subsistance convenable, soit du vivant de leur pere, soit après sa mort. Mais elles n'en avoient que l'usufruit : la propriété demeuroit inséparablement réunie au fisc, dont on ne pouvoit les distraire que pour un tems. Telle étoit la loi du royaume. Si Childebert & Gontran y ont dérogé par le célébre traité d'Andelaw, l'un par bienveillance pour

Sirm. Concil. tom. 1. p. 370.

AN. 593. Clodoswinde sa sœur, l'autre par tendresse pour Clotilde sa fille; c'est un privilége particulier, qui devient une nouvelle confirmation du droit commun. Il est même à remarquer que dans l'acte qui leur donnoit la jouissance des terres *fiscales*, on stipuloit qu'elles n'en percevroient les revenus qu'autant qu'elles demeureroient en France : tant on a toujours apporté de précautions, soit pour conserver au royaume les richesses qu'il produisoit, soit pour empêcher que les princes étrangers n'acquissent des droits sur aucune portion de la monarchie.

Greg. l. 9, c. 20.

Childebert succéde au royaume de Gontran.

Id. l. 9. c. 20.

La mort de Gontran ne parut pas d'abord apporter un grand changement dans l'empire François. Le roi d'Austrasie se mit en possession des royaumes d'Orléans & de Bourgogne, sans que personne entreprît de s'y opposer. Ses titres étoient une double adoption de la part de son oncle, le fameux traité d'Andelaw qui lui assuroit la couronne de ce prince au défaut d'enfans mâles, enfin le testament du feu roi, qui le déclaroit seul & unique héritier de ses états. D'un autre côté le jeune Clotaire rentra dans tous les droits de son pere ; & Soissons qui s'étoit

donné à l'aîné des enfans de Childebert, retourna malgré cette élection sous l'empire du fils de Chilpéric. On prétend même que les deux rois partagerent à l'amiable la propriété de la ville de Paris ; mais cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée.

AN. 593.

Gest. Franc. c. 36.

Guerre entre Childebert & Clotaire.

La cour d'Austrasie n'étoit plus retenue par la considération de Gontran : Childebert, prince d'un courage vif & bouillant, donna libre carriere au juste ressentiment qui l'animoit contre la maison de Chilpéric. La mort de son pere assassiné par les émissaires de Frédegonde, le danger où lui-même s'étoit vu exposé, lorsqu'il fut arrêté avec la reine sa mere, mille horribles attentats contre sa vie, la naissance équivoque du jeune Clotaire, l'ambition, l'intérêt, tout l'excitoit à poursuivre un prince dont la perte le rendoit seul monarque de l'empire François. Il leva donc une puissante armée qu'il envoya dans le Soissonnois, où elle fit de grands ravages. Ce fut le seul fruit qu'il retira de cette expédition. Wintrion qui commandoit ses troupes, fut mis en fuite après un combat opiniâtre, où il périt plus de trente mille

Fredeg. in chron c. 14. Paul. Diac. de Gestis Longobard. l. 4. c. 4.

hommes. On ne trouve ni dans Fredegaire, ni dans Paul Diacre, auteurs contemporains, aucun détail plus circonstancié de cette action mémorable, & notre histoire garde un profond silence sur les suites de cette guerre meurtriere. Il paroît cependant à travers l'obscurité où s'enveloppent nos anciens auteurs, que le roi de Soissons perdit quelque portion de ses états. Les mouvemens du prince Austrasien à l'occasion de l'irruption de Waroc sur le pays de Rennes & de Nantes, la promptitude avec laquelle il marcha contre ce vassal rebelle, la sanglante bataille qui se donna entre les Bretons & les François du royaume de Metz, l'acharnement des combattans qui fut si grand, qu'il ne resta presque personne de part ni d'autre; tout prouve que cette partie du domaine de Chilpéric avoit été réunie à la couronne d'Austrasie, & que l'amour de la gloire étoit puissamment excité par un motif d'intérêt.

Fredeg. c. 15. Aimoin, l. 3. c. 83.

AN. 594.

L'auteur du livre intitulé, *les faits des rois de France*, rapporte la défaite de Wintrion avec des circonstances singulieres. Frédegonde, dit-il, que la grandeur du péril n'effraya ja-

La description de la bataille de Droissi, légitimement suspecte dans l'auteur

mais, n'eut pas plutôt appris l'invaſion des Auſtraſiens, qu'elle donna ſes ordres pour raſſembler promptement ſon armée. Le rendez-vous général des troupes étoit à Braine. Elle en fit elle-même la revue, courut de rang en rang, tenant ſon fils entre ſes bras, leur montra ce précieux, mais unique reſte de la famille de Chilpéric, leur rappella le ſerment qui les obligeoit à le défendre, ſe mit à leur tête, & les mena droit à l'ennemi, qu'elle joignit au village de Droiſſi, à cinq lieues de Soiſſons. Un ſtratagême, qui ſuppoſe qu'en ce tems-là on connoiſſoit peu l'utilité des eſpions, lui procura tout l'honneur de cette célebre journée. C'étoit la coutume, en paix, comme en guerre, de laiſſer les chevaux paître en liberté, après les avoir munis d'une clochette pour les retrouver plus facilement. La reine ſçut tirer avantage de cette pratique. Elle ordonne à chaque cavalier de ſuſpendre une ſonnette au cou de ſon cheval, leur fait prendre de groſſes branches d'arbres verds : dans cet équipage & à la faveur des ténébres de la nuit, elle s'avance à grands pas vers le camp de Childebert. Les Auſtraſiens prirent

AN. 594.

des faits des rois de France.

Geſt. Franc. c. 36.

AN. 594 cette cavalerie pour les chevaux du pays qui paissoient dans la plaine. La naissance du jour les jetta dans une nouvelle erreur. Ils crurent que c'étoit une véritable forêt, & ne reconnurent la vérité, que lorsque Landri qui commandoit sous les ordres de Frédegonde, fut si près d'eux, qu'ils n'eurent plus le loisir de se ranger en bataille. La déroute fut entiere, le carnage horrible, la victoire complette. Quand on fait réflexion que cet enfant qu'on porte de rang en rang, avoit alors neuf à dix ans; qu'aucun auteur contemporain ne rapporte ces particularités d'ailleurs si remarquables, & que celui qui les transmet à la postérité, n'est venu que plus de cent vingt ans après, on a tout lieu de craindre que ce ne soit un conte apocriphe, imaginé par l'amour de la singularité, adopté par le goût du merveilleux.

AN. 595.

Childebert extermine les Varnes, peuples de Germanie.

La victoire de Droissi ne rassuroit point Frédegonde. La supériorité de Childebert, maître des deux tiers de la France, lui causoit de vives allarmes. Elle ne s'occupa que du soin de lui susciter des ennemis de toute part. La révolte de Waroc, dont on vient de parler, étoit un coup de la politique

de cette princeſſe : elle ſçut encore ménager une autre diverſion à l'autre extrémité du royaume d'Auſtraſie. Elle engagea le roi des Varnes à prendre les armes contre le perſécuteur de ſon fils. Les Varnes étoient une nation Germanique, établie ſur les bords de l'Océan, à l'embouchure de cette partie du Rhin, qui portoit autrefois ſes eaux juſques dans la mer, mais qui après avoir baigné Leyde, ſe perd aujourd'hui dans les ſables, au bourg de Catwick. Les intrigues de Frédegonde furent la cauſe de la perte de ce peuple juſqu'alors très-paiſible. Childebert les défit, les ſubjugua, & les extermina de façon, que le nom même en fut éteint pour toujours. *Fredeg. c. 15.*

AN. 596.

Mort de Childebert.

Fredeg. in chron. c. 17. Geſt. Franc. c. 37.

Ce jeune prince ne ſurvécut pas long-tems à cette victoire. Il mourut quelque mois après, dans la vingt-cinquieme année de ſon âge, & la vingtieme de ſon regne ; regretté plus pour les belles eſpérances qu'il donnoit, que pour les grandes choſes qu'il eût exécutées : il avoit preſque toujours été ſous la tutelle de ſa mere. La reine Faileube le ſuivit de près. Il en avoit eu deux enfans qui lui ſuccéderent ſous la conduite de Brunehaut leur aïeule.

AN. 596. Théodebert l'aîné, fut couronné roi d'Austrasie; Thierri le cadet eut pour son partage le royaume de Bourgogne, auquel on ajoûta l'Alsace, le Sundgaw, le Turgaw, & une partie de la Champagne. Childebert l'avoit ainsi ordonné. Le motif de cette disposition, sur-tout pour l'Alsace, étoit le vœu unanime des habitans de cette province. Ce jeune prince avoit été élevé parmi eux dans une maison de plaisance nommée Marlem.

Ce que c'étoit que les maisons de plaisance sous la premiere race.

Ce seroit une erreur d'imaginer que les maisons de plaisance de nos anciens rois étoient comme aujourd'hui des habitations destinées au seul agrément. C'étoient moins des palais, que de riches métairies. Un bois, des étangs, des haras, des troupeaux, des esclaves occupés à faire valoir sous les ordres d'un *domestique* ou intendant; tout annonçoit l'utile plus que l'agréable. On en comptoit plus de cent soixante dans l'étendue du royaume. Nos premiers monarques passoient leur vie à voyager de l'une à l'autre. Les villages, les abbayes, les châteaux qui se trouvoient sur leur route, étoient obligés de leur fournir, ceux-là des voitures pour leurs équipages, ceux-ci le

AN. 596.

logement & l'entretien. On les défrayoit magnifiquement : ce n'eſt point aſſez : on ne manquoit pas, à leur départ, de leur faire quelque préſent en argenterie. Ce qui n'étoit d'abord qu'un don de l'amour du vaſſal, devint par la ſuite un tribut de ſon obéiſſance. Les rois s'ennuyerent enfin de mener une vie errante ; mais ils ne voulurent rien perdre de leurs prérogatives. Ils exigerent un droit de *giſte* des prélats & des ſeigneurs chez qui ils ne logeoient plus.

Ducange, Gloſſaire, au mot giſtum.

La mort de Childebert ralluma la guerre entre les deux cours d'Auſtraſie & de Soiſſons. Frédegonde ſe prévalut de la conjoncture, leva une armée, s'empara de Paris & de pluſieurs autres places ſur les bords de la Seine. Un auteur contemporain remarque que cette irruption ſe fit à la maniere des barbares, ſans déclarer la guerre. Cela ſuppoſe néceſſairement qu'il y avoit eu un traité de paix entre les deux couronnes depuis la bataille de Droiſſi. Quoi qu'il en ſoit, Brunehaut raſſembla promptement les troupes des deux royaumes de ſes petits-fils, & les fit marcher à grandes journées au ſecours des provinces déſolées. On ſe joignit à Leucofao dans les environs de Laon,

Bataille de Leucofao gagnée par Clotaire.

Fredeg. ibid.

ou de Toul, ou de Moret en Gâtinois. Car les auteurs sont partagés sur la situation de ce lieu inconnu aujourd'hui. Le combat fut un des plus sanglans qui se soient donnés entre les princes d'un même peuple. Les historiens n'en rapportent point les circonstances : ils nous apprennent seulement que les trois rois, dont le plus âgé n'avoit que douze ans, étoient à la tête de leurs armées, & que l'avantage demeura à Clotaire.

Mort de Fredegonde.

AN. 597.

Frédégonde étoit au plus haut point de la prospérité. Une couronne obtenue par l'éclat de ses charmes, conservée par la force de son génie, un mari rétabli par son moyen sur un trône que ses perfidies lui avoient fait perdre, une minorité conduite avec tout l'art de la politique la plus consommée, une régence illustrée par deux célebres victoires, un nouveau royaume conquis & assuré au roi son fils, tout publioit la gloire de cette habile princesse. On oublioit presque que cette femme ambitieuse, vindicative, cruelle, avoit immolé à sa grandeur ou à sa sûreté un grand roi, deux vertueuses reines, deux fils de roi & une infinité de gens de condition. Ce fut ce moment de

triomphe que le ciel choiſit pour l'enlever de ce monde & terminer ſa carriere : comme s'il eût appréhendé que le brillant éclat de tant de ſuccès ne diminuât la vive horreur qu'on devoit à tant de forfaits. Elle fut enterrée auprès de Chilpéric dans l'égliſe de ſaint Vincent, aujourd'hui ſaint Germain des Prés, où l'on voit encore ſon tombeau.

AN. 597.

Geſt. Franc. c. 37.

Brunehaut contribue à la converſion du royaume de Cantorberi.

La mort d'une rivale ſi redoutable donna le temps à la reine Brunehaut d'affermir la paix de tous côtés. Elle s'accommoda avec les Huns ou Abares, qui, après la mort de Childebert, s'étoient jettés ſur les terres des Auſtraſiens : elle renouvella les anciens traités avec le roi des Lombards : elle engagea le pape à ſe charger de terminer les différends qui pouvoient s'élever à l'occaſion du Val d'Aoſte & du pays de Suze, que le feu roi Gontran avoit conquis ſur l'empire. Mais les affaires de l'état ne lui firent point oublier celle de la religion. La pieuſe reine Berthe, fille de Caribert roi de Paris, épouſe d'Ethelbert roi de Kent, avoit diſpoſé les Anglois à recevoir la lumiere de l'évangile. Le ſouverain pontife ſur cette nouvelle leur envoya des miſ-

sionnaires. La régente de Bourgogne & d'Austrasie leur donna passage par ses états, les fit accompagner par des prêtres François qui sçavoient l'anglois & le latin, leur procura toutes les facilités pour passer sûrement à Doroverne, aujourd'hui Cantorberi, enfin les protégea de façon, *qu'après Dieu*, dit saint Grégoire, *l'Angleterre lui est redevable de sa conversion au christianisme.*

AN. 597. *Beda, l. 1. c. 25, 26, 27.*

Cependant la guerre se ralluma plus vivement que jamais entre les monarques François. On ignore si l'envie de recouvrer Paris arma Théodebert & Thierri, ou si Clotaire, enyvré de ses premiers succès entreprit de porter plus loin ses conquêtes. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince étoit entré sur les terres de Bourgogne, avant que les deux freres eussent pu joindre leur armées. La rencontre se fit auprès d'un village nommé par Fredegaire, *Doromellus super Aroannam*, aujourd'hui Dormeil-sur-Quesne près de Sens. Le combat fut des plus meurtriers de part & d'autre. On raconte qu'on vit un ange l'épée à la main : on ne dit point pour qui il combattoit ; mais la victoire demeura aux deux rois. Clotaire,

AN. 599. Bataille de Dormeille: défaite de Clotaire.

Fredeg. in chron. c. 20, p. 748.

Gest. Franc. c. 37.

Aimoin, l. 3.

obligé de prendre la fuite, se retira d'abord à Melun, ensuite à Paris, enfin à Arélaune, aujourd'hui la Forêt Bretonne. Toutes les places dont il s'étoit emparé après la bataille de Leucofao, furent reprises & saccagées. Contraint de demander la paix, il ne l'obtint qu'à des conditions très-dures : il céda au roi de Bourgogne toutes les villes qu'il possédoit entre la Loire, la Seine, l'Océan & les frontieres de Bretagne. Il abandonna au prince Austrasien tout le duché de Dentelenus, qui comprenoit, selon l'opinion la plus probable, cette étendue de pays qui est entre l'Aisne, l'Oise, la Seine & l'Océan, ce qui fait à-peu-près l'Isle de France dans sa situation présente. Le malheureux Clotaire ne conserva que douze territoires entre l'Océan, l'Oise & la Seine; c'est-à-dire, qu'on ne le considéra plus que comme un prince dépouillé & réduit à un simple appanage pour sa subsistance. Ainsi finit en France le sixieme siécle. Le commencement du septiéme fut signalé par la défaite des Gascons.

AN. 599.

Boulainv. Mem. hist. t. 1, p. 219.

AN. 601.

Théodebert & Thierri subjuguent les Gascons.

Cette nation, chez qui l'esprit & la bravoure semblent héréditares, n'étoit point encore établie dans cette pro-

AN. 601.

Fredeg. in chron. c. 21.

Idem, c. 33.

vince de France, qui porte aujourd'hui ſon nom. Elle habitoit alors la Navarre; une partie de la vieille Caſtille & de l'Aragon. Pampelune & Calahorre étoient ſes principales villes. Ce fut donc au-delà des Pyrénées que Théodebert & Thierri porterent leurs armes. La victoire ſuivit conſtamment leurs étendards. Les Gaſcons furent défaits & demeurerent tributaires. Ce n'eſt pas la premiere fois que cette ancienne Gaſcogne fut ſubjuguée par les armes de la France. Un de nos anciens auteurs remarque qu'elle avoit eu autrefois un duc François, qui chaque année faiſoit porter au tréſor de nos rois le tribut que ces peuples & les Cantabres leurs voiſins étoient obligés de payer.

AN. 603.

Clotaire fait une irruption ſur les terres de Bourgog.

Fredeg. in chron. c. 26.

Lorſque les rois de Bourgogne & d'Auſtraſie étoient occupés contre les Gaſcons, Clotaire qui ne penſoit qu'aux moyens de ſe venger, fit faire ſubitement une irruption ſur les terres d'entre la Seine & la Loire. Mérovée ſon fils, jeune enfant de cinq à ſix ans, commandoit ſon armée ſous la conduite du duc Landri. Ce général, après s'être emparé de pluſieurs places, vint inveſtir Orléans, où Bertoalde, maire

AN. 603.

du palais de Bourgogne s'étoit mis en sûreté. Thierri sur cette nouvelle rassembla promptement une armée, & vola au secours de cette place. Landri trop foible pour tenir la campagne, se retira vers Estampes résolu de le combattre au passage de la riviere qui porte ce nom. L'avant-garde étoit à peine passée, qu'il la fit charger avec toute la vigueur imaginable. Bertoalde qui la commandoit, fut tué, après avoir fait des prodiges de valeur. Mais sa résistance donna le tems au reste de l'armée de passer & de se ranger en bataille. Les forces se trouverent alors trop inégales. Le carnage des Neustriens fut horrible. La plus grande partie demeura sur la place; l'autre ne songea plus qu'à prendre la fuite : le jeune Mérovée fut fait prisonnier. C'est tout ce qu'on sçait de la destinée de ce prince. L'histoire n'en parle plus. On soupçonne qu'on le fit mourir en prison, mais ce n'est qu'une simple conjecture.

Bataille d'Estampes. Défaite de Landri.

Recherches de Pasquier l. 5. c. 23, p. 491.

Théodebert de son côté étoit entré dans le royaume de Soissons, & s'avançoit vers Compiegne où Clotaire avoit assis son camp. Déja les deux armées se trouvoient en présence, lorsqu'on apprit la défaite de Landri. Cette

Paix entre Clotaire, Théodebert & Thierri.

AN. 603. nouvelle obligea le prince Neuſtrien à demander la paix. Elle lui fut accordée à des conditions raiſonnables. Le roi d'Auſtraſie commençoit à craindre ſon frere : il vouloit ſe faire un ami contre un rival ſi redoutable. La jalouſie étouffa en lui l'amour de la gloire, & lui arracha des mains une victoire preſque aſſurée. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que le victorieux Thierri fit auſſi ſon accommodement avec Clotaire, ſans doute pour la même raiſon & par le même principe. Quoi qu'il en ſoit, la diviſion ſe mit bientôt entre les deux freres.

Thierri déclare la guerre au roi d'Auſtraſie.

Protade venoit d'être nommé maire du palais de Bourgogne. C'étoit le courtiſan le plus délié, l'homme le plus adroit, le cavalier le plus brave & le plus accompli de ſon ſiécle. Il n'oublia rien pour aigrir ſon maître contre Théodebert. Raiſons, prétextes, tout fut employé. La paix de Compiegne conclue ſans la participation & contre les intérêts de Thierri, étoit un juſte ſujet de mécontentement. Le ruſé miniſtre ſçut profiter de cette circonſtance, & ménagea ſi bien l'eſprit du prince, qu'enfin la guerre fut declarée au roi d'Auſtraſie. Il y en a cependant qui

qui prétendent que cette rupture eut un autre motif, & que ce fut Brunehaut qui ſema la diſcorde entre ſes petits-fils. Cette femme vindicative n'avoit point oublié, dit-on, que Théodebert l'avoit exilée de ſa cour. Le reſſentiment d'un ſi ſanglant outrage l'animoit vivement à la perte de ſon auteur. Elle fit entendre à Thierri que ce prince, qui juſqu'alors avoit paſſé pour fils de Childebert, n'étoit en effet que le fils d'un jardinier. Voilà, ſi l'on en croit Fredegaire & ſon copiſte Aimoin, la véritable cauſe de la guerre entre les deux freres.

AN. 603.

Fredeg. in chron. c. 19.

Mais rien de plus incertain que cet exil, rien de plus ſuſpect que cette hiſtoriette. L'année même où l'on feint que cette reine fut chaſſée du royaume d'Auſtraſie, elle engagea les deux rois à joindre leurs armées pour marcher contre Clotaire : cette confédération aſſurément ne témoigne ni haine, ni méſintelligence. Si cette princeſſe eut eſſuyé un ſi cruel outrage, ſaint Gregoire, ſous le pontificat duquel on place cet événement, n'eût pas manqué de lui écrire, ou pour la conſoler, ou pour lui faire enviſager ſa diſgrace comme un juſte châtiment du

An. 603. ciel. Ce grand pape, le premier qui se soit mêlé des affaires de France, n'eût pas laissé échapper une si belle occasion d'exercer son zele pour l'honneur de son siége & de la religion. On sçait qu'il se fit toujours un devoir d'instruire les têtes couronnées. Le roi d'Austrasie n'eût point été à l'abri de ses remontrances sur l'indignité & l'horreur d'un pareil procédé. On voit au contraire par toutes les lettres qu'il écrivit au tems dont nous parlons, que l'ayeule & les petits-fils vivoient dans une parfaite union, & que les deux cours se gouvernoient également par les conseils de Brunehaut. On pourroit ajoûter avec Pasquier, qu'il *est grandement croyable* qu'elle ne fit aucun séjour auprès de Théodebert, mais qu'immédiatement après la mort de Childebert, elle suivit Thierri en Bourgogne. C'étoit un royaume nouvellement acquis; par conséquent peu assuré. L'affermir étoit au-dessus de la capacité d'un enfant de neuf ans: la présence de cette princesse devenoit donc d'une nécessité absolue. Ce qui ne paroît d'abord que probabilité devient presque certitude, lorsque l'on considere le grand nombre de superbes

Recherch. l. 5, ch. 16, p. 477, 78.

édifices qu'elle fit élever dans les états du jeune prince Bourguignon. On ne voit pas, continue notre ſçavant critique, que cette reine à qui on ne peut refuſer au moins l'extérieur de la dévotion, ait fondé aucune égliſe en Auſtraſie. On trouve au contraire mille monumens érigés dans les provinces du royaume de Bourgogne, ou pour ſatisfaire à ſa piété, ou pour ſervir à la commodité du public. Les grands chemins & les levées qui portent encore aujourd'hui ſon nom, le monaſtere d'Aulnay près de Lyon, l'abbaye de ſaint Vincent de Laon, celle de ſaint Martin d'Autun, le célébre hôpital de la même ville, tant d'autres ouvrages dont l'exécution ne pouvoit être que de pluſieurs années, commencés & achevés, lorſque ſaint Grégoire tenoit le ſiége de Rome, tout ſemble concourir à démontrer que longtems avant ſon exil prétendu, elle avoit fixé ſa demeure à la cour du jeune Thierri.

AN. 603.

La ſuppoſition de Théodebert ne porte pas un caractere plus décidé, je ne dis pas, de vérité, mais de vraiſemblance & de probabilité. Une vengeance différée ſept ans par une fem-

AN. 603. me irritée, par une reine qui peut tout, par un monstre de méchanceté & de cruauté; car c'est l'idée sous laquelle on nous représente Brunehaut : *Cela est bon*, dit Pasquier, *pour persuader à des moines auxquels la patience est enjointe par le vœu de leur obéissance, mais non à des gens qui vivent à la cour, encore moins aux rois, lorsqu'ils se croient vivement offensés.* Un autre problême aussi difficile à résoudre, c'est que le roi de Bourgogne se soit laissé persuader que Théodebert n'étoit pas réellement fils de Childebert; persuasion si vive, nous dit-on, qu'il prit les armes pour le renverser du trône. Cependant la guerre est à peine déclarée, que ce prince si intimement convaincu de la supposition, se réconcilie tout-à-coup avec ce prétendu fils de jardinier. C'est trop peu dire : non-seulement il conclut la paix, mais il l'observe très-religieusement sous les yeux & par le conseil de celle qu'on suppose lui avoir révélé cet *horrible* secret. Ce sont là de ces contradictions qui choquent tellement la raison & le bon sens, qu'elles ne méritent pas même d'être refutées.

Ch. 17. l. 5, p. 479.

La guerre ne fut pas plutôt résolue, que les deux freres se mirent en campagne. Déja les armées étoient en présence, lorsque les troupes de Bourgogne se souleverent contre Protade, qu'elles regardoient comme l'auteur des troubles qui divisoient la famille royale. Les principaux chefs de la sédition étoient Uncelenus & Wulfe, tous deux patrices, tous deux jaloux de l'élévation du favori. L'intrigue fut tramée si secrétement, qu'avant qu'il en eût rien transpiré, toute l'armée avoit investi la tente du roi, où le ministre jouoit avec le premier médecin aux tables, c'est-à-dire, aux dames, à la marelle, ou même aux échecs : car ce dernier jeu, inventé dans les Indes au commencement du cinquieme siécle, pouvoit bien en six cent cinq ou six, être connu en France, où l'on avoit depuis long-tems un commerce établi avec Constantinople qui étoit en grande relation avec les Indiens. * L'air retentit tout-à-coup des cris tumultueux des soldats & des généraux, qui de concert demandoient qu'on leur livrât le boutefeu qui avoit allumé la

AN. 605.

Protade est assassiné dans la tente de Thierri.

Fredeg. in chron. c. 28. & 29.

* *Voyez les mémoires de l'académie des belles-lettres, tome V, page 252.*

AN. 605.

guerre. Le monarque surpris de cette insolence, se mit en devoir de sortir pour la réprimer; mais sa garde, soit zele pour sa personne, soit intelligence avec les rebelles, ne voulut pas permettre, ou feignit de vouloir empêcher qu'il s'exposât. Il chargea donc Uncelenus d'aller porter ses ordres aux mutins, & de les faire retirer chacun sous ses drapeaux. Le patrice, au lieu d'obéir, leur déclara que le roi leur abandonnoit le maire du palais. A ces mots, ils forcent la tente du prince, se jettent sur Protade, & le mettent en piéces. Cet événement fit résoudre la paix, & les deux armées se séparerent sans combattre. La politique demandoit que l'attentat des seigneurs conjurés ne demeurât pas impuni. Uncelenus qui avoit changé l'ordre du souverain, eut un pied coupé. La mutilation étoit fort usitée dans ces premiers siécles de la monarchie. Wulfe qui avoit fait soulever l'armée, fut condamné à mort. On donna la place de Protade à un seigneur Gaulois, nommé Claude, homme d'une grande réputation d'esprit & de valeur.

Mort de S. Grégoire le

Ce fut quelque tems avant la guerre des deux freres, que mourut saint Gré-

goire surnommé le Grand. La sainteté de sa vie, sa capacité, ses ouvrages, où cependant l'on trouve plus de piété que d'éloquence, ont rendu sa mémoire célebre & immortelle. C'est le premier des papes qui ait eu des liaisons particulieres avec nos rois. On voit dans une des lettres qu'il écrivit à Childebert II, un éloge bien glorieux à la France. *Votre royaume*, lui dit-il, *est autant au-dessus de ceux des autres nations, que les rois sont au-dessus des autres hommes.* Mais cette grande *familiarité*, quoique momentanée, pensa, dit Pasquier, *coûter quelque chose aux anciennes libertés de notre église gallicane.* L'ambition de quelques ecclésiastiques y donna occasion. C'étoit un usage introduit depuis quelques années à la cour de Rome, d'envoyer le *pallium* à ceux des prélats qu'elle vouloit distinguer. On appelloit *pallium* une espece de manteau impérial, dont les empereurs chrétiens avoient décoré les évêques, pour marquer l'autorité spirituelle qu'ils avoient dans leurs églises. Les patriarches d'Orient le prenoient sur l'autel dans la cérémonie de leur consécra-

AN. 605.

Grand & ses liaisons avec la France.

S. Greg. l. 5. epist. 6.

Rech. de la France, l. 3. c. IX, p. 255.

AN. 605. tion, & l'envoyoient aux métropolitains, qui le donnoient aux évêques de leur province. On ne le connut en Occident, qu'au commencement du sixieme siécle. Césaire d'Arles est le premier de l'église de France qui l'ait porté. Ce ne fut que vers l'an huit cent, que les papes l'envoyerent à tous les métropolitains.

Le même, p. 196.

La vanité porta les évêques de Bourgogne & de Provence à briguer cet honneur. Vigile d'Arles fut le premier qui le sollicita, de l'aveu & à la recommandation du roi Childebert. Le pape qui acquéroit plus qu'il ne donnoit, accorda de même plus qu'on ne demandoit. *Nous vous commettons*, dit saint Grégoire à Vigile, *pour nous représenter dans toute l'étendue du royaume de Childebert notre fils. Si quelque évêque est obligé de voyager ou de s'absenter pour long-tems, il ne le pourra qu'avec votre permission. S'il survient quelque chose de conséquence, ou quelque question de foi, vous assemblerez douze évêques pour la juger. Si vous y trouvez trop de difficulté, vous nous enverrez le jugement. Nous vous envoyons le* pallium; *mais vous ne*

vous en servirez que dans l'église. C'étoit visiblement entreprendre sur le droit des métropolitains auxquels on donnoit un chef, chose jusqu'alors inouie. C'est trop peu dire. C'étoit sapper par le fondement, détruire & anéantir la plus précieuse des libertés de l'église gallicane, qui jusques-là avoit jugé dans ses conciles, en dernier ressort & sans appel, tous les différends qui s'étoient élevés dans l'étendue de sa jurisdiction. Mais heureusement ce ne fut qu'un vain titre, qui n'eut aucun effet. On ne voit pas que Vigile, ni l'évêque Syagrius, qui avoit aussi obtenu le *pallium*, ayent eu aucune préséance dans les synodes qui se sont tenus de ce tems-là, ni qu'ils ayent usé d'un droit que les souverains pontifes pouvoient plus aisément accorder, qu'assurer.

AN. 605.

Ce ne fut pas seulement l'ambition, qui osa enfreindre nos anciennes prérogatives, mais quelquefois l'hérésie, plus souvent le crime. Il est parlé dans notre histoire d'un Maxime évêque Gaulois, qui se retira vers Boniface premier, pour se soustraire au jugement d'un concile devant lequel il étoit accusé de Manichéisme. Ce sage pon-

Le même, p. 197.

AN. 605. tife, respectant nos droits & nos priviléges, ne vouloit point prendre connoissance de cette affaire : il écrivit seulement aux évêques des Gaules, pour les prier d'accorder quelque délai au prélat fugitif. Ce fut là tout ce qu'il obtint. On ne voit pas que saint Brice, accusé d'adultere, ait trouvé plus de protection à Rome, où il fit un séjour de sept ans. Il en partit enfin sur la nouvelle de la mort de celui qui avoit été substitué à sa place, & fut rétabli dans son siége, comme il en avoit été chassé, sans connoissance de cause. Les évêques d'Embrun & de Gap, Salone & Sagittaire, ces deux freres, la honte & l'opprobre de l'épiscopat, semblent avoir porté un plus funeste coup à nos libertés. Déposés dans un concile tenu à Lyon, ils obtinrent de Gontran la permission d'en appeller au pape, qui les rétablit dans leurs églises. Mais il est à remarquer que l'appel ne fut interjetté que du consentement exprès du monarque François. Ce fut lui qui conduisit toute l'affaire; qui réconcilia les deux prélats avec Victor leur accusateur, & qui fit exécuter la sentence du souverain pontife. La tolérance des évêques

dans une occaſion ſi délicate, eſt moins un acquieſcement au jugement de la cour de Rome, qu'un acte d'obéiſſance aux volontés du prince. S'ils témoignerent leur profond reſpect pour le roi, en ménageant deux coupables qu'il protegeoit ; ils firent en même tems éclater leur fermeté, en excommuniant Victor, qui avoit eu la baſſeſſe de ſe déſiſter de ſon accuſation, & de recevoir deux ſcélérats à ſa communion.

AN. 605.

Cet exemple, quoique viſiblement contraire au droit commun, pouvoit être d'une dangereuſe conſéquence pour l'avenir. Il ne paroît pas cependant, qu'il ait eu aucune ſuite. Urſicin avoit été dépoſé dans le ſecond concile de Mâcon : il eut recours à ſaint Grégoire après la mort de Gontran. Ce pontife, qui porta ſi haut la puiſſance de l'égliſe romaine, n'oſa néanmoins entreprendre de connoître de cette cauſe. Il ſe réduiſit à la ſimple interceſſion. La ſimonie régnoit en France avec ſcandale. Les gémiſſemens, les prieres, les ſupplications les plus humbles furent les ſeules armes qu'il employa contre ce monſtre ſouvent ſou-

Le même p. 198.

droyé, jamais exterminé. Ce n'eſt pas ainſi qu'il agiſſoit dans la Sicile, la Dalmatie, la Sardaigne, & une bonne partie de l'Afrique. Ce n'étoit plus alors le ſerviteur des ſerviteurs, mais un ſouverain abſolu, qui de ſa pleine autorité réuniſſoit ou diviſoit les évêchés, nommoit, dépoſoit, ou rétabliſſoit les titulaires, commandant à celui-ci de venir à Rome pour faire pénitence de ſes erreurs, ordonnant à celui-là de remettre ſes prétentions à l'arbitrage du ſaint ſiége, menaçant cet autre de le punir ſuivant toute la ſévérité des canons, s'il prenoit de l'argent pour les ordinations : tant étoit vive la perſuaſion d'alors, que les évêques de France, quoique dévoués au ſaint ſiége comme au centre de l'unité, n'étoient cependant ſujets à la juriſdiction de Rome, *ni pour le fait de la diſcipline de leurs égliſes, ni pour les cauſes eccléſiaſtiques.*

Le même, p. 200.

AN. 607. Ce fut immédiatement après le traité de paix entre les deux couronnes de Bourgogne & d'Auſtraſie, que Thierri, ſi l'on en croit Fredegaire, épouſa Ermemberge fille de Bettoric ou Vitteric, roi d'Eſpagne. Brunehaut, qui ne

cherchoit, dit-il, qu'à corrompre les mœurs de ſon petit-fils pour le gouverner avec plus d'autorité, empêcha la conſommation de ce mariage par des moyens déteſtables. Ce qui rendit la nouvelle reine ſi odieuſe au prince Bourguignon, qu'il la renvoya au roi ſon pere, ſans même lui reſtituer ſa dot. Mais quel fond peut-on faire ſur un fait, qui a beſoin de ſortilége pour l'étayer? Quelle foi mérite un hiſtorien, qui ne trouve dans les auteurs contemporains aucun garant de ce qu'il avance? Si l'Eſpagne eut reçu un ſi ſanglant outrage dans la perſonne d'une de ſes princeſſes, elle en eût ſans doute pris vengeance, ou du moins ſe fût miſe en devoir de la prendre. On n'en voit cependant aucun veſtige dans l'hiſtoire de cette nation, toujours ſenſible à l'honneur. Comment le moine Jonas, que la crédulité ou l'adulation arma contre Brunehaut, a-t-il oublié une circonſtance ſi flétriſſante pour la mémoire de cette reine? Il écrivoit avant Fredegaire & dans le même eſprit; il veut comme lui nous perſuader qu'elle empêcha toujours le roi de Bourgogne de contracter une alliance légitime: il garde

AN. 607.

Ce que dit Fredegaire d'un mariage de Thierri avec la fille du roi d'Eſpagne.

AN. 607.

néanmoins un profond ſilence ſur ce prétendu mariage. Il doit donc paſſer pour fabuleux.

Ce que dit le moine Jonas de Brunehaut & de Thierri.
Jonas in vita S. Colomb. c. 19.

Le nom du moine Jonas nous rappelle d'autres invectives auſſi ſanglantes contre la mémoire de Brunehaut & de ſon petit-fils. Ce ſolitaire, ou trop crédule pour un hiſtorien, ou trop paſſionné pour un religieux, raconte que Thierri eut quatre enfans, dont aucun n'étoit né d'un mariage légitime. L'abbé de Luxeuil, Colomban, l'exhorta ſouvent, mais inutilement, à ſe marier. Un jour que ce ſaint homme étoit allé viſiter la reine, elle lui préſenta les quatre fils de ce prince, le priant de leur donner ſa bénédiction. *Ne penſe pas*, lui dit le moine, *que ces enfans qui ſont nés dans l'infamie, portent jamais le ſceptre.* Cette brutalité fit retrancher les vivres qu'on avoit coutume de porter au monaſtere. Le zèlé réformateur vint trouver Thierri pour s'en plaindre. Ce prince lui fit ſervir les viandes les plus délicates & les vins les plus exquis. Colomban renverſa tout. Dieu, s'écria-t-il dans l'ardeur de ſon zele, réprouve les préſens des impies. Ce ſaint emportement effraya tellement l'ayeule

& le petit-fils, qu'ils promirent solemnellement de se corriger. Mais bientôt le monarque retomba dans ses premiers désordres. Colomban lui en écrivit si durement, que Brunehaut le fit enfin exiler. Le pieux abbé revint à son couvent, malgré les défenses du roi, & n'en sortit qu'aux instantes prieres de ceux que ce prince avoit envoyés pour exécuter ses ordres.

AN. 607.

Id. ibid. c. 22.

On ne voit dans tout ce récit que mauvaise foi, qu'absurdité, qu'indécence. Il est vrai que les fils du roi de Bourgogne étoient nés d'un concubinage; mais cette sorte de mariage étoit alors autorisée par les loix de l'église & de l'état. Le devoir d'un historien fidéle ne permettoit pas de déguiser cette circonstance. Fredegaire, que la force de la vérité emporte quelquefois, remarque que ces princes furent tenus sur les fonts de baptême par tout ce qu'il y avoit de plus saint parmi les prélats du royaume de Thierri. Est-il croyable que tant de pieux personnages, obligés par état à réprimer le scandale, ayent gardé le silence, lorsqu'un simple moine élevoit

Fredeg. in chron. c. 22. 24.

AN. 607. si haut sa voix ? Quelle apparence que saint Grégoire, qui ne pouvoit ignorer ni les déréglemens du petit-fils, ni la tolérance de l'ayeule, se soit tû dans une occasion où la religion étoit si fort intéressée ? Le zele de la maison de Dieu avoit-il tellement abandonné le pape & les évêques, qu'il ne brûloit plus que dans le cœur du bon abbé de Luxeuil ? C'est ici sur-tout que l'amour du saint emporte le panégyriste au-delà des bornes. Cette bénédiction grossiérement refusée à des enfans que leur naissance même illégitime n'excluoit point de la régénération en Jesus-Christ, ces mets puérilement foulés aux pieds, ces mépris insolemment affectés des ordres du souverain, sont moins la matiere d'un éloge que d'un juste blâme. On ne craint point de le dire ; ou l'anecdote du zele, de l'exil & du retour de Colomban est un conte apocryphe ; ou ce bon solitaire n'avoit pas les vertus qui sont l'ame du christianisme, la douceur, l'humilité, l'obéissance. Le satyrique auteur sans doute ne s'est point apperçu qu'en voulant peindre Brunehaut sous les traits d'une cruelle furie, il faisoit le plus

brillant éloge de sa modération. La désobéissance du moine étoit un crime d'état, par conséquent digne de mort. Il y a bien de la clémence à ne le punir que de l'exil.

Théodebert cependant souffroit impatiemment qu'on eût démembré de ses états l'Alsace, le Sundgaw, le Turgaw, & une partie de la Champagne. Il y avoit long tems, qu'il avoit formé le dessein de les réunir à sa couronne. Brunehaut, toujours attentive aux intérêts de ses petits-fils, n'oublioit rien pour terminer un différend qui pouvoit avoir des suites très-funestes. Bilichilde, autrefois esclave de cette princesse, actuellement reine d'Austrasie, femme aussi vertueuse que belle, avoit un grand crédit sur l'esprit du roi son époux : elle lui fit demander une conférence, qui d'abord fut accordée, ensuite rompue par les intrigues des courtisans qui ne respiroient que la guerre. Il parut alors à la cour d'Austrasie une fille d'une rare beauté, nommée Theudichilde. Le monarque en devint éperduement amoureux, & résolut de l'épouser. Bilichilde étoit un obstacle à cette alliance si ardemment désirée : ce barbare la

AN. 610.

Différend entre Théodebert & Thierri.

Fredeg. in chron. c. 37.

AN. 610. traita comme une esclave sur laquelle il avoit droit de vie & de mort, & la poignarda de sa propre main. Les seigneurs Austrasiens, devenus par cette mort tout-puissans dans le conseil du roi leur maître, le déterminerent enfin à rompre avec son frere. Il entra dans l'Alsace, qu'il réduisit sous sa puissance, avant que la cour de Bourgogne pût être informée qu'il avoit pris les armes. Il écrivit ensuite à Thierri, pour lui proposer de faire décider la querelle dans une assemblée des seigneurs de la nation. On choisit pour le lieu de la conférence un château nommé alors Saloissa, aujourd'hui Seltz, entre Savergne & Strasbourg. Les deux rois promirent de s'y trouver avec un certain nombre d'hommes : il fut convenu qu'il n'excéderoit pas dix mille.

Supercherie de Théodebert. Guerre entre les deux freres. Neutralité de Clotaire.

Le roi de Bourgogne, sur la foi donnée, s'y rendit avec peu de suite. Théodebert y vint le dernier, aussi mal accompagné en apparence. Mais les troupes qu'il avoit fait défiler de tous côtés, se réunirent tout-à-coup, investirent Thierri, & le serrerent de si près, que pour échapper au danger qui le menaçoit, il se vit contraint

de ſigner tout ce qu'on voulut. Ainſi le prince Auſtraſien demeura maître de tout le pays qui étoit le ſujet de la conteſtation.

La néceſſité avoit fait conclure ce traité : le deſir de la vengeance le fit rompre. Le monarque Bourguignon ne ſe fut pas plutôt tiré des mains de ſon frere, qu'il entreprit de recouvrer par les armes ce qu'on lui avoit enlevé par trahiſon. Cependant pour s'aſſurer du roi de Soiſſons, il lui promit de lui faire reſtituer tout ce que les Auſtraſiens avoient uſurpé ſur lui entre l'Oiſe & la Seine. Clotaire à ces conditions accepta & garda ſcrupuleuſement la neutralité.

AN. 611.

Fredeg. ibid.

AN. 612.

Théodebert défait près de Toul & à Tolbiac.

Fredeg. in chron. c. 38.

La ſaiſon permettoit à peine de ſe mettre en campagne, que Thierri, après avoir fait la revue de ſes troupes, s'avança vers Andelau. Déja il s'étoit emparé de Naſ, château qu'on croit être le petit Nancy, Nancey, ou Nançois, lorſque Théodebert vint à ſa rencontre. La bataille ſe donna dans les plaines voiſines de Toul. Les Auſtraſiens, après un combat opiniâtre, furent mis en déroute. Le roi, obligé de prendre la fuite, ſe retira d'abord à Metz, enſuite à Cologne,

AN. 612.

où il reçut un renfort considérable de troupes composées de Saxons ; de Thuringiens, & des autres nations de la France Germanique. C'étoit une espece de corps de réserve, dont on ne se servoit que dans les pressantes nécessités de l'état. Le monarque se mit à leur tête, revint sur ses pas & marcha droit à Tolbiac, où Thierri avoit assis son camp. Ce lieu si célébre par la victoire de Clovis sur les Allemands, devint le théatre de l'action la plus vive & la plus meurtriere entre deux petits-fils de cet illustre conquérant. « Le carnage fut si horrible, » qu'en plusieurs endroits, des bataillons entiers de corps morts, serrés » les uns contre les autres, demeurerent debout, comme s'ils eussent été » encore en vie. » Ce sont les propres termes de Fredegaire : un lecteur judicieux sçaura les réduire à leur juste valeur. Les Austrasiens, vaincus pour la seconde fois, ne songerent plus qu'à gagner un lieu de retraite. Mais il en périt autant dans la fuite que sur le champ de bataille. Les campagnes depuis Tolbiac jusqu'à Cologne étoient jonchées de cadavres, de blessés, & de mourans. L'histoire fournit

Idem, ibid p. 752. Duch. tom. 1.

peu d'exemples d'un pareil acharnement.

AN. 612.

Incertitude ſur la fin de Théodebert.

Le roi d'Auſtraſie ſe ſauva au-delà du Rhin, où il fut pris, & amené au prince ſon frere, qui le fit dépouiller de tous les ornemens de la dignité royale, lui ota juſqu'à ſon baudrier, & dans cet état humiliant l'envoya ſous bonne garde à Châlons-ſur-Saone. C'eſt tout ce que Fredegaire nous apprend de la deſtinée de Théodebert. Le moine Jonas ajoûte que la reine Brunehaut lui fit couper les cheveux, & le força d'embraſſer l'état eccléſiaſtique. Tant de précautions, dit-il, ne raſſuroient point encore cette méchante femme : l'appréhenſion qu'il ne s'échappât, la détermina enfin à le faire maſſacrer. Mais il eſt le ſeul de nos anciens hiſtoriens qui rapporte ce fait : les écrivains qui ſe ſont le plus déchaînés contre cette princeſſe, n'en font aucune mention. Un autre moine, & l'auteur du livre intitulé, *les Faits des rois de France*, diſent au contraire que Théodebert, après ſa défaite, s'enferma dans Cologne, où le roi de Bourgogne l'aſſiégea. Les habitans, pour avoir meilleure compoſition, conjurerent contre la vie du

Fredeg. in chron. c. 38.

Jonas in vita ſ. Columbani.

Aimoin, l. 3. *c.* 87.
Geſt. Franc. c. 38.

AN. 612.

monarque Austrasien, lui couperent la tête, & la jetterent par-dessus leurs murailles. Ce ne fut qu'à ces conditions, aussi honteuses pour celui qui les exigea, que pour ceux qui s'y soumirent, qu'ils obtinrent la paix du vainqueur.

Autres incertitudes sur le nombre des enfans de ce prince, & sur les auteurs de leur mort.

Ces deux derniers auteurs donnent plusieurs enfans à Théodebert. Ils racontent que Brunehaut, qui étoit allée au-devant de Thierri jusqu'à Metz, les fit tous égorger, à la réserve d'une princesse d'une rare beauté. Thierri concut pour elle l'amour le plus violent, & forma le dessein de l'épouser. La régente craignant que, devenue reine, elle n'entreprît de venger la mort de son pere, lui représenta vivement qu'il ne lui étoit pas permis de contracter mariage avec la fille de son frere. *Ne m'as-tu pas dit, méchante femme*, s'écria le prince en fureur, *qu'il n'étoit pas mon frere? Tu m'as donc fait commettre un parricide dans sa personne?* En même tems il tira son épée, & se mit en devoir de la poignarder. Mais il en fut empêché par les seigneurs qui se trouverent présens. Brunehaut, qui connoissoit le caractere de son petit-fils, le prévint en

Aimoin, l. 3, c. 82.
Gest. Franc. c. 39.

lui donnant du poiſon, dont il mourut. Cependant, ſi l'on en croit Fredegaire, auteur plus voiſin du tems dont nous parlons, le roi d'Auſtraſie n'eut qu'un fils, nommé Merovée. Cet enfant pris avec ſon pere, fut amené à Cologne, où ſon oncle & ſon vainqueur lui fit écraſer la tête. Ce récit, où la mémoire de Brunehaut eſt ſi ſcrupuleuſement reſpectée, doit être d'autant moins ſuſpect, qu'il part d'une plume qui ſemble n'avoir écrit que pour flétrir la réputation de cette princeſſe. On va voir par le témoignage du même hiſtorien, que c'eſt auſſi injuſtement qu'on lui attribue la mort du monarque Bourguignon. Voici comme il rapporte cet événement.

AN. 612.

Fredeg. in chron. c. 39.

Clotaire, ſur la nouvelle de la défaite & de la priſe de Théodebert, s'étoit jetté ſur le duché de Dentelenus, qui lui avoit été engagé pour prix de la neutralité. Le roi de Bourgogne, peu ſcrupuleux ſur la foi des traités, le fit ſommer d'en retirer ſes troupes. Les ambaſſadeurs avoient ordre, en cas de refus, de lui déclarer la guerre. Le prince Neuſtrien ſoutint ſes droits avec une noble fermeté. On prit auſſi-

AN. 613.

Mort de Thierri.

tôt les armes. Thierri, à la tête d'une nombreuse armée, se préparoit à fondre sur le royaume de Soissons, lorsqu'il fut attaqué d'une dyssenterie, qui l'enleva en très-peu de jours. Il étoit dans la vingt-sixieme année de son âge, & dans la dix-septieme de son régne. Il n'eut, ainsi que son frere, rien de recommandable que la bravoure, toujours héréditaire dans la famille de Clovis. Les Goths d'Espagne l'éprouverent, lorsque Gondemar régnoit sur eux. Ce monarque, si l'on en croit Mariana, fut tributaire des rois François. Cela se prouve, dit-il, par le témoignage de Bulgaran, gouverneur de la Gaule Gothique, dont on conserve encore aujourd'hui les lettres dans les archives d'Alcala & d'Oviedo. Or ce roi Gondemar, dont le regne commence en six cent dix, & finit en six cent treize, n'a pu être assujetti au tribut que par ces deux jeunes princes, qui tenoient alors les rênes de l'empire François.

AN. 613.

Idem Fredeg. ibid.

Mariana hist. hisp. l. 6, c. 2.

Les Austrasiens reconnoissent Clotaire pour leur roi.

L'histoire fournit peu d'exemples d'une révolution aussi funeste que celle qui suivit la mort de Thierri. Ce prince laissoit quatre fils, Sigebert, Childebert, Corbus, & Mérovée. Le plus âgé

âgé n'avoit que dix à onze ans. Brunehaut prenoit des mesures pour lui assurer la double couronne du roi son pere ; mais elle fut trahie de tous côtés. Les seigneurs Austrasiens, sollicités par Arnoul & Pepin, les plus considérables d'entre eux, se déclarerent ouvertement pour le roi de Soissons. Clotaire, assuré de leurs suffrages, entra dans l'Austrasie, fut reçu dans plusieurs villes, s'avança jusqu'à Andernac, place forte sur le Rhin, & l'emporta d'assaut. Ce fut dans cette ville qu'il donna audience aux ambassadeurs qui lui porterent les plaintes de Brunehaut sur son irruption dans un royaume qui appartenoit aux enfans de Thierri. Le monarque affectant au-dehors une modération qu'il n'avoit pas dans le cœur, répondit aux envoyés, qu'il consentoit de remettre la décision de cette affaire à une assemblée des seigneurs de la nation.

AN. 613.

Fredeg. c. 40.

La reine n'attendoit pas une réponse d'une autre nature. C'est ce qui l'avoit déterminée à faire partir Sigebert pour la Thuringe. Elle espéroit que la présence du jeune mo-

Les Bourguignons conjurent contre les enfans de Thierri.

AN. 613. *Idem. ibid.*

narque engageroit plus efficacement ces provinces à se déclarer pour lui. Mais le maire du palais de Bourgogne, Garnier, qui conduisoit ce prince, étoit d'intelligence avec le roi de Soissons. Le perfide obtint de ces peuples, que non-seulement ils ne feroient aucun mouvement, mais même qu'ils rappelleroient les troupes que quelques-uns d'eux avoient déja envoyées. Ainsi assuré des nations Germaniques, il ramena Sigebert à Worms où étoit la princesse. Il lui conseilla de retourner en Bourgogne, où elle trouveroit, disoit-il, plus de soumission à ses ordres, & plus de fidélité pour ses enfans. Le motif étoit spécieux : elle s'y laissa conduire ; mais elle y fut aussi mal servie qu'en Germanie. Garnier employa tout le crédit que lui donnoit sa charge, pour engager les seigneurs Bourguignons à reconnoître Clotaire. On convint de faire périr la bisayeule & les petits-fils. La trame fut conduite si secretement, que Brunehaut n'en eut pas le plus leger soupçon.

La trahison des seigneurs

C'est ici une de ces trahisons, dont rien ne peut effacer la noirceur. Les

AN. 613.

Austrasiens pouvoient couvrir leur désertion du prétexte de venger la mort de Théodebert leur roi. Mais la défection des Bourguignons ne souffre aucune palliation. Dire avec quelques modernes, que les enfans de Thierri n'étoient pas légitimes, c'est ignorer les premiers principes de l'ancien droit François. On l'a déja dit : la coutume de ces premiers tems admettoit aux successions non-seulement les bâtards & les fils de concubine, mais même les enfans nés dans l'adultere ou dans l'inceste. Témoin Théobalde qu'on a vu succéder à Théodebert, quoique né de Deuterie qui avoit son mari : témoin encore Chilpéric, qui partagea avec ses freres, quoique fils d'Aregonde, sœur d'Ingonde, toutes deux en même tems femmes de Clotaire I.

Bourguignons est inexcusable.

Greg. Tur. l. 3, c. 22, 23. liv. 4, c. 28.

L'historien Fredegaire n'est pas plus heureux dans le choix des moyens qu'il emploie pour justifier la conduite de Garnier. Brunehaut, dit-il, soupçonnant la fidélité de cet officier, écrivit à un seigneur de la cour qui accompagnoit Sigebert en Thuringe, de se défaire au plutôt d'un traître qui favorisoit secretement le parti de Clotaire. Alboin, c'étoit le nom du

An. 613.

courtiſan, déchira cette lettre. Un domeſtique de Garnier en raſſembla les morceaux, de façon que ſon maître put lire tout ce qu'elle contenoit. Dès ce moment il réſolut la perte de la reine & de ſes enfans. Mais on ne perſuadera pas facilement qu'un homme chargé d'un pareil ordre, ait l'imprudence de le déchirer de maniere qu'on en puiſſe aiſément rapprocher toutes les piéces. Si Garnier eut été inſtruit de tout ce qu'on machinoit contre lui, eſt-il croyable qu'il ſe fût repréſenté à la cour d'une princeſſe qui avoit ordonné ſa mort ? Si Brunehaut eut eu des doutes ſur la fidélité du maire du palais, lui auroit-elle confié non-ſeulement l'adminiſtration des affaires, mais la perſonne de ſes petits-fils, & le commandement de l'armée qu'elle envoyoit contre l'ennemi de ſa famille ?

Garnier livre les enfans de Thierri au roi de Soiſſons.

Quoi qu'il en ſoit, Clotaire, dont les affaires proſpéroient de jour en jour, s'avança avec une nombreuſe armée juſques dans les plaines de Châlons-ſur-Marne. Les Bourguignons étoient campés dans le voiſinage de cette ville, à quelque diſtance de la riviere d'Aiſne. Déja ils ſe préparoient

à combattre, lorſque les généraux de Sigebert firent ſonner la retraite. Toute l'armée prit auſſi-tôt la fuite. Le roi de Soiſſons la pourſuivit, mais ſans la preſſer : c'étoit un des articles convenu. Elle marcha de cette ſorte, toujours en déſordre, jamais attaquée, juſqu'à la riviere de Saône. Ce fut là que Garnier fit éclater ſes noirs deſſeins, & que parut à découvert ſa perfidie. Le traître oubliant les loix de la religion, de la probité, de l'honneur & de l'humanité, ſe ſaiſit de Sigebert, de Corbus, de Mérovée, & les livra au plus mortel ennemi de leur maiſon. Childebert eut le bonheur d'échapper ; mais on ignore ce qu'il devint.

AN. 613.

Idem. Fredeg. ibid.

Brunehaut, ſur la nouvelle de cette fatale cataſtrophe, ſe ſauva au château d'Orbe près du lac de Neuchatel ; mais bientôt on découvrit ſa retraite. Elle fut arrêtée & conduite avec Theudelane, ſœur de Thierri, juſqu'à Ryonne, village ſitué ſur la Vingene, où Clotaire avoit aſſis ſon camp. Un ancien auteur aſſure que cette princeſſe fit elle-même égorger ſes quatre petits-fils, & qu'elle ſe préſenta de-

Brunehaut eſt arrêtée.

AN. 613.

vant l'uſurpateur avec tous les atours d'une jeune perſonne, qui aſpiroit à lui plaire, & qui eſpéroit de l'épouſer. Mais cet hiſtorien n'écrivit que cent ans après, & ſous le regne des petits-enfans de l'exterminateur de cette malheureuſe famille. Il étoit alors de mode de regarder Clotaire comme un autre Jéhu : Brunehaut étoit une ſeconde Jéſabel. Il ne falloit pas que rien manquât au portrait. La paſſion ou l'adulation fit oublier juſqu'à la vraiſemblance : car enfin quelle apparence qu'une reine, biſayeule de quatre enfans, dont l'aîné avoit au moins douze ans, ait pu ſe flatter de devenir la femme d'un jeune roi déja marié, & le plus mortel de ſes ennemis ?

Clotaire fait égorger les enfans de Thierri.

Un autre écrivain moins proche du tems de cette princeſſe, mais également paſſionné contre ſa mémoire, la juſtifie néanmoins très-parfaitement du maſſacre des enfans de Thierri. La reine, dit-il, ne fut pas plutôt au pouvoir de Clotaire, qu'il fit égorger Sigebert, & Corbus ſon frere. Le jeune Mérovée lui fit compaſſion : il l'avoit tenu ſur les fonts

Fredeg. in chron. c. 42.

de baptême ; cette considération lui assura la vie. On le donna en garde au comte Ingobode, qui l'éleva secretement dans la Neustrie, où il vécut plusieurs années. Mais il est bien difficile de croire que la pitié ait épargné un enfant que la politique condamnoit. Il avoit en effet le même droit que ses freres à la double couronne que l'usurpateur vouloit réunir à la sienne. Aussi Fredegaire est-il le seul de nos historiens qui atteste ce fait : Fredegaire, dis-je, qui n'est pas contemporain, & qui n'a écrit son histoire, que par ordre de Childebrand, oncle du roi Pepin, c'est-à-dire, plus d'un siécle après ce tragique événement. Cet écrivain d'ailleurs se contredit manifestement lui-même, lorsque, cinq lignes plus bas, il raconte que Clotaire reprocha à la reine Brunehaut le meurtre *des trois fils de Thierri, qui venoient d'être égorgés*. AN. 613.

Cette cruelle exécution n'étoit que le prélude d'une autre encore plus barbare. Brunehaut restoit ; Childebert vivoit ; la vengeance de Clotaire n'étoit point pleinement assouvie, ni ses inquiétudes entiérement dissipées. Il se fit amener cette princesse à la tête

Mort de la reine Brunehaut.

AN. 613. de ſon armée, lui fit des reproches auſſi indécens que mal fondés, lui imputa des crimes qui étoient pour la plûpart ou ceux de ſa mere, ou les ſiens. La ſoldateſque s'écria tumultueuſement qu'elle méritoit la mort. On la tourmenta durant trois jours; on la promena par tout le camp ſur un chameau; on lui fit mille inſultes & mille indignités, on l'attacha enfin à la queue d'un cheval indompté, qui, la traînant ſur les cailloux, & à travers les ronces & les épines, l'eut bientôt miſe en piéces. Les reſtes de ſon corps furent livrés aux flammes, & réduits en cendres. L'horreur qu'inſpire un traitement ſi barbare, augmente encore, lorſqu'on voit Fredegaire terminer ce récit par l'éloge de l'humanité de Clotaire. C'étoit, dit-il, un prince craignant Dieu, débonnaire, & d'une douceur incroyable envers tout le monde. Cette louange, ou n'eſt qu'une ſanglante ironie, ou donne une étrange idée des mœurs de ce tems-là.

Ibid.

Son éloge. *Fortunat, l. 6, carm. 6.*

Ainſi périt, du genre de mort le plus affreux, l'épouſe du plus grand monarque qui eût encore régné ſur la France: la fille & la mere de tant de

fois, cette reine que l'évêque Fortunat nous dépeint ſous l'image même des graces & de la beauté; que Grégoire de Tours nous propoſe comme un modele de décence, de vertu, de ſageſſe & de douceur; que ſaint Grégoire pape nous repréſente occupée à tout ce que la religion exige d'une pieuſe reine, d'une vertueuſe régente, & d'une mere véritablement chrétienne. L'hiſtoire de ſon regne, à travers les horreurs dont on s'eſt efforcé de le noircir, nous laiſſe appercevoir toutes les qualités qui forment une héroïne; de l'eſprit, elle poſſéda éminemment le grand art de gouverner; de la grandeur d'ame, elle accorda généreuſement la vie au perfide Oleric que Frédegonde avoit envoyé pour l'aſſaſſiner; de la fermeté, ſa conſtance dans les derniers momens de ſa vie fut admirée, & ne fut point laſſée; de la bonté, elle prit toujours plaiſir à faire du bien à ceux qui avoient du mérite; de la magnificence, on voyoit encore du tems d'Aimoin tant de châteaux, d'égliſes, de monaſteres, d'hôpitaux, de grands chemins, & autres ſuperbes

AN. 613.

Greg. Tur. l. 4, c. 27.

S. Greg. l. 5, epiſt. 5.

Idem. Greg. Tur. l. 4, c. 20.

Aimoin præfat. in hiſt. Franc.

AN. 613. monumens élevés par cette princeſſe, qu'on avoit peine à croire, dit ce moine, que ce pût être l'ouvrage d'une ſeule reine, qui n'avoit régné que ſur une petite partie de la France.

Rien n'eſt ſi ſuſpect que ce qui a été écrit contre la mémoire de cette princeſſe. Il falloit quelques prétextes pour couvrir l'horreur & l'infamie du ſupplice auquel on n'eut pas honte de la condamner. Il ne fut pas difficile à un roi, qui venoit d'uſurper deux royaumes, & à tant de ſeigneurs qui avoient favoriſé l'uſurpation, de ſurprendre la crédulité des peuples, en répandant mille bruits injurieux. Les eccléſiaſtiques & les moines, dit Paſquier, étoient alors les ſeuls qui tinſſent la plume. On ſçait qu'ils vivoient de la libéralité de nos ſouverains, & des grands de leur cour. La politique, ou la reconnoiſſance, pouſſée au-delà des bornes, leur a fait adopter, ſans diſcernement, tout ce qui pouvoit ſervir à la juſtification de leurs bienfaiteurs. De-là, tant de fables inſérées dans leurs ouvrages. De-là, tant de contradictions, l'un pour l'ordinaire

Recherch. de la France, l. 5, c. 24, p. 492.

justifiant Brunehaut du crime que l'autre lui impute. Mais ces réflexions sont trop générales. Il en faut de plus particulieres : examinons le détail des accusations.

AN. 613.

On lit dans Aimoin, que Brunehaut engagea Sigebert à faire périr Gogon, cet illustre maire du palais, qui avoit été la demander en Espagne. Cependant Grégoire de Tours, auteur contemporain, garde un profond silence sur cette anecdote. Quelle apparence qu'il ait ignoré ce fait, lui qui a eu tant de part aux affaires, ou que la politique le lui ait fait taire, lui qui a toujours parlé le langage de la vérité, sans acception de personnes ? La cruelle Jésabelle, dit ailleurs ce passionné solitaire, pour avoir les biens de Wintrion, l'accusa d'avoir trahi l'état à la journée de Droissi. Mais Fredegaire, plus voisin de ce tems, ne lui donne point un semblable motif. Il dit simplement que ce duc fut mis à mort, à la poursuite de Brunehaut. On ne voit rien dans son récit qui dépose contre l'avarice de cette princesse, ni qui atteste l'innocence de ce seigneur, trop lié avec un homme convaincu de crimes d'é-

C'est faussement qu'on l'accuse de cruauté & d'avarice.

Aimoin, l. 3. c. 4.

Idem ibid. c. 86.

Fredeg. in chron. c. 18.

AN. 613.

tat *, pour n'être pas lui-même coupable.

C'eſt encore avec auſſi peu de vérité que de vraiſemblance, qu'on lui attribue la mort de Bertoalde, maire du palais de Bourgogne. On en va juger par l'expoſé même de l'hiſtorien qui lui impute ce crime. Ce ſeigneur marcha, accompagné de trois cents hommes, pour lever le tribut que devoient les provinces nouvellement conquiſes ſur Clotaire. La commiſſion fut bientôt exécutée ; mais l'amour de la chaſſe l'arrêta dans un lieu qu'on appelloit Arelaune. Il y fut ſurpris, & n'eut que le tems de ſe ſauver à Orléans. Landri le défia au combat. Tous deux jurerent qu'à la premiere action entre les troupes des deux couronnes, ils ſe trouveroient chacun à la tête de ſon armée. Bertoalde, à la bataille d'Eſtampes, emporté par la gloire ou la haine, ſe précipita à travers les bataillons ennemis, pour aller chercher Landri qui ne paroiſſoit point ; mais accablé par le nombre, il expira percé de mille

Id. ibid. c. 26.

* Gilles, évêque de Rheims, dont la faction lui avoit procuré le duché ou gouvernement de Champagne, lorſque Loup fut obligé de l'abandonner.

AN. 613.

coups. Ce récit, qui eſt tout entier de Fredegaire, porte avec lui la pleine juſtification de Brunehaut, qui aſſurément n'avoit point ordonné au maire Bourguignon de ſe battre contre le général Neuſtrien.

L'hiſtoire de ſon jugement eſt celle de ſon innocence.

L'hiſtoire de ſon procès eſt en même tems celle de ſon innocence, & du violement de tout droit divin & humain. Quelle eſt celle qui eſt jugée ? Une reine, une princeſſe ſouveraine, qui, en cette qualité, n'étoit juſticiable de perſonne. Quels ſont les chefs d'accuſation ? La mort de dix rois : celle de Sigebert ſon mari, celle de Mérovée fils de Chilperic, qui tous deux, ſelon Grégoire de Tours, périrent ſous le glaive de Frédegonde : celle des enfans de Thierri, que Fredegaire fait maſſacrer par les ordres même de Clotaire : celle de Chilpéric, dont aucun auteur contemporain ne l'accuſe, dont pluſieurs chargent la mémoire de Frédegonde : celle de Mérovée, fils de l'uſurpateur, qui fut pris à la bataille d'Eſtampes, dont l'hiſtoire nous laiſſe ignorer la deſtinée : celle de Théodebert, ſur laquelle Fredegaire garde un profond

Greg. Tur. l. 4, c. 46, l. 5, c. 18.

Fredeg. in chron. c. 42.

Geſt. Franc. c. 35.

Idem Fred. ibid. c. 26.

AN. 613.

Aimoin, l. 3, c. 87.

Fred. c. 39.

Jonas in vitâ sancti Columbani.

silence, qu'Aimoin & l'historien *des faits des rois de France*, attribuent à la perfidie des habitans de Cologne, qu'on pourroit même imputer à la cruelle politique de Thierri : celle d'un autre Mérovée, fils de ce même Théodebert, à qui le vainqueur de Tolbiac fit écraser la tête, avant que Brunehaut pût être informée de la victoire : celle enfin de Thierri, qui mourut, selon Fredegaire, d'une dyssenterie ; selon Jonas, d'un coup de foudre. Quel est celui qui se porte partie ? Le destructeur de cette malheureuse famille. Quel est son juge ? Le plus mortel de ses ennemis. Quel est son supplice ? le plus infâme, le plus barbare, le plus détestable dont il soit parlé dans l'histoire d'aucune nation. Une reine qui avoit près de quatre-vingts ans ; âge qui, indépendamment de la dignité, inspire le respect & la compassion ; une princesse, fille, femme, mere, ayeule & bisayeule de tant de rois, exposée aux insultes d'une soldatesque effrénée, traînée par un cheval furieux, déchirée en piéces.... la plume se refuse à de pareilles horreurs. C'est sans doute ce qui a fait croire à quelques historiens, que sa

mort eſt auſſi fabuleuſe que les cruautés qu'on lui impute.

AN. 613.

Ce que l'évêque Adon dit des proſtitutions de Brunehaut, eſt dépourvu de toute vraiſemblance.

On accuſe Brunehaut du libertinage le plus ſcandaleux. Mais à quel âge? Dans une extrême vieilleſſe, tems où les femmes les plus perdues de débauches, ceſſent de ſe livrer au crime. Les deux ſaints Grégoires, auteurs contemporains, font l'éloge de ſa *pudicité*, de ſa religion, de ſa vertu. Adon, évêque de Vienne, qui n'écrivit que plus de cent cinquante ans après, nous aſſure que dès que Childebert fut mort, elle leva effrontément le maſque, ſe proſtituant ſans pudeur à tous les jeunes gens de ſa cour. Didier fut le ſeul des évêques de France, qui oſa s'élever contre ces excès honteux : l'exil fut la récompenſe de ſon zele. Cependant vaincue par les prieres des prélats aſſemblés, elle le rendit aux vœux de ſes diocéſains. Les amans de la princeſſe, allarmés de la préſence de cet inflexible cenſeur, lui dreſſerent mille embûches, l'attirerent à la cour, lui demanderent s'il étoit permis à une femme d'avoir pluſieurs maris ? Le ſaint homme répondit, avec le Docteur des nations, que cette polygamie étoit contre tou-

Ado in vitâ ſancti Deſiderii epiſcopi Vienn.

AN. 613. tes les loix divines & humaines. Cette généreuse réponse en fit un martyr : il fut lapidé.

On rougit de voir un prélat, dont le ministere est essentiellement celui de la charité & de la vérité, je ne dis pas adopter, mais imaginer des faits si injurieux & si calomnieux. C'est en effet le seul qui rapporte ce tragique événement. Jonas, qui vivoit du tems de Brunehaut, ne lui impute ni l'exil ni la mort de l'évêque de Vienne : cet écrivain, l'un des plus passionnés contre la mémoire de cette princesse, ne parle ni de ses amours, ni de ses prostitutions. On ne l'en avoit donc pas encore accusée de son tems. C'est peut-être ici l'endroit de notre histoire le plus propre à nous précautionner contre les anecdotes que débitent des auteurs, qui ne sont pas contemporains, ou que la passion emporte.

Didier étoit un saint; mais il vivoit dans un siécle où la piété s'allarmoit aisément, & se rassuroit difficilement. On sçait que les auteurs profanes rappellent continuellement le souvenir & le culte des faux dieux. C'étoit par conséquent une lecture dange-

reuſe dans un royaume où l'idolatrie n'étoit pas entiérement éteinte. C'eſt ce qui fait que l'étude des belles-lettres paſſoit alors pour un crime. Cependant l'évêque de Vienne les aimoit : ſaint Grégoire lui reproche même de les avoir enſeignées. *Quelle horreur*, dit ce pontife, *de voir ſortir d'une même bouche les louanges de Jeſus-Chriſt & de Jupiter !* Le pieux Aridius ſe rendit dénonciateur du prélat grammairien : les peres du concile de Châlons le condamnerent à l'exil. S'il fut rétabli dans ſon ſiége, c'eſt qu'il reconnut ſa faute ; ce qui fait voir que Brunehaut n'eut d'autre intérêt en cette affaire, que celui de ſatiſfaire à ſon devoir, & aux inſtantes prieres d'un grand pape.

AN. 613.

S. Greg. l. 9, epiſt. 48.

Fredeg. in chron. c. 24.

On eſpere que le lecteur équitable pardonnera cette eſpece de diſſertation. La fidélité de l'hiſtoire devoit une apologie à la mémoire d'une grande reine, dont le malheur a fait tout le crime. Ce n'eſt point ici un de ces ſyſtêmes ſinguliers, qui n'ont pour fondement que l'amour de la nouveauté, ou l'égarement de la témérité. Si les ennemis de Brunehaut, peu contens d'avoir uſurpé ſon trône, ont

AN. 613. osé attenter jusque sur sa réputation ; il s'est trouvé deux illustres écrivains, assez généreux pour s'élever contre la calomnie, assez éclairés pour la confondre. L'Espagne, où cette princesse a pris naissance, la France, où elle a régné, l'Italie, où elle a fait passer ses bienfaits, lui ont procuré des défenseurs. C'est dans Mariana, du Tillet, Papire-Masson, Paul-Emile, Bocace, Pasquier & Cordemoi, qu'on a pris les armes dont on s'est servi pour venger sa gloire. *

Tombeau de la reine Brunehaut.

La mémoire de Brunehaut se conserve dans plusieurs ouvrages publics que le tems a respectés. Car sans parler des églises, des monasteres & des hopitaux qu'elle a fondés, dont quelques-uns subsistent de nos jours, il y a un ancien château dans le Querci, des vieilles ruines près de Tournay, de superbes chaussées dans la Flandre & la Picardie, de grandes levées en Bourgogne, qui portent encore aujourd'hui le nom de Brunehaut. Un autre monument qui nous reste de

Aimoin. præfat. in Hist. Franc.

Malbranck de Morinis, l. 1, c. 11.

* *Mariana, hist. Hispan. l. 5, c. 10; Joan. Tilius in chron. Papir. Masson in Annal. l. 2. Paul. Æmil. de rebus Gallicis, l. 1; Boccac. de claris mulieribus, c.* 104; Pasquier, Recherches de la France, l. 4, c. 15, p. 471; Cordemoi, tome 1, Hist. Franc.

cette princeſſe, eſt le tombeau qu'on voit dans l'égliſe de ſaint Martin d'Autun. C'eſt une ſorte de coffre de marbre veiné de blanc & de noir, dont le deſſus eſt taillé en forme de priſme. Il a ſix pieds deux pouces de longueur ſur un pied dix pouces de largeur : il eſt poſé ſur une table de pierre commune, ſoutenue par quatre piliers, hauts d'un pied, larges d'environ ſix pouces. Ces piliers qui ſont d'un marbre tirant ſur le verd, ont chacun leur chapiteau & leur baſe de pierre ordinaire aſſez groſſiérement travaillée. L'arcade ſous laquelle il eſt placé, forme une eſpece d'arc de triomphe de treize pieds quatre pouces de hauteur ſur ſept pieds deux pouces de largeur. C'eſt l'ouvrage du cardinal Rollin, premier abbé commendataire de cette abbaye, de même que l'épitaphe qu'on lit ſur la muraille au-deſſus du mauſolée *. Il paroît, ſuivant l'ancienne légende latine de l'abbaye, que le corps de cette princeſſe fut d'abord inhumé ſous le grand au-

AN. 613.

Voyage littéraire de D. Martenne.

* Bruneheul fut jadis royne de France,
Fondatereſſe du ſaint lieu de céans,
Cy inhumée en ſix cens quatorze ans,
En attendant de Dieu vraie indulgence.

AN. 613. tel, à l'entrée d'une chapelle souterreine, dédiée à la sainte Vierge *. Mais l'église ayant été ruinée par les Normands, ensuite rétablie, il fut transporté au haut de l'aîle du côté de l'épître.

Ouverture de ce tombeau.

On ouvrit ce tombeau en mille six cent trente-deux. On n'y trouva que cendres, poudres & ossemens, avec une molette d'éperon & quelques morceaux de charbons. La coutume d'alors n'étoit point de brûler les corps morts. Ces cendres ne peuvent donc être que les restes de celui de Brunehaut, qui, suivant le témoignage d'un auteur contemporain, fut jetté au feu. La circonstance de la molette devient une nouvelle preuve de la vérité de ce monument. Il étoit d'usage, lorsqu'un malheureux étoit condamné à être traîné à la queue d'un cheval indompté, d'ajoûter des éperons aux flancs du coursier fougueux. La rapidité de la course redoubloit les coups de ce fer meurtrier, rendoit la piquure plus vive, l'animal plus furieux.

Appendix ad chronicon Mar.

* *Quæ (regina Brunichildis) licèt plura alia monasteria fundaverit, in hoc tamen sacro cœnobio sub magno altari, & in ingressu capellæ gloriosissimæ virginis Mariæ glebam sui corporis in tumulo marmoreo reponi voluit.*

Cette molette vraisemblablement sera tombée dans les habits de la princesse, ou se sera enfoncée dans sa chair. On a tout livré aux flammes : on aura tout recueilli, tout renfermé dans le tombeau.

AN. 613.

Romaric dote de tous ses biens l'abbaye de Remiremont.

Il y eut quelques seigneurs enveloppés dans les malheurs de ce regne. Romulphe, un des plus puissans, fut de ce nombre. Romaric son fils, se retira dans la solitude de Luxeuil, & dota de tous ses biens la célebre abbaye de Remiremont *. Il est peu de siécles, où le zele des fondations ait plus éclaté que dans celui-ci. Quelques pieux solitaires, vers l'an quatre cent, étoient venus d'Italie s'établir dans les isles désertes de Provence & dans les montagnes incultes des provinces Viennoises. L'éclat de leur sainteté leur attira un grand nombre de disciples. On leur bâtit des monasteres, où ils vivoient du travail de leurs mains, sous la conduite des évêques diocésains. Le premier & le plus fameux est celui de Lérins fondé par saint Honorat. Il fut pendant long-tems l'école de la vie monastique, & le séminaire

Premiers monasteres en France. Les plus considérables du cinquieme & du sixieme siécle.

* Elle est appellée en latin du nom de son fondateur *Romarici-Mons*.

AN. 613.

des évêques. Le cinquieme vit fleurir entr'autres celui de ſaint Maurice en Chablais, que le ſaint abbé Severin illuſtra par ſes miracles & par ſes vertus. Le ſixieme en vit élever un nombre prodigieux : ſaint Meſmin autrefois Mici, près d'Orléans, par Clovis le grand : ſaint Thierri par ſaint Remi, près de Rheims : ſaint Cloud, autrefois Nogent, par Clodoalde, reſte infortuné de la famille de Clodomir : ſainte Croix & ſaint Vincent, aujourd'hui ſaint Germain des Prés, par Childebert I : ſaint Pierre & ſaint Paul de Rouen, par Clotaire I : ſaint Médard de Soiſſons commencé par ce même prince, achevé par Sigebert ſon fils : Glannefeuille en Anjou, par ſaint Maur, diſciple de ſaint Benoît : ſaint Pierre-le-vif près de Sens, par Theudichilde fille de Thierri I, roi d'Auſtraſie : Mouſtier-ſaint-Jean, ſaint Seine, tous deux en Bourgogne : ſaint Marcoul, ſaint Evroul; l'un dans le Cotantin, l'autre dans le dioceſe de Liſieux; tous quatre ainſi appellés du nom de leurs fondateurs. Nous ne rapportons que les plus conſidérables.

Le ſeptieme ſiécle fut ſur-

Mais le ſeptiéme ſiécle eſt diſtingué

AN. 613.

tout celui des fondations.

ſur-tout par les pieux établiſſemens qu'on vit ſe former. Luxeuil, Eſtival, Moyen-Mouſtier, ſaint Dié, Senone, Bon-Mouſtier, dans le ſeul duché de Lorraine, ſaint Gal dans les montagnes des Suiſſes, ſaint Vandrille au dioceſe de Rouen, ſaint Vallery ſur les côtes de Picardie, un autre au même endroit fondé par ſaint Joſle, frere du Judicaël prince des Bretons, ſaint Guiſlain dans le Haynaut, ſaint Tron au pays de Liége, ſaint Godart, Feſcamp, Jumiéges, Noir-Mouſtier ſont autant de monumens de cette édifiante profuſion. Il régnoit alors une religieuſe émulation à qui fonderoit un plus grand nombre de ces ſaintes retraites. Celles qui font le plus éclater la généreuſe piété de ce tems, ſont ſaint Marcel dans la forêt de Breſſe par le roi Gontran, ſaint Martin d'Autun dont la fondation étoit pour trois cents religieux, par la reine Brunehaut, ſaint Denys en France auſſi célebre par la richeſſe de ſes revenus, que par la magnificence de ſes bâtimens, ouvrage de Dagobert I; Corbie par la reine ſainte Bathilde; Stavelo dans les Ardennes; Malmedy au diocèſe de Liége; ſaint Martin-aux-Champs près de

AN. 613.

Metz par le roi Sigebert; ſaint Waſt d'Arras par Thierri III; Surgub, Haleſac, Konisbruck & ſaint Sigiſmond dans l'Alſace par Dagobert II.

Célebres abbayes de filles dans le ſeptieme ſiécle.

Les reines, les princeſſes, les femmes & les filles de qualité ne témoignerent pas moins de zele pour la vie monaſtique. On voyoit, au tems dont nous parlons, quantité de célebres abbayes, où les filles de condition trouvoient un aſyle pour leur vertu, les veuves un lieu de refuge dans leurs malheurs, les reines une paiſible retraite contre les embarras tumultueux de la grandeur. Sainte Croix de Poitiers doit ſon établiſſement à la pieuſe reine Radegonde; elle y prit le voile, y vécut, y mourut en odeur de ſainteté *. Sainte Bathilde fonda le fameux monaſtere de Notre-Dame de Chelles: elle y fixa ſa demeure après avoir achevé l'éducation du roi ſon fils. Ce ſaint lieu fut le témoin des vertus de cette grande princeſſe; il eſt aujourd'hui le théatre de ſa gloire. Sainte Irmine fille de Dagobert II,

* Elle étoit femme de Clotaire I, qui l'aimoit tendrement. Elle le quitta pour prendre le voile. On ignore quels furent les moyens dont elle ſe ſervit pour ſe ſéparer.

fut

fut premiere abbesse & fondatrice de celui d'Oeren. * Notre-Dame de Soissons dont plusieurs princesses ont été abbesses, doit son érection à la pieuse Leutrude, femme d'Ebroin maire du palais du roi Thierri III. Glodesinde ou Glosine, fille de Wintrion duc de Champagne, institua celui de Metz, qui porte encore aujourd'hui son nom. Fare-Moustier dans la Brie rapporte son origine à l'illustre Fare, sœur de saint Faron évêque de Meaux. Begge, veuve d'Anchise fils de saint Arnoul, fille de saint Pepin, dit le Vieux, fonda celui d'Andene, qui est aujourd'hui un collége de demoiselles séculieres. Celui de Maubeuge eut pour fondatrices deux saintes sœurs, Aldegonde & Vaultrude. Le détail en seroit infini. Il suffit de dire que le sexe le plus foible n'eut pas moins de force que n'en avoient les hommes pour cette vie austère & pénitente.

AN. 613.

Différente classes de Solitaires.

Il y avoit anciennement plusieurs classes de moines, ou solitaires. Les uns vivoient en communauté sous la conduite d'un supérieur : c'étoient les Cénobites. Les autres, touchés du

* Horreum.

AN. 613. desir d'une plus grande perfection, se retiroient dans les solitudes les plus affreuses : c'étoient les hermites ou anachoretes. Quelques-uns voyageoient de province en province, pour visiter les lieux saints, ou pour s'instruire auprès des personnages les plus célebres par leur sainteté : on les nommoit pélerins. Quelques autres se bâtissoient des cellules au milieu des villes, ou s'enfermoient étroitement dans les cavernes & les antres les plus déserts, on les appelloit reclus. On voyoit aussi des sociétés de trois ou quatre personnes qui vivoient ensemble dans l'exercice de toutes les vertus, sans chefs, sans regle, sans vœux. Tous s'occupoient à quelque travail utile & pénible. La plûpart distribuoient leurs biens aux pauvres. Ils n'étoient cependant pas obligés d'y renoncer. Les loix même ne les en excluoient pas lorsqu'ils retournoient au monde. Mais ce retour étoit regardé comme une vraie désertion.

Priviléges & exemptions accordés aux monasteres

La pieuse profusion de nos ancêtres ne brille pas seulement dans la fondation des monasteres, mais dans les présens dont ils ne cessoient de les accabler, & dans les exemptions sans

nombre qu'ils leur accordoient. Chaque abbaye avoit ſon tréſor, que les rois & les grands ſeigneurs s'efforçoient à l'envi d'enrichir de mille effets d'un grand prix. C'étoient pour l'ordinaire de riches ceintures, de magnifiques baudriers, des vaſes précieux, des habits couverts d'or & de pierreries, des meubles enfin plus remarquables par leur rareté que par leur utilité. Les moines ſe faiſoient un devoir de les garder autant pour la gloire du couvent, que pour celle des bienfaiteurs. Ce qu'ils conſervoient plus ſoigneuſement encore, ce qu'ils ont eu quelquefois la témérité d'amplifier, c'étoient ces chartres qui contiennent le dénombrement de leurs priviléges. Nos rois les exemptoient de contributions pour leurs terres, d'impoſitions pour leurs denrées, de logemens, d'étrennes & de frais de juſtice. C'étoient certains droits qu'on payoit aux juges dans tous les endroits où ils alloient tenir leur ſéance. Tant de précautions ne leur aſſuroient point encore une pleine poſſeſſion. Les évêques pouvoient mettre la main ſur tous ces biens. Les anciens canons leur donnoient la diſpoſition de AN. 613.

AN. 613. toutes les offrandes qui se faisoient aux églises de leur diocese. On leur devoit tant pour la bénédiction du saint chrême, tant pour la consécration des autels, tant pour leurs visites, quelquefois même pour les ordinations. Nos religieux monarques les engagerent à renoncer à tous ces droits en faveur des monasteres qu'ils fondoient : les prélats s'obligerent même de n'y entrer, que dans les circonstances où l'abbé n'auroit pas assez de crédit pour se faire obéir.

C'étoit toujours l'évêque diocésain, assisté des autres prélats de la province, qui accordoit cette sorte d'exemption. La premiere & la plus ancienne est celle qui fut donnée à l'abbaye de Sainte-Croix & de saint Vincent par saint Germain, dont elle porte aujourd'hui le nom *. C'est sur un pareil exemple que saint Denys, Corbie, Lerins, Luxeuil, saint Maurice en Chablais, & saint Vandrille furent soustraits à la jurisdiction de l'ordi-

* On ne doit pas dissimuler que cette exemption fut vivement attaquée, de même que celle de saint Médard de Soissons, de saint Corneille de Compiegne & de beaucoup d'autres; mais il n'en est pas moins vrai qu'on a prodigué de semblables priviléges à différens monasteres.

naire : la hiérarchie prêtant elle-même ſon autorité pour ſe détruire. Le pape Deodat reconnoît que ces immunités ſont de vrais abus : cependant dans la même bulle où il dit qu'elles ſont contraires aux ſaints canons, il confirme tous les priviléges de ſaint Martin de Tours : ſi toutefois on peut appeller privilége ce qui donne une mortelle atteinte à la perfection de l'état monaſtique, qui eſt eſſentiellement l'obéiſſance & l'humilité.

Avantages que la France a retirés de ces établiſſemens.

Quoi qu'il en ſoit, le gouvernement retira de grands avantages de tant de pieux établiſſemens. Ils ont donné des ſaints à la religion, c'étoient des écoles de vertus ; des hiſtoriens à la poſtérité, ce ſont eux qui nous ont conſervé les faſtes de la nation ; des citoyens utiles à l'état ; c'eſt à leur induſtrie que la France doit une grande partie de ſa fécondité. Elle étoit déſolée par les fréquentes incurſions des barbares. On ne voyoit par-tout que campagnes arides, que vaſtes forêts, que bruyeres, que marécages. On crut donner très-peu en cédant aux moines des biens qui n'étoient d'aucun rapport. On leur abandonna au-

AN. 613.

tant de terres qu'ils en pouvoient cultiver. Ces ſaints pénitens ne s'étoient point conſacrés à Dieu pour vivre dans l'oiſiveté : ils eſſartoient, défrichoient, deſſéchoient, ſemoient, plantoient, bâtiſſoient : le ciel bénit un travail ſi pur. L'intérêt n'y avoit aucune part : c'étoit la frugalité même. La plus grande partie de ce qu'ils recueilloient, étoit employée au ſoulagement des pauvres. Bientôt ces ſolitudes incultes & deſertes devinrent des lieux agréables & fertiles. Il y avoit des abbayes ſi riches, qu'elles pouvoient mettre une petite armée ſur pied. C'eſt ce qui fit que par la ſuite les abbés furent invités aux aſſemblées du champ de Mars.

Origine des ſouhaits en faveur de ceux qui éternuent.

Polyd. Virg. Sigonius.

On date communément du ſiécle de Brunehaut & du pontificat de ſaint Grégoire le Grand, l'uſage ſi familier aujourd'hui de faire des ſouhaits en faveur de ceux qui éternuent. On prétend que du tems de ce ſaint prélat, il regna dans l'air une malignité ſi contagieuſe, que ceux qui avoient le malheur d'éternuer, expiroient ſur le champ : ce qui donna occaſion au religieux pontife d'ordonner aux fidéles

certaines prieres accompagnées de vœux, pour détourner de dessus eux les effets dangereux de la corruption de l'air. C'est une fable imaginée contre toutes les regles de la vraisemblance, puisqu'il est constant que cette coutume subsistoit de toute antiquité dans toutes les parties du monde connu.

AN. 613.

Mémoires de l'acad des B. L. tom. IV.

On lit dans la mythologie, que le premier signe de vie que donna l'homme de Prométhée, fut un éternument. Ce prétendu créateur déroba, dit-on, une portion des rayons du soleil, & en remplit une fiole faite exprès, qu'il scella hermétiquement. Aussi-tôt il revole à son ouvrage favori, & lui présente son flacon ouvert. Les rayons solaires n'avoient rien perdu de leur activité; ils s'insinuent dans les pores de la statue, & la font éternuer. Prométhée charmé du succès de sa machine, se mit en priere, & fit des vœux pour la conservation de cet être si singulier. Son éleve l'entendit; il s'en souvint, & eut grand soin dans les occasions semblables de faire l'application de ces souhaits à ses descendans, qui de pere en fils l'ont perpétué de génération en génération jus-

Fam. strada in prob. Acad.

AN. 613. qu'à ce jour dans toutes leurs colonies.

Les rabbins en parlant de cet uſage, ne lui donnent pas tout-à-fait la même ancienneté. Ils diſent qu'après la création, Dieu fit une loi générale qui portoit, que tout homme vivant n'éternueroit jamais qu'une fois, & que dans le même inſtant il rendroit ſon ame au Seigneur ſans aucune indiſpoſition préliminaire. Jacob que cette maniere bruſque de ſortir du monde n'accommodoit nullement, & qui deſiroit pouvoir donner ordre aux affaires de ſa conſcience & de ſa famille, s'humilia devant le Seigneur, lutta encore une fois avec lui, & lui demanda inſtamment la grace d'être excepté de la regle. Il fut exaucé; il éternua, & ne mourut point. Tous les princes de la terre informés du fait, ordonnerent tout d'une voix, qu'à l'avenir les éternumens ſeroient accompagnés d'actions de graces & de vœux pour la conſervation & pour la prolongation de la vie.

Pirke R. Eliezer, c. 52.

On reconnoît juſques dans ces fictions la trace de la tradition & de l'hiſtoire, qui placent long-tems avant l'établiſſement du chriſtianiſme, l'épo-

que de cette politesse, qui est enfin devenue un des devoirs de la vie civile. Elle étoit regardée comme très-ancienne dès le tems d'Aristote, qui en ignoroit l'origine, & en a cherché la raison dans ses problêmes. Il prétend que les premiers hommes prévenus des plus hautes idées en faveur de la tête qui est le siége principal de l'ame, cette substance intelligente qui gouverne & anime toute la masse, ont étendu leur respect jusque sur l'éternument, qui est une de ses opérations la plus manifeste & la plus sensible. De-là ces différentes formules de complimens usités en pareilles occasions chez les Grecs & les Romains : *Vivez : Portez-vous bien : Que Jupiter vous conserve.*

AN. 613.

Aristot. in Probl.

CLOTAIRE II.

Seul Roi des François.

CLOTAIRE est le second du nom, & par une destinée singuliere, le second roi de Soissons qui ait réuni toute la monarchie Françoise,

Clotaire est la premiere cause de la décadence de sa famille.

AN. 613. toujours divisée depuis la mort de Clovis le Grand. Mais son pouvoir ne répondit pas à l'étendue de sa domination. Un trône élevé sur tant de crimes pouvoit-il subsister long-tems ? Et la Providence toujours sage, toujours juste, ne devoit-elle pas une éclatante vengeance à tant de cruautés ? Aussi permit-elle que celui en qui sembloit avoir commencé la grandeur de sa maison, fût la premiere cause de son abbaissement, de sa désolation, de sa ruine entiere. Garnier, maire du palais de Bourgogne, ne s'étoit déclaré contre Brunehaut, que sur la promesse qu'il seroit confirmé dans son emploi pour le reste de sa vie. Radon, maire du palais d'Austrasie, ne s'étoit donné à Clotaire que sous la même condition. Tous deux gouvernerent dans leur département plus en rois qu'en ministres. Gondeland, maire du palais de Neustrie, avoit rendu de grands services : la récompense fut la même, & le pouvoir presque aussi absolu. Le foible monarque consentit de donner à vie ces grandes charges, qui n'étoient originairement que pour un tems. Les maires insensiblement abuserent de

Fredeg. in chron. c. 42, 43.

Gest. Franc. c. 41.

leur autorité. Elle s'accrut de jour en jour. Celle des descendans de Clotaire alla toujours en diminuant, jusqu'à ce qu'enfin ils furent détrônés par la postérité de ces mêmes hommes qui avoient favorisé leur usurpation sur la famille de Thierri. C'est ce que Pasquier appelle une vengeance véritablement divine. *Dieu*, dit ce célebre auteur, *en fit une punition à la royale.*

An. 614, 615.

Sédition en Bourgogne.

Les maires du palais n'étoient pas les seuls que le monarque François eût à ménager. Les Seigneurs Austrasiens & Bourguignons avoient également favorisé l'invasion. Ils s'imaginoient que la moindre récompense qu'on devoit à leurs services, étoit l'impunité de leurs concussions. Le roi avoit nommé le duc Herpin au gouvernement de la Bourgogne Transjurane. Cette place, l'une des plus considérables de l'empire François, venoit d'être occupée par une femme : chose inouie jusqu'alors en France. *Fredeg. c. 43.* Mais cette femme étoit Theudelane sœur du roi Thierri : ainsi il n'est pas étonnant qu'il ait passé par dessus la coutume en sa faveur. Cette princesse fut enveloppée dans les malheurs de

AN. 614, 615.

ſa famille, arrêtée avec la reine Brunehaut, & amenée au victorieux Clotaire. C'eſt tout ce que l'hiſtoire nous apprend de ſa deſtinée. Elle remarque ſeulement que le duc Herpin fut choiſi pour lui ſuccéder. C'eſt du moins ce qu'on peut conjecturer du récit de Fredegaire. Après avoir dit que *Theudelane fut amenée de la Bourgogne Transjurane*, où Brunehaut s'étoit retirée, ſans doute parce qu'elle imaginoit qu'un pays où ſa fille commandoit, ſeroit pour elle l'aſyle le plus ſûr, il ajoûte que *le duc Herpin fut ſubſtitué à Theudelane dans le gouvernement de cette même province.* Ce n'eſt cependant qu'une ſimple conjecture hiſtorique, qu'on peut admettre avec le pere Daniel, dans la ſuppoſition qu'il n'y ait point faute dans le texte, ou rejetter avec quelques ſçavans, qui liſent Endelane au lieu de Theudelane. Herpin étoit un homme ſévere, qui aimoit l'ordre & la juſtice. Il entreprit de réprimer la licence des ſeigneurs, qui déſoloient cette province par leurs exactions. Cette conduite les irrita : ils ſe ſouleverent : le duc fut maſſacré dans la ſédition.

Le patrice Alethée con-

Le roi étoit alors avec toute ſa

cour à Marlem, maiſon de plaiſance en Alſace. Il envoya des troupes contre les rebelles. On lui amena les plus ſéditieux, qui tous expirerent au milieu des ſupplices. Le patrice Alethée, qui avoit conduit toute la trame, ne fut pas même ſoupçonné. L'adroit courtiſan fit ſi bien par ſes intrigues, qu'il obtint le gouvernement vacant par la mort du malheureux Herpin. Ce poſte important réveilla toute ſon ambition. Il avoit de l'eſprit, du courage, de la naiſſance : il ſe diſoit deſcendu des anciens rois Bourguignons : il oſa porter ſes vues juſques ſur le trône. Le projet étoit inſenſé ; mais il ſçut perſuader à Leudemonde, évêque de Sion, que le ſuccès étoit infaillible. Le prélat ſe chargea de faire à la reine Bertrude la propoſition la plus inſolente qu'un ſujet puiſſe faire à ſa ſouveraine. Il ſe rend auprès de cette princeſſe, lui fait confidence d'une révélation qui aſſure que le roi ſon époux mourra dans l'année ; lui conſeille de mettre tous ſes tréſors en lieu de ſûreté ; lui offre ſa ville épiſcopale, la main de l'audacieux patrice, & la courone, qu'une folle pré-

AN. 614, 615.

jure contre Clotaire.

Idem, 44.

AN. 614, 615.

somption lui fait regarder comme dûe à son mérite & à sa naissance.

Il est arrêté & condamné à mort.

Bertrude étoit naturellement simple. Une prophétie si bien circonstanciée allarma sa tendresse pour Clotaire. La douleur l'empêcha de s'expliquer sur la témérité du patrice ; elle se retira dans son appartement pour s'abandonner aux larmes. Le prélat déconcerté sentit dans le moment toute l'imprudence de son entreprise, & crut sa perte inévitable. Il se sauva d'abord à Sion. La crainte ne lui permit pas d'y rester : il en sortit pour aller se jetter entre les bras d'Eustase, abbé de Luxeuil, qui, dans la suite, ménagea son pardon. Le monarque cependant, instruit par la reine qu'Alethée avoit conspiré contre sa vie, envoya promptement ordre de l'arrêter. Il fut jugé dans une assemblée des seigneurs à Massolac, maison royale en Bourgogne. Le crime étoit de ceux qu'on pardonne rarement : il eut la tête tranchée.

Idem, ibid.

AN. 616, 617.

Clotaire assemble un parlement à Bonneuil.

Clotaire tenoit souvent de ces assemblées. On les nommoit *placita* : c'est de-là qu'est venu le mot de *plaids*. C'étoient des especes de parlemens

ambulatoires, composés des évêques, des grands officiers de la couronne, des ducs, des comtes, & des farons, qu'on a depuis appellés Barons. Celui que le monarque François assembla cette même année à Bonneuil sur la Marne, fut un des plus nombreux qu'on eût encore vus. Tous les prélats & seigneurs Bourguignons s'y trouverent. Le prince ne comptoit que foiblement sur leur fidélité : il leur accorda tout ce qu'ils demanderent, leur en fit même expédier des lettres. Le lieu ordinaire de ces assemblées étoit quelque maison royale. Les rois, prédécesseurs de Clotaire, ne les convoquoient qu'une fois l'an, au mois de Mars : les maires du palais les abolirent : Pepin le Gros les rétablit ; elles ne se tinrent pendant longtems que deux fois l'année.

AN. 616, 617.

Idem, Ibid.

Il ne faut pas croire cependant que l'administration de la justice fût négligée. Chaque état, chaque profession avoit son tribunal, comme ses loix & ses coutumes. L'ecclésiastique étoit jugé par le clergé, le militaire par des gens de guerre, les nobles par des gentilshommes, le peuple par des centeniers dans les bourgs

Administration de la justice sous Clotaire & les rois de la premiere race.

Ducange, Glossaire aux

AN. 616, 617.

& les villages, par des comtes dans les villes, par des ducs dans les métropoles ou capitales. Il n'y avoit aucun degré de jurisdiction parmi ces tribunaux : on n'appelloit de leurs sentences qu'au roi. Si l'appel étoit fondé, le juge devenoit responsable des dommages & intérêts; si l'appellant avoit été bien jugé, on le condamnoit à une amende pécuniaire, s'il étoit noble; au fouet, s'il étoit roturier. On ne connoissoit presque point alors d'autres peines que les taxes pécuniaires. Il n'y avoit gueres que le crime d'état qui fût puni de mort : les autres se rachétoient à prix d'argent. La loi Salique prescrit ce qu'on doit au roi pour l'amende, à la partie pour réparation : on mettoit la vie d'un évêque à neuf cens sols d'or *, celle d'un prêtre à six cens, celle d'un laïc à quelque chose de moins, suivant sa qualité. Le centenier n'avoit point pouvoir de mort : le comte ne l'avoit que dans certai-

mots judex, assissa, placitum.

Baluze capit. t. 1, p. 387.

* Le sol d'or valoit environ quinze francs de notre monnoie. On payoit deux cens sols d'or pour un laïc ingénu, cent pour un gaulois possesseur, quarante-cinq pour un gaulois tributaire. On appelloit Gaulois possesseur celui qui avoit des terres en propre; & tributaire, celui qui devoit certaines redevances au roi.

nes circonſtances : le duc n'en uſoit qu'avec de grandes précautions. La cour envoyoit de tems à autres des commiſſaires dans les provinces, jamais moins de deux, toujours un évêque, un duc, ou un comte. Leur emploi étoit d'écouter les plaintes, & d'en faire le rapport au monarque. AN. 616, 617.

On ne connoiſſoit point ſous la premiere race ce que c'étoit que gens de robe. Les juges, nous ne parlons que des laïcs, rendoient la juſtice, armés de leur épée, de leur hache, & de leur bouclier. Leur commiſſion, qui n'étoit que pour un temps, leur interdiſoit toute acquiſition dans l'étendue de leur juriſdiction. Elle demandoit une grande connoiſſance des loix nationales & des coutumes locales. Le François devoit être jugé ſuivant la loi Salique; le Gaulois au-delà de la Loire ſuivant le droit Romain, celui des pays ſeptentrionaux, ſuivant le droit coutumier. Ils tenoient leurs aſſiſes tous les huit ou quinze jours, ſelon la multitude des affaires, toujours dans un lieu public, où chacun pût avoir un libre accès. Chaque particulier plaidoit lui-même ſa cauſe. Celles des veuves & des pauvres

Recherches ſur le droit François ſect. III, c. 1, p. 72.

An. 616, 617.

étoient privilégiées : ils étoient sous la protection de l'église : il n'étoit pas permis de rien déterminer contre eux, qu'on n'en eût donné avis à l'évêque. Les prélats jouissoient alors d'une si grande considération, que non-seulement leur intercession sauvoit la vie aux criminels, mais qu'on pouvoit porter devant eux une affaire commencée devant un tribunal séculier. La loi de Constantin l'ordonnoit ainsi : Charlemagne la renouvella : Louis le Débonnaire la confirma. L'évêque connoissoit par lui-même, ou par son official, de tout ce qui pouvoit être la matiere d'un péché, des marchés faits avec serment, des mariages, des testamens, des sacriléges, des parjures, de l'adultere. Ce pouvoir énorme étoit fondé sur la dignité de leur caractere, sur la sainteté de leur vie sur l'étendue de leur capacité. La plûpart des seigneurs ne sçavoient ni lire, ni écrire. Ennuyés d'être soumis comme le peuple à la correction des prêtres, ils se mirent enfin à étudier les loix.

Cod. Theodos in Append. P. Sirmundi.

Quelquefois le monarque rendoit lui-même la justice. L'audience se tenoit toujours à la porte de son pa-

lais. Quand il ne pouvoit pas s'y trouver en perſonne, il commettoit deux officiers pour recevoir les placets, & répondre ſur le champ à ceux qui ne demandoient pas une longue diſcuſſion. Il y avoit, outre ces maîtres de requêtes, un *comte-juge*. Il avoit pour conſeillers, des gens d'épée comme lui, qu'on appelloit échevins du palais. Ce tribunal jugeoit de tout ce qui regardoit l'état, le prince, & le public. Lorſque le roi y préſidoit, aſſiſté d'évêques, d'abbés & de ducs, il ſe faiſoit rapporter l'affaire par le *comte-juge*; recueilloit les voix, enſuite prononçoit. On voit une formule de ce prononcé dans le ſecond livre de Marculphe.

An. 616, 617.

Greg. Tur. l. 5, c. 19, l. 9, c. 12.

Chap. 25.

Quelque temps avant le parlement de Bonneuil *, il s'étoit tenu à Paris un concile compoſé de ſoixante-dix-neuf évêques, de quantité de ſeigneurs, & d'un grand nombre de vaſſaux du prince, qu'on appelloit *leudes* ou *fidèles*. C'eſt le premier de cette eſpece : on en aſſembla ſouvent de pareils ſous Charlemagne & ſes ſucceſſeurs. C'eſt là que l'on fit ces ordonnances ſi célebres, qui porterent

Premier concile compoſé d'évêques & de ſeigneurs.

Tom. 1. conc. Gall.

* En 615.

AN. 616, 617. le nom de *capitulaires*, parce qu'elles avoient été faites dans une assemblée, ou, comme on parloit dans ces anciens tems, dans un *chapitre général* de la nation. Ce concile, le quatriéme de Paris depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules, déclare nulles toutes les élections, ou simoniaques, ou faites sans le consentement du métropolitain, du clergé & du peuple. Le troisiéme canon défend aux ecclésiastiques, quelque rang qu'ils tiennent, de se prévaloir contre leur évêque du crédit des grands, ou même de l'autorité du monarque. On régla par le quatriéme, que les juges séculiers ne pourroient ni condamner, ni faire punir un clerc à l'insçu de son prélat. On excommunia les religieuses qui auroient quitté leur habit. Enfin on renouvella la défense des mariages incestueux. Le roi fit publier une ordonnance, où, en confirmant les statuts du concile, il ajouta ce qu'il crut devoir aux prérogatives inviolables de la couronne.

Il confirme le concile avec quelques modifications. Le monarque déclare par son édit, que le prélat élu en la maniere prescrite par les peres du concile, ne pourra être sacré qu'en vertu d'un or-

dre du souverain : que tout clerc qui aura recours au prince pour quelque cause que ce soit, sera reçu en grace, s'il se présente à l'évêque avec des lettres de la cour : que l'ecclésiastique enfin ne pourra être jugé par le laïc, que lorsqu'il s'agira de quelque crime ; & qu'en ce cas les prélats & les juges séculiers en connoîtront conjointement. Clotaire, par la même ordonnance, décerne la peine de mort contre ceux qui auront enlevé de force les veuves ou les vierges consacrées à Dieu, soit qu'elles demeurent chez elles, soit qu'elles vivent dans un monastere. Il finit par l'abolition de tous les impôts nouveaux, ordonnant de s'en tenir à ce qui étoit en usage sous les rois Gontran, Chilperic, & Sigebert. C'est de tous les anciens édits qui sont parvenus jusqu'à nous, celui où toutes les formalités sont le plus exactement observées. On y voit, avec la souscription du roi, celle du chancelier ou référendaire.

AN. 616, 617.

In Decreto reg. Clot. t. 1. concil. Gall.

C'est ainsi que par d'utiles réglemens, Clotaire s'efforçoit de couvrir l'injustice de son usurpation. Mais si la diminution des impôts lui mérita les applaudissemens des peuples Aus-

Il tente inutilement de déposer Garnier.

AN. 616, 617. traſiens & Bourguignons, cette grande réformation ne fut nullement du goût des grands, qui n'avoient trahi la famille de leurs maîtres, que pour vivre dans l'indépendance. On ne ſçait ſi Garnier étoit réellement coupable de quelque crime d'état, ou ſi la ſeule crainte d'un ſi méchant homme avoit déterminé ce prince à prendre des meſures pour le priver de ſa charge. Un auteur aſſure qu'il n'aſſembla le parlement de Bonneuil, que pour engager les ſeigneurs de Bourgogne à conſentir à cette dépoſition. Le ſuccès ne répondit point à ſon attente. Tous le prierent de recevoir le miniſtre en grace, & de le confirmer dans ſon emploi : il n'oſa les refuſer, tant il ſentoit ſa domination mal affermie ; & ce qui arriva l'année ſuivante, prouve bien que le crédit du maire l'emportoit ſur celui du monarque.

Hermann.

AN. 618. On ſçait que les Lombards, pour marque de leur ſujétion, payoient tous les ans aux François douze mille ſous d'or. Adaloalde leur roi, envoya une célebre ambaſſade à Clotaire, pour le prier non-ſeulement de lui remettre ce tribut, mais de lui reſtituer Aouſte & Suſe. C'étoient deux

Il remet le tribut aux Lombards.

Fredeg. in chron. c. 75.

places importantes que Gontran avoit conquiſes. Elle ouvroient à nos troupes un libre paſſage en Italie, & faiſoient de ce côté-là toute la ſûreté du royaume de Bourgogne. La propoſition ne méritoit par conſéquent que l'indignation, le mépris & le refus d'un prince auſſi puiſſant. Elle ne parut pas telle à ſon conſeil. Garnier & deux autres ſeigneurs Bourguignons avoient touché de groſſes ſommes pour faire réuſſir cette affaire : ils s'intriguerent tellement, que le foible monarque conſentit à tout, moyennant trente-cinq mille ſous d'or une fois payés. Cette lâcheté, ſi deshonorante pour le ſouverain & pour la nation, fut le terme des conquêtes de la poſtérité de Clovis, & ferma pour long-tems le chemin de la victoire aux François. * Il en coûta beaucoup de ſang, pour le rouvrir ſous la ſeconde race.

AN. 618.

Les inquiétudes & les chagrins aſſiégent le trône comme l'humble chaumiere. Il ſe répandit alors un bruit

Inquiétude de Clotaire au ſujet de Childebert. Mort

,, Paſquier, Recherches de la France, l. 5, c. 25, p. 500. *Car en lui*, dit cet auteur dans ſon vieux langage, *commencerent de ſe boucler les grandes victoires auparavant tant familieres à ſes devanciers.*

AN. 618.

de Mérovée son fils & de la reine Bertrude sa femme.

Flor. Præs. in vita S. Rusticul. p. 564.

que Childebert fils de Thierri étoit caché à Arles dans un couvent de religieuses. Le monarque effrayé fit aussitôt arrêter l'abbesse, nommée Rusticule. Elle parut devant le roi, & jura qu'elle n'avoit pas même eu la pensée de donner retraite à celui qu'on cherchoit. C'étoit une sainte fille : toute la cour se laissa persuader. Clotaire plus incrédule, parce qu'il étoit plus intéressé, fut le seul qui la soupçonna de fourberie & de dissimulation. Il la retenoit toujours prisonniere. La maladie subite de Mérovée, l'un de ses enfans, lui fit croire que le ciel prenoit en main la cause de cette sainte religieuse : il lui rendit la liberté. Cependant le jeune prince mourut. La reine Bertrude le suivit de près. Le roi fut très-sensible à cette double perte.

AN. 622.

Dagobert est associé à la royauté.

Fredeg. in chron. c. 47.

Il lui restoit deux fils, Dagobert & Aribet. Le premier, quoique l'aîné, étoit encore fort jeune. On le croit né d'Haldetrude, premiere femme de Clotaire. Le monarque, soit amour du repos, soit politique, soit tendresse, lui céda l'Austrasie avec le titre de roi. C'est le premier exemple que l'histoire nous fournisse de l'associa-

tion

tion d'un fils de France à la royauté. Il lui donna pour ministres deux hommes d'une grande réputation de sagesse & de vertu ; Arnoul évêque de Metz, & Pepin dit le Vieux, ou de Landen. La prudence ne permettoit pas qu'il se dépouillât de toute son autorité. Ce fut dans cette vue qu'il se réserva une espece de souveraineté sur le royaume qu'il abandonnoit. Mais outre cela il retint les Ardennes, les Vosges, l'Auvergne, toutes les villes enfin que les rois Austrasiens avoient possédées au-deça & au-delà de la Loire. Ce démembrement manqua par la suite de brouiller le pere & le fils.

AN. 626.

Différend entre les deux rois.

Dagobert, accompagné de tous les seigneurs de sa cour, s'étoit rendu à Clichi, maison de plaisance auprès de Paris, pour épouser Gomatrude, sœur de la reine Sichilde, actuellement régnante. Le mariage fut célebré avec toute la magnificence possible. Mais la cérémonie étoit à peine achevée, que le jeune roi demanda hautement la restitution de tout ce qui avoit été détaché du royaume d'Austrasie. Clotaire fut vivement irrité d'une pareille demande : cependant il dissimula. Sa

Idem, c. 53.

AN. 626.

timide politique lui représentoit sans cesse des conspirations prêtes à éclater. Il se persuada que son fils n'eût pas osé lui faire une semblable proposition, s'il n'y eût été excité par les grands de son royaume. On convint de choisir douze seigneurs pour terminer le différend. Les arbitres ménagerent si bien l'esprit du roi, qu'il céda les Ardennes, les Vosges, Rheims, Châlons, Laon & Cambray. Cette condescendance rétablit une parfaite tranquillité dans l'empire François; mais elle ne fut pas d'une longue durée.

Révoltes des Gascons & des Saxons.

Gest. Fr. c. 41.

Bientôt elle fut troublée par la révolte des Gascons. Cette guerre n'eut aucune suite. Celle des Saxons fut plus sérieuse. Cette fiere nation, méprisant la grande jeunesse du fils, & l'humeur pacifique du pere, crut que la circonstance étoit favorable pour recouvrer son ancienne liberté. Bertoalde leur duc, après s'être assuré du secours de plusieurs peuples barbares, envoya déclarer au roi qu'il ne payeroit plus le tribut. Dagobert passa promptement le Rhin pour aller châtier les rebelles. L'orgueilleux duc vint fondre sur lui, avant qu'il pût être joint par l'armée de Clotaire. Le combat fut opiniâtre;

mais enfin le jeune prince François, blessé d'un coup de sabre qui lui fendit le casque, & lui coupa quelques cheveux, se vit obligé d'abandonner le champ de bataille. Il dépêcha aussi-tôt un de ses écuyers vers son pere, pour lui porter les morceaux du casque avec la dépouille de ses cheveux. C'étoient de glorieuses preuves qu'il avoit fait son devoir, & des marques non équivoques du danger qu'il avoit couru.

AN. 626.

Les Saxons sont entiérement défaits.

Le roi aussi-tôt se met en campagne, & vole au secours de son fils avec tout ce qu'il peut ramasser de troupes. Il trouva les deux armées en présence : elles n'étoient séparées que par le Vezer. Bertoalde, pour encourager les Saxons, avoit fait répandre dans son camp le bruit que Clotaire étoit mort. Le monarque s'avança à la vue de l'infidéle vassal, ôta son casque, & lui fit voir sa longue chevelure grise. Le duc s'emporta jusqu'à l'insulter. Le roi vivement offensé, pique son cheval, passe la riviere à la nage, & suivi d'un grand nombre de François, court droit aux Saxons. Bertoalde épouvanté tâche de s'échapper par la fuite. Clotaire le poursuit, l'atteint, & d'un coup d'épée lui abbat la tête qu'il fait mettre

au bout d'une lance. Ce ne fut plus alors qu'une horrible boucherie. L'armée fut taillée en piéces, & la nation presque entiérement exterminée. On dit que le cruel vainqueur ordonna de massacrer tous ceux de ce peuple séditieux, qui excéderoient la hauteur de son épée. L'ordre ne fut que trop fidélement exécuté.

AN. 628

Mort de Clotaire

C'est le dernier exploit mémorable du regne de Clotaire, si toutefois on peut le compter au nombre des actions de ce prince : car la fidélité de l'histoire ne permet pas de dissimuler que les auteurs les plus graves le révoquent en doute. Il n'est rapporté que par l'auteur des *Faits des rois de France*. Fredegaire n'en fait aucune mention. Quoi qu'il en soit, ce monarque mourut à-peu-près vers ce même tems, & fut enterré à Paris dans l'église de saint Germain des Prés. Il étoit âgé de quarante-cinq ans. Il avoit eu pour femmes Haldetrude, Bertrude, & Sichilde. Il laissa deux enfans, Dagobert & Aribert. Il paroît constant que ce dernier étoit fils de la reine Bertrude.

Son caractere cruel & féroce.

C'est en vain que les historiens de son tems, ou trop esclaves, ou trop comblés de ses bienfaits, représentent

ce monarque comme un prince juſte & débonnaire : ſes actions nous le peignent ſous d'autres couleurs. L'uſurpation du trône de Thierri, le maſſacre des petits-fils de Brunehaut, la mort cruelle de cette reine, celle de Boſon, celle de Godin fils de Garnier, tout prouve qu'il n'avoit ni cette inflexible équité, ni cette incroyable douceur que lui donnent ſes panégyriſtes. Boſon étoit un jeune courtiſan de la figure la plus aimable. Le roi le ſoupçonna d'un commerce de galanterie avec la reine Sichilde : il le fit aſſaſſiner. Godin avoit épouſé la veuve de ſon pere : l'inceſte, ſuivant les nouveaux édits, étoit un crime de mort : Clotaire envoya quelques perſonnes affidées pour le tuer. Le jeune ſeigneur en fut averti, & ſe retira dans les états de Dagobert, qui obtint ſa grace ; mais ce fut à condition qu'il ne retourneroit plus avec ſa belle-mere. Berte, c'étoit le nom de cette méchante femme, irritée de ce que ſon amant étoit trop fidéle à ſa promeſſe, l'accuſa d'une conſpiration contre la vie du roi. Ce prince, ſur ce rapport dicté par le dépit, feignit de vouloir s'aſſurer de la fidélité de Godin. C'étoit en apparence tout l'objet de la

AN. 628.

Fredeg. in chron. c. 54.

Idem, ibid.

AN. 628.

commiſſion de deux ſeigneurs qu'il lui envoya. Mais les ordres ſecrets portoient de le poignarder, lorſqu'ils en trouveroient l'occaſion. Le malheureux courtiſan s'en douta, & ſe fit accompagner d'un grand nombre de gens armés. On le promena d'égliſes en égliſes, de Soiſſons à ſaint Denis, où il jura ſur le corps de ce ſaint, ce qu'il avoit juré ſur celui de ſaint Médard, qu'il ſeroit toujours fidéle à Clotaire. On lui propoſa de réitérer le même ſerment à ſaint Agnan d'Orléans : il y conſentit. Juſques-là il s'étoit tenu ſur ſes gardes. Mais enfin ſurpris auprès de Chartres, il fut percé de pluſieurs coups doit il expira, victime de la diſſimulation, du parjure, & de la barbarie d'un prince qui devoit un grand royaume aux intrigues de ſon pere. Ce ſont des taches ſi contraires à l'eſprit d'équité, aux loix de l'honneur, aux maximes du chriſtianiſme, qu'il eſt impoſſible de les excuſer. Il eſt honteux pour l'humanité, que le ſiécle de Clotaire n'y ait vu ni injuſtice, ni cruauté.

Ses belles qualités.

Au reſte, on ne peut diſconvenir qu'il n'ait été un prince vaillant & brave, habile dans l'art de gouverner, populaire, affable, charitable pour les

AN. 628.

pauvres, liberal envers les églises, zélé pour l'observation de saints canons, ami & protecteur ardent de tous les serviteurs de Dieu. Il avoit exilé S. Loup, évêque de Sens, qui fidéle à la famille de Thierri, s'étoit opposé autant qu'il avoit pu à l'invasion de la Bourgogne: il le rappella au bruit des merveilles qu'il opéroit, l'invita à sa cour, lui demanda pardon, le fit manger à sa table, & le combla de présens. Il rétablit les loix en leur ancienne vigueur, & mérita, par les réglemens qu'il fit, une glorieuse place parmi les législateurs. C'est à lui que nous devons le code des loix Allemandes. Elles furent rédigées & mises par écrit dans un parlement de trente-trois évêques & de trente-quatre ducs assemblés sous ses ordres. Il avoit l'esprit orné, aimoit les belles-lettres, se piquoit de politesse & de galanterie. Sa complaisance pour le beau sexe alla jusqu'à l'excès. On lui reproche encore qu'il aimoit trop la chasse.

L'exercice de la chasse aussi ancien que la monarchie.

Plat. de leg. dial.

Ce noble amusement, que Platon appelle un exercice divin & l'école des vertus militaires, a toujours été celui de nos rois dès la naissance de la monarchie. Le maître veneur, qui, si

AN. 593

Hincmar. de ord. palatii, c. 16, 24.

l'on en croit Hincmar, étoit un des grands officiers domestiques sous les princes Merovingiens; le forestier qu'ils établirent pour la garde du gibier & des forêts de leurs domaines; les parties de chasses enfin où tous les seigneurs de la cour étoient solemnellement invités en certaines saisons, forment autant de preuves incontestables de cette vérité. On leur voit, à leur entrée dans la Gaule, un équipage réglé, beaucoup de chevaux, de meutes de chiens, une fauconnerie. Forcer un cerf ou un sanglier, étoit alors un divertissement aussi commun que de nos jours; mais il n'étoit permis qu'aux princes, ou tout au plus à quelques seigneurs privilégiés. On chassoit aussi avec les armes: c'étoient ordinairement l'épieu, le dard, l'arc, ou l'arbalêtre. Il y avoit encore une espece de chasse fort usitée dans ces anciens tems. Elle consistoit à creuser des fossés que l'on couvroit de feuillages, ou à tendre des lacs, des filets, ou des piéges avec des appas. La crainte qu'on ne détruisît indistinctement toutes sortes de gibier, la fit enfin défendre sous les peines les plus rigoureuses.

Ordonnance de Henri IV, 1601, 1607; & de Louis XIV, 1669.

Il paroît par tout ce que nos histoi-

res nous apprennent, que la chaſſe étoit alors un exercice libre ; mais ſur ſes terres ſeulement, jamais ſur l'héritage d'autrui qu'avec ſa permiſſion. C'eſt la reſtriction qu'y apporte le droit Romain. Nos monarques adopterent cette loi, & la firent obſerver dans toute ſa rigueur. Le roi Gontran condamna à mort un de ſes chambellans pour avoir tué un buffle dans la forêt royale de Vaſſac ou Vangenne. On trouve dans la loi Salique de beaux réglemens ſur ce divertiſſement, toujours honnête par lui-même, mais quelquefois infiniment dangereux. Elle défend de voler ou tuer un cerf privé, qui aura été dreſſé pour la chaſſe, ainſi que cela s'obſervoit alors. Elle décerne auſſi des peines contre celui qui tuera un cerf qu'un autre pourſuit, ou qui dérobera le gibier d'un chaſſeur, les chiens, ou les oiſeaux qu'il a élevés. Ces ſages diſpoſitions furent renouvellées par nos rois en différens tems & dans les mêmes termes.

L. 3, quod inde de acquirend. rerum domanio.

Greg. Tur. l. 10, c. 10.

Leg. Salicæ c. 35.

Dagobert I, 650.

Carol. Magn. 798.

On a prétendu que nos premiers monarques avoient manqué de politique, en adoptant une loi, qui ne ménage pas aſſez les droits de la ſouveraineté. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt aujourd'hui

Trait. de la pol. t. 2, l. 5, tit. 23, p. 1402.

AN. 628.

une jurifprudence univerfellement reçue en France, en Efpagne, en Allemagne, que le fouverain feul a le droit primitif de chaffe, & que la nobleffe le tient de lui, ou par inféodation, ou par conceffion, ou par privilége.

DAGOBERT I.

Dagobert fe fait reconnoître feul roi de France.

Fredeg. c. 56. Geft. Dagob. c. 15.

LA nouvelle de la mort de Clotaire ne fut pas plutôt parvenue à le cour d'Auftrafie, que Dagobert fit jouer tous les refforts de la politique pour fe faire reconnoître feul roi à l'exclufion d'Aribert fon frere. Il envoya, fans tarder, en Bourgogne & en Neuftrie ceux de fes miniftres, qu'il connoiffoit les plus capables de ménager les efprits, & d'emporter en fa faveur le fuffrage des grands & des peuples de ces deux royaumes. La force vint au fecours de la rufe. Le premier foin du monarque ambitieux, fut de lever une puiffante armée, à la tête de laquelle il s'avança jufqu'à Rheims. Il y trouva tous les évêques & tous les feigneurs Bourguignons, qui s'étoient rendus dans cette ville pour lui prêter

ſerment de fidélité. La Neuſtrie imita bientôt cet exemple. Brunulfe, frere de la reine, mere d'Aribert, s'oppoſa inutilement à cette réſolution : il fallut céder au tems : il vint lui-même avec le prince ſon neveu au-devant du nouveau roi pour lui faire hommage.

An. 628.

C'étoit violer ouvertement les loix, qui juſqu'alors avoient admis tous les enfans des monarques François au partage du royaume. Mais le parti le plus juſte n'eſt pas toujours le plus heureux. Cependant les grandes qualités du jeune Aribert forcerent enfin la cour à lui rendre juſtice. Son mérite attira ſur lui tous les regards : les ſeigneurs parurent touchés de ſon ſort. Les plus ſages du conſeil craignirent que cette compaſſion ne devînt funeſte à Dagobert : ils l'engagerent à céder à ſon frere quelques provinces à titre de royaume. On lui donna le Toulouſain, le Querci, l'Agénois, le Périgord, la Saintonge, & tout ce qui eſt entre la Garonne & les Pyrénées. Mais on l'obligea de renoncer à toutes ſes prétentions ſur le reſte de la monarchie Françoiſe. Le roi d'Aquitaine, c'eſt le nom qu'il prit, partit auſſi-tôt pour ſes nouveaux états, dont Toulouſe devint la

Aribert obtient une partie de l'Aquitaine à titre de royaume.

Ibid. c. 16.

AN. 628. capitale. Il y vécut avec éclat, ſubjugua les Gaſcons qui s'étoient révoltés, & ſoutint avec gloire l'honneur de la royauté.

Dagobert rend juſtice aux peuples opprimés.

Le commencement du regne de Dagobert annonçoit un prince parfait. La Bourgogne étoit déſolée par les vexations des ſeigneurs, qui abuſant de la timide indulgence de Clotaire, étoient devenus autant de tyrans. Le nouveau monarque s'y rendit avec tout l'appareil de la majeſté, car il aimoit l'éclat. Il ſe fit voir d'abord à Langres, enſuite à Dijon, à ſaint Jean de Lône, à Châlons-ſur-Saone, à Autun, à Auxerre, écoutant les plaintes de la veuve, de l'orphelin, de toutes les perſonnes enfin que leur foibleſſe avoit le plus expoſées à l'oppreſſion. Il fit par-tout une exacte juſtice, & chaque crime fut puni avec une inflexible ſévérité, ſans diſtinction de riches, ni de pauvres. On le combloit de bénédictions : on donnoit mille louanges aux miniſtres qui le conſeilloient : on ne pouvoit ſur-tout ſe laſſer d'admirer un jeune roi ſi occupé du gouvernement de ſon état, qu'il ſe donnoit à peine le tems de prendre ſes repas.

Idem, ibid.

Il répudie Comatrude

Mais ce même voyage fut desho-

noré par une action où l'on voit moins de justice que de politique. Brunulfe, oncle d'Aribert, pour ne point faire ombrage, avoit suivi Dagobert en Bourgogne. Ce prince le fit arrêter à saint Jean de Lône. La crainte qu'il ne brouillât, plus que la conviction d'aucune intrigue nouvelle, dicta l'ordre de le tuer : ce qui fut exécuté par trois des principaux seigneurs de la cour. Le monarque revint ensuite à Paris, dont il fit sa capitale. Bientôt il répudia Gomatrude, sous prétexte de stérilité. Nantilde, fille d'honneur de cette reine, eut le bonheur de lui plaire : il l'épousa à Rumilly, maison de plaisance proche de Paris. Ce second engagement ne put fixer l'humeur volage de ce prince. Il n'étoit plus retenu par les sages conseils d'Arnoul. Le saint prélat, après des instances mille fois réitérées, avoit enfin obtenu la permission de se retirer. Il vivoit alors dans la solitude, occupé de la seule affaire de son salut. L'absence de ce grand homme est l'époque des désordres du roi son éleve. Le voluptueux Dagobert, emporté par la fougue de la jeunesse, ne ménagea plus rien, & s'abandonna sans

AN. 628.

pour épouser Nantilde.

Id. Fredeg. c. 59.

Gest. Dagob. c. 22.

pudeur à tout ce que la paſſion a de plus effrené.

AN. 628.

Ses déſordres.

La vanité, plus que le deſir de rendre la juſtice aux peuples, avoit fait réſoudre un voyage en Auſtraſie. Il y parut dans toute la pompe du trône, revêtu de ſes habits royaux, accompagné de tous les grands ſeigneurs de Neuſtrie & de Bourgogne. Son cœur y fut ſéduit par l'amour : il ne put réſiſter aux charmes d'une jeune Auſtraſienne, nommée Ragneturde : il en eut un fils ſi connu depuis ſous le nom de ſaint Sigebert, ce n'étoit là, pour ainſi dire, que le prélude de ſes débordemens : ils allerent toujours en croiſſant. On lui vit en même tems trois femmes, qui toutes étoient honorées du titre de reines, & prenoient la qualité d'épouſes légitimes. On ne parle point de ſes maîtreſſes : elles étoient ſans nombre, & ſes excès en ce genre furent portés ſi loin, que les hiſtoriens ont eu honte de les rapporter. Toujours un déſordre en attire un autre. Les tréſors du monarque efféminé ne ſuffiſoient point à l'avidité ſi ordinaire dans les femmes de cette eſpece : il ſe vit bientôt obligé d'accabler ſes ſujets de nouveaux impôts. Ce

Id. Fredeg. p. 60.

n'étoit par-tout qu'horribles vexations : il ne respecta pas même les biens de l'église.

An. 629.

Magnificence de la cour de ce prince.

On ne sçauroit imaginer jusqu'où alloit la magnificence sous le regne de ce prince. L'or & les pierres précieuses brilloient par-tout. Saint Eloy qui ne vint à la cour qu'avec la qualité de simple orfévre, portoit des ceintures enrichies de pierreries. On assure qu'il fit pour Clotaire un fauteuil d'or massif. Mais le comble du faste est ce trône entier de même métal, sur lequel Dagobert parut assis dans une assemblée générale des seigneurs de son royaume. Les François devoient ces grandes richesses, tant à leur commerce avec l'empire d'Orient, qu'à leurs conquêtes d'Italie. Le peuple cependant gémissoit sous l'oppression. Les ministres devinrent responsables des exactions du prince. Le vertueux Pepin fut le premier objet de la haine publique. C'étoit un sevére censeur plutôt qu'un lâche adulateur des vices du monarque. On n'oublia rien pour le perdre ; mais sa sagesse, sa piété, sa vertu rendirent inutiles les pernicieux desseins de ses ennemis.

Vita S. Eligii per S. Audoen.

Gest. Dagob. c. 40.

Fredeg. c. 62.

An. 630.

Aribert, bien différent de son frere,

AN. 630.

Mort d'Aribert & de son fils.

Idem. c. 57.

Gest. Dagob. c. 24.

ne s'occupoit que du bonheur de ses sujets. Il en étoit adoré. La sagesse, la bonté, la douceur de son gouvernement firent repentir les François de l'injustice qu'ils lui avoient faite. Mais une prompte mort l'enleva de ce monde, & remplit son royaume de deuil & de tristesse. Le jeune prince Chilpéric son fils le suivit de près, laissant à son oncle de grands trésors & un état florissant. On lit néanmoins dans la nouvelle histoire du Languedoc, qu'Aribert eut deux autres enfans qui lui survécurent, Boggis & Bertrand. On prétend que le premier est la tige de l'illustre famille qui fut éteinte dans la personne de Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cerignoles. Ce sont là de ces systêmes généalogiques, toujours plus aisés à imaginer qu'à établir solidement. Quoi qu'il en soit, la mort précipitée du pere & du fils donna occasion à mille bruits injurieux. On crut avoir sujet de soupçonner que Dagobert, soit ambition, soit jalousie, avoit abrégé les jours d'un frere trop digne de régner sur toute la France. Mais la fidélité de l'histoire ne permet pas de donner pour vrai ce qui n'est qu'une pure conjecture.

AN. 613.

Guerre contre les Esclavons Vinides.

La France jouissoit depuis long-tems d'une paix profonde. Elle fut troublée tout-à-coup par un marchand, né sujet de nos rois, mais devenu lui-même roi d'une nation puissante. Samon, c'étoit le nom de l'aventurier François, étoit parti de chez lui [1], accompagné de plusieurs négocians, pour aller trafiquer chez les Esclavons. C'est ainsi qu'on appelloit les peuples qui occupoient non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui l'Esclavonie, mais la Bosnie, la Dalmatie, la Croatie & une partie de la Boheme. Les Vinides étoient une de leurs colonies. Ce sont eux qui ont donné leur nom au golphe Venadique [2], où ils habitoient anciennement. Ils s'étoient avancés jusqu'au Danube, & avoient été subjugués par les Abares. Les mauvais traitemens qu'ils essuyoient de la part de leurs vainqueurs, les forcerent enfin de prendre les armes pour secouer un joug si rude. Les marchands François à leur arrivée dans cette malheureuse contrée, trouverent la guerre cruellement allumée. On étoit prêt d'en venir

Fredeg. c. 48.

[1] Les uns veulent qu'il soit natif du territoire de Sens, d'autres, du Brabant, ou de Sennegau.

[2] C'est ainsi qu'on appelloit anciennement l'embouchure de la Vistule.

An. 631. aux mains. Samon s'offrit généreusement à eux, & fit tant de prodiges de valeur, qu'ils l'élurent pour leur roi. C'étoit un homme né pour les grandes entreprises. Il se conduisit avec tant de prudence & de courage, qu'il eut le bonheur de délivrer ses nouveaux sujets de la tyrannie & de l'oppression. Mais oubliant qu'il étoit chrétien, il vécut parmi eux dans toute la licence du paganisme. Il épousa jusqu'à douze femmes, dont il eut vingt-deux fils & quinze filles.

C'est cet homme, aussi fameux par ses grandes qualités que par ses aventures & ses excès, qui troubla la tranquillité de la France sa patrie. Le sujet de la querelle fut une insulte faite à quelques marchands François, qui étoient venus chez les Esclavons pour y trafiquer selon leur coutume. Ces barbares, au mépris du droit des gens, se jetterent sur eux, leur enleverent leurs marchandises, & tuerent ceux qui voulurent se défendre. Ce fut inutilement que Dagobert envoya demander satisfaction : Samon refusa audience à ses ambassadeurs. L'un d'eux, nommé Sichaire, trouva cependant le moyen de parvenir jusqu'à lui à la faveur d'un

Idem, c. 68. Gest. Dagob. c. 27.

habillement Esclavon. Mais il lui parla avec tant de brutalité qu'il se fit chasser honteusement. La guerre fut aussi-tôt déclarée. Le roi des Vinides la soutint avec gloire. On fit marcher contre lui trois armées, qui l'attaquerent par trois différens endroits. C'est ce qui l'obligea à partager ses troupes en trois corps. Le premier fut défait par les Allemands sous la conduite de Clodobert leur duc. Les Lombards autrefois tributaires, actuellement alliés des François, battirent le second, & firent un grand butin. Mais le troisieme, où probablement Samon se trouvoit en personne, repoussa si vigoureusement les Austrasiens, qu'ils se virent contraints de se retirer en désordre. Cet échec entraîna la défection des Urbiens ou Sorabiens, peuples voisins de la Thuringe. Dervan, leur duc, saisit cette occasion de se soustraire à l'obéissance de Dagobert, pour se donner à Samon. Les Vinides, devenus plus fiers par cette réunion, firent des courses jusques dans la Germanie Françoise, qu'ils désolerent pendant quelques années.

AN. 631.

Massacre des Bulgares.

Il arriva vers ce même tems un événement qui, quoique étranger, merite d'avoir place dans notre histoire, par

AN. 631. l'intérêt que les François furent forcés d'y prendre. Les Bulgares & les Abares n'avoient fait pendant long-tems qu'un même peuple : la mort de leur roi les divisa : chacun voulut élever sur le trône un prince de sa nation. La guerre s'alluma si vivement, qu'elle ne finit que par la ruine presque entiere des premiers. Neuf mille, échappés à la fureur des vainqueurs, vinrent chercher un asyle dans la Baviere, d'où ils envoyerent prier le roi de vouloir bien les recevoir au nombre de ses sujets. Il leur permit d'y passer l'hiver seulement. Mais il leur promettoit en même tems de faire examiner leur requête dans son conseil. Le résultat fut qu'il étoit contraire au bien de l'état d'accorder un refuge à des gens sans foi & sans loi. On envoya en conséquence des ordres secrets aux Bavarois de les égorger une certaine nuit qu'on leur marqua. Il ne s'en sauva que sept cens, qui se retirerent chez les Esclavons Vinides. On chercheroit en vain à excuser une action de cette nature. L'empire François n'avoit rien à redouter d'une poignée de soldats, de femmes & d'enfans. On pouvoit prendre des mesures pour les faire sortir de France,

Fredeg. c. 72.

ſans expoſer les provinces au pillage. Ce maſſacre eſt un oppobre & une tache à la mémoire de Dagobert.

AN. 631.

Dagobert aide Siſenand à ſe faire roi des Goths en Eſpagne.

Fred. c. 73.
Geſt. Dagob. c. 30.

On ne voit pas qu'il ait ménagé davantage ſa gloire dans le double accommodement qu'il fit cette même année, l'un avec Siſenand, roi des Viſigoths, l'autre avec les Saxons, tributaires de la France. Il avoit aidé le premier à monter ſur le trône d'Eſpagne, au préjudice de Suintila qui gouvernoit cette nation depuis dix ans. Un des articles du traité portoit, qu'on lui donneroit un grand baſſin d'or, dont Aëtius avoit fait préſent à Toriſmond. Il étoit enrichi de pierreries & peſoit cinq cens livres. Siſenand, proclamé roi, n'oſa le refuſer aux ambaſſadeurs François, qui étoient venus le demander de la part de leur maître. Mais il apoſta des gens, qui le leur enleverent à leur retour en France. Dagobert ſe plaignit vivement de cette violence, & menaça beaucoup. On mit l'affaire en négociation. Le foible monarque ſe contenta en dédommagement, de deux cens mille ſous d'or, qui font à peu-près trois millions de notre monnoie.

Il confie la défenſe de la

L'accord fait avec les Saxons, quoique d'une autre nature, n'offre rien

AN. 631.

de plus glorieux, ni de plus avantageux. Dagobert avoit levé une puissante armée, pour aller châtier les Vinides, qui désoloient la Thuringe par leurs fréquentes incursions. Déja il s'étoit avancé jusqu'à Mayence, & se préparoit à passer le Rhin, lorsque les envoyés du duc de Saxe vinrent lui faire une proposition qui ne pouvoit que l'offenser, s'il n'eût aimé le repos plus que la gloire. Ils se chargoient de défendre avec les seules troupes du pays toute la frontiere de la Germanie Françoise, à condition qu'on leur remettroit le tribut de cinq cens bœufs, qu'ils étoient obligés de fournir tous les ans à la maison du roi. Il accepta l'offre, leur accorda l'exemption qu'ils demandoient, leur confia la défense de la Thuringe, & congédia cette belle armée, à la tête de laquelle il étoit en état de donner la loi à tous les peuples voisins de l'Austrasie.

Thuringe aux Saxons.

Id. Fredeg. c. 74.

Gest. Dagob. c. 31.

On ne reconnoît dans ces deux événemens ni cette noble fierté, ni cette ardeur martiale, qui rendirent les descendans de Clovis si redoutables, que même l'empire Romain rechercha plus d'une fois leur alliance. Ces braves fondateurs de la monarchie

n'auroient laiſſé impuni, ni cette lâche infraction des traités, ni ces inſultes faites à leurs ambaſſadeurs. Loin d'affranchir du joug des peuples vaincus, ils auroient profité de l'occaſion d'étendre leurs conquêtes. On ne les vit jamais préférer une honteuſe oiſiveté à la gloire de ſubjuguer une nation ou perfide ou inſolente. Cette foibleſſe du gouvernement de Dagobert annonce le regne des fainéans, & la chute prochaine de ſa maiſon.

AN. 633. Dagobert fait ſon fils Sigebert roi d'Auſtraſie.

Fredeg. c. 75. & 85. Geſt. Dagob. c. 32.

Ses Saxons cependant ne ſe trouverent pas aſſez forts pour arrêter les excurſions des Vinides. Bientôt ils quitterent leur entrepriſe, & la Thuringe demeura de nouveau expoſée à la fureur & à l'avidité de ces peuples barbares. Ces mauvais ſuccès attriſtoient le monarque, & ne le tiroient point de ſa nonchalance. Il ſe détermina enfin à faire couronner Sigebert roi d'Auſtraſie. Ce jeune prince n'avoit pas encore trois ans accomplis. Il lui aſſigna des revenus ſuffiſans pour ſoutenir la majeſté du trône, & mit auprès de lui deux hommes célebres par leur ſageſſe, leur prudence, & leurs vertus. C'étoient Cunibert évêque de Cologne, & Adalgiſe duc du

palais d'Austrasie *. Cette démarche eut tout l'effet qu'il en attendoit. Les Austrasiens crurent avoir recouvré leur liberté, parce qu'ils avoient un roi, & firent la guerre avec plus de vigueur. Les Esclavons, ou n'oserent plus paroître, ou furent vivement repoussés.

AN. 634.

Il déclare Clovis son second fils son successeur dans ses états de Bourgogne & de Neustrie.

La satisfaction des peuples d'Austrasie fut un peu altérée par une autre disposition du roi. Il avoit repris Nantilde par les conseils de saint Amand qu'il avoit rappellé de son exil. Il en eut un fils, qui fut nommé Clovis. La crainte que ce jeune prince n'éprouvât le triste sort d'Aribert, lui fit prendre toutes les précautions que la prudence peut inspirer, pour lui assurer une couronne après sa mort. C'est dans cette vue qu'il assembla à Paris les seigneurs des trois royaumes. Il leur déclara que son intention étoit que l'enfant qui lui venoit de naître, lui succédât dans tous ses états de Bourgogne & de Neustrie: il confirmoit à Sigebert pour le présent tout ce qu'il possédoit, & pour l'avenir ce qui avoit toujours été in-

Fredeg. c. 76

Vita Sigebert. reg.

Gest. Dagob. c. 32.

* Il paroît que la qualité de duc du palais est ici distinguée de celle de maire, que Pepin avoit actuellement & qu'il eut encore depuis.

contesta-

contestablement du royaume d'Austrasie, une partie de la Champagne, les Ardennes, la Vosge, toutes les places enfin que ses prédécesseurs avoient possédées dans l'Aquitaine, dans la Provence, & dans les autres parties de la France. Il n'en exceptoit que le duché de Dentelenus, qu'il réunissoit à la Neustrie, dont il avoit été détaché par Théodebert II. Ce ne fut qu'avec peine que les seigneurs Austrasiens consentirent à ce traité de partage; mais ils virent bien qu'il étoit inutile de s'y opposer. Le roi le vouloit : les grands des deux autres royaumes le demandoient : il fallut céder au tems, & signer la renonciation de Sigebert à la Bourgogne & à la Neustrie.

AN. 634.

AN. 635 & 636.

Il soumet les Gascons révoltés.

Fredeg. c. 72.

Gest. Dagob. c. 36, 42.

L'affaire de la succession étoit à peine terminée, que Dagobert se vit obligé d'envoyer une nombreuse armée contre les Gascons. Cette nation, toujours inquiéte, toujours ennemie de toute domination, s'étoit jettée sur la Novempopulanie *, où elle fit de grands ravages. On porta le fer & le feu jusques dans leurs retraites les plus inaccessibles. Attaqués de tous côtés, bat-

* C'est ainsi qu'on appelloit anciennement cette partie de la France, qu'on nomme aujourd'hui Gascogne.

AN. 635 & 636.

tus dans leurs vallées, forcés dans les montagnes, ils envoyerent demander quartier. Ils l'obtinrent, mais à condition qu'ils viendroient se jetter aux pieds du roi pour implorer sa clémence, & se soumettre à tout ce qu'il exigeroit d'eux. Ils tinrent parole. Æghinan leur duc, accompagné de tout ce qu'il y avoit de grands seigneurs dans le pays, se rendit à saint Denis. Mais il n'osa paroître à Clichi, où Dagobert tenoit sa cour. La crainte du juste châtiment que méritoit sa rébellion, ne lui permit pas de sortir de ce respectable asyle. Il dépêcha quelqu'un pour faire ses soumissions. Le monarque leur fit grace en l'honneur du saint. Tous jurerent sur le tombeau de l'apôtre de la France, qu'ils lui seroient inviolablement fidéles, & aux rois ses successeurs.

Les Bretons le reconnoissent pour leur seigneur.

Idem, ibid.

L'exemple des Gascons avoit fait révolter les Bretons : la crainte du même châtiment les fit rentrer dans le devoir. Judicaël leur duc, au mépris des concordats entre les monarques François & les comtes de Bretagne, avoit repris le nom de roi, & ravageoit les frontieres de la France. Dagobert lui envoya demander satisfaction,

avec ordre de lui déclarer la guerre, s'il ne venoit promptement lui rendre les hommages qu'il lui devoit. Ce fut ſaint Eloi qu'il chargea d'une commiſſion ſi délicate. C'étoit un perſonnage que ſa vertu faiſoit aimer de tout le monde, & que ſon génie rendoit capable de tout. Il avoit appris le métier d'orfévre, & y excelloit. Il a fait pluſieurs châſſes, celles de ſaint Germain de Paris, de ſaint Severin, de ſaint Quentin, de ſaint Lucien, & de ſainte Geneviéve. Le roi ſe plaiſoit ſouvent à le voir travailler. Il l'honora de la charge de *monétaire*, ou ſurintendant des monnoies de France. Nous avons encore de lui quelques petites piéces d'or, qu'on appelloit *tremiſſes*, monnoies dont la valeur étoit la troiſieme partie d'un ſou d'or. Sa piété augmenta avec ſa fortune; il devint enfin évêque de Noyon. Ce vertueux envoyé ſçut tellement profiter de la circonſtance de la défaite des Gaſcons: il ménagea ſi adroitement l'eſprit du prince Breton, qu'il l'amena à Clichi, où il demanda pardon au roi, & le reconnut pour ſon ſeigneur. Le monarque le reçut avec bonté, l'invita même à ſa table; mais Judicaël s'en défendit avec reſ-

AN. 635 & 636.

Duch. tom. 1. p. 630.

Ducange au mot Tremiſſis.

pect, le conjurant de lui permettre de tenir la parole qu'il avoit donnée de manger chez le référendaire Audoën, si connu depuis sous le nom de saint Ouen. La sainteté de ce grand homme fut son excuse : le roi ne se tint point offensé d'un procédé qui révolteroit de nos jours. La vertu avoit alors de grands privilèges. Judicaël partit enfin comblé des bontés & des bienfaits du prince, auquel il venoit de jurer une inviolable obéissance.

AN. 638.

Mort de Dagobert.

Fredeg. c. 79.

Dagobert ne jouit pas long-tems des douceurs de la paix qu'il venoit de procurer à la France. Il fut attaqué à Epinay, maison de plaisance sur la Seine, d'une dyssenterie, dont il mourut à saint Denis, où il s'étoit fait transporter. Il fut enterré dans l'Eglise de cette abbaye, qu'il avoit richement fondée. Il n'étoit âgé que d'environ trente-six ans. Il eut pour femmes Gomatrude, qu'il répudia, Nantilde, Wlfégonde & Bertilde, qui régnerent toutes les trois en même tems. Il ne paroît pas que Ragnetrude, mere de Sigebert, ait jamais porté le nom de reine. On respecta après sa mort le partage qu'il avoit fait de son vivant entre ses deux fils. L'Austra-

fie demeura à Sigebert : Clovis fut couronné roi de Neustrie & de Bourgogne. AN. 638.

Ses bonnes & mauvaises qualités.

Les moines qu'il avoit accablés de bienfaits, l'ont comblé des plus brillans éloges. On loue leur reconnoissance ; on n'en blâme que l'excès. Les commencemens de son regne le firent en quelque sorte adorer du peuple : il le délivra de l'oppression des grands. Mais bientôt il cessa d'être l'objet de son amour : il le surchargea d'impôts pour satisfaire à l'insatiable avidité de ses maitresses. Il sçut régner avec empire sur ses sujets : il se fit rechercher de ses voisins ; mais il n'avoit point cette valeur active, qui jusqu'à lui sembloit héréditaire dans la famille de Clovis. Il fit peu la guerre par lui-même, beaucoup par ses lieutenans. Il étoit magnifique en tout, grand *aumônier*, même au milieu de ses désordres ; libéral enfin jusqu'à la profusion envers les églises & les monasteres. Mais ce n'étoit point un saint, ainsi que le prétend le moine historien de son regne. La qualité de fondateur ne donne point la sainteté : il faut pour cela des vertus réelles. On admire la générosité de Dagobert : on gémit sur ses déréglemens. On lui reproche même d'avoir dépouillé les plus belles

Gest. Dagob. c. 41.

AN. 638. églises de France, pour enrichir celle de saint Denis. On assure qu'il y fit transporter jusqu'aux portes de saint Hilaire de Poitiers, qui étoient de fonte.

Il fait travailler à la correction des loix.

Un des plus beaux monumens de son regne, est la collection des loix des différentes nations soumises à l'empire François. L'histoire ne détermine point le tems précis auquel il y fit travailler. Elle nous apprend seulement que ce fut par ses ordres qu'elles furent rédigées, corrigées, & mises dans l'état où nous les voyons dans le recueil qui nous en reste. Celles des François y sont comprises sous le titre de *loi Salique*, ou *loi Ripuaire*. La premiere regardoit ceux des François qui habitoient le pays qui s'étend entre la Meuse & la Loire : la seconde étoit pour ceux qui avoient leur demeure entre la Meuse & le Rhin. La différence étoit peu considérable. On voit par toutes les deux, qu'il y avoit alors deux sortes de personnes, les libres ou *ingénus*, les esclaves ou *serfs*. On distinguoit deux classes de libres, les nobles qu'on appelloit les grands, ou simplement *personnes majeures*, suivant leur qualité ; & les roturiers, qu'on nommoit *personnes mi-*

In præfat. leg. Sal.

Gest. reg. Franc.

Chron. Moissiac.

Ado Vien. & alii.

Lex Sali. tit. 37, 43, 44.

Lex Ripuar. tit. 62.

neures. L'antiquité ſeule faiſoit les nobles. Il n'étoit point encore de mode de demander ni de donner des lettres de nobleſſe. Les grandes dignités étoient celles de patrice, de duc, de comte, & de domeſtique ou gouverneur de maiſons royales. Les François ne payoient aucun tribut : il n'y avoit que les naturels Gaulois, qui y fuſſent aſſujettis. On ne les connoiſſoit preſque que ſous le nom de Romains. Rarement on leur conféroit les grands emplois. Toutes les graces étoient pour leurs vainqueurs.

An. 638.

Jamais loi ne fut plus exacte que celle des François. Tout eſt prévu, rien n'eſt laiſſé à l'arbitrage du juge. Il n'y a point de crime dont elle ne preſcrive la peine ; point de larcins, dont elle ne détermine le dédommagement ; point d'injures, d'indécences, ni de mauvais traitemens, dont elle n'apprécie ſcrupuleuſement la réparation. Dépouiller un homme endormi, ou un mort ; monter ſans la permiſſion du maître, ſur un cheval que le hazard a fait rencontrer, ſont autant de délits qu'elle punit par de groſſes amendes. Quiconque oſoit ſerrer la main d'une femme libre, étoit condamné à quinze ſous d'or, ainſi qu'on l'a déja vu ; au dou-

La loi des François ne laiſſoit rien à l'arbitrage des juges.

Lex ſal. tit. 60.

Ibid. tit. 15, 17, 25.

Ibid. tit. 22.

AN. 638. ble, s'il lui prenoit le bras; au quadruple, s'il lui touchoit le ſein. On ne peut qu'admirer & louer la ſageſſe de cette diſpoſition. Les François avoient coutume de mener leurs femmes à l'armée. Il étoit de la derniere importance de les mettre à l'abri de toute inſulte.

Ce qu'elle preſcrit touchant l'homicide.

Tit. 43, 44, 45, 65.

On ne trouvera peut-être ni la même ſageſſe, ni la même équité dans ce qu'elle ordonne touchant l'homicide. Elle permet alors de compoſer. C'eſt trop peu dire : elle met elle-même le prix à la vie de chaque particulier. Ce ſont les circonſtances de l'action, la condition ou la qualité de la perſonne, qui décident de la ſomme. Elle entre là-deſſus dans un détail infini. Si le meurtrier eſt inſolvable, elle oblige ſes parens juſqu'à un certain degré, de ſatisfaire pour lui : s'ils ne ſe trouvent pas aſſez riches, elle le déclare eſclave de la famille du défunt. Cette juriſprudence ſemble moins punir le crime, que l'autoriſer. On y découvre cependant certaines vues du bien public. Elle conſerve un homme à l'état : elle aſſure aux parens du mort un eſclave, ou une compoſition avantageuſe : elle met enfin chaque citoyen dans la néceſſité de veiller ſur tous ceux qui

lui ſont attachés par les liens du ſang, en le rendant en quelque ſorte caution de leur bonne ou mauvaiſe conduite. On pouvoit néanmoins *ſe tirer de parenté* par une déclaration juridique ; mais celui qui le faiſoit, perdoit le droit d'en hériter ; & s'il venoit à être tué, ſa ſucceſſion, ou du moins ce que l'aſſaſſin étoit obligé de payer, appartenoit au fiſc.

AN. 638.

Tit. 63.

On trouve encore dans cette même loi de beaux réglemens ſur ce qui regarde l'honnêteté des mariages & le repos des familles. Les enfans ne pouvoient ſe marier ſans le conſentement de leurs pere & mere. Le futur époux devoit offrir une ſomme aux parens de la fille. La loi ne la fixe point. C'étoit un ſou & un denier, ſi l'on en croit Fredegaire & Marculfe. Si l'épouſe future étoit une veuve, on préſentoit en juſtice trois ſous d'or & un denier, que les juges diſtribuoient aux parens non-héritiers du mari défunt. Mais il falloit que cette offre ſe fît dans une audience ſolemnelle, où l'on eût élevé un bouclier, & où l'on eût jugé au moins trois cauſes : ſans cela le mariage étoit déclaré illégitime. Cette eſpece d'achat donnoit un ſi grand pou-

Ce qu'elle regle ſur les mariages.

Tit. 62.

In epitom. c. 18, form. 75.

Rip. tit. 37.

An. 638. voir au mari, que s'il venoit à dissiper la dot ou les successions échues à sa femme, elle n'étoit point en droit de lui en demander la restitution. On sera peut-être surpris que la loi exigeât plus pour une veuve que pour une fille. La raison est toute simple. Une fille en se mariant, ne changeoit point d'état : elle passoit de la tutelle de ses parens sous celle de son mari. Une veuve au contraire avoit recouvré sa liberté : cette circonstance en relevoit le prix. Une fille qui se laissoit enlever, étoit condamnée à l'esclavage. Un homme libre qui épousoit une esclave, devenoit lui-même esclave.

L'ordre des successions.

L'ordre des successions étoit réglé avec la même exactitude. Les enfans du mort héritoient seuls de tous ses biens : à leur défaut ses pere & mere : s'il n'en avoit point, ses freres & sœurs : après eux, les sœurs du pere & celles de la mere : enfin l'héritier le plus proche du côté paternel. L'adoption étoit permise. Elle donnoit tous les droits de fils légitime, & se faisoit devant le roi, qui donnoit ses ordres pour en expédier des lettres. On distinguoit trois sortes de biens : les *propres*, dont on avoit la libre disposition : les *béné-*

Salic. tit. 14

Rip. tit. 45.

fices, qu'on tenoit du prince ou de l'église sous certaines redevances : les *terres saliques*, qu'on possédoit à condition du service militaire. Les femmes n'héritoient que des propres : les bénéfices rentroient dans la main du roi par la mort du possesseur : les terres saliques n'appartenoient qu'aux mâles. Il est à remarquer que nos rois, à leur entrée dans la Gaule, laisserent aux Gaulois les deux tiers de leurs terres, en les assujettissant au tribut. L'autre fut distribué aux troupes victorieuses. La portion du soldat dépendoit de celle de l'officier. Celui-ci ne possédoit qu'avec une certaine subordination à un plus grand, qui lui-même ne jouissoit que sous l'autorité du roi. Ainsi tout relevoit du monarque.

AN. 638.

CLOVIS II.

L'HISTOIRE du regne des enfans de Dagobert est celle de la décadence de la maison royale. L'énorme autorité que les maires du palais usurperent pendant une si longue minorité, leur servit enfin de degrés pour monter

Sigebert roi d'Austrasie.

AN. 638. ſur le trône. Le caprice, l'ambition & l'intérêt devinrent les ſeules regles de leur gouvernement : ils éleverent ces jeunes princes dans une honteuſe inaction ; les tenant toujours éloignés des affaires ; ne leur inſpirant aucuns ſentimens dignes de leur rang & de leur naiſſance ; étudiant leur foible, non pour le réprimer, mais pour le fortifier ; abuſant même de leurs pieuſes inclinations, pour les gouverner plus abſolument. C'eſt ce qui a donné commencement à la fainéantiſe des rois.

Æga maire du palais en Neuſtrie, Pepin en Auſtraſie.

Fredeg. c. 80, 85.

Geſt. Dagob. c. 46.

Ce n'eſt pas qu'on puiſſe rien reprocher à la mémoire d'Æga & de Pepin, tous deux maires du palais, l'un en Neuſtrie ſous Clovis, l'autre en Auſtraſie ſous Sigebert. On ne voit rien dans leur conduite, qui marque aucun deſſein d'attenter à la puiſſance royale, ou d'opprimer les peuples. Le premier étoit un homme d'une rare prudence & d'une fidélité reconnue. Le roi, en mourant, lui avoit recommandé la reine Nantilde & le prince ſon fils. Il répondit à l'attente de ſon maître. Le premier uſage qu'il fit de ſon pouvoir, fut de faire rendre à différens particuliers ce que le fiſc avoit uſurpé ſur eux. Pepin, plus recommandable encore

par ſes vertus que par ſon habileté dans l'art de gouverner, ſçut tellement faire reſpecter l'autorité de ſon pupille, que tandis qu'il vécut, ni le ſujet ni l'étranger n'oſerent rien entreprendre. Il étoit à peine rentré dans les fonctions de ſa charge, qu'il envoya demander à Clovis le partage des tréſors de Dagobert. L'ambaſſade eut tout le ſuccès qu'il en attendoit. Les deux miniſtres ſe rendirent à Compiégne. On fit trois lots de tout ce qui ſe trouva d'or, d'argent, de meubles, d'habits, & de pierreries. Le premier fut pour Clovis, le ſecond pour Sigebert, le troiſieme pour la reine Nantilde. Ainſi l'ordonne la loi des François Ripuaires, qui accorde à la femme le tiers des acquiſitions de ſon mari.

AN. 639.

Titul. 37, *artic.* 2.

AN. 640.

Erchinoalde & Grimoald maires du palais, l'un en Neuſtrie, l'autre en Auſtraſie.

Pepin ne ſurvécut pas long-tems à cette action d'équité & de zele pour les intérêts de ſon maître : il mourut l'anné ſuivante. La douceur de ſon gouvernement le fit regretter de tous les François Auſtraſiens ; ſes vertus l'ont fait mettre au nombre des ſaints. Æga le ſuivit de près. Ce fut une double perte pour la famille royale. Les ſucceſſeurs de ces deux grands hommes n'eurent ni la même fidélité, ni la

même modération. Erchinoalde devenu maire du palais de Neustrie, gouverna plus en souverain qu'en ministre. Il avoit au nombre de ses domestiques une fille d'une rare beauté, nommée Batilde : il la fit épouser au jeune monarque. C'étoit une femme très-vertueuse & d'un grand courage. Elle étoit née en Angleterre d'une famille Saxone. Elle en avoit été enlevée encore enfant, & vendue en France par ses ravisseurs. L'auteur de sa vie lui donne une naissance illustre. Mais Clovis étoit roi, Batilde étoit esclave : la vertu seule ne rapproche point les conditions.

Fred. c. 83, 84.

AN. 646.

Vita S. Batild. c. 1.

Grimoald, fils de Pepin, eut assez d'ambition pour aspirer à la place de son pere, & assez de crédit pour l'obtenir. Il étoit appuyé par l'évêque de Cologne qui l'aimoit; mais il avoit un redoutable concurrent. C'étoit le jeune Othon, fils d'un seigneur Austrasien, qui avoit été gouverneur du roi. La cour fut long-tems partagée entre ces deux rivaux. Le premier l'emporta par un crime. La mort de son adversaire, qui fut assassiné par Leuthaire duc des Allemands, le laissa paisible possesseur de cette grande charge. C'est la pre-

Idem Fred. c. 88.

miere fois qu'elle paſſa du pere au fils. On la verra déſormais héréditaire.

AN. 646.

Révolte de Radulfe, duc de Thuringe.

Les cabales & les brigues de ces deux jeunes ambitieux diviſoient encore la cour d'Auſtraſie, lorſqu'elle apprit que Radulfe, duc de Thuringe, avoit levé l'étendard de la rébellion. C'étoit un grand homme de guerre. Vainqueur des Eſclavons dans pluſieurs rencontres, il avoit rétabli la tranquillité dans cette province, ſi long-tems déſolée. Ses ſuccès lui enflerent le cœur : il affecta l'indépendance ſous Sigebert, & prit des meſures pour ſe maintenir dans ſon gouvernement. Il y a toute apparence qu'on parloit alors de le rappeller. Ne cherchant qu'un prétexte pour ſe déclarer, il ſaiſit cette occaſion, & ſe prépara ouvertement à la guerre contre ſon ſouverain. Il s'étoit ligué avec un Bavarois nommé Far, homme de qualité, & de l'illuſtre famille des Agilolfingiens, ducs héréditaires de Baviere. Ce jeune ſeigneur, riche, vaillant, puiſſant en amis, étoit excité par le reſſentiment de la mort de Crodoalde ſon pere, que Dagobert avoit fait tuer pour ſes crimes. Le deſir de la vengeance lui fit trouver des reſſources pour lever une

Ibid. c. 87.

An. 646. armée conſidérable, qu'il conduiſit au ſecours de Radulfe.

Un pareil exemple pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes. On raſſembla promptement toutes les troupes du royaume. Le roi les mena lui-même contre les rebelles. La victoire ſembla d'abord ſe ranger ſous ſes étendards. Le jeune Fare étoit poſté au-delà de la forêt Buconie ſur les frontieres de la Thuringe; il fut défait & tué. Mais la fin ne répondit point à de ſi glorieux commencemens. On marcha auſſi-tôt contre Radulfe, qui s'étoit retranché avec un aſſez grand nombre de troupes ſur une colline au bord de la riviere d'Unſtrut. Il y fut inveſti. On tint un conſeil, où les ſentimens furent partagés. Les uns étoient d'avis qu'on donnât l'aſſaut ſur le champ: les autres vouloient qu'on laiſſât repoſer les troupes jusqu'au lendemain. Les premiers l'emporterent. Les autres qui prévoyoient une déroute, demeurerent auprès du roi, réſolus de le ſauver, ou de périr à ſes pieds. L'événement ne juſtifia que trop leurs ſages conjectures. Le duc de Thuringe fondit ſur ceux qui montoient à l'attaque, les repouſſa, les rompit, les accabla. Le carnage fut

ſi horrible, que Sigebert voyant toute la montagne couverte de morts & de mourans, ne put retenir ſes larmes. AN. 646.

Cet horrible échec mit la conſternation dans l'armée Auſtraſienne. On commença à craindre pour la perſonne du roi. On entra en négociation avec le ſujet vainqueur. Radulfe reconnut qu'il ne tenoit la Thuringe que ſous l'autorité de Sigebert. Mais en même tems il le ſupplioit de le confirmer dans un emploi qu'il avoit mérité par tant de victoires ſur les Eſclavons. La cour voulut bien ſe contenter de cette eſpece de ſoumiſſion. On le rétablit dans ſon gouvernement, où depuis il vécut plus en roi qu'en ſujet.

Caractere de Sigebert.

C'eſt le ſeul événement mémorable du regne de Sigebert. Ce fut un bon prince, mais peu actif : plus occupé de fondations que d'affaires militaires : un roi plein de religion, mais très-mauvais politique : né pour obéir, plus que pour commander. On compte juſqu'à douze monaſteres qu'il bâtit & dota très-richement. On a cependant de lui une lettre, où l'on voit qu'il ſçut maintenir ſon autorité contre les entrepriſes des eccléſiaſtiques. Elle eſt adreſſée à Didier, évêque de Cahors : elle con-

AN. 646. tient de vives réprimandes au sujet d'un synode convoqué sans sa participation : elle fait très-expresses défenses aux prélats de s'assembler en aucun lieu, sans en avoir obtenu la permission. On prétend que quoique très-jeune & marié depuis peu, il adopta le fils de Grimoald. Quelque tems après, la reine Imnichilde eut un fils qui fut nommé Dagobert. L'adoption fut aussi-tôt révoquée.

Vita Sigeber. reg.
Gest. Fr. c. 43.

Sa mort.

La naissance de ce prince redoubla la dévotion du monarque & le crédit du maire du palais. Sigebert ne s'occupoit que d'œuvres pieuses : Grimoald faisoit toutes les affaires du royaume : c'étoit le canal des graces : il disposoit de tout. La confiance du roi en ce ministre ambitieux, étoit si aveugle, qu'étant tombé malade, il lui recommanda son fils, & le laissa en sa garde.

AN. 654. Il mourut à Metz, & fut enterré dans la magnifique église qu'il venoit de faire bâtir sous l'invocation de saint Martin. Dagobert lui succéda sans aucune contradiction. Mais il étoit à peine sur le trône, qu'il en fut renversé par la trahison la plus lâche. On n'osa porter le crime jusqu'à attenter à sa vie : on se contenta de le faire en-

lever, après lui avoir fait couper les cheveux. Didon évêque de Poitiers, quoique du sang royal de Clovis, n'eut pas honte de se charger de cette infâme commission. Ce fut lui qui le conduisit en Ecosse, où il vécut long-tems ignoré.

Vita sancti Vulfridi.

AN. 655, 656.

Childebert fils de Grimoald est proclamé roi d'Austrasie.

On fit aussi-tôt répandre le bruit, que le jeune Dagobert étoit mort. On affecta même de lui faire de magnifiques funérailles. L'histoire de la prétendue adoption fut renouvellée; on n'oublia rien pour en constater la vérité. Grimoald avoit tout crédit, Childebert son fils fut proclamé roi. Mais les François Austrasiens eurent horreur de cet attentat. Ils prirent les armes, détrônerent ce nouveau monarque, se saisirent du maire du palais, & le conduisirent au roi de Bourgogne & de Neustrie. On ne sçait ni quel fut le châtiment de sa perfidie, ni ce que devint le jeune usurpateur; nos Annales n'en parlent plus. Dagobert, soit qu'on le crût mort, soit qu'on ignorât le lieu de sa retraite, ne fut point rappellé. L'Austrasie se soumit à Clovis, qui réunit pour la quatrieme fois toutes les parties de la monarchie Françoise.

Vita S. Sigeberti reg. Act. S. Audoni. Gest. Franc. c. 43.

Caractere de Clovis.

Le regne de ce prince n'eut rien de

plus brillant que celui de Sigebert son frere. Il est peu de rois, dont on ait dit plus de mal & plus de bien. Le motif de l'éloge & du blâme fait voir quel étoit le jugement & l'esprit des écrivains de ce tems-là. Il survint une grande famine en France. Clovis pour nourrir les pauvres, fit enlever les lames d'or & d'argent, qui couvroient les tombeaux de saint Denis & de ses compagnons. C'étoit une action charitable & digne d'un roi chrétien ; mais en même tems c'étoit toucher au trésor des moines. Ce fut, dit le continuateur de Fredegaire, *un prince abandonné à toutes sortes de vices*, débauché, yvrogne, brutal & sans cœur. Quelque tems après, il obtint, en dédommagement pour cette même abbaye, une exemption de toute jurisdiction. Landry, évêque de Paris, y consentit. L'acte en fut dressé dans une assemblée générale des prélats & des seigneurs de la nation. Alors la scéne changea. Ce ne fut plus ce monarque, *qui pendant toute sa vie n'avoit pas fait une seule action d'homme de bien :* ce fut un grand roi, dit Aimoin, sage, vaillant, brave, équitable, plein de religion, *très-agréable à Dieu.*

AN. 657.

Monachus Dionysianus, c. 1.

Aimoin, hist.

Les moines lui ont encore fait un crime d'avoir détaché un bras de ſaint Denis pour le mettre dans ſon oratoire. Ce n'étoit tout au plus qu'une piété indiſcrete. Elle ne parut point telle à des gens qui craignoient de voir diminuer le concours de la dévotion au tombeau de l'apôtre de la France. Ce fut un attentat que le ciel prit ſoin de venger : Clovis perdit l'eſprit. C'eſt à cette démarche *impie*, ſi l'on en croit ces bons ſolitaires, qu'il faut attribuer tous les maux qui déſolerent la France ſous les ſucceſſeurs de ce prince. Il mourut âgé de vingt-un ans : il en avoit régné quinze ou ſeize. Il fut enterré à ſaint Denis.

AN. 660. Sa mort.

CLOTAIRE III.

CLOVIS laiſſoit trois fils, Clotaire, Childéric, & Thierri. L'aîné fut ſeul couronné roi, ſous la conduite de la reine Batilde & d'Ebroïn maire du palais en Neuſtrie. C'étoit un homme adroit, vaillant, capable des plus hautes entrepriſes, mais ambitieux & cruel. Il ſçut cacher ſes vices, par la crainte de déplaire à la pieuſe

Sageſſe du gouvernem. de Batilde.

AN. 660. régente, & répondit parfaitement à ses sages desseins. On peut dire que le gouvernement de cette princesse fut celui de la douceur, de la prudence, de la justice, & de la vertu. Les Gaulois, sans distinction d'âge, ni de sexe, payoient une forte capitation; ce qui les empêchoit de se marier, ou les obligeoit d'exposer, ou même de vendre leurs enfans. Ils porterent leurs plaintes aux pieds du trône. Batilde en fut touchée, leur remit cet onéreux tribut, & racheta tous ceux que cette dure exaction avoit fait esclaves. L'intérêt de l'église ne lui fut pas moins cher. Elle fit travailler à la réformation des mœurs: les brigues pour l'épiscopat furent réprimées, & la simonie exterminée.

Vita Batild. c. 127.

Childéric est couronné roi d'Austrasie.

Les Austrasiens cependant souffroient impatiemment le joug des Neustriens: ils demanderent un roi. La reine leur donna son second fils. Wlfoalde fut créé maire du palais & déclaré tuteur de ce jeune prince. Imnichilde obtint la permission de le suivre. On voit dans cette condescendance de Batilde plus de bonté que de politique. Imnichilde étoit aimée: Dagobert vivoit: le séjour de cette princesse dans un royaume qui appartenoit à son fils, pouvoit

Ibid. c. 23.

avoir des ſuites fâcheuſes. La vertu, toujours occupée du bien, ſçait rarement ſoupçonner le mal. Childéric fut reçu & couronné avec de grandes démonſtrations de joie. Tout parut tranquille dans les trois royaumes.

AN. 665.

La reine ſe retire dans l'abbaye de Chelles.

Tous les ſoins de la vertueuſe régente étoient pour la religion, l'état, & l'éducation de ſon fils. On ne voyoit à ſa cour que des perſonnages recommandables par leur ſageſſe & leur piété. Mais elle y donna trop d'accès aux évêques. L'égliſe en ſouffrit : ſa propre réputation en fut décriée. Elle y avoit appellé entr'autres deux hommes célébres par leurs grandes qualités, quoique d'un mérite très-différent. L'un ſage, pieux, ſçavant, d'une douceur qui captivoit les cœurs, d'une vertu qui lui attiroit tous les reſpects, étoit l'illuſtre Leger, allié à la famille royale. La reine le fit nommer à l'évêché d'Autun : la ſainteté de ſa vie juſtifia un ſi beau choix. L'autre étoit Sigebrand évêque de Paris, prélat d'une conduite juſques-là irréprochable, mais d'une vanité qui le perdit. L'orgueilleux favori, pour ſe donner plus de conſidération, laiſſa mal interpréter la bonté que Batilde avoit pour lui. Les

Vita S. Leodeg. c. 1.

Vita ſanctæ Batild. c. 8.

seigneurs, jaloux de son crédit, commencerent à murmurer : la haine alla jusqu'à l'assassinat : Sigebrand fut tué. Les assassins coururent aussi tôt chez la reine pour lui conseiller de se renfermer dans un monastere. Elle aspiroit depuis long-tems après la solitude : elle entra sans peine dans leur dessein, & se retira dans l'abbaye de Chelles qu'elle avoit fondée. Elle y vécut & mourut dans l'exercice de toutes les vertus. L'église l'a reconnue pour sainte.

Ibid. c. 7, 8.

AN. 663.

Mort de Clotaire.

La retraite de Batilde laissa le royaume en proie à toutes les passions effrénées du maire du palais. Ebroïn, devenu maître de tout, parut ce qu'il étoit, un monstre d'avarice, de cruauté, de perfidie, d'orgueil. On ne vit pendant son administration qu'injustice, que tyrannie, que vexation & oppression. Il suffisoit d'être riche, puissant, ou ami de la vertu, pour se voir exposé à périr victime de son avidité, de son ambition, de sa méchanceté. Detesté de tous les gens de bien, il éloigna de la cour tous les seigneurs, & leur fit défense d'y paroître sans y être mandés. Les choses étoient dans ce triste état, lorsque Clotaire mourut, âgé de dix-neuf ans, dont il en avoit

Vita S. Leodeg. c. 2.

avoit régné quatorze. Il ne laiſſa aucun enfant. On ignore s'il a été marié. Les uns veulent qu'il ait été enterré dans l'égliſe de l'abbaye de Chelles, d'autres à ſaint Denis.

AN. 668.

Ibid. diplom. p. 467.

L'ambitieux Ebroïn, haï de tout le monde, n'eſpéroit pas être conſervé dans ſa place, ſi on obſervoit la forme uſitée dans l'élection du maire du palais. C'eſt ce qui fit que, ſans appeller les grands du royaume à la délibération, il éleva Thierri ſur le trône, & le proclama roi de Bourgogne & de Neuſtrie. Ce coup d'autorité étonna les ſeigneurs, ſans cependant leur inſpirer aucun éloignement pour le nouveau monarque. Déja même ils s'étoient mis en chemin, pour venir lui rendre leurs hommages, lorſqu'on leur renouvella la défenſe de paroître à la cour ſans ordre. Ce procédé les irrita: ils s'aſſemblerent & prirent les armes de tous côtés. La couronne d'une voix unanime fut déférée à Childéric, qui vint auſſi-tôt les joindre à la tête d'une puiſſante armée. La conſpiration fut ſi générale, ſi ſubite, qu'Ebroïn, abandonné de tout le monde, n'eut que le tems de ſe réfugier dans une égliſe. Une compaſſion qu'il ne méritoit pas,

Thierri eſt proclamé roi de Neuſtrie & de Bourgogne.

Ibid.

Geſt. Fr. c. 45. *Continuat. Fredeg. c.* 94.

AN. 669. lui sauva la vie; mais tous ses biens furent confisqués. On le fit raser, & on le contraignit de se faire moine dans le couvent de Luxeuil.

Thierri reçut à-peu-près le même traitement. On lui fit couper les cheveux, mais sans aucun ordre de la part de Childéric, qui en eut pitié. Il lui témoigna même qu'il étoit prêt à lui accorder tout ce qu'il pouvoit desirer. *Je ne demande rien*, répondit ce prince, *on m'a détrôné injustement: j'espere que le ciel prendra soin de ma vengeance.* Il se retira à l'abbaye de saint Denis, non pour y prendre l'habit de moine, mais pour laisser croître ses cheveux. Il avoit régné près d'un an.

Vita S. Leod.

CHILDÉRIC II.

Leger évêque d'Autun, est déclaré principal ministre.

LES commencemens de ce nouveau regne furent consacrés à la reconnoissance & au maintien des loix. Childéric se fit un devoir de récompenser ceux des seigneurs qui l'avoient appellé à une double couronne. Leger, évêque d'Autun, avoit le plus contribué à cette grande révolution: il fut le premier objet des bienfaits du

prince. Il lui confia l'administration de toutes les affaires, & le déclara son principal ministre. Le grand crédit du prélat a fait croire à quelques-uns, qu'il le créa maire du palais de Neustrie & de Bourgogne. Ils n'ont pas fait réflexion sans doute qu'une charge qui emporte le commandement des armées avec le pouvoir de juger à mort, est incompatible avec la qualité de prêtre & d'évêque. Quoi qu'il en soit, ce fut par les sages conseils de ce grand homme, qu'on réforma quantité d'abus qui s'étoient glissés dans le gouvernement de l'état. On régla que les juges suivroient dans leurs jugemens les anciennes loix & les anciennes coutumes de chaque province. On fit sur-tout une loi, qui pouvoit tirer les rois de servitude, s'ils eussent eu assez de fermeté pour la maintenir : elle défendoit que les enfans succédassent à leurs peres dans les grands emplois.

AN 669.

Vita S. Leodeg. c. 4.

AN. 670.

Mais bientôt on vit évanouir tant de belles espérances d'un regne sage & vertueux. Les seigneurs, qui jugeoient que cette réformation alloit à abbattre leur puissance, n'épargnerent rien pour corrompre les mœurs du jeune

Childéric s'abandonne à toutes sortes d'excès.

monarque. Devenus maîtres de son
AN. 670 esprit, ils le plongerent dans toutes
Ibid. sortes d'excès. Il passa de la débauche à la fainéantise, & de la molesse à des cruautés inouies. Il laissa enfreindre impunément les ordonnances qu'il avoit si sagement renouvellées : il autorisa lui-même le mépris des loix par un mariage incestueux. Le sage ministre n'oublioit rien pour le ramener à la vertu. Il lui représenta, avec une sainte hardiesse, que l'observation des loix étoit l'appui du trône, & leur violement la perte des rois : il lui peignit, sous les plus vives couleurs, l'horreur du scandale qu'il donnoit à tous ses sujets par son alliance avec sa cousine germaine : il osa même le menacer de la colere du ciel, s'il ne mettoit un frein à ses passions. La vertu a toujours ses droits sur le cœur humain. Childéric parut touché ; mais il étoit obsédé par des esprits brouillons, qui s'efforçoient par toutes sortes de moyens de détruire ces pieuses impressions. La sévérité du censeur commença enfin à devenir insupportable. On ne chercha plus qu'un prétexte pour le perdre : on ne fut pas long-tems sans le trouver.

AN. 671. Les évêques dans ces anciens tems

avoient coutume d'inviter les rois à venir célébrer les fêtes de pâque dans leurs église. Leger pria Childéric de lui faire cet honneur. Le monarque, par un reste de considération, n'osa le refuser : il se rendit à Autun. Il y trouva Hector, patrice ou gouverneur de Marseille qui avoit quelque grace à demander. Ce seigneur dont le mérite égaloit la haute naissance, étoit grand ami du ministre : il connoissoit son crédit : il eut avec lui de fréquentes conférences sur l'affaire qui l'avoit amené. On fit entendre au roi qu'il y avoit du mystere dans cette entrevue, & que ces deux hommes prenoient des mesures pour brouiller l'état. La défiance l'empêcha de se trouver à la cathédrale pour la nuit de pâque, que les chrétiens de ce tems-là passoient dans la priere. Il alla célébrer cette sainte veille dans l'église de saint Symphorien, où il communia de la main de l'évêque Prejectus. Le matin, après un grand repas d'où il sortit à demi-yvre, il courut à la cathédrale, suivi de toute sa cour, jurant, blasphémant, appellant le saint prélat d'une voix menaçante. De-là il passa à l'évêché, où Leger vint le joindre, après avoir

AN. 671.

Leger est disgracié & confiné dans un monastere.

Ibid. c. 5, 6.

AN. 671. achevé l'office. Childéric l'accabla de reproches & d'injures. Leger se défendit avec cette noble liberté, qui sied si bien à l'innocence; mais il comprit que sa perte étoit inévitable, s'il demeuroit plus long-tems dans Autun. Il fit partir son ami, & se retira lui-même, tant pour conserver sa vie, que pour épargner un crime à Childéric. On fit courir sur eux : Hector fut tué, après une vigoureuse défense : Leger fut pris & amené au roi, qui le confina dans le monastere de Luxeuil. Le saint pontife y trouva Ebroïn qui lui demanda son amitié. C'étoit la colombe & le vautour, mais un vautour dompté par la disgrace.

AN. 673.

Childéric est assassiné.

Gest. Fr. c. 43.

Continuat. Fred. c. 95.

Childéric privé des conseils de l'évêque d'Autun, se livra à toutes les horreurs du vice, & tomba dans le mépris. Un seigneur, nommé Bodillon, osa lui représenter le danger d'une imposition excessive qu'il méditoit d'établir. Le monarque furieux ordonna de l'attacher à un poteau, & le fit battre de verges. Les grands, indignés d'un tel outrage, conspirerent contre lui. Il étoit alors avec toute la famille royale dans une maison de plaisance, située dans la forêt de Luconie, que l'on

AN. 673.

croit être la forêt de Livri près de Chelles. Les conjurés forcerent son palais, & leur fureur alla jusqu'à le massacrer, lui, la reine Bilihilde qui étoit enceinte, & Dagobert leur fils, qui étoit encore enfant. Il en restoit un autre, nommé Daniel, qui eut le bonheur d'échapper au carnage. On le verra regner sous le nom de Chilpéric III. Ce prince étoit dans la vingt-troisiéme année de son âge. On n'est point d'accord sur la durée de son regne. L'opinion la plus probable est qu'il fut d'environ dix-neuf ans.

P. Anselme, hist. généal. de France, t. 1, p. 10.

Ainsi périt Childéric II, prince sans courage & sans conduite, qui n'eut ni assez de lumieres pour gouverner un grand royaume, ni assez de discernement pour distinguer & suivre les sages conseils d'un ministre prudent & vertueux. Il fut enterré, non à saint Pierre de Rouen, comme l'assure l'auteur de la vie de saint Ouen, mais à l'abbaye de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain des Prés. Il y a quelques années qu'en travaillant aux réparations de cette église, on trouva deux tombeaux, l'un d'homme, l'autre de femme. L'inscription qui portoit le nom de Childéric, quelques ornemens royaux,

Son tombeau trouvé en 1656.

Fred. in vita S. Audoen.

AN. 673.

un diadême d'or, un petit coffre qui enfermoit le corps d'un enfant, ne laiſſerent aucun doute que ce ne fût la ſépulture de ce monarque, de la reine Bilihilde ſon épouſe, & du prince Dagobert leur fils.

Dagobert eſt rappellé d'Ecoſſe & rétabli ſur le trône d'Auſtraſ.

On lit dans quelques auteurs, que Childéric vainçu par les prieres d'Imnichilde pour laquelle il eut toujours beaucoup de conſidération, lui permit de rappeller Dagobert, & lui abandonna une partie de l'Auſtraſie. Quelques autres au contraire aſſurent que cette habile princeſſe profita de la circonſtance de l'interregne qui ſuivit la mort de ce monaque, pour gagner les Auſtraſiens dont elle étoit tendrement aimée. Elle ſçut tellement ménager les eſprits, que ſon fils fut proclamé roi d'un conſentement unanime. Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant par quantité de monumens non équivoques, que ce jeune prince remonta ſur le trône d'où il avoit été renverſé, & qu'il regna pluſieurs années.

Henſchenius lib. de tribus Dagobertis.

L'aſſaſſinat de Childéric fut ſuivi d'une eſpece d'anarchie, qui mit le trouble & la confuſion dans tout l'empire François : il devint le théatre de mille brigandages. Le roi, quelques

jours avant sa mort, avoit envoyé deux seigneurs pour arracher l'évêque Leger du monastere de Luxeüil, & l'immoler à la fureur de ses ennemis. La douceur de ce saint prélat, relevée par l'éclat de tant d'autres vertus, désarma leur férocité. Ils lui demanderent pardon, se déclarerent ses protecteurs, le conduisirent à Autun, où le peuple & les grands jurerent unanimement de prendre sa défense, si on osoit attenter à sa vie. Ebroïn, qui l'avoit accompagné jusques dans sa ville épiscopale, lui fit aussi mille protestations de zele; mais toutes ces démonstrations d'amitié n'étoient que dissimulation. Ce seigneur, avec l'habit séculier, avoit repris toutes ses idées d'ambition: exemple trop sensible que l'adversité peut humilier l'homme, sans corriger son cœur. La crainte d'un concurrent tel que Leger, lui fit concevoir le noir projet de l'assassiner. Il l'auroit exécuté sur la route, s'il n'en eut été empêché par Genese évêque de Lyon, qui étoit de sa confidence. L'extérieur cependant annonçoit une parfaite intelligence. Ils partirent de concert, pour se rendre auprès de Thierri. Ebroïn ayant appris en chemin que ce prince avoit AN. 673.

AN. 673. été proclamé roi, quitta la compagnie, & se retira chez lui, suivi d'une foule de mécontens.

THIERRI III.

Ebroïn se révolte contre Thierri.

Gesta reg. Franc. c. 45

Continuat. Fred. c. 96.

LA cour de Thierri reçut Leger comme un ange tutélaire. Le premier soin du prélat fut de faire élire un maire du palais. Le choix tomba sur Leudesie, fils d'Erchinoalde. La nouvelle de cette élection déconcerta Ebroïn : il se retira en Austrasie, où il avoit beaucoup d'amis. Wlfoalde qui gouvernoit ce royaume sous Dagobert II, lui accorda quelques troupes : une haine commune les animoit contre l'évêque d'Autun. Ebroïn, à la tête de cette petite armée, s'avança jusqu'à Nogent-les-Vierges, proche de Verneüil, où le monarque tenoit alors sa cour. L'allarme fut si vive, que tout prit la fuite. Le roi, le maire du palais, & tous les seigneurs de leur suite se sauverent d'abord à Baisieu entre Amiens & Corbie, ensuite à Crecy dans le Ponthieu. Le Trésor royal fut pillé, les églises dépouillées, le pays ravagé : tout fut mis à feu & à sang. Le vainqueur cependant désespéroit de

pouvoit réussir par la force : il eut recours à la ruse. Il fit proposer une entrevue, le credule Leudesie l'accepta : il fut assassiné.

Un aussi horrible attentat ne servit qu'à rallumer plus vivement la haine de Thierri contre Ebroïn : il conçut tout le danger de laisser reprendre l'autorité à un homme capable de tant de noirceurs. Le téméraire sujet vit bien que la circonstance n'étoit point favorable : il se retira de nouveau en Austrasie, mais sans renoncer à ses desseins ambitieux. Il eut l'audace de supposer un fils à Clotaire III, & le crédit de le faire couronner roi de France sous le nom de Clovis III. Il fut appuyé dans ce projet par deux scélérats que l'église Gallicane avoit déposés pour leurs crimes : c'étoient Didier évêque de Châlons-sur-Saone, & Bobon évêque de Valence. On ravageoit, on pilloit, on saccageoit toutes les provinces qui ne vouloient pas reconnoître ce phantôme de monarque. Leger fut le premier objet de leur fureur. On détacha Vaymer, duc de Champagne, pour l'assiéger dans sa ville épiscopale. La place alloit être emportée d'assaut. Le saint prélat fit rompre sa vaisselle d'argent,

AN. 675, 676.

Il suppose un fils à Clotaire III, & le fait proclamer roi.

Vita S. Leodeg. c. 8.

Ibid. c. 9.

la diſtribua aux pauvres, & pour ſau-ver ſon peuple, ſe livra généreuſement à ſes ennemis. Didier porta l'inhuma-
c. 10. nité juſqu'à lui faire crever les yeux. On dit que cet illuſtre martyr ne ceſſa de chanter des pſeaumes pendant cette cruelle opération.

AN. 678. 679.

Il eſt reconnu maire du palais, & fait mourir ſaint Leger.

Ibid. c. 12, 13

La cour, en perdant Leger, perdit ſon plus ferme appui. Le roi ſe vit con-traint de compoſer avec ſon ſujet. Ebroïn fut reconnu maire du palais, & le prétendu fils de Clotaire rentra dans le néant d'où il l'avoit fait ſortir. Le nouveau miniſtre fit d'abord publier une amniſtie générale ſur tout ce qui s'étoit paſſé. Mais affectant enſuite le plus profond reſpect pour la majeſté, il ordonna une exacte recherche ſur la conjuration tramée contre Childé-ric. Le crime étoit abominable & digne des plus cruels ſupplices. On ne blâme que le principe qui fit agir Ebroïn. Ce fut pour ce méchant homme une raiſon ſpécieuſe d'immoler à ſa haine les ſei-gneurs qu'il n'avoit pas encore pu ſa-crifier à ſa ſûreté. Le comte Guerin, frere de Leger, quoique toujours fidéle au feu roi, fut lapidé. Le ſaint prélat eut la langue & les lévres coupées : on lui déchira la plante des pieds ; on l'ex

posa presque nud à la vue de tout le monde : on le mit enfin sur un méchant cheval, qui le conduisit au monastere de Fécamp. Le tyran assembla quelques années après un concile d'esclaves plutôt que d'évêques, où la robe de ce respectable pontife fut mise en piéces : c'étoit la forme de la dégradation. On le livra ensuite à Chrodobert, comte du palais, qui lui fit trancher la tête dans une forêt située dans le diocèse d'Arras sur les confins de celui d'Amiens, où un lieu qui porte le nom de saint Leger conserve le souvenir de sa sépulture. Deux ans après, son corps fut transféré dans le Poitou, & déposé honorablement dans l'église de saint Maixant.

c. 15, 16, 17.

AN. 680.

Dagobert II est assassiné.

Fred. Angl. in vita sancti Vuilfrid. c. 4.

Eadmer, in act. Vuilfrid.

C'est vers ce même tems que Dagobert II, roi d'Austrasie, fut assassiné dans une sédition. On ignore & le sujet de la revolte, & le nom de ses auteurs. On sçait seulement que les seigneurs se plaignoient de lui comme d'un tyran. Il ne paroît pas cependant que ce prince ait mérité ce titre odieux. Il prenoit si peu de part aux affaires, que les annalistes ne l'ont pas même nommé. Il reste encore des preuves de sa piété dans quantité de religieux établis-

semens. On lui donne sept à huit ans de regne. Il fut enterré à saint Pierre de Rouen. Il avoit épousé Mathilde, dont il eut Sigebert qui mourut avant lui, & quatre filles, Irmine & Adelle, que l'église a reconnues pour saintes, Rotilde & Ragnetrude. Il y a toute apparence que c'est de ce Dagobert dont on célébre encore aujourd'hui la fête à Stenay, sous le titre de martyr. C'étoit la coutume alors de révérer comme tels, ceux qui étoient tués, après avoir mené une vie chrétienne & exemplaire.

AN. 680.

Apud Surium die 24 August.

La mort de Dagobert devoit réunir toute la monarchie sous l'empire de Thierri; mais la haine du gouvernement d'Ebroïn fit que l'Austrasie ne voulut point reconnoître ce monarque. Martin & Pepin furent déclarés ducs ou gouverneurs du royaume. On prit aussi-tôt les armes. Les deux nouveaux princes, battus près de la forêt de Leucofao sur les frontieres de Neustrie, se retirerent, le premier à Laon où il périt par la perfidie du maire du palais, le second au fond de l'Austrasie, où il employa tout ce que la nature lui avoit donné d'esprit, d'habileté & de courage pour détruire la puissance royale. Il descendoit du côté paternel, de saint

Pepin est déclaré duc, ou gouverneur d'Austrasie.

Gest. F. c. 46.

Secund. continuat. Fred. n. 97.

Arnoul évêque de Metz, & du côté maternel, de Pepin dit le vieux, ou de Landen. L'histoire l'appelle tantôt Pepin le Gros, parce qu'il étoit fort replet, tantôt Pepin d'Héristal, du nom d'un palais qu'il avoit sur le bord de la Meuse un peu au dessus de Liége, quelquefois Pepin le Jeune, par rapport à son ayeul, d'autres Pepin le Vieux, par rapport à son petit-fils, qui fut roi sous le nom de Pepin le Bref.

AN. 683.

Ebroïn est assassiné.

Le maire du palais, Ebroïn, ne jouit pas long-tems du fruit de la victoire de Leucofao. Un seigneur, nommé Ermenfroy, l'attaqua comme il alloit à l'église, lui fendit la tête d'un coup d'épée, & délivra la France d'un monstre à jamais digne de son exécration. Ainsi périt d'une mort violente, le tyran de son roi & de sa patrie. Les maires qui lui succéderent firent à diverses reprises la guerre au duc Pepin, mais sans aucun succès. Bertaire, le dernier de tous, homme dont l'ignoble figure annonçoit la bassesse du cœur, avare, injuste, sans esprit, sans talens, présomptueux jusqu'au ridicule, fut le témoin & la victime de l'élévation du victorieux Austrasien.

Gest. Fr. c. 47.

Idem contin. Fredeg. c. 98.

AN. 687.

Un grand nombre de seigneurs, mé-

AN. 687.

Pepin défait l'armée de Thierri.

Gest. Fr. c. 48.

Idem continuat. Fredeg. c. 100.

contens du gouvernement de Neuſtrie, s'étoient retirés dans le royaume d'Auſtraſie. Pepin, autant par politique que par générosité, les appuya. Il députa même au roi pour le prier de recevoir en grace tant de malheureux, que la violence de la perſécution avoit forcés de quitter leur patrie. Le monarque, mal conſeillé, affecta une hauteur déplacée : il répondit avec fierté, qu'il pouvoit ſe diſpenſer de les renvoyer ; qu'il iroit lui-même les chercher à la tête d'une puiſſante armée. On ſe prépara auſſi-tôt à la guerre. Les troupes des deux royaumes ſe joignirent à Teſtri, village ſur la petite riviere de Daumignon entre ſaint Quentin & Peronne. Le combat fut opiniâtre ; mais enfin la victoire demeura aux Auſtraſiens. Le roi, obligé de prendre la fuite, ſe ſauva avec précipitation dans la capitale de ſon empire. Bertaire eut auſſi le bonheur d'échapper à la fureur des victorieux ; mais il ne put ſe ſouſtraire à l'épée de ſes propres ſoldats qui l'aſſaſſinerent. Le vainqueur s'empara du tréſor royal, força Paris à lui ouvrir les portes, ſe ſaiſit de la perſonne même de Thierri, & ſe fit déclarer maire du palais de Neuſtrie &

AN. 687.

de Bourgogne. Ainsi l'heureux duc eut toute la France en son pouvoir ou sous le nom de prince, ou sous celui de maire.

Sa modération dans un si haut degré de puissance.

Pepin, dans ce haut dégré d'élevation, se conduisit avec tant de sagesse, de douceur & de modération, qu'il s'attira l'admiration des cours étrangeres, qui l'honorerent de plusieurs marques de leur estime; le respect des nations tributaires, qu'il sçut contenir ou faire rentrer dans le devoir; les bénédictions enfin de toute la France, où il fit cesser la tyrannie & l'oppression. Il rétablit les évêques dans leurs sieges & dans tous leurs biens; les seigneurs, dans leurs dignités & dans leurs terres; la veuve & l'orphelin dans leurs droits; les loix dans leur ancienne vigueur; l'ordre dans les finances; la discipline parmi les troupes; la police dans le gouvernement. Tant de belles choses, entreprises & exécutées en si peu de tems pour la gloire & l'utilité de la nation, éblouirent tous les esprits. On passa de l'admiration à la persuasion que l'ambitieux duc n'avoit pris les armes que pour le bien commun de l'empire François.

Idem, ibid.

AN. 689.

Il subjugue les Frisons.

Il avoit dompté les Bavarois, les Saxons & les Suéves, lorsqu'il n'étoit

AN. 689. encore que duc d'Auſtraſie. Il propoſa dans une aſſemblée de ſeigneurs, d'aller au plutôt ſoumettre les autres rebelles de Germanie. On applaudit à ce généreux deſſein. Mais avant de partir pour cette expédition, il mit auprès de Thierri un homme de confiance, nommé Norbert, auquelle il donna toute autorité. La victoire le ſuivit par-tout. Radbode, duc des Friſons, oſa lui préſenter la bataille : il fut défait & mis en fuite. Pepin lui enleva une partie de ſes états, & rendit tributaire celle que ſa clémence lui laiſſoit. Il revint enſuite en Neuſtrie, où ſon premier ſoin fut d'aſſembler un concile. On y fit de beaux réglemens pour la réformation des mœurs, pour la défenſe des égliſes, pour le ſoulagement des pauvres, pour la protection de la veuve & de l'orphelin. C'eſt ainſi que cet habile politique, par mille actions de piété, de juſtice & de valeur, s'efforçoit de ſubjuguer l'eſtime du peuple, qui regardoit comme un crime de reconnoître d'autres maîtres que les deſcendans de ſes anciens rois.

Paul. Diac. l. 16, 37.

AN. 692.

Mort de Thierri.

Tel étoit l'état de la France, lorſque Thierri mourut dans la trente-neuvieme année de ſon regne. Il avoit épouſé Clotilde, qu'on nomme auſſi

Doda, dont il eut deux fils, Clovis & Childebert. Il fut enterré à ſaint Waſt d'Arras, qui le reconnoît pour ſon fondateur. On découvre à travers l'obſcurité affectée de l'hiſtoire de ces tems-là, que ce prince avoit de grandes qualités. La confiance dont il honora ſaint Leger, prouve qu'il ſçavoit goûter & ſuivre de ſages conſeils. C'eſt beaucoup pour ſa gloire, que les auteurs contemporains n'en diſent aucun mal. Toutes les plumes d'alors étoient vendues à la famille de Pepin. C'eſt ce qui a fait dire à quelques ſçavans, que nous n'avons que des mémoires fort infidéles ſur les derniers rois de la premiere race, & que c'eſt très-injuſtement qu'ils ſont appellés fainéans. * Quoi qu'il en ſoit, malheureux, ſans avoir mérité de l'être, Thierri fut tour-à-tour le jouet du caprice du ſort & de l'ambition des grands de ſon royaume. Exclus dès le berceau de la ſucceſſion du roi ſon pere, renverſé du trône par un frere ambitieux, il ne rentre dans ſes droits que pour être l'eſclave de ceux dont le ciel l'a fait naître ſou-

AN. 692.

Geſt. Fr. c. 49.

Le Pere le Cointe.

Monſieur Obrecht.

* M. Obrecht prétend que les véritables ſources de leur hiſtoire ſe trouvent dans les titres des anciens chapitres ou monaſteres d'Alſace, qui preſque tous reconnoiſſent ces princes pour leurs fondateurs.

AN. 692.

verain. La victoire de Testris décida enfin de l'empire : elle ne lui laissa que l'ombre de la royauté. S'il eut des gardes, ce fut moins par honneur que pour s'assurer de sa personne. Renfermé à Maumaques, maison de plaisance sur l'Oise, entre Compiegne & Noyon, il n'en sortoit que pour se rendre aux assemblées publiques, monté sur un chariot traîné par des bœufs. C'étoit un équipage de distinction, destiné pour les reines, mais inconnu jusqu'alors aux descendans du grand Clovis. Ce sera désormais le sort de ses successeurs, jusqu'à ce que le petit-fils de Pepin, plus hardi ou plus heureux, ose franchir l'espace immense qui est entre le trône & l'état de sujet.

CLOVIS III.

Clovis est couronné roi.

CLOVIS, l'aîné des enfans de Thierri, fut couronné roi de Neustrie & de Bourgogne. L'Austrasie, toujours détachée de la couronne, ne reconnoissoit d'autre autorité que celle de Pepin, qui continua de régner sous le nom du nouveau monarque. Ce regne, dont la durée est assez incertaine, n'offre aucun événement re-

Secund. continuat. Fred. c. 101.

marquable. Il nous reste quelques actes qui prouvent qu'il fut au moins de quatre ans. L'un de ces anciens monumens est une relation du cérémonial observé dans une assemblée des états du royaume à Valenciennes. C'est une piéce précieuse, où l'on voit le nom & le rang des prélats & des seigneurs qui composoient cette diéte.

Gest. Franc. c. 49, 50.

Ann. Metens.

AN. 693.

Il préside à l'assemblée de Valenciennes.

Clovis y présidoit, revêtu de l'habit royal. C'étoit un manteau en forme de dalmatique, quelquefois tout blanc, quelquefois mi-parti de bleu, très-court sur les côtés, long jusqu'aux pieds par devant, traînant beaucoup par derriere. On ne dit point s'il étoit assis sur un trône, la couronne sur la tête, le sceptre à la main : mais il est certain par quantité de monumens qui nous restent de ces tems-là, que les rois de la premiere race ne paroissoient point autrement dans ces grandes assemblées de la nation. Leur trône ou siége royal étoit une espece de tabouret sans bras ni dossier, comme pour avertir le monarque qu'il devoit se soutenir par lui-même, & ne s'appuyer sur personne. Leur couronne, ou plutôt leur diadême, étoit un cercle d'or, enrichi de deux rangs de pierreries; leur sceptre,

Vide secul. 3. Ben. part. 2.

tantôt une ſimple palme, tantôt une verge d'or, de la hauteur du prince, & courbée comme une croſſe.

AN. 693.

Les actes de l'aſſemblée de Valenciennes, après Clovis, nomment douze évêques ou ſeigneurs : on leur donne le titre d'*illuſtres*, comme au roi, qui n'étoit diſtingué des grands de ſon royaume, que par les qualifications de *très-glorieux*, *très-pieux*, *très-clément*, *très-excellent*. On voit enſuite huit autres ſeigneurs, qui ſont ſimplement appellés *comtes ;* huit grafions, c'étoient des magiſtrats prépoſés pour juger les affaires du fiſc, ou de finance ; quatre domeſtiques, ou gouverneurs des maiſons royales ; quatre référendaires, dont la fonction étoit d'appoſer le ſceau du roi aux actes publics; enfin quatre ſénéchaux : c'étoient alors de ſimples officiers, ſubordonnés aux maires. Ils n'avoient que l'adminiſtration des revenus de la maiſon du roi. Ce fut par la ſuite la premiere dignité du royaume. Le comte du palais n'eſt nommé que le dernier. Il avoit peut-être une place à part aux pieds du roi ; ou ce qui eſt plus probable, étant obligé de rendre compte de ſes jugemens, il n'étoit point aſſis parmi les

juges. *L'arrêt* de l'aſſemblée eſt ſouſcrit par un chancelier. C'eſt ainſi qu'on appelloit ceux qui écrivoient ou ſignoient les actes que le référendaire devoit ſceller. C'eſt aujourd'hui le nom du premier des magiſtrats.

AN. 693.

Les armées Françoiſes ſous la premiere race.

Il ne paroît pas que Pepin ait aſſiſté à ce jugement : les actes n'en parlent point. Il étoit ſans doute occupé à quelque expédition : on ne le vit guères manquer à ces cérémonies d'éclat. Ce fut dans une de ces aſſemblées ſous Thierri, qu'il fit ordonner au nom du roi, qu'au premier ordre du maire du palais, chaque duc ſe tiendroit prêt à marcher, & qu'au ſecond il conduiroit ſans aucun retardement les hommes qu'il devoit fournir en tems de guerre. On ne connoiſſoit point alors ce que c'étoit que troupes réglées. Chaque province avoit ſa milice. On commandoit d'ordinaire celle qui étoit plus voiſine des lieux où l'empire portoit ſes armes. Ceux qui tenoient des *bénéfices* du prince ou de l'égliſe, ceux qui poſſédoient des *terres Saliques*, tous les François enfin étoient obligés de ſervir le roi en perſonne. Les évêques même n'en étoient pas exempts. Ceux d'entre eux qui avoient l'humeur

Baluze capit. t. 1, p. 146, 155, 190.

AN. 693. guerriere, s'armoient de toutes pieces, & se précipitoient dans la mêlée. Ceux qui se faisoient scrupule de répandre le sang, se contentoient de lever les mains au ciel pour l'heureux succès du combat. Ceux qui étoient plus sages & plus religieux, se rachetoient pour de l'argent de cette sanguinaire obligation. Alors ils envoyoient leurs vassaux sous la conduite d'un *avoué* ou *vidame*. C'étoit un noble, vaillant, brave, puissant, que les églises choisissoient pour défendre leur patrimoine. On donnoit des lettres de dispense à ceux que l'âge rendoit incapables de service. On condamnoit à de grosses amendes, ceux qui manquoient au rendez-vous général de l'armée.

Il y avoit dans les provinces, particulierement sur les frontieres, des magasins destinés pour l'entretien de ces troupes. Il ne paroît pas qu'elles eussent d'autre solde que le butin. La coutume étoit de l'apporter en commun, & de le partager de même. Les prisonniers devenoient autant d'esclaves. Les ôtages subissoient le même sort, lorsque ceux qui les avoient donnés venoient à manquer à leur engagement.

engagement. Les armées Françoiſes, ſous le regne des Mérovingiens, n'étoient composées que d'infanterie. S'il y avoit quelques cavaliers, c'étoit pour eſcorter le général, & porter ſes ordres. On ne connoiſſoit ſous la premiere race, d'autre banniere de France que la chape de ſaint Martin. C'étoit un voile de taffetas, qui portoit l'empreinte du ſaint, & qu'on alloit prendre en grande pompe ſur ſon tombeau. On la gardoit avec reſpect ſous une tente. On la promenoit en triomphe autour du camp, lorſqu'on étoit près de donner le combat. Nos rois avoient tant de confiance à la protection du ſaint prélat, qu'avec cet étendard ils ſe croyoient aſſurés de la victoire.

L'aſſemblée de Valenciennes eſt le dernier événement mémorable du regne de Clovis. Il mourut dans la quatorzieme ou quinzieme année de ſon âge. Il fut enterré à Choiſy-ſur-l'Aiſne, près Compiégne. Les hiſtoriens de ce tems-là, trop occupés de Pepin, ne nous apprennent aucunes particularités de ce jeune prince. On ignore ce qu'on en pouvoit eſperer. On ne lui donne ni vertus, ni vices.

AN. 694. ou 695.

Mort de Clovis.

CHILDEBERT III.

AN. 695.

Childebert est proclamé roi.

CHILDEBERT ſuccéda aux états & à la captivité de Clovis ſon frere. Il n'avoit qu'onze à douze ans, lorſqu'il monta ſur le trône. Le pouvoir de Pepin, à la faveur de la minorité, alloit toujours en croiſſant. Il avoit à ſa cour tous les grands officiers, le comte du palais, le grand référendaire, & l'intendant des maiſons royales. Il ne laiſſa auprès du jeune roi, qu'un petit nombre de domeſtiques, gens affidés, & deſtinés moins pour ſervir le monarque, que pour examiner ſes actions. L'ambitieux regent avoit deux fils, Drogon & Grimoald. Il fit le premier duc de Bourgogne, nomma le ſecond maire du palais de Neuſtrie. L'aîné ne ſurvécut pas long-tems à ſa nouvelle dignité. Le cadet lui ſuccéda dans ſa principauté. C'eſt l'expreſſion de l'auteur des Annales de Metz. Ce qui fait voir que ce duché étoit moins un gouvernement qu'une eſpece de ſouveraineté.

Geſt. Fr. c. 49.

Secund. continuat. Fred. c. 104.

Annales Metenſes ad annum 712.

AN. 706. 707.

L'ambition n'occupoit point tous les

momens de Pepin : il en donna quelques-uns à l'amour. Il y a des auteurs qui prétendent qu'il repudia Plectrude, pour épouser Alpaïde, dont il eut un fils, si connu depuis sous le nom de Charles-Martel. Il nous reste cependant plusieurs actes qui prouvent que la premiere n'a jamais été séparée de son mari. Ainsi ou la seconde n'a eu que le titre de maîtresse, ou le duc Austrasien, à l'exemple de quelques-uns de nos premiers rois, & suivant l'ancienne coutume des Germains, eut deux femmes à la fois. Ce commerce, ou si l'on veut, ce mariage scandaleux excita le zéle de saint Lambert, évêque de Liége. Le pieux prélat osa s'élever contre cet adultere public : il fut assassiné par Odon, frere d'Alpaïde. On assure que Pepin autorisa ce parricide. La vengeance fut prompte, disent les historiens. Le meurtrier se sentit tout-à-coup rongé de vers, & déchiré par des douleurs si vives, qu'il en devint furieux, & se précipita dans la Meuse. Cette maladie de vers étoit alors fort commune, & comme épidémique.

AN. 706. 707.

Amours de Pepin. Naissance de Charles-Martel.

Idem contin. c. 101.

Ann. Metens.

Ce regne est célebre par quelques expéditions militaires. Il y eut guerre

Expédition militaire sous le regne de Childebert.

AN. 706. & 707. contre Egica, roi des Visigoths. L'histoire ne marque point quel en fut le succès. Radbode, duc des Frisons, se *Gest. reg. c. 49, 50.* révolta une seconde fois : il fut de nouveau battu & assujetti au tribut. Les Allemands, unis aux Suéves, avoient secoué le joug. Pepin marcha contre Williare leur duc, le défit, & le soumit. Mais il ne put le dompter. Bientôt *Ann. Metens.* le fier vassal reprit les armes, il fut encore vaincu. Ce second échec ne lui abbattit point le courage. On fut obligé d'envoyer contre lui une troisiéme armée. Déja elle étoit entrée sur les terres d'Allemagne, prête à y porter le fer & le feu, lorsque la mort de Childebert la fit rappeller.

Mort de Childebert. Ce prince mourut âgé d'environ vingt-huit ans, dont il en avoit régné seize à dix-sept. Il fut enterré avec son frere à Choisy-sur-l'Aisne. On ignore le nom de la reine son épouse. Il laissa un *Idem, ibid.* fils, qui lui succéda sous le nom de Dagobert III. Ses bienfaits envers les églises, font l'éloge de sa piété & de sa générosité : l'exacte justice qu'il rendit à ses sujets prouve la solidité de son esprit & la droiture de son cœur. Il nous reste quantité de preuves, qu'il exerça par lui-même cette fonction,

la premiere, quoique peut-être la moins brillante de la royauté. C'est ce qui lui a mérité le glorieux surnom de Juste. Il y en a qui lui donnent un second fils, surnommé Daniel. C'est une erreur. Ce prince dans une charte que nous avons de lui, reconnoît qu'il est fils de Childéric II, petit-fils de Batilde, & neveu de Clotaire III.

Le P. Labbe. Mélanges curieux, c. 5. 2.

DAGOBERT III.

AN. 711.

Dagobert est couronné roi.

DAGOBERT, en montant sur le trône de son pere, étoit destiné à y faire le même personnage. On le montra aux peuples, dont il reçut les hommages & les présens. On le renferma ensuite dans une maison de plaisance, pour y vivre dans une indolence indigne de son rang & de sa naissance. Il avoit tout au plus douze ans. Pepin gouverna toujours avec la même autorité. Il reprit le dessein de dompter les Allemands & les Sueves. On en fit un si horrible carnage, qu'on les mit pour quelque tems hors d'état de remuer. Mais Radbode, duc des Frisons, continuoit de lui causer de vives in-

Secund. continuat. Fred. c. 104.

Ann. Metens.

Gest. reg. Fr. c. 50.

quiétudes : il rechercha ſon amitié. Ce fut dans cette vue qu'il lui fit demander Theudelinde ſa fille, pour Grimoald ſon fils. Le mariage fut conclu. Le duc Auſtraſien cependant n'en retira aucun avantage.

AN. 714.

Grimoald eſt aſſaſſiné. Son fils encore enfant lui ſuccéde.

Quelque tems après, Pepin tomba dangereuſement malade à Jupil, une de ſes maiſons de campagne ſur le bord de la Meuſe, vis-à-vis de ſon château d'Hériſtal. Grimoald ſe mit auſſi-tôt en chemin pour ſe rendre auprès de lui. Ce jeune ſeigneur paſſant par Liége, entra dans l'égliſe de ſaint Lambert. Il y faiſoit des vœux pour la ſanté de ſon pere, lorſqu'un ſcélérat nommé Rangaire le perça de pluſieurs coups, dont il expira ſur le tombeau de celui qu'il invoquoit. Il laiſſoit un fils encore enfant, appellé Theodald : Pepin le fit maire du palais de Dagobert. C'étoit une entrepriſe injurieuſe aux ſeigneurs, qui avoient toujours eu le droit d'élire ce premier officier de la couronne ; à l'état, auquel on donnoit un enfant pour gouverneur ; & au roi, que l'on mettoit ſous la tutelle d'un enfant au berceau. Mais le duc avoit toute autorité : perſonne ne remua.

Ann. Metenſ. ad ann. 714.

Mort de

Ce fut le dernier attentat de l'am-

biteux Pepin ; ſa maladie augmenta : il mourut à Jupil, après avoir gouverné plus en ſouverain qu'en miniſtre, pendant vingt-ſept ans & ſix mois. On ne peut lui refuſer les grandes qualités qui forment le héros ; un eſprit vaſte, mais ſage & réglé ; une hardieſſe au-deſſus des obſtacles, mais qui ne l'emporta jamais trop loin ; une intrépidité ſupérieure à tous les dangers, qu'il ſçut toujours prévoir & ſurmonter ; un talent admirable pour gouverner les eſprits les plus inquiets. Perſonne ne poſſéda plus éminemment le grand art de les ménager & de les occuper à propos. Utile à la France, il y rétablit l'ordre, la piété & la juſtice : zélé pour la religion, il la fit prêcher aux peuples enſevelis dans les ténebres du paganiſme, mais il ne put éviter le blâme inſéparablement attaché à toute uſurpation. Il opprima ſes légitimes maîtres : c'eſt un tyran, nom toujours odieux.

AN. 714.

Pepin. Ses grandes qualités.

Ibid.

Il avoit eu quatre fils, Drogon & Grimoald, qui moururent avant lui, Charles-Martel à qui, ſuivant Eginard, il laiſſa la premiere charge du palais, & Childebrand que quelque-uns prétendent être la tige de la troiſieme race. Il ne paroît pas que ce dernier

Egin. in vita Carol. Magn.

ait eu aucun partage. On ignore quel fut celui d'Arnoul, fils de Drogon. Théodald avoit ſuccédé à Grimoald ſon pere dans la charge de maire du palais de Neuſtrie & de Bourgogne : il en fit les fonctions ſous la tutelle de Plectrude ſon ayeule. Cette femme ambitieuſe, pour réunir toute la puiſſance de ſon mari, fit arrêter Charles, & le fit priſonnier à Cologne, où elle faiſoit ſon ſéjour ordinaire.

Geſt. reg. Franc. c. 51.

Mais bientôt les ſeigneurs de Neuſtrie s'ennuyerent du gouvernement d'une femme. Ils vinrent trouver Dagobert qui avoit alors dix-ſept ans, & l'exciterent à la guerre. Ce jeune prince, animé par leurs diſcours, prend la conduite des affaires, leve une armée, s'avance contre les Auſtraſiens, les ſurprend dans la forêt de Guiſe *, & les taille en piéces. Le carnage fut ſi grand, que le petit-fils de Plectrude eut peine à ſe ſauver. Le foible monarque ne ſçut point profiter de ſa victoire : il laiſſa créér un nouveau maire du palais : c'étoit ſe remettre dans les fers. Cette charge fut donnée à Rainfroy l'un des plus conſidérables &

AN. 715.

Dagobert prend les armes.

Ibid.

* *In Cotia ſylva* : c'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui la forêt de Compiégne.

des plus braves ſeigneurs de la cour de Neuſtrie. Il porta la guerre juſques dans le ſein de l'Auſtraſie, où il mit tout à feu & à ſang, ſe ligua avec les Friſons & les Saxons pour les engager à reprendre les armes, & tout-à-coup ramena Dagobert dans ſes états.

AN. 716.

Mort de Dagobert.

Ce fut pendant ces troubles, que Charles-Martel échappa de ſa priſon. Il fut reçu en Auſtraſie comme un ange tutélaire de Pepin. Les peuples crurent voir revivre ce grand homme : ils le reconnurent pour leur duc d'un conſentement unanime. Tel étoit l'état des choſes, lorſque Dagobert mourut dans la dix-ſeptieme année de ſon âge, & la cinquieme de ſon regne. Il fut enterré au monaſtere de Choiſy-ſur-l'Aiſne. Le nom de ſa femme eſt ignoré. Il laiſſoit un fils nommé Thierri : Rainfroy le trouva trop jeune pour porter une couronne. Il alla chercher Daniel, fils de Childéric II, & le tira du monaſtere où il étoit en habit de clerc, pour l'élever ſur le trône. On le nomma Chilpéric.

Geſt. reg. Franç. c. 52.

AN. 716.

CHILPÉRIC III.

Charles-Martel est défait par le duc de Frise.

CE nouveau monarque ne doit point être confondu parmi les rois fainéans. Il avoit environ quarante-cinq ans, lorſqu'il monta ſur le trône : il eut preſque toujours les armes à la main, pour en ſoutenir les droits. Rainfroy ſeconda ſes grandes vues. Ils marcherent en Auſtraſie pour s'oppoſer à Charles-Martel. Radbode, duc de Friſe, de concert avec le roi, avoit paſſé le Rhin, & s'étoit avancé juſqu'aux portes de Cologne. Charles réſolut de commencer par cet ennemi, & de l'attaquer avant qu'il ſe fût joint à l'armée royale. Le combat fut des plus ſanglants. La valeur du prince Auſtraſien ne put fixer la victoire; il ſe vit forcé de céder au nombre. C'eſt le ſeul échec que ce grand homme ait jamais reçu.

Geſt. F. c. 52

Secund. continuat. Fred. c. 106.

Il ſurprend Chilpéric & met ſon armée en déroute.

Les Friſons, après cette victoire, ſe joignirent aux Neuſtriens, ravagerent enſemble tout le pays depuis les Ardennes juſqu'au Rhin, & vinrent mettre le ſiége devant Cologne. Plectrude ſçut conjurer l'orage, en leur donnant

une grosse somme d'argent. Chacun ne songea plus qu'à se retirer, Radbode en Frise, Chilpéric en Neustrie. Charles cependant avoit ramassé les débris de son armée : il se jetta dans la forêt d'Ardenne avec cinq cens hommes, en attendant quelque occasion favorable d'agir. Elle se présenta bientôt. Le roi avoit assis son camp à Amblef; maison royale sur la petite riviere de ce nom, près de l'abbaye de Stavelo. Un soldat Austrasien se charge de mettre cette armée en désordre, si on lui permet de l'attaquer seul. Il marche droit aux Neustriens, qu'il trouve sans sentinelles, sans armes, sans défiance, sans crainte. Il met aussi-tôt l'épée à la main, criant d'une voix terrible : *Voici Charles avec ses troupes*, & perce tous ceux qu'il rencontre. L'épouvante se répand dans tous les cœurs. Le prince d'Austrasie, témoin de la consternation, fond sur ces gens effrayés, & les met en déroute. Ils prirent la fuite avec tant de précipitation, que Chilpéric & Rainfroy eurent peine à s'échapper.

AN. 716.

Idem, c. 53. 107.

Ann. Metens.

Cette victoire illustra le nom de Charles, & releva les espérances de son parti. Les Austrasiens venoient en foule grossir son armée. Bientôt il se

AN. 717.

Bataille de Vinchi, où Chilpéric est défait.

AN. 717. vit en état de porter la guerre chez ses ennemis : il se mit en campagne, dès que la saison le permit ; passa la forêt Charbonniere, & désola tout le pays

Idem, ibid. jusqu'à Cambray, où Chilpéric vint à sa rencontre. Les deux armées se joignirent au village de Vinchy. La bataille fut des plus sanglantes. Charles, quoiqu'inférieur en nombre, remporta une victoire complette, & poursuivit le monarque jusqu'à Paris. Mais voyant

Ann. Metens. ad an. 717. que cette capitale se préparoit à une vigoureuse défense, il tourna tout-à-coup du côté de Cologne, qui lui ouvrit ses portes. Plectrude fut forcée de lui remettre les trésors de Pepin, & de lui livrer ses petits-fils, Théodald, Hugues, & Arnoul, qu'il retint sous bonne garde. Ainsi l'heureux duc fut maître de toute cette partie de l'empire François, & se fit de nouveau proclamer prince d'Austrasie.

AN. 718.

Charles fait proclamer Clotaire IV, roi d'Austrasie.

Charles, malgré tant d'avantages, ne croyoit pas encore son autorité assez affermie. Il connoissoit l'inclination des Austrasiens pour le sang de Clovis : un interregne de trente-sept ans commençoit à les ennuyer : il leur donna un roi de la famille de leurs anciens maîtres. Il fut nommé Clotaire IV.

Quelques-uns le disent fils de Thierri III : quelques autres lui donnent Clovis II pour pere. Cette démarche du duc effraya Rainfroy : il en prévit toutes les conséquences. Il ne pouvoit plus compter sur le secours des Frisons, que le voisinage de Charles obligeoit de vivre en paix : il chercha à lui susciter d'autres ennemis. Les Gascons sortis de leurs montagnes sous les regnes précédens, s'étoient emparés du pays qui porte aujourd'hui leur nom. Ils étoient commandés par un duc, nommé Eude, homme très-habile, qui sçut profiter des troubles, pour étendre ses conquêtes. Maître de presque tout le pays au-delà de la Loire, il ne vouloit reconnoître ni le roi, ni le royaume de France. Ce fut à ce rebelle audacieux que la cour de Neustrie eut recours. On lui confirma tous les droits de la souveraineté qu'il avoit usurpée : à ces conditions si avantageuses pour lui, mais si honteuses pour l'état, il amena un grand secours.

AN. 718.

Gest. Fr. c. 53.

Secund. continuat. Fred. c. 107.

Chilpéric, avec ce renfort, marcha contre les Austrasiens. On ne parloit à sa cour que de triomphes & de victoires. Mais bientôt toutes ces belles espérances s'évanouirent. On apprit que

Il défait l'armée royale auprès de Soissons.

Charles s'avançoit vers Soissons. Cette nouvelle mit la consternation dans l'armée royale. La terreur étoit si grande dans tous les esprits, que paroître & vaincre, ne fut qu'une même chose pour le duc d'Austrasie. Eude reprit avec précipitation le chemin de l'Aquitaine : Chilpéric le suivit avec ce qu'il put emporter de ses trésors : Rainfroy se sauva dans Angers, où forcé, quatre ans après, de capituler, il plia sous l'autorité de Charles, qui par grace lui laissa ce comté pour le reste de sa vie.

Idem, ibid.

AN. 719.

Mort de [illegible].

Le vainqueur poursuivit les fuyards jusqu'à la Seine, qu'il passa sans opposition, se présenta devant Paris qui lui ouvrit ses portes, s'empara de l'Orléanois & de la Touraine, força les seigneurs de proclamer Clotaire roi de Neustrie & de Bourgogne, & se fit reconnoître maire du palais de ces deux royaumes. Mais le nouveau monarque ne jouit pas long-tems de la double couronne qu'on venoit de lui conquérir. Il mourut la meme année ou la suivante, dans la quarante-neuvieme année de son âge, suivant le pere le Cointe, qui lui donne trois ans & demi de regne. Le plus grand nombre est de ceux qui prétendent qu'il ne porta la

Idem, ibid.

couronne que dix-ſept mois. On voit ſon tombeau à Coucy en Vermandois. Cette mort fut ſuivie de quelques mois d'interregne. C'étoit un artifice de Charles, pour ſonder les eſprits de la nation. Mais bientôt il s'apperçut que le nom de roi étoit toujours cher & reſpectable aux François. Il envoya des ambaſſadeurs au duc d'Aquitaine, pour lui redemander Chilpéric : Eude le lui renvoya avec de magnifiques préſens. Ce prince fut couronné roi de toute la monarchie, & le duc d'Auſtraſie reconnu maire du palais des trois royaumes.

Tout étant paiſible au-dedans, Charles marcha contre les Saxons, qui perſécutoient avec une violence extrême, les Bructeres, les Attuariens, les Cattes, & les Thuringiens, peuples toujours fidéles à la religion chrétienne & aux François. Il les attaqua, les défit, les repouſſa bien avant dans leurs terres, où il porta le fer & le feu. C'eſt tout ce qu'on ſçait de cette expédition. Nos anciens auteurs ſe contentent de dire qu'il alla, qu'il combattit, qu'il vainquit, qu'il revint triomphant. C'eſt le dernier exploit du regne de Chilpéric. Ce prince tomba

An. 721.

AN. 721.

Mort de Chilpéric.

Idem, ibid.

malade & mourut à Noyon, où il est enterré. Il ne régna que cinq à six ans. Il eut toute les qualités d'un grand roi, sagesse, bonté, valeur, activité, prudence. S'il fut vaincu dans trois batailles, où il se trouva en personne, c'est un malheur qu'on ne doit pas lui imputer. Le mérite fut toujours indépendant de la fortune. Il ne laissoit point d'enfans : Charles éleva sur le trône Thierri IV, fils de DagobertIII, qui fut surnommé de Chelles, parce qu'il avoit été élevé en ce lieu.

THIERRI IV.

AN. 722.

Thierri est proclamé roi de toute la monarchie.

Le P. Labbe. Mélanges curieux, p. 439.

Gesta reg. Fr. c. ultim.

Secund. continuat. Fred. c. 107. & 108.

THIERRI étoit âgé de sept à huit ans, lorsqu'il fut couronné roi de Neustrie, de Bourgogne & d'Austrasie. C'est la qualité que prend ce jeune monarque dans deux chartes qui nous restent de lui, toutes deux faites en Austrasie, l'une à Zulpic, & l'autre au château d'Héristal. Charles continua de regner sous le nom de ce prince enfant. Le reste de la vie de ce grand homme n'est qu'un enchaînement de guerres, de batailles, de victoires & de triomphes. Il avoit à peine

dompté les Saxons, & reconquis tout le pays jusqu'au Veser, qu'il se vit obligé de marcher contre les Allemands, qui s'étoient révoltés. Il les défit, les poussa jusqu'au-delà du Danube, & revint chargé d'un riche butin. Cette seconde guerre fut suivie d'une troisieme contre les Bavarois, qu'il subjugua. Le duc d'Aquitaine, qui rompit la paix vers ce même tems, subit aussi le même sort. Charles le vainquit dans deux batailles, désola toutes les provinces de son gouvernement, & le força de recourir à sa clémence. Il ne sembloit pas pouvoir suffire à tant d'ennemis toujours battus, mais toujours prêts à se révolter, lorsque les Sarrasins entrerent en France avec une puissante armée.

AN. 723.

AN. 725.

AN. 730.

Ces peuples, vainqueurs de l'Orient & de l'Afrique, avoient été appellés en Espagne par le comte Julien. Ce seigneur brûloit du desir de se venger de Rodrigue, roi des Visigoths, qui avoit deshonoré sa fille, d'autres disent sa femme. Il fit demander une entrevue à l'émir Muza, lieutenant de Valid, calife ou prince des Sarrasins, & lui offrit de lui livrer son pays, s'il voloit l'assurer d'un prompt secours.

Les Sarrasins d'Afrique font la conquête de l'Espagne, l'an 714.

Roderic. l. 3. c. 11.

AN. 730.

Ces barbares ne laisserent point échapper une si belle occasion d'étendre leurs conquêtes : ils vinrent fondre sur les états de Rodrigue, où ils mirent tout à feu & à sang. Il se donna une sanglante bataille sur les bords du fleuve Guadalette : le roi fut vaincu & périt dans la fuite. Cette victoire décida de l'empire. Le royaume des Visigoths, après plus de trois cens ans, fut éteint, & la nation presque entierement exterminée. Une partie cependant se sauva dans les montagnes des Asturies, de la Galice, & de la Biscaye, où ils fonderent un nouveau royaume, sous la conduite de Pelage : c'est de lui que les rois de Castille sont descendus. Plusieurs se retirerent en France : ceux qui se soumirent aux Maures, conserverent leur religion, sous le nom de chrétiens *Mozarabes*.

Leurs progrès dans le Languedoc.

La conquête de l'Espagne fut suivie de celle du Languedoc & des autres terres que les Visigoths possédoient encore en France. Les Sarrasins prirent d'abord Albi, Rhodès, Castres, & assiégerent Toulouse. Ils furent contraints de lever le siége. Mais ils revinrent quelques années après, sous la conduite d'Abderame, entrerent dans

l'Aquitaine, passerent la Garonne, prirent Bordeaux & Poitiers, brûlerent l'église de saint Hilaire, menaçant de traiter de même celle de saint Martin de Tours, dont le trésor étoit en grande réputation. Eude, épouvanté de ces rapides succès, implora le secours du prince des François. Charles n'ignoroit point les desseins du duc. Il sçavoit que, pour se rendre indépendant, il avoit fait alliance avec Munuza, gouverneur de Cerdagne, & lui avoit donné sa fille. Il sacrifia son ressentiment particulier au bien public, & marcha contre ces barbares avec toutes les forces d'Austrasie, de Bourgogne & de Neustrie.

Idem, ibid.

AN. 732.

Ils sont défaits à la bataille de Poitiers.

La bataille se donna entre Tours & Poitiers. On combattit un jour entier. Mais enfin le nombre céda à la valeur : Abderame fut tué, & son camp pillé. On y trouva des richesses immenses : c'étoient les dépouilles des provinces qu'il avoit ravagées : Charles les fit distribuer à ses troupes. On ne trouve dans les auteurs contemporains aucunes particularités de cette célebre journée : ce n'est que dans Paul Diacre, qui écrivit sous Charlemagne, qu'on voit trois cens soixante & quinze mille

Idem, Ibid.

AN. 732. Sarrasins étendus morts sur le champ de bataille. Charles ne perdit que quinze cens hommes. On dit que cette victoire lui mérita le surnom de *Martel*, parce qu'il avoit, comme un marteau, écrasé les Sarrasins. Ce fut le terme fatal de la grandeur des Arabes, l'affermissement de l'autorité du duc Austrasien, la conservation de la France, le salut de l'Europe & de toute la chrétienté.

Ordre de la Genette.

Théatre d'honneur & de chevaler.

Justiniani, *l.* 1, *c.* 13.

Diction. aux mots Genette.

On raconte qu'après cette célebre victoire, Charles institua l'ordre de chevalerie, si connu sous le nom de *la Genette*. Il n'étoit composé que de seize chevaliers, qui portoient un collier d'or à trois chaînes entrelacées de roses, au bout duquel pendoit une *Genette* aussi d'or massif. Favin & l'abbé Justiniani assurent qu'il étoit fort en vogue sous la seconde race : il ne paroît pas cependant que les ordres militaires ayent commencé avant le douziéme siécle. C'est ce qui a donné lieu au pere Menestrier de reculer l'institution de celui de *la Genette* jusqu'au regne de Charles VI. Il dit que le collier étoit de deux gousses de *Genêt*, l'une blanche, l'autre verte, avec ce mot *jamais*. C'est une erreur, si l'on

AN. 732.

en croit Moreri, qui prétend que le critique a pris pour la devise de l'ordre le nom de *James* roi d'Angleterre, qu'il a trouvé dans la description du collier destiné pour ce prince.

& cosse de Genette.

L'ordre *de la Genette* & celui *de la cosse de Geneste* ne forment-ils qu'un seul & même ordre, ou sont-ils deux ordres réellement distingués? C'est ce qui n'est nullement décidé. On dit que ce dernier fut institué par saint Louis, qui le reçut le premier de la main de Gautier archevêque de Sens, la veille du couronnement de Marguerite de Provence, sa femme. La devise des chevaliers étoit ce mot, *exaltat humiles* : l'habit, une cotte de damas blanc avec le chaperon violet : le collier, un composé de cosses de geneste émaillée au naturel, entrelacées de fleurs de lis d'or, renfermées dans des lozanges cléchées ou percées à jour, au bout duquel pendoit une croix fleurdelisée. S'il est vrai, comme quelque sçavans le prétendent, que saint Louis n'institua aucun ordre militaire, il en faut conclure que celui *de la cosse de Geneste* est plus ancien que ce monarque.

Ordre *de la cosse de Geneste.*

La Bourgogne n'avoit point encore voulu reconnoître les ordres de Char-

Diverses expéditions de Charles-Martel.

les : il s'y rendit à la tête de ſon armée victorieuſe : tout plia, tout ſe ſoumit.

AN. 733.

Secund. continuat. Fred. c. 109.

Ann. Metenſ.

De-là il marcha contre Popon, duc de Friſe, qui s'étoit ſoulevé : ſa ſeule préſence réduiſit ce rebelle. Une nouvelle révolte fut pour lui une nouvelle moiſſon de lauriers. Il rentra dans ce malheureux pays, défit les Friſons, tua leur duc, renverſa leurs idoles, abbatit leurs temples, fit couper leurs bois ſacrés, brûla leurs villes & leurs villages, paſſa au fils de l'épée tout ce qui lui réſiſta, & réunit à la couronne toute la Friſe, qui déſormais n'eut plus de ducs de ſa nation. Il ramena enſuite ſon armée en Neuſtrie. Bientôt il fut obligé de la conduire contre les Aquitains. Leur duc oubliant ſes ſermens, avoit repris les armes. Mais il n'oſa paroître devant Charles, qui mit tout le pays à feu & à ſang, & revint chargé de riches dépouilles. Eudes étant mort, Hunauld ſon fils refuſa d'obéir : la priſe de Bordeaux & de Blaye le mit à la raiſon. Il eut ſa grace, on lui rendit ſes villes, & il prêta ſerment de fidélité, non au roi Thierri, mais au duc d'Auſtraſie & à ſes enfans. On a peine à ſuivre le héros François dans le cours de ſes victoires. L'Aquitaine

AN. 734.

AN. 735.

AN. 736.

soumise, il passa en Bourgogne où l'on commençoit à remuer, soumit Lyon, entra dans la Provence, prit Arles & Marseille, établit par-tout des gouverneurs fidéles, & dissipa le parti des rebelles. De-là, sans poser les armes, il vole en Saxe, dont les peuples s'étoient de nouveau révoltés. Tout rentre dans le devoir à son approche : on lui offre des ôtages avec un tribut annuel.

AN. 737.

Il marche contre les Sarrasins & les defait.

Dans le même tems les Sarrasins, par la trahison de Mauronte, gouverneur de Marseille, surprirent Avignon, & désolerent la Provence & le Lyonnois. Charles y marcha avec son frere Childebrand. Les barbares n'oserent tenir la campagne devant lui : Avignon fut emporté d'assaut, tous les Maures égorgés, & une partie de la ville brûlée. Le vainqueur, sans perdre de tems, passa le Rhône, traversa la Septimanie, pillant, ravageant, saccageant tout ce qui osa lui résister, & vint mettre le siége devant Narbonne. Les Sarrasins d'Espagne accoururent au secours de la place. Charles vole à leur rencontre, les joint entre la petite riviere de Berre & le Val de Corbiere, les enfonce, les met en déroute, & les poursuit jusqu'à leurs

Idem, ibid.

Paul. Longobard. c. 54.

vaisseaux, dont il s'empare. Tout fut
AN. 737. pris, tué ou noyé. Cet échec n'abattit point le courage du brave Athim, gouverneur de la ville assiégée : il refusa de se rendre. Le duc qui ne s'opiniâtroit jamais à une entreprise où il trouvoit trop d'obstacles, laissa son frere pour continuer le siége, & alla se saisir de Beziers, d'Agde, de Maguelonne, & de Nîmes, qu'il demantela. C'étoit la politique de ce Prince. Il ne souffrit jamais aucune place forte dans les pays qu'il avoit conquis : il ne vouloit pas que rien fût capable de l'arrêter. Quelques auteurs couronnent cettte expédition par la prise de Narbonne; mais notre ancienne histoire garde un profond silence sur le succès de ce siége.

AN. 738. Mort de Thierri.

Une nouvelle guerre contre les Saxons, qui furent de nouveau assujettis au tribut, termina le regne de Thierri IV. Ce prince, que la jeunesse justifie pleinement du reproche de fainéantise, mourut dans la vingt-troisieme année de son âge, & la dix-septieme depuis son avénement à la couronne. On croit qu'il fut enterré à saint Denis. Charles voyant son autorité si bien établie par tant de victoires, ne

crut

crût plus avoir beſoin de l'ombre d'un roi, & ne ſe mit point en peine de remplir le trône vacant. L'interregne fut de ſix à ſept ans, ſelon l'opinion commune; de cinq, ſuivant la chronique de l'abbé Conrad; de quatre ou cinq, ſi l'on en croit M. de Valois. AN. 738.

l'Interregne.

CHARLES, après tant de ſervices rendus à la religion & à l'état, croyoit avoir mérité qu'on lui offrît la couronne. Il dépendoit de lui de s'en emparer : il avoit en main toute l'autorité. Mais il connoiſſoit l'amour naturel des François pour la maiſon royale : il n'oſa prendre de lui-même un titre, qui ne pouvoit manquer de lui faire des envieux; & les ſeigneurs qui ne l'auroient vu qu'à regret ſur le trône du grand Clovis, n'eurent point aſſez de fermeté pour lui demander un roi de cette auguſte famille. Il y en a cependant qui prétendent qu'il refuſa le diadême. Quoi qu'il en ſoit, il continua de gouverner avec un pouvoir abſolu, ſous le nom de duc des François. Le pape Gregoire II, dans une de ſes lettres, l'appelle duc & maire du palais de

Charles regne ſous le nom de duc des François.

Idem continuat. Fredeg. c. 109.

Ann. Metenſ.

France ; ce qui ſemble donner à entendre qu'il s'eſt toujours regardé comme officier du royaume & non du roi. Grégoire III lui donne la qualité de viceroi. On ne voit cependant aucun acte daté des années de ſa principauté. Toutes les chartres, durant l'interregne, ſont diſtinguées par les années d'après la mort de Thierri IV.

Sirmond. tom. 1, conc. Gall. p. 260.

AN. 739.

Il jouit en paix du fruit de ſes victoires.

Cette mort avoit ſuſpendu toutes les affaires. Mauronte, gouverneur de Marſeille, profita de cette circonſtance pour rappeller les Sarraſins en Provence. Ces barbares s'étoient emparés d'Arles : Charles n'eut beſoin que de paroître, & tout rentra dans le devoir. Cet exploit rétablit la tranquillité dans toute la monarchie. L'empire François étoit augmenté de preſque toute la Septimanie ; les Maures d'Eſpagne n'oſerent plus rien entreprendre : les nations tributaires oublierent leur indocilité : l'heureux duc jouit en paix de ſa gloire, honoré au-dedans, redouté au-dehors, adoré des troupes, reſpecté des grands, recherché de ſes voiſins. Les troubles d'Italie fourniſſent une preuve éclatante de la haute conſidération où le bruit de ſa valeur l'avoit mis dans toute l'Europe.

L'empereur Léon s'étoit déclaré contre le culte des images par un édit qui ordonnoit de les enlever de toutes les églises, & de les briser comme les idoles. Les papes l'excommunierent : une partie de l'Italie se souleva. Les Lombards, profitant de l'occasion, s'emparerent de Ravenne, & menaçoient Rome. Grégoire III, homme ferme & inflexible, tenoit alors le siége de cette capitale du monde chrétien. C'est le premier des souverains pontifes, qui se soit mêlé hautement des intérêts des princes : exemple pernicieux, qui eut des suites bien funestes pour le sacerdoce & l'empire. Il écrivit plusieurs lettres touchantes au duc des François, pour lui demander sa protection. Charles, soit par considération pour Luitprand roi des Lombards, soit qu'il voulût amener les Romains à des offres plus avantageuses, ne se pressa point de répondre à des instances si vives. Cette négligence affectée ne rebuta point Grégoire. Il lui envoya une célebre ambassade *, avec les clefs du tombeau de saint Pierre, & quelques

AN. 740, 741.

Il appaise les troubles d'Italie par sa seule autorité.

Idem continuat. Fredeg. c. 110.

Ann. Metens. ad an. 741.

* Nos anciens auteurs remarquent que cette ambassade est la premiere que les papes ayent envoyée à la cour de France.

AN. 740, 741. parties des chaînes du bienheureux Apôtre. Les députés avoient ordre de lui proposer le consulat de Rome, s'il vouloit les assurer d'un puissant secours. On ne dit point ce que Charles promit de son côté; mais il est certain qu'il accorda la protection qu'on lui demandoit. Il paroît cependant qu'il ne voulut point rompre avec Luitprand. Il lui fit représenter qu'un prince chrétien ne pouvoit en honneur, ni en conscience, tourmenter l'église & usurper son patrimoine. Le roi des Lombards, soit crainte, soit retour sur lui-même, retira ses troupes, & rendit au saint siége toutes les terres dont il s'étoit emparé. C'est à cette démarche hardie de Grégoire, que Rome doit sa grandeur temporelle, & la maison de Charles, son élevation à l'Empire.

Il partage la France entre ses enfans.

Ce prince, plus accablé de fatigues que d'années, étoit attaqué depuis quelque tems d'une maladie qui consumoit insensiblement ses forces: il songea à établir sa famille. Il avoit eu de sa premiere femme Rotrude trois enfans, Carloman, Pepin, & la princesse Hildetrude. Il eut d'un second mariage avec Sonnichilde, niéce d'Odilon duc de Baviere, un troisieme fils

nommé Grippon, ou Grifon. Il assembla les seigneurs à Verberie, maison de plaisance près de Compiégne, & de leur consentement partagea de cette sorte tout le royaume de France. Carloman eut l'Austrasie, l'Allemagne & la Thuringe : Pepin la Neustrie, la Bourgogne & la Provence : Grifon n'eut qu'un petit nombre de places. Il est difficile d'en deviner la raison. Eginard le met au nombre des enfans légitimes de Charles, & la qualité de sa mere ne permet pas d'en douter. Ce partage causa quelques troubles dans la Bourgogne ; mais Pepin & le prince Childebrand son oncle les appaiserent aussi-tôt.

AN. 741.

Sa mort & son caractere.

Ces arrangemens ainsi faits, Charles ne songea plus qu'à mourir. Il vint à Paris, & alla prier sur le tombeau de saint Denis. De-là il se fit porter à Quersi sur Oise, où il mourut. Il étoit âgé de cinquante ans, dont il en avoit régné vingt-cinq sur toute la France. Il fut enterré avec grande pompe dans l'église de l'abbaye de saint Denis. On trouve peu de héros qui lui soient comparables. Grand prince, grand capitaine, il réunit toutes les vertus qui forment le politique & le guerrier : sa-

Idem, ibid.

AN. 741. gesle dans le projet, il pénétroit d'un coup d'œil toutes les suites d'une entreprise, toujours prêt à prendre le parti le plus convenable aux circonstances : célérité dans l'action, on le voyoit d'un moment à l'autre traverser avec une armée, la vaste étendue de la monarchie, & paroître sur les rives de l'Elbe, lorsqu'on le croyoit encore sur les bords du Rhône : courage dans l'exécution, il fut toujours le premier à combattre, toujours le dernier à sortir de la mêlée, *toujours frappant de si rudes coups, qu'il mérita le surnom de* MARTEL : modération dans le succès, il parvint à la souveraine puissance sans meurtres, sans assassinats, sans exils. Son esprit, sa valeur, son activité commencerent sa fortune : sa conduite, sa douceur, son habileté la fixerent.

Ses enfans naturels.

Quelques enfans naturels qui lui survécurent, prouvent qu'avec les qualités du héros, il avoit les foiblesses de l'homme. Il en eut trois, Remy évêque de Rouen, Jerôme pere de Fulrad, fondateur & abbé de saint Quentin, & Bernard qui laissa trois fils, Adelard, Vala & Bernier, tous trois religieux au monastere de Corbie, & deux filles, Gondrade, & Theodrade.

AN. 741.

La premiere prit le voile au couvent de ſainte Croix de Poitiers : la ſeconde, devenue veuve, imita l'exemple de ſa ſœur, & fut abbeſſe de Notre-Dame de Soiſſons. Elle avoit une fille nommée Imme, qui lui ſuccéda dans ſa dignité.

Le pape Grégoire III, dans une lettre à ſaint Boniface, attribue au zele de Charles la converſion des Friſons, des Thuringiens, & de divers peuples de la Germanie. La France doit à la journée de Poitiers la conſervation, ou du moins l'exercice libre de la religion chrétienne : ſans le bras de ce prince, ſans cette intrépide activité qui écraſa les Sarraſins, elle ſe ſeroit peut-être vue forcée d'embraſſer le mahométiſme. Les moines, cependant, & les prêtres ſe ſont efforcés de noircir ſa mémoire. On lit dans une lettre ſynodale attribuée à Hincmar, que ſon corps fut emporté dans les enfers, & qu'à l'ouverture de ſon tombeau on n'avoit trouvé qu'un dragon affreux & d'une puanteur horrible. Ce conte ridicule eſt fondé ſur une révélation de ſaint Eucher d'Orléans ; mais il eſt certain que ce prélat étoit mort avant Charles-Martel : ce ſeul anachroniſme démontre la fauſſeté de l'hiſtoire. On

AN. 741. voit que c'eſt une fable inventée pour intimider ceux des princes qui ſeroient tentés de porter la main ſur les biens de l'égliſe.

Les guerres continuelles que Charles eut à ſoutenir ſoit contre les idolâtres de Germanie, ſoit contre les Mahométans d'Eſpagne, avoient épuiſé le tréſor royal : il ſe vit obligé de recourir aux biens eccléſiaſtiques. Ils étoient devenus immenſes par les indiſcrétes libéralités des fidéles, qui ſe dépouilloient eux-mêmes pour enrichir les miniſtres des autels ; par les ſoins induſtrieux du clergé, qui avoit mis en valeur les terres incultes qu'on lui avoit abandonnés ; par la dixme enfin que les laïques payoient depuis près de deux cens ans. Ce ne fut d'abord qu'une impoſition volontaire, qui devint par la ſuite un tribut forcé. Saint Auguſtin la recommande comme une œuvre de charité : le concile de Tours la propoſe à tous les François ſous la même idée : le ſecond de Mâcon en fait une obligation. Charles crut pouvoir diſpoſer de tant de richeſſes. Il combattoit contre les ennemis de l'égliſe : il étoit juſte qu'elle contribuât aux frais des expéditions qui ſe

faisoient pour sa défense. Mais non content de prendre pour lui les bénéfices les plus considérables, il distribua les évêchés & les abbayes aux principaux seigneurs de son armée, & donna les cures aux officiers subalternes. Cette dispensation ouvrit la porte à de grands désordres. An. 741.

Bientôt les grands siéges, comme Rheims, Vienne & Lyon, se virent dépourvus de pasteurs. Les ecclésiastiques pour n'être point dépouillés, ne se firent point scrupule de porter les armes. Les bénéfices devinrent héréditaires. On les fit entrer dans le commerce : on les partageoit comme les autres biens de famille : on a vu dans certains inventaires vendre les églises, les autels, les cloches, les ornemens, les calices, les croix, les reliques. On a porté l'abus plus loin encore. Lorsqu'on marioit une fille, on lui donnoit pour dot une cure, dont elle affermoit la dixme & le casuel. Il y a des jurisconsultes qui regardent cette libéralité de Charles envers les gens de guerre, comme la véritable époque des dixmes inféodées, c'est-à-dire, tenues comme en fiefs par les seigneurs, ou autres personnes laïques. On ignore

Concile de Châlons.

AN. 741. s'il prévit des ſuites ſi fâcheuſes, ou ſi les ayant prévues, il ſe mit peu en peine de les empêcher. Lorſqu'on repaſſe ſur les différens traits de ſa vie, on voit par-tout le grand homme : on cherche ſouvent le prince chrétien.

Troubles qui ſuivirent ſa mort.

La mort de Charles cauſa de grands troubles. Hildetrude ſa fille ſe déroba de la cour, paſſa le Rhin, & ſe rendit en Baviere, où elle épouſa le duc Odilon. Carloman & Pepin comprirent que cette imprudente démarche de la princeſſe étoit une ſuite des intrigues de Sonnichilde, qui n'étoit pas contente du petit partage de Grifon : ils crurent qu'il falloit s'aſſurer de l'un & de l'autre. Elle en eut avis, & ſe retira dans la ville de Laon. Les princes aſſemblerent auſſi-tôt leurs troupes, & formerent le ſiége de cette place. Sonnichilde fut obligée de ſe rendre à diſcrétion : on l'envoya à l'abbaye de Chelles, dont on lui donna les revenus pour ſa dépenſe. Grifon fut mis en lieu de ſûreté, & enfermé au château de Neuchatel proche des Ardennes. Theodald fils de Grimoald ne fut pas traité avec tant d'égards : il avoit de trop grandes prétentions ; il fut ſacrifié à l'intérêt & à l'ambition.

Idem. ibid.

Les deux princes marcherent enſuite contre Hunauld duc d'Aquitaine, qui malgré ſes ſermens, refuſoit de les reconnoître pour maîtres. Ils le défirent, raſerent le château de Loches, place alors très-forte, déſolerent ſon pays, & le forcerent de ſe ſoumettre aux anciens hommages. Ce fut pendant cette expédition, en un lieu appellé le *Vieux-Poitiers*, qu'ils fixerent à l'amiable les limites de leurs états. Cette grande affaire terminée, Carloman paſſa le Rhin, pénétra juſqu'au Danube, & contraignit les Allemands de demander la paix. Ils ne l'obtinrent qu'en ſe ſoumettant au tribut, & en jurant la même obéiſſance qu'à Charles ſon pere. Dans le même tems naquit au château d'Ingelheim près de Mayence, Charles fils aîné de Pepin, qui par ſes grandes actions mérita le ſur-nom de Charlemagne.

AN. 742.

Ibid.

Tant de proſpérités ne mettoient point les deux freres à couvert des révoltes. Il reſtoit un prétexte aux factieux. Les ducs tributaires ne refuſoient point l'obéiſſance aux rois de France : mais ils ne vouloient point plier ſous le joug des deux princes qui abuſoient de leur autorité, diſoient-

AN. 742.

Fin de l'interregne.

AN. 743. ils, pour opprimer les ſeigneurs, après avoir anéanti la puiſſance royale. Les François de leur côté, accoutumés à avoir un roi, ne leur obéiſſoient qu'à peine. C'eſt ce qui détermina Pepin à faire ceſſer l'interregne. Il éleva ſur le trône un jeune prince, auſſi propre que ſes derniers prédéceſſeurs, à ne porter que le vain titre de roi. Il fut nommé Childéric III.

CHILDÉRIC III.

Childéric eſt proclamé roi. Concile de Leptine.

CHILDÉRIC, ſuivant une ancienne généalogie de nos rois *, étoit fils de Thierri de Chelles. Il ne régna que ſur la Neuſtrie, la Bourgogne, & la Provence. L'Auſtraſie redevint une principauté ſéparée du reſte de la monarchie. Carloman la gouvernoit en ſouverain. On en voit la preuve dans la préface du concile qu'il convoqua cette même année à Leptine. Il y déclare qu'*avec le conſeil de ſa nobleſſe, il a aſſemblé les évêques qui ſont dans ſes états* : expreſſions qui marquent un

* Chronique de Fontenelle. Voyez p. 791 du premiere tom. des Hiſt. Franç. de Duchesne.

pouvoir absolu. Ce concile est remarquable par plusieurs beaux réglemens pour la réformation des mœurs. C'est l'époque de la maniere de compter les années depuis l'incarnation. On datoit auparavant des années du monarque régnant. AN. 743.

Différentes révoltes.

Les princes tributaires de la France n'obéissoient qu'à regret aux enfans de Charles-Martel : tous se liguerent de nouveau contre les deux freres. Les Allemands furent les premiers châtiés. Odilon duc de Baviere, fut défait & forcé de demander la paix, qu'il n'obtint qu'en se soumettant à l'hommage. Théodoric duc des Saxons, assiégé par Carloman dans le château d'Hochsibourg, se vit contraint, pour sauver son pays, de se donner lui-même en ôtage. Hunauld duc d'Aquitaine, obligé de recourir à la clémence de Pepin, donna de l'argent, & jura une fidélité inviolable. Ce prince, sur quelques soupçons, fit crever les yeux à son frere Haton. Les remords vinrent aussi-tôt troubler sa conscience : il entra dans un monastere, sa femme dans un autre, & son fils Gaïfre lui succéda. AN. 744.

AN. 747.

Carloman se retire dans un monastere.

Les Saxons cependant & les Allemands ne pouvoient s'accoutumer à

AN. 747. porter le joug : une nouvelle révolte fut pour les deux freres une nouvelle occasion de triompher. Mais bientôt les Allemands reprirent les armes. Carloman marcha contre eux, les soumit ; & pour retenir par la crainte des supplices ceux que tant de défaites n'avoient pu abbattre, il fit de sanglans exemples de tous les auteurs de la rébellion. C'est le dernier exploit militaire de ce prince. Dégoûté du monde au milieu de ses victoires, il alla à Rome trouver le pape Zacharie, qui lui donna l'habit de moine, & une place dans l'abbaye du Mont-Cassin, où il vécut dans toutes les pratiques de l'obéissance religieuse. Il laissoit des enfans, entr'autres Drogon, qu'il recommanda à son frere. Aucun ne lui succéda dans sa principauté. Une ancienne histoire rapporte qu'ils furent tous rasés & renfermés dans des monasteres par ordre de leur oncle.

Eginard. in Ann. an. 746.

Ann. Metens. ad an. 747.

AN. 748.

Pepin aspire ouvertement à la couronne.

Pepin, devenu maître de toute la France, donna la liberté à son frere Grifon, le combla de caresses, le logea au palais, lui assigna de grosses pensions. Il ne paroissoit occupé que du soin de rendre les peuples heureux. Il avoit établi par-tout des tribunaux

pour faire rendre justice aux personnes opprimées. L'église trouvoit en lui un protecteur, le mérite un rémunérateur, l'innocence un défenseur, le crime & la rébellion un sévere vengeur. Dans cet état de grandeur, de gloire, & de puissance, il songea sérieusement à se faire déclarer roi. Il travailloit à l'exécution de ce grand projet, lorsque tout-à-coup Grifon s'échappa de la cour avec plusieurs jeunes seigneurs François, & se retira chez les Saxons qu'il fit révolter. Pepin accoutumé à vaincre, marcha contre le rebelle, saccagea la Saxe, & força ce nouvel hôte à l'abandonner. Le malheureux fugitif passa dans la Baviere qu'il eut bientôt conquise. Elle étoit gouvernée par Tassillon, enfant de six ans. Le duc des François l'alla chercher dans cette troisieme retraite, le surprit, le battit, le fit prisonnier. Le vainqueur toujours modéré dans ses succès, traita son captif avec beaucoup d'humanité, le ramena en Neustrie, lui donna la ville du Mans & douze comtés. Ce généreux procédé ne fut point capable de toucher le cœur de Grifon : il se sauva une troisieme fois, & alla se jetter entre les

AN. 748.

Ann. Metens.

Eginard. in Ann.

bras de Gaïfre duc d'Aquitaine. Cette fuite n'entraîna aucune suite fâcheuse. La tranquillité de l'empire François n'en fut point troublée. Alors Pepin reprit son premier dessein.

Il est proclamé roi.

Le seul obstacle à son élévation étoit le serment de fidélité que les François avoient prêté à Childéric : il trouva moyen de le lever. On raconte la chose diversement. Les uns, c'est le plus grand nombre, prétendent qu'assuré de l'estime, de l'inclination, & du suffrage de la nation, il lui fit proposer de consulter le pape. Zacharie répondit que celui qui avoit en main l'autorité, pouvoit y joindre le titre de roi. On avoit bien voulu croire que Childéric étoit devenu fou; on se laissa persuader avec la même facilité, que cet oracle délivroit de l'obligation du serment : Pepin fut proclamé roi. Les autres au contraire assurent que Childéric, touché du desir de se donner entiérement à Dieu, abdiqua de son plein gré & du consentement de ses grands vassaux. Les François, par cette retraite, rentroient dans leurs droits de se donner un autre maître : ils élurent Pepin tout d'une voix. Ce sentiment, s'il n'est pas le plus vrai,

AN. 750.

Idem, ibid. ad an. 750.

eſt du moins le plus glorieux au pape, au nouveau monarque, à la nation. Zacharie dans ce ſyſtême n'eſt plus un prévaricateur qui abuſe de la religion des peuples pour conſacrer une injuſtice criante : Pepin ceſſe d'être un uſurpateur odieux qui opprime ſes légitimes maîtres : les François enfin demeurent pleinement juſtifiés du crime de parjure & de félonie. Quoi qu'il en ſoit, Childéric deſcendit du trône, fut raſé, & enfermé au monaſtere de Sithieu *. Il ne ſurvécut que trois ou quatre ans à ſa dépoſition. Il avoit un fils nommé Thierri, qui vécut & mourut ignoré à l'abbaye de Fontenelle, aujourd'hui ſaint Vandrille.

AN. 750.

Le pere le Cointe dans ſes Annales eccléſiaſtiques ſur l'an 752.

Ainſi finit la race des Mérovingiens, après trois cens trente-trois ans de regne depuis Pharamond, & deux cens ſoixante & dix depuis le grand Clovis. Elle a donné trente-ſix rois à la France, dont vingt & un ont régné ſur Paris. Les quatre premiers étoient païens ; les autres furent chrétiens, mais la plûpart de nom plus que de mœurs. On ne voit juſqu'à Clotaire II, que cruauté, férocité, barbarie. Ceux qui

AN. 751.

Fin de la premiere race.

* C'eſt aujourd'hui l'abbaye de ſaint Bertin à ſaint Omer.

AN. 751. l'ont ſuivi firent paroître plus de douceur, de religion, & de bonté. C'eſt cette bonté même qui les a perdus. L'ambition a ſçu en profiter pour les renverſer du trône. On doit ſe défier de ce qu'on a écrit de ces princes ſous le commencement de la ſeconde race. Il falloit juſtifier l'uſurpation. On chargea les Mérovingiens de tous les maux qui avoient déſolé l'empire François : on attribua aux Carlovingiens tout le bien qui s'étoit fait du tems qu'ils gouvernoient ſous le nom de maires du palais.

Fin de la premiere race.



HISTOIRE DE FRANCE.

SECONDE RACE.

PEPIN.



LA fin déplorable de la race des Mérovingiens eſt un de ces exemples auſſi communs que terribles de l'inſtabilité des choſes humaines. L'antiquité de ſon origine qui ſe perd dans les ſiécles les plus reculés, l'éclat de ſes exploits, le nombre de ſes victoires, la grandeur de ſes conquêtes, le reſpect de la nation qui étoit comme paſſé en habitude, l'amour naturel du François pour ſes légitimes maîtres, rien n'a pu la ſauver d'un triſte naufrage. Leçon utile, qui apprend aux rois qu'il eſt un Être tout-puiſſant, qui briſe, quand il AN. 751.

AN. 751.

lui plaît, les ſceptres & les couronnes, & qu'un trône occupé par un prince livré à l'inaction & à la molleſſe, eſt toujours expoſé à être ébranlé. Une nouvelle famille s'éleve ſur les ruines de la maiſon royale de Clovis : elle regne avec gloire : elle ſembloit par mille belles actions avoir effacé l'injuſtice de ſon uſurpation, lorſqu'à ſon tour elle eſt renverſée par les mêmes paſſions qui avoient concouru à ſon aggrandiſſement. Tels ſont les grands événemens que préſente cette ſeconde partie de notre hiſtoire.

Pepin eſt ſacré à Soiſſons.

Secund. continuat. Fred. ſ. 117.

Ce fut à Soiſſons dans une aſſemblée générale de la nation, que Pepin reçut la couronne & les hommages de tout l'empire François. Un auteur contemporain obſerve que ſuivant l'ancienne coutume, la reine Berthe fut élevée avec lui ſur le trône. Il eſt cependant remarquable que juſques-là on ne trouve dans l'hiſtoire aucun veſtige de cet uſage. Il y a toute apparence que c'étoit une nouveauté, imaginée, ſoit pour rendre ſon inauguration plus mémorable, ſoit pour inſpirer aux peuples plus de vénération pour les enfans qu'il avoit eus de cette princeſſe. C'eſt par le même principe

qu'il voulut recevoir l'onction sacrée de la main de saint Boniface, légat du pape & archevêqué de Mayence : trait de politique autant que de religion. C'étoit un moyen de faire regarder son élection comme un ordre du ciel : sa personne en devenoit plus auguste, son pouvoir plus respectable. Cette cérémonie jusqu'alors inusitée en France, se fit dans la cathédrale de Soissons. Elle fut trouvée si avantageuse, que tous les successeurs de Pepin imiterent son exemple. On n'en excepte que Louis le Débonnaire. Ce prince, par ordre de Charlemagne son pere, alla prendre la couronne sur le grand autel de l'église d'Aix-la-Chapelle, se la mit sur la tête, & sans autre consécration, fut reconnu roi de toute la monarchie.

AN. 751.

Eginard. in Ann. ad. ann. 750.

Le sacre se faisoit anciennement par le métropolitain de la province où l'on s'assembloit pour couronner le nouveau monarque. Philippe premier du nom, est aussi le premier de nos rois qui ait été sacré à Rheims. On admire la hardiesse de Gervais de Bélême, archevêque de cette ville, qui osa soutenir devant la cour de ce prince, que lui seul avoit ce droit comme successeur de saint Remy, à qui le pape l'avoit

Depuis quel tems nos rois sont sacrés à Rheims.

donné. On pouvoit lui répondre que cette pieuse cérémonie étoit absolument inconnue sous la premiere race. Cette concession d'ailleurs excédoit le pouvoir des souverains pontifes. C'est en effet de nos rois que l'église de Rheims tient cette glorieuse prérogative. Ce fut Louis le Jeune qui la lui accorda aux instances de la reine Alix sa femme, sœur de Guillaume de Champagne, qui tenoit alors cet illustre siége. Ainsi l'époque de ce privilége ne remonte pas plus haut que le douzieme siécle.

AN. 752.

Pepin défait les Saxons & les Bretons.

Le commencement de ce nouveau regne fut signalé par la défaite des Saxons qui s'étoient révoltés. On désola leurs provinces. Contraints de demander la paix, ils ne l'obtinrent qu'en se soumettant à un tribut annuel de trois cens chevaux. Les Bretons subirent le même sort. Le roi n'eut qu'à se présenter : tout rentra dans l'obéissance. Il étoit en chemin pour cette glorieuse expédition, lorsqu'il apprit que Grifon son frere avoit été tué dans la vallée de Maurienne. On ignore si ce fut par les émissaires du duc d'Aquitaine, qui poursuivoit la vengeance des galanteries de ce prince avec la duchesse sa femme, ou par les gens de Pepin même, qui appré-

Ann. Metens.

Idem continuat. Fredeg. c. 118.

hendoit qu'en paſſant en Italie il n'intéreſſât les Lombards dans ſa querelle.

AN. 755.

Le pape ſe retire en France.

Aſtolphe régnoit ſur cette belliqueuſe nation. Maître de l'exarchat de Ravenne, il entreprit de ſubjuguer Rome. Il fit ſommer cette ville de le reconnoître pour ſon ſouverain, menaçant de porter le fer & le feu ſur ſon territoire, ſi chacun de ſes habitans ne lui payoit tous les ans un ſou d'or. Etienne III étoit alors ſur la chaire de ſaint Pierre. Digne ſucceſſeur des Grégoires & des Zacharies, il pourſuivoit vivement leur projet de ſe faire un état indépendant. L'entrepriſe d'Aſtolphe déconcertoit cet ambitieux deſſein. Mais dans la néceſſité de ſubir le joug, il comprit qu'il valoit mieux obéir aux Grecs dont l'éloignement faiſoit moins ſentir le pouvoir, que de tomber ſous la domination des Lombards, peuples trop voiſins, & trop impérieux. C'eſt ce qui l'obligea de recourir à l'empereur, pour l'engager à prendre les armes en faveur des Romains. Conſtantin, occupé contre les Bulgares, crut qu'il ſuffiſoit pour la majeſté de l'empire, de mettre l'affaire en négociation. Le pape au lieu d'une armée, ne vit arriver qu'un envoyé, nommé

Anaſt. in vita Steph. pap.

AN. 755. Jean le Silentiaire. Les repréſentations de la cour de Conſtantinople n'eurent pas plus de ſuccès que les ambaſſades, les préſens & les prieres du ſouverain pontife. Etienne ne voyoit plus de reſſource que dans la protection du nouveau monarque François. Il lui fit demander la permiſſion de paſſer en France : Pepin la lui accorda, & Aſtolphe n'oſa lui refuſer le paſſage. Le prince Charles, fils aîné du roi, alla au-devant de lui plus de trente lieues, & le conduiſit à Pont-Yon, maiſon royale dans le Pertois.

Comment il eſt reçu.

Le ſouverain pontife fut reçu à la cour de France avec tous les honneurs dûs à l'éminence de ſa dignité. Le bibliothécaire Anaſtaſe parle des choſes anciennes ſuivant les préjugés de ſon ſiécle, lorſqu'il dit que Pepin à l'arrivée d'Etienne ſe proſterna juſqu'en terre, lui jura une entiere obéiſſance, & l'accompagna comme un ſimple écuyer, marchant à pied pendant quelque tems, & tenant ſon cheval par les rênes. On ne reconnoît dans ce récit ni la majeſté de nos anciens rois, ni la modeſtie des papes, lorſqu'ils n'étoient encore que les premiers ſujets de l'empire. Les Annales de

Idem, ibid.

de Metz racontent la chose bien différemment : on y voit qu'Etienne parut à Pont-Yon sous la cendre & le cilice ; qu'il se jetta aux pieds du monarque, le conjurant par les mérites de S. Pierre de délivrer Rome de la tyrannie des Lombards, & qu'il ne se releva qu'après que ce prince l'eut assuré d'une puissante protection : anecdote où avec plus de vraisemblance on ne trouve guère plus de vérité. Un auteur contemporain garde un profond silence sur ces circonstances, d'ailleurs si intéressantes. Il rapporte simplement que le pape fit de grands présens au roi ; qu'il fut reçu avec une joie extrême, & qu'on lui promit un prompt secours.

AN. 753.

Ann. Metens. ad an. 751.

Contin. Fred. c. 119.

Pepin se fait absoudre de son usurpation.

Quoi qu'il en soit, Pepin avoit eu ses vues en laissant venir le souverain pontife en France. La cérémonie de son sacre, en adoucissant aux yeux des peuples ce que son entreprise avoit d'injuste & d'odieux, n'avoit pu calmer les remords de sa conscience. Il se voyoit à couvert sous le manteau de la religion, des attentats auxquels les usurpateurs sont presque toujours exposés ; mais il ne pouvoit se dissimuler à lui-même qu'il n'étoit monté sur le trône que par un parjure. C'est l'ex-

Théophan. chron. édit. Eup. p. 337.

pression de Theophane. Il se jetta aux pieds du pape, & il le pria de l'absoudre du crime qu'il avoit commis, en manquant de fidélité à son légitime souverain. Etienne ayant besoin de lui pour l'opposer aux Lombards, lui accorda sans peine ce qu'il demandoit.

AN. 754.

Pepin se fait sacrer par le pape.

Le monarque cependant ne trouva pas la même facilité pour un autre projet qu'il méditoit. Il avoit dessein de répudier sa femme; on ne sçait pour quelles raisons: le pape l'en dissuada, & fit tant que Pepin oubliant ses mécontentemens, ou ses nouvelles amours, ne pensa plus qu'à donner ses ordres pour les préparatifs de son nouveau sacre. Il voyoit l'impression que la présence d'Etienne faisoit sur tous les esprits: il crut qu'étant couronné de sa main, il en deviendroit encore plus respectable à la nation. L'église de saint Denis fut choisie pour le lieu de cette solemnité. Pepin y reçut une seconde fois l'onction sacrée des rois, & avec lui la reine Berthe & ses deux fils, Charles & Carloman. Le souverain pontife termina cette cérémonie par une excommunication qu'il fulmina contre les seigneurs qui à l'avenir songeroient à faire passer la cou-

Anastas. ibid.

Eginard.

ronne dans une autre famille ; & pour engager plus efficacement les princes François à faire la guerre aux Lombards, il les déclara publiquement patrices de Rome. C'est ainsi que ces deux hommes habiles faisoient jouer tous les ressorts de la politique, l'un pour affermir son trône à l'ombre de la puissance des clefs, l'autre pour acquérir une domination temporelle à la faveur d'une autorité purement spirituelle.

Carloman vient en France pour traverser les négociations du pape.

Le premier soin du monarque François, après la nouvelle cérémonie de son sacre, fut d'assembler un parlement à Crecy-sur-Oise, pour y faire résoudre la guerre contre les Lombards. Ce ne fut pas sans une extrême surprise qu'on y vit paroître le même Carloman, frere aîné de Pepin, qui après avoir abdiqué une couronne, s'étoit enseveli sous l'habit de moine dans l'abbaye du Mont-Cassin. Le roi de Lombardie, qui craignoit qu'Etienne ne fît déclarer les François contre lui, avoit envoyé ce prince pour traverser ses négociations. Le saint religieux obéit à son souverain contre les intérêts du pape : exemple d'autant plus admirable, qu'il est plus rare. Le souvenir du rang qu'il avoit tenu dans

Ann. Metens.

Eginard in Annal.

AN. 754. la monarchie, sa naissance, ses vertus, tout jusqu'à l'humiliation de son état, donnoit un grand poids à ses raisons. Il parla pour Astolphe avec tant de force & d'éloquence, qu'il fut arrêté qu'avant de prendre les armes, on lui enverroit des ambassadeurs pour le porter à la paix. Cette marque du crédit de Carloman fit ombrage à Pepin. Il en conféra avec le souverain pontife : tous deux de concert le firent enfermer dans un monastere à Vienne, où il mourut la même année. L'enléyement de ses enfans qui furent aussi-tôt rasés & confinés dans l'obscurité d'un couvent, fit naître d'étranges soupçons sur cette mort si prompte ; on imagina qu'il avoit été immolé à la crainte & à l'ambition du roi son frere.

Secund. continuat. Fred.

AN. 755.

Pepin déclare la guerre aux Lombards.

Le prince Lombard reçut les ambassadeurs François avec tous les égards dûs aux ministres d'un puissant état. Il consentit de sacrifier ses prétentions sur Rome : il offroit de ne plus inquiéter ses habitans ; mais il ne voulut rendre ni l'exarchat, ni la Pentapole, que le pape réclamoit comme la dépouille d'un hérétique. Pepin ne laissa pas de lui envoyer une seconde ambassade : elle n'eut pas plus

Annal. Fuld. ad an. 756.

de ſuccès que la premiere. La guerre fut enfin réſolue. C'eſt alors que le roi & les deux princes ſes enfans, du conſentement des Seigneurs, firent à l'égliſe de ſaint Pierre cette célebre donation, qui a donné commencement à la puiſſance temporelle de la cour de Rome. Elle comprenoit ſous le nom de l'Exarchat, Ravenne, Adria, Ferrare, Imole, Fayence, Forli & ſix autres villes avec leurs dépendances ; & ſous celui de la Pentapole, Rimini, Peſaro, Fano, Sinigaille & Ancone, avec pluſieurs autres petites places. Le monarque ſe mit auſſi-tôt en marche pour conquérir par la force des armes une principauté qu'il venoit d'accorder par pure généroſité. Les Alpes ne lui opposerent qu'une foible barriere. Le Pas de Suze fut forcé, l'armée des Lombards taillée en piéces, la Lombardie déſolée, & Pavie aſſiégée.

AN. 755.

Anaſt. in vita Steph. pap.

Aſtolphe s'y étoit enfermé avec ſes meilleures troupes. La crainte de ſuccomber à la fin ſous l'effort des François, lui fit promettre tout ce qu'on voulut. Il donna pour ſûreté de ſa parole quarante ôtages choiſis parmi les principaux ſeigneurs de ſes états, & conſentit que le pape ſe mît en poſ-

Paix entre Pepin & Aſtolphe.

Idem, ibid. session de Narni. Pepin crut qu'avec de tels gages le Lombard n'oseroit violer ses sermens. La saison étoit avancée : il appréhendoit que la neige ne lui fermât le passage des Alpes : il reprit aussi-tôt le chemin de la France, ne laissant en Italie que l'abbé Fulrade, avec ordre de recevoir d'Astolphe toutes les villes de l'exarchat & de la Pentapole, pour les remettre entre les mains du souverain Pontife. Mais bien-tôt l'éloignement du vainqueur ranima toute l'audace du vaincu.

AN. 756.

Pepin repasse les Alpes & met le pape en possession de l'exarchat de Ravenne & de la Pentapole.

Le roi de Lombardie, outré qu'Etienne lui eût attiré de si puissans ennemis, recula sous différens prétextes, l'évacuation des places qu'il devoit rendre, fit sous main des préparatifs pour se mettre en état de résister aux François, & levant enfin le masque, recommença ouvertement ses courses sur le territoire de Rome, *Ann. Metens.* qu'il investit le premier jour de Janvier. Pepin, sur cette nouvelle, repasse les Alpes avec la même célérité & le même succès que l'année précédente, défait les Lombards, délivre Rome, forme le siége de Pavie, & le pousse si vivement, que le malheureux Astolphe, pour sauver sa cou-

ronne, demande la paix aux conditions qu'il plaira au vainqueur de lui imposer. Il se reconnut vassal du monarque François, se soumit à un tribut annuel de douze mille sols d'or, & jura de rendre au pape l'Exarchat & la Pentapole. L'abbé Fulrade fut encore commis pour l'exécution de ce traité. On lui livra vingt-deux places, dont il remit les clefs sur le tombeau de saint Pierre, avec la donation qui en avoit été faite à l'église par le roi Pepin, quoique toujours sous la souveraineté de la couronne de France.

AN. 756.

Secund. continuat. Fredeg.

Concile de Vernon.

Le monarque François, au retour de cette glorieuse expédition, convoqua un concile à Vernon-sur Seine : il étoit composé de tous les prélats des Gaules. Il y fut ordonné que tous les ans on tiendroit deux synodes nationaux, l'un au printems devant le roi, l'autre en automne en telle ville qu'il plairoit aux évêques. On y fit plusieurs beaux réglemens sur la discipline. Le cinquieme sur-tout est très-remarquable; il est conçu en ces termes : « Si les abbés ou les » abbesses menent une vie peu édifiante, l'évêque diocésain doit travailler » à leur correction : s'il ne peut les ré- » duire, le métropolitain est tenu d'y

Conc. tom. 6.

AN. 756.

» mettre ordre : ſi on lui réſiſte, l'aſ-
» ſemblée publique en ordonnera : ſi
» les coupables mépriſent le juge-
» ment de l'aſſemblée, elle pourra
» les dépoſer, & en choiſir de plus
» dignes par l'ordre du roi, ou du con-
» ſentement des religieux. » Ce décret eſt une preuve non équivoque de l'autorité qu'ont naturellement les rois pour la manutention de la diſcipline & l'obſervation des ſaints canons. On y voit encore que, malgré tant d'exemptions accordées aux monaſteres, la hiérarchie ne ſe croyoit point dépouillée du droit d'inſpection ſur la conduite des moines : droit qu'elle tient de ſon inſtitution : droit par conſéquent impreſcriptible & inaliénable. On croit que ce fut cette même année que Pepin transféra l'aſſemblée générale du premier de Mars au premier de Mai. La cavalerie ſous ſon regne commençoit à s'introduire dans les armées Françoiſes : la néceſſité de trouver des fourages fit remettre la diéte à une ſaiſon plus commode.

AN. 757.

Parlement de Compiégne.

Pepin au plus haut point de la gloire, jouiſſoit en paix de l'admiration de toute l'Europe. Didier, à l'ombre de ſa protection, venoit d'obtenir la

couronne de Lombardie : le pape lui devoit un grand état : l'empereur briguoit son alliance, & n'oublioit rien pour le mettre dans ses intérêts. Ce fut ce moment de triomphe qu'il choisit pour convoquer un parlement à Compiégne. On y fit quelques réglemens sur les mariages. La lépre fut jugée une cause de dissolution. Mais on permit à la partie saine de se remarier. Ce qui fait voir que cette maladie étoit alors très-commune. Le jeune Tassillon, duc de Baviere & neveu du roi, parut dans cette assemblée pour faire hommage de son duché. Il prêta serment de fidélité, non-seulement au monarque regnant, mais aux deux princes ses enfans, qui avoient reçu l'onction sacrée des rois. La diéte étoit sur le point de se séparer, lorsqu'on y vit arriver de nouveaux ambassadeurs de Constantinople. Ils apportoient de magnifiques présens, entr'autres, une orgue. C'est la premiere qui ait paru en France. Pepin en fit don à l'église de S. Corneille de Compiégne. Toutes ces attentions de Constantin Copronyme ne produisirent aucun effet : le prince François y répondit par de grandes civilités ; mais il persista toujours à main-

Continuat. Fredeg.

Ann. Metens.

tenir le pape dans la possession de l'Exarchat & de la Pentapole.

AN. 757.

Pepin dompte les Saxons, les Esclavons, & les Lombards.

La mort d'Etienne, arrivée sur ces entrefaites, n'apporta aucun changement dans les affaires. Le diacre Paul son frere, lui succéda dans sa dignité, & dans l'application à en augmenter le pouvoir. Il ne se vit pas plutôt sur la chaire de S. Pierre, qu'il écrivit au roi pour l'assurer de sa fidélité & lui demander sa protection. Il ne fut pas long-tems sans avoir besoin du secours qu'il réclamoit. Les Saxons s'étoient révoltés. Pepin marcha contre eux, leur donna plusieurs combats, les battit par-tout, & en fit un si horrible carnage, que pour éviter leur perte entiere, ils se soumirent à tout ce qu'il voulut. Le bruit de cet exploit porta la consternation dans les cours étrangeres. Le roi des Esclavons offrit un tribut, & se reconnut vassal de la France. Le prince Lombard imita son exemple. Il s'étoit prévalu de la circonstance, pour se jetter sur les terres du pape. La nouvelle du retour de Pepin, une ambassade, de simples menaces suffirent pour le réprimer. Il restitua au souverain pontife tout ce qu'il avoit usurpé sur lui, le dédom-

Eginard.

Codex. Carol. Ep. 2.

magea des ravages qu'il avoit faits sur le patrimoine de S. Pierre, & lui remit encore quelques places cédées par le traité de Pavie. La reconnoissance égala le bienfait. Paul ne négligeoit aucune occasion de plaire au roi. Il sçavoit que Pepin se faisoit une affaire sérieuse des plus petites choses qui concernoient le culte extérieur de la religion : il lui envoya des chantres de l'église romaine, pour instruire ceux du palais. Il joignit à cet envoi quelques livres de géographie, d'orthographe & de grammaire, la dialectique d'Aristote, & les Œuvres de S. Denis l'aréopagite. C'étoient les curiosités de ce tems-là. Un autre présent, qui ne parut ni moins rare, ni moins extraordinaire, fut une horloge nocturne, c'est-à-dire, qui ne dépendoit point du soleil. L'histoire ne dit point si elle avoit des roues comme les nôtres, ni si le sable ou l'eau la faisoient aller.

AN. 757.

Epist. Pauli ad Pippin. p. 25. 45, in cod. Carol.

Tout fléchissoit sous le joug du victorieux monarque. Narbonne, après un blocus de trois ans, venoit de se soumettre à son empire, sans autre condition que de pouvoir vivre suivant ses loix, c'est-à-dire, suivant le droit Romain qu'on avoit toujours

AN. 759, 60, 61.

Guerre contre le duc d'Aquitaine.

suivi, & qu'on suit encore aujourd'hui dans la Septimanie. Le seul Gaïfre, duc d'Aquitaine, osa lui résister. Ce prince avoit usurpé les biens de plusieurs églises, qui étoient sous la protection de la France. Le roi le fit sommer de les restituer, & sur son refus passa la Loire à la tête d'une puissante armée. Il n'eut besoin que de paroître, tout plia. Le duc se soumit; donna des ôtages, & Pepin se retira. Mais bientôt Gaïfre oublia ses sermens. Humbert, comte de Bourges, & Blandin comte d'Auvergne, se jetterent par ses ordres sur la Bourgogne, où ils mirent tout à feu & à sang. Le monarque François tenoit un parlement à Duren près de Juliers. Il rassemble promptement ses troupes, fond sur les états du rebelle, enleve le château de Bourbon, prend Chantelle, emporte Clermont en Auvergne, & après avoir ravagé tout le pays jusqu'à Limoges, repasse la Loire, chargé d'un riche butin, & mene son armée en quartier d'hiver.

AN. 759, 60, 61.

Eginard in Annal.

Continuat. Fred. c. 125.

AN. 762.

La saison permettoit à peine de se mettre en campagne, qu'il marcha droit à Bourges, dont il forma le siége. La place, quoique très-forte, ne put résister à l'ardeur de ses troupes : elle

fut prise d'assaut. Mais le vainqueur usa de clémence, fit réparer promptement les murailles de la ville, & y mit une nombreuse garnison. Le château de Thouars passoit alors pour imprenable. Pepin l'attaqua avec tant de vigueur, qu'en peu de jours il fut emporté, brûlé & rasé. Le duc d'Aquitaine, forcé de s'enfuir devant un si redoutable ennemi, essaya de l'obliger à faire diversion, en envoyant divers détachemens pour porter le fer & le feu sur les terres de France. L'un sous la conduite du comte Maucion, son parent, se jetta dans la Septimanie: l'autre sous le commandement du comte d'Auvergne, entra dans la Bourgogne: un troisiéme sous les ordres du comte de Poitiers, s'avança jusqu'à Tours. Ils furent tous défaits, & leurs commandants tués.

AN. 762.
Mem. c. 126.
c. 127.

Le malheureux Gaïfre sembloit toucher à sa perte. Pepin, rentré pour la quatrieme fois dans le duché d'Aquitaine, avoit pénétré jusqu'à Cahors; mais la désertion du jeune Tassillon son neveu, lui fit suspendre le cours de ses conquêtes. Ce duc sollicité par Didier, s'échappa de l'armée de son oncle, & se retira en Baviere, où il épousa Luitberge, fille du prince

AN. 763, 764.
Eginard in Annal.

Lombard. Cette fuite précipitée, cette alliance, les discours séditieux du fugitif, ne pouvoient manquer d'être suspects. Le roi craignit une ligue secrete, & crut que le meilleur moyen d'empêcher quelque grand mouvement, étoit de ramener son armée en France. Cette démarche eut tout le succès qu'il en attendoit. Tassillon s'imagina que le dessein du monarque étoit de venir fondre à l'improviste sur son duché. Il s'humilia : Pepin, à la priere du pape, lui pardonna. Il reprit alors son premier projet, & repassa la Loire pour la cinquieme fois, résolu de poursuivre le duc jusques dans ses derniers retranchemens.

AN. 765, 66, 67, 68. Gaïfre manquoit de troupes pour garder toutes ses places. Il prit le parti de faire démanteler les plus considérables, ne se réservant que les châteaux situés sur les montagnes les plus escarpées & sur des rochers inaccessibles. Pepin se saisit de ces villes abandonnées, en releva les murailles, & y mit de fortes garnisons. C'étoit une nouvelle maniere de faire la guerre : le duc comprit tout ce qu'elle lui annonçoit de funeste. Il sortit enfin de sa retraite, & vint présenter la bataille au roi. Mais il fut défait, & n'échappa

Continuat. de Fred. c. 150.

qu'à peine à la faveur des ténebres de la nuit. Dès-lors tout fléchit sous la puissance du vainqueur. Toulouse, Albi, Nismes, Maguelone, Beziers lui ouvrirent leurs portes. Toutes les villes du Gevaudan, tous les forts de la Garonne, Turenne dans le Limosin, Scorail & Peirace dans l'Auvergne, imiterent cet exemple, & se soumirent à ses loix. Remistain, oncle de Gaïfre, après s'être donné aux François, s'étoit jetté de nouveau dans le parti de son neveu : il fut pris & amené au roi qui le fit pendre. Les Gascons, sur le point d'être forcés, implorerent sa clémence, lui donnerent des ôtages, jurerent de lui être fidéles & aux deux princes ses enfans. L'infortuné duc cependant, abandonné de tout le monde, erroit de caverne en caverne : il fut tué dans sa fuite par ses propres soldats, qui s'ennuyoient de la guerre. Ainsi finit la principauté d'Aquitaine, qui de ce moment fut réunie à la couronne.

AN. 765, 66, 67, 68.

Eginard. in Annal.

La mort du pape Paul causa dans ce même tems une étrange révolution à Rome. Un laïc, nommé Constantin, fut élevé sur la chaire de S. Pierre. Le peuple se souleva contre lui : il eut les yeux crevés. On s'assembla pour procéder à une élection canonique :

Etrange révolution à Rome.

Anast. in vita Steph. IV.

tous les suffrages se réunirent en faveur d'Etienne IV, homme d'une grande érudition, mais fort peu versé dans la science du monde, avec lequel il n'avoit eu jusqu'alors aucun commerce. On lui conseilla de se mettre sous la protection de Pepin: politique qui avoit si bien réussi à ses prédécesseurs. Il suivit ce salutaire avis, & lui députa Sergius, trésorier de l'église romaine, pour l'assurer de sa fidélité, & lui demander la continuation de ses bontés pour le S. siége. L'ambassadeur à son arrivée, trouva la France dans un grand deuil: elle venoit de perdre son roi.

AN. 768.

Mort du roi Pepin.

Ce monarque, plus épuisé de fatigues que de vieillesse, fut pris de la fiévre à Saintes. On le conduisit au tombeau de S. Martin, sur lequel il fit d'ardentes prieres. De-là on le transporta à S. Denis, où il mourut d'une hydropisie, la cinquante-quatrieme année de son âge, la dix-septieme de son regne, la vingt-sixieme de son gouvernement. Il fut enterré au même lieu à la porte de l'église, ainsi qu'il l'avoit ordonné, le visage contre terre, & dans la situation d'un pénitent: pour expier, dit l'abbé Suger, les usurpations de son pere sur les ecclésiastiques. Il avoit épousé Berthe ou Ber-

AN. 768.

Annales de S. Bertin.

trade, surnommé *au grand pié*, fille de Charibert comte de Laon. Il en eut quatre fils : Charlemagne qui lui succéda au royaume de Neustrie : Carloman qui régna sur l'Austrasie : Pepin qui mourut âgé de trois ans : Gilles qui se fit religieux au monastere de S. Sylvestre; & trois filles, Rothaïde, Adelaïde, & Gisele. Les deux premieres moururent très-jeunes : la troisieme prit le voile à l'abbaye de Chelles. L'empereur la fit demander pour son fils aîné, & le roi de Lombardie pour l'héritier présomptif de sa couronne. Tous deux furent refusés : celui-ci par des vues de politique, celui-là par principe de religion. Il y en a qui lui donnent encore cinq ou six autres fils & autant de filles : entr'autres Berthe, qui fut mariée à Milon comte d'Angers, pere de l'invulnérable Roland, & Chiltrude femme de René comte de Genes, digne mere du fameux Oger le Danois.

Son caractere.

Theophan. p. 337.

Ce fut un prince grand en paix comme en guerre. *Il est le premier qui soit devenu roi des François autrement que par le droit de la naissance.* C'est la réflexion de Theophane. Elle présente l'idée d'un usurpateur : idée toujours odieuse, mais effacée par

AN. 768. tant de belles actions, qu'il n'eſt preſque plus permis de le regarder que comme un des plus glorieux monarques qui ait jamais régné ſur la France. Il oſa détrôner ſon roi : c'eſt une tache à ſa mémoire. Mais de tous les moyens qui peuvent conduire un particulier au trône, il employa les moins violens : il parvint à la couronne ſans meurtres, ſans aſſaſſinats, ſans exils : c'eſt l'éloge des grandes qualités de ſon eſprit & de ſon cœur. Il eut à combattre tout à la fois la fierté des grands, l'orgueil des princes tributaires, l'amour naturel des François pour la maiſon royale, & ſur-tout ce religieux ſcrupule où les retenoit le ſerment prêté à Childéric. Il ſçut vaincre toutes ces difficultés. Il ſubjugua les premiers par l'admiration de ſes vertus : il réduiſit les ſeconds par la force des armes : il captiva les derniers par la douceur & la ſageſſe de ſon adminiſtration.

Monté ſur le trône, il s'y ſoutint par les mêmes voies qui l'y avoient élevé. Il eſt peu de rois qui ayent donné à la nobleſſe plus de part dans le gouvernement : ſoit politique, ſoit convention, il lui communiquoit les affaires les plus importantes de l'état.

Mais plus il affectoit de paroître dépendant, plus il acquéroit d'autorité. Maître abſolu de toutes les délibérations, ſa volonté fut toujours la regle des déciſions. L'éclat de ſes victoires, celui de ſes conquêtes, ſon application conſtante à rendre ſes ſujets heureux, la protection qu'il accorda à l'égliſe, le zele qu'il témoigna toujours pour la propagation & l'affermiſſement de la vraie foi, firent tellement oublier l'injuſtice de ſon uſurpation, qu'on ne vit durant tout ſon regne, ni ſoulevement, ni faction. Ce tableau, fidéle portrait du regne de Pepin, eſt en même tems celui du génie le plus ſublime, du courage le plus intrépide, de la prudence la plus conſommée, de toutes les vertus enfin civiles & militaires. Il eût pu paſſer pour le plus grand roi du monde, s'il n'avoit eu pour pere un Charles-Martel, & pour fils un Charlemagne. Il égala le premier dont il fut le fidéle imitateur : il ne fut ſurpaſſé que par le ſecond, auquel il eut la gloire de ſervir d'exemple.

AN. 768.

On lui donna le ſurnom de Bref, parce qu'il étoit d'une petite taille. Quelques courtiſans en firent le ſujet de leurs plaiſanteries. Il en fut infor-

AN. 768.

Monach. San-gal. l. 2, c. 23.

mé, & résolut d'établir son autorité par quelque coup extraordinaire. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Il donnoit à l'abbaye de Ferrieres le divertissement du combat d'un taureau avec un lion. Déja ce dernier avoit renversé son adversaire, lorsque Pepin se tournant vers les seigneurs : *Qui de vous*, leur dit-il, *se sent assez de courage pour aller ou séparer ou tuer ces furieux animaux ?* La seule proposition les fit frémir : personne ne répondit. *Ce sera donc moi*, reprit froidement le monarque. Il tire en même tems son sabre, saute dans l'arene, va droit au lion, lui coupe la gorge, & sans perdre de tems, décharge un si rude coup sur le taureau, qu'il lui abbat la tête. Toute la cour demeura étonnée de cette force prodigieuse & de cette hardiesse inouie. Les auteurs de la raillerie furent confondus. *David étoit pétit*, leur dit le roi avec une fierté héroïque, *mais il terrassa l'orgueilleux géant qui avoit osé le mépriser.* Tous s'écrierent qu'il méritoit l'empire du monde.

On voit par ce trait d'histoire, que le combat des bêtes féroces étoit un divertissement commun sous nos anciens rois. Non-seulement ils le donnoient au peuple, mais souvent ils le

prenoient en particulier dans l'enceinte de leur palais. Les cours plénieres faisoient aussi une partie de leurs amusemens. C'est ainsi qu'on appelloit ces fameuses assemblées, où sur l'invitation du roi, tous les seigneurs étoient obligés de se trouver. On les tenoit deux fois l'an, à Noël & à Pâques. Le sujet étoit pour l'ordinaire un mariage, ou quelques grandes réjouissances; la durée, une semaine; le lieu, tantôt le palais du prince, tantôt une ville célebre, quelquefois une pleine campagne, toujours un endroit vaste, & capable de loger commodément toute la noblesse du royaume. La cérémonie ouvroit par une messe solemnelle. Le célébrant avant l'épître mettoit la couronne sur la tête du roi, qui ne la quittoit qu'en se couchant. Le monarque durant tout le tems de la fête, ne mangeoit qu'en public. Les évêques & les ducs les plus distingués avoient l'honneur d'être assis à sa table. Il y en avoit une seconde pour les abbés, les comtes & autres seigneurs : la profusion, plus que la délicatesse, régnoit sur l'une & sur l'autre. Chaque service étoit relevé au son des flûtes & des hautbois. Lorsqu'on servoit l'entremets, vingt hé-

AN. 768.

Ducange, Differt. 4, sur le regne de S. Louis.

rauts d'armes, tenant chacun à la main
AN. 768. une riche coupe, crioient trois fois, *Largesse du plus puissant des rois*, & semoient l'or & l'argent, que le peuple ramassoit avec de grandes acclamations. Mille fanfares annonçoient & célébroient cette distribution.

Les divertissemens de l'après-dinée étoient la pêche, le jeu, la chasse, les danseurs de corde, les plaisantains ou farceurs, les jongleurs ou vielleurs, & les pantomimes. Ces derniers sur-tout excelloient dans leur art. Ils avoient un talent admirable pour instruire des chiens, des ours, des singes. Ils les formoient à imiter toutes sortes de gestes, d'actions, de postures, & leur faisoient jouer une partie de leurs piéces. Ces spectacles toujours très-couteux pour le prince, n'étoient pas un des moindres ornemens de ces assemblées. La fête sans eux eût paru peu agréable. Tel étoit le goût du tems. On peut dire que le regne des Carlovingiens fut celui des cours plénieres. Elles étoient magnifiques sous Charlemagne. On y voyoit arriver de toute la vaste étendue de son empire, des ducs & des comtes, qui eux-mêmes étoient suivis d'une cour brillante, & faisoient une dépense égale à celle des rois.

AN. 768.

Cette magnificence alla toujours en décroiſſant depuis Charles le Simple. Louis d'Outre-mer ſon fils, & Lothaire ſon petit-fils, avoient ſi peu de revenu, qu'ils ne ſe trouverent pas en état de donner ces ſuperbes fètes. Hugues Capet les rétablit : Robert les continua : ſaint Louis, tout modeſte qu'il étoit, y portoit la ſomptuoſité juſqu'à une eſpece d'excès : Charles VII les abolit. Les guerres contre les Anglois lui ſervirent de prétexte : la vraie raiſon fut qu'elles étoient extrêmement à charge à l'état. La nobleſſe s'y ruinoit au jeu : le monarque y épuiſoit ſes tréſors. Chaque fois il étoit obligé d'habiller ſes officiers, ceux de la reine & des princes. De-là eſt venu le mot de *livrée* : parce qu'on *livroit* ces habits aux frais du roi. Cette dépenſe, celle de la table & des équipages, les libéralités enfin qu'il étoit forcé de faire au peuple & aux grands du royaume, montoient à des ſommes immenſes. S'il ſe trouvoit ſur ſon buffet quelque vaſe de prix, s'il y avoit à ſa couronne quelque diamant rare & curieux, l'uſage exigeoit qu'il en fit préſent à quelqu'un. Une ſage œconomie fit ſupprimer ces aſſem-

blées plus fastueuses qu'utiles. Il y eut cependant toujours des fêtes à la cour : mais avec plus de galanteries, plus de politesse, plus de goût; on n'y retrouva ni cette grandeur, ni cette richesse, ni cette majesté qui éclatoient dans les anciennes cours plénieres.

CHARLEMAGNE.

L'EMPIRE François étendu jusqu'à la mer Baltique en Allemagne, jusqu'à l'Ebre en Espagne, jusqu'au Volturne en Italie : la couronne impériale d'Occident affermie dans la maison royale de France : le royaume illustré pendant quarante-six ans par un glorieux enchaînement de victoires : la nation policée par les loix les plus sages : les lettres ressuscitées, les arts rétablis, cultivés, protégés : c'est en peu de mots le précis, & l'éloge du regne à jamais mémorable de Charlemagne, ou Charles le Grand.

AN. 769.

Partage de la monarchie entre Charles & Carloman.

Pepin, par un pressentiment de cette grandeur, lui avoit laissé l'Austrasie. Il ne falloit rien moins qu'un pareil héros pour dompter les nations Germaniques, toujours indociles au joug, & pour donner ordre aux affai-

res

res, d'Italie, où il prévoyoit de grands mouvemens. Carloman, ſuivant cette diſpoſition, devoit avoir la Bourgogne, la Provence, la Gothie, aujourd'hui le Languedoc, l'Alſace, l'Allemagne & une partie de l'Aquitaine. On ne voit dans tout ceci aucune mention de la Neuſtrie, l'une des plus belles portions de l'empire François : telle eſt la négligence des auteurs de ce tems. Mais cette derniere volonté du feu roi ne fut point exécutée. Les ſeigneurs, ſans y avoir égard, s'aſſemblerent pour procéder à un nouveau partage. On donna à Charles la Neuſtrie, la Bourgogne & l'Aquitaine. Carloman eut l'Auſtraſie & toute la France Germanique. Les deux freres furent couronnés en un même jour ; l'aîné à Noyon, le cadet à Soiſſons.

AN. 769.

Continuat. Fredeg.

Egin. in vita Carol. Magn.

Bientôt l'ambition brouilla les deux jeunes rois. On voit dès cette même année Charles en poſſeſſion d'une partie de l'Auſtraſie. Il ſeroit difficile de donner aucune raiſon de cette infraction au dernier traité d'accommodement. Les hiſtoriens n'ont pas jugé à propos de nous en inſtruire. Mais il paroît que Carloman en conçut le reſſentiment le plus vif. La guerre paroiſſoit

AN. 770.

Révolte d'Aquitaine.

Hadrian. 1, epiſt. 47, in cod. Carol.

An. 770. inévitable. Un ennemi auquel on ne devoit pas penser, fut pour eux un pressant motif de réconciliation. Le pere du malheureux Gaïfre, Hunauld, qui s'étoit fait moine après avoir abdiqué ses états, sortit tout-à-coup de sa retraite, se mit à la tête de quelques troupes, souleva toute l'Aquitaine, & engagea les Gascons dans sa révolte. Charles qui avoit eu cette province dans son partage, prit des mesures pour étouffer promptement la rébellion. Il ménagea une entrevue avec son frere. Carloman consentit de le suivre dans cette expédition. Mais soit jalousie, soit mauvais conseil, il le quitta brusquement, & il ramena son armée en Austrasie. Cette désertion ne rallentit point la marche de Charles. Le rebelle, au seul bruit de son approche, alla se cacher au fond de la Gascogne : il ne put y trouver un asyle. Les Gascons effrayés des menaces du vainqueur, se soumirent à sa domination, & lui livrerent Hunauld, qui fut étroitement enfermé. Charles pour assurer sa nouvelle conquête, fit bâtir sur la Dordogne ce fameux fort ou château qu'on appelloit autrefois Franciat, qu'on nomme aujourd'hui Fronsac.

Eginard. in Annal.

Didier cependant brouilloit en Italie, & Taſſillon en Baviere. Le bruit de cet exploit les fit trembler. Le jeune Charles leur parut auſſi redoutable que Pepin. Le duc, malgré ſon indocilité, prit le parti d'une humble ſoumiſſion. Le prince Lombard, malgré des nœuds indiſſolubles, mit tout en œuvre pour s'attacher le jeune conquérant par une double alliance. Il avoit un fils & une fille : il réſolut de marier le premier à la princeſſe Giſele, ſœur des deux rois, & de faire épouſer la ſeconde au vainqueur d'Aquitaine. Ce monarque étoit engagé avec Himiltrude, dont il avoit eu un fils. Mais le divorce n'étoit point une affaire dans ces anciens tems. Rien de plus relâché que la morale du concile de Verberies * ſur une matiere ſi importante. On y voit des maximes & des déciſions qui donnent de mortelles atteintes à l'indiſſolubilité de l'union la plus ſacrée dans les idées de la politique & de la religion. Quoi qu'il en ſoit, la reine Berthe ſe mit en tête de faire réuſſir le projet du Lombard. Elle n'ignoroit pas que ſes conſeils influoient

AN. 770.

Charles épouſe la fille de Didier.

Concil. Verberies, t. 1, concil. Gall.

* Verberies étoit une maiſon royale auprès de Compiégne. Ce concile fut tenu ſous Pepin, l'an 752.

beaucoup sur l'esprit de Carloman. Elle crut qu'en le mettant dans les intérêts de son fils aîné, elle contiendroit tout à la fois, & le duc de Baviere, qui abandonné à lui-même n'oseroit rien entreprendre, & le roi d'Austrasie, qui n'ayant plus cet appui, se trouveroit hors d'état de troubler la tranquillité de l'empire François.

AN. 770.

Le pape s'oppose à cette alliance.

Le pape instruit de cette négociation, n'oublia rien pour la traverser. Raison, prétextes, invectives, menaces, tout fut employé. Il écrivit aux deux rois une lettre aussi longue que pathétique, où il insiste beaucoup sur l'indissolubilité des nœuds du mariage. Il y peint les Lombards comme une nation méprisable, infecte, couverte de la plus horrible lépre, sans foi, sans loi, sans religion. De-là il conclut que cette alliance deshonoreroit l'illustre & noble maison de France. *Quelle société*, dit-il, *entre la lumiere & les ténébres ? Quelle liaison du fidéle avec l'infidéle?* Si on ne sçavoit d'ailleurs que depuis plus de cent cinquante ans la Lombardie étoit catholique, on croiroit qu'il s'agit ici d'un peuple barbare, ennemi de Dieu & de la vraie religion. Mais toutes ces applications étoient ajustées aux inté-

Epist. 45, in cod. Carol.

rêts du pontife : elles lui paroissoient solides, pourvu qu'elles pussent servir à empêcher une union qu'il prévoyoit devoir être funeste à la grandeur Romaine. Il finit sa lettre par mille anathêmes lancés contre quiconque entreprendra d'y contrevenir. La cour de France fit peu d'attention aux prieres & aux remontrances d'Etienne. On se contenta, pour adoucir son chagrin, de lui faire restituer quelques places, que Didier lui avoit enlevées. La princesse de Lombardie fut amenée en France, & Charles l'épousa. Mais bientôt il la répudia pour des infirmités secretes, qui la rendoient incapable d'avoir des enfans, & donna le nom & le rang de reine à Hildegarde, qui étoit d'une très-noble famille de la nation des Suéves.

AN. 770.

Monach. Sangal. l. 2, c. 25.

Carloman, au milieu de ces mouvemens, mourut à Samancy près de Laon, & fut enterré à l'abbaye de saint Remi de Rheims, qu'il avoit comblée de ses bienfaits. Il laissoit deux fils, Pepin & Siagre : aucun ne lui succéda. Les Austrasiens, enchantés des grandes qualités du roi de Neustrie, vinrent le trouver à Carbonnac où il tenoit un parlement, & le reconnurent pour

AN. 771.

Mort de Carloman.

AN. 771.

Egin. in vita Carol. Magn.

leur ſouverain. La reine Gerberge, craignant pour ſes enfans le même traitement que Pepin avoit fait autrefois à ceux de ſon frere, s'enfuit avec eux chez le roi de Lombardie. Ce prince la reçut avec tout l'empreſſement d'un homme qui ne cherchoit qu'un prétexte pour venger l'affront fait à ſa fille. Bientôt ſa cour devint l'aſyle de tous les ennemis du monarque François. Hunauld, échappé de ſa priſon, s'y retira vers le même tems. On y vit auſſi arriver pluſieurs ſeigneurs d'Auſtraſie, entr'autres Anchaire, que quelques-uns, avec aſſez de fondement, prétendent être ce fameux Oger, ſi vanté dans nos anciens romans. Didier commençoit à former de grands projets; mais il trouva ſa perte où il avoit cru trouver ſa grandeur & ſa ſûreté.

AN. 772.

Guerre contre les Saxons.

Charles n'ignoroit pas les intrigues du Lombard; mais un ennemi plus redoutable lui en fit ſuſpendre la vengeance. Les Saxons, tant de fois vaincus, jamais domptés, l'obligerent à porter ſes armes au-delà du Rhin. Le deſſein du monarque étoit moins de les ſoumettre à ſon empire, que de les réduire ſous l'humble joug de l'évangile. Il n'en vint à bout qu'après une guerre

de trente-trois ans : guerre la plus sanglante, mais en même tems une des plus glorieuses qu'ait jamais eu la monarchie. La Saxe qui en fut le théatre, comprenoit en ce tems-là toute cette étendue de l'Allemagne, qui est bornée à l'occident par l'océan Germanique, au nord par la mer Septentrionale, à l'orient par la Boheme, au midi par cette contrée qui s'étend depuis l'Issel jusqu'au Mein. Le voisinage de l'ancienne France, l'avidité de piller, la multitude de ses ducs, tous également indépendans l'un de l'autre, un peuple aussi brave que nombreux, la haine du christianisme & de ceux qui le professoient, l'amour de la liberté, l'inquiétude, la férocité de la nation, tout rendoit ses révoltes plus fréquentes & plus redoutables. Une nouvelle incursion de ces peuples sur les terres de l'empire François, fut le sujet de cette premiere guerre. AN. 772. *Idem, ibid.*

Le roi entra dans leur pays, où il mit tout à feu & à sang. Leur fierté n'en fut point ébranlée : ils oserent lui présenter la bataille : ils furent entiérement défaits. Dès-lors tout plia sous le joug du vainqueur. Le château d'Eresbourg, l'une de leurs plus fortes places, *Idem, ibid.*

AN. 772. ne lui opposa qu'une foible résistance. On y voyoit un temple bâti en l'honneur d'Irminsul : Charles le fit démolir, & l'idole fut brisée. Elle représentoit un Dieu élevé sur une colonne. Il avoit le corps armé, à la main droite un étendard où étoit peinte une rose, à la main gauche une balance, un ours sur la poitrine, un lion sur son bouclier. On n'est point d'accord sur son nom. Les uns prétendent que c'étoit Mars; les autres, que c'étoit Mercure; quelques-uns, que c'étoit le fameux Arminius, ce généreux défenseur de la liberté Germanique. On fut trois jours à détruire ce célébre monument, où l'on trouva des richesses immenses, superstitieuses offrandes d'un peuple crédule & aveugle. De-là le monarque s'avança jusqu'au Veser, où les Saxons vinrent implorer sa clémence. Il leur pardonna, & se contenta de douze ôtages pour sûreté de leur soumission. L'Italie l'appelloit à une nouvelle conquête.

AN. 773. Guerre d'Italie.

Le pape Etienne étoit mort : Adrien, homme d'une fermeté égale à sa naissance, venoit de lui succéder. Il ne fut pas plutôt élevé à cette grande dignité, qu'il envoya redemander à Didier les

places qu'il retenoit encore du patrimoine de ſaint Pierre. Ce prince, au lieu de lui répondre, s'avança du côté de Rome à la tête d'une puiſſante armée. Il menoit avec lui les enfans de Carloman, & vouloit obliger le pape à les ſacrer rois d'Auſtraſie. Mais Adrien, perſuadé que le ſeul moyen d'échapper à la domination des Lombards, étoit de ménager la protection du monarque François, refuſa conſtamment de couronner les deux jeunes princes. Il ſçut en habile politique ſe prévaloir auprès de Charles de cette marque de ſon zele & de ſon attachement. Il lui écrivit lettres ſur lettres pour lui demander un prompt ſecours. Le roi avoit peine à ſe déterminer à cette guerre. Il fit faire à Didier des propoſitions ſi avantageuſes, qu'il s'imagina qu'on le craignoit. Il ne devint que plus fier. Charles alors marcha contre lui, mais avec un ſi puiſſant corps de troupes, qu'on put bien juger qu'il s'agiſſoit moins de ſecourir Rome, que de conquerir le royaume de Lombardie.

AN. 773.

Anaſt. in Adrian.

Les Alpes l'arrêterent quelque tems: il en trouva tous les paſſages étroitement gardés. Mais enfin il s'ouvre une entrée par où l'ennemi craignoit le

Paul. Diac. l. 4, hiſt. Longobard.

moins, fond à l'improviste sur les
AN. 773. Lombards, & les met en déroute. Didier se sauve dans Pavie qu'il croyoit imprénable : Adalgise son fils s'enferme dans Vérone avec la veuve de Carloman & les deux princes ses fils : Char-
Egin. & alii. les forme en même tems le siége de ces deux importantes places. Celui de Vérone ne fut pas de longue durée. Le jeune Lombard, dans la crainte de tomber entre les mains des François, s'échappa de nuit, monta sur un vaisseau, & s'enfuit à Constantinople. Les assiégés se voyant abandonnés du fils de leur souverain, ouvrirent leurs portes aux François, & livrerent au roi la reine Gerberge & ses deux enfans. On les conduisit en France : c'est tout ce qu'on sçait de leur destinée. L'aîné, nommé Pepin, ne paroît plus dans notre histoire. Le cadet, appellé Siagre, avoit aussi disparu : il doit sa renaissance à un ancien manuscrit de l'abbaye de saint Pons de Nice, envoyé au célebre M. Bossuet évêque de Meaux. Il contient la vie de ce prince, écrite par un auteur du tems. On y voit qu'il obligea son oncle à fonder cette abbaye, où il se fit religieux. Il y vécut si saintement, que le pape Adrien,

touché de la pureté de ses mœurs, l'en retira pour le faire évêque de Nice. Il a été mis au nombre des saints.

AN. 774.

Didier témoigna plus de courage à la défense de sa capitale. La force de la place, l'abondance de toutes les choses nécessaires pour une vigoureuse résistance, le nombre & la valeur des troupes qui s'y étoient enfermées, la présence enfin du souverain qui combattoit pour sa couronne, tout fit juger au roi, que le tems seul le rendroit maître de Pavie. C'est ce qui le détermina à changer le siége en blocus. Il profita de cette espèce d'inaction, pour satisfaire à sa dévotion, & visiter le tombeau des saints apôtres. Il laissa le commandement de son armée à son oncle Bernard, & prit le chemin de Rome, accompagné d'un grand nombre de courtisans, d'évêques, de ducs, & de comtes. Son équipage étoit magnifique, mais tel qu'il convient à un grand monarque dans une paix profonde : il n'avoit qu'une garde fort médiocre. Cette confiance lui subjugua tous les cœurs.

Paul. Diac. Ibid.

Tout Rome sortit au-devant de lui, les magistrats avec leurs étendards, marques de leur dignité, les femmes & les enfans avec des palmes & des ra-

Anast. ibid.

AN. 774. meaux d'oliviers, le clergé avec les croix & les bannieres, qu'on ne portoit que devant les patrices Romains. Chacun s'empressoit de voir son libérateur. Il avoit alors trente ans, la taille haute, le port majestueux, la démarche noble, libre, assurée, le visage fort agréable, le nez un peu aquilain, les yeux grands, pleins de feu, la chevelure très-belle, l'air riant, & dans toute sa personne mille graces naturelles. Il mit pied à terre, à la vue de l'église de saint Pierre, & fut reçu dans le vestibule par le pape, qui l'y attendoit en habits pontificaux. Ils s'embrasserent tendrement. Le roi prit la droite, & présentant la main au souverain pontife, ils entrerent dans l'église aux acclamations de tout le peuple, tout le clergé chantant à haute voix : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.*

Adrien ne perdoit pas de vue ses intérêts : il sçut profiter de la circonstance pour assurer sa domination naissante. Il conjura le roi de se souvenir de la donation faite par son pere à l'église de saint Pierre. Charles se la fit lire, & la confirma de sa main, c'est-à-dire, de sa marque : car il est à observer que ce prince, l'un des plus sçavans hommes

Egin in vita Carol. Magn.

de ſon ſiécle, ne ſçavoit pas écrire. Le généreux monarque, pour prix d'une ſi riche offrande, ne remporta de ce voyage que le code des ſaints canons dont ſe ſervoit l'égliſe Romaine. Il comprenoit tous ceux que Denis le Petit avoit recueillis dans le ſixieme ſiécle, c'eſt-à-dire, les cinquante premiers de ceux qu'on attribue fauſſement aux apôtres; ceux de Nicée, d'Ancyre, de Néocéſarée, de Gangre, d'Antioche, de Laodicée, de Conſtantinople, de Chalcedoine, de Sardes, & de quelques conciles d'Afrique. Il y avoit ajoûté les épîtres des papes, depuis Sirice juſqu'à Hormiſdas. Ce code, avec les lettres de Grégoire II, & les fauſſes décrétales que fit un nommé Iſidore, fut juſques bien avant dans la troiſieme race, tout le droit eccléſiaſtique François. Il eſt dédié au libérateur de Rome. L'épître préliminaire, ouvrage d'Adrien, eſt un poëme à la louange de Charles : chaque vers commence par une lettre de ſon nom.

Fin du royaume des Lombards.

Le roi, de retour devant Pavie, preſſa vivement le ſiége. Déja la famine & les maladies qui en ſont les ſuites, excitoient de furieux murmures dans la ville. Hunauld étoit régardé comme l'auteur de la guerre : il fut tué

AN. 774.

Eginard. in Annal.

dans une sédition. Didier, dans cette crise violente, commençoit à craindre pour sa personne : il se vit contraint de fléchir. Il se remit avec sa femme, sa fille, & ses trésors à la discrétion du vainqueur. On l'envoya en France, où il fut forcé de se faire moine. Quelques-uns prétendent qu'il fut relégué à Liége, & qu'il mourut depuis à l'abbaye de Corbie. Tout se soumit, à l'exemple de la capitale. Charles se fit couronner roi de Lombardie ; titre qu'il prit toujours dans les actes publics, & sur quelques-unes de ses monnoies.

Anselm. Leodiens.

Sigebertus.

Nouveau royaume d'Italie. Son étendue.

Ainsi finit le regne des Lombards, après avoir duré deux cents six ans. Une nouvelle monarchie s'éleva sur ses ruines : on lui donna par la suite le nom de royaume d'Italie. Il comprenoit non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui le Piémont, le Montferrat, l'état de Genes, le Parmesan, le Modénois, la Toscane, le Milanez, le Bressan, le Véronese, & le Frioul ; mais encore tout ce que le roi Charles avoit abandonné au pape, c'est-à-dire, l'exarchat de Ravennes, la Pentapole, la Sabine, Terracine, les duchés de Spolete & de Bénévent, la Marche d'Ancone, le Ferrarois, le Bolonez, & si l'on en croit Anastase le Bibliothé-

caire, l'Isle de Corse, les provinces de Venise & d'Istrie, le Mantouan, & le duché de Reggio. Il est à remarquer que ce religieux prince, en augmentant le domaine utile des papes, avoit sçu en resserrer l'autorité temporelle dans les justes bornes qui conviennent à une puissance subalterne. Tout se passoit dans Rome par les ordres absolus du roi. Les monnoies y étoient frappées à son coin : les actes publics s'y datoient des années de son regne : on appelloit à ses officiers des jugemens que les souverains pontifes rendoient à l'égard de leurs vassaux : les papes eux-mêmes avoient recours à la justice du monarque François dans leurs affaires personnelles. On en voit un exemple frappant dans ce qui arriva à l'égard de Leon III.

AN. 774.

In cod. Carolin. epist. 51, 52, &c.

Tel étoit l'état des affaires d'Italie, lorsqu'une nouvelle révolte des Saxons rappella Charles au fond de la Germanie. Cette indocile nation ne le vit pas plutôt occupé au-delà des Alpes, qu'elle vint fondre sur la Hesse où elle fit de grands dégâts, ruina Buriabourg sur l'Oder, pilla Deventer sur l'Issel, surprit & rasa le château d'Eresbourg. Le roi, sur cette nouvelle, marcha avec tant de diligence, qu'il étoit à

AN. 775.

Revolte des Saxons.

Ingelheim ſur le Rhin, qu'on le croyoit encore à Pavie. La victoire ſuivit conſtamment ſes étendards. Le fort de Sigebourg fut emporté, le château d'Eresbourg relevé & de nouveau fortifié, les Saxons défaits & pouſſés ſi vivement juſqu'au-delà du Veſer, qu'ils vinrent à leur ordinaire implorer la clémence du monarque. Charles n'ignoroit pas que cette ſoumiſſion ne tendoit qu'à l'éloigner de leur pays; mais les nouvelles qu'il reçut de Lombardie, le déterminerent de ſe contenter de ces hommages & de ces ſermens forcés.

Eginard. in Annal. & alii.

AN. 776.

Conjuration des Lombards en faveur d'Adalgiſe, fils de Didier.

Le fils de Didier s'étoit retiré à Conſtantinople. L'empereur lui fit l'accueil le plus obligeant, l'honora de la dignité de patrice, & lui promit une flotte & une armée, s'il pouvoit engager dans ſes intérêts quelques puiſſans ſeigneurs de Lombardie. Le jeune prince entretenoit des liaiſons en Italie : il eut le ſecret d'attirer à ſon parti Rotgaud, duc de Frioul. Charles fut inſtruit de cette intrigue par les lettres du pape, à qui le hazard l'avoit fait découvrir. L'importance de la choſe ne permettoit aucun retardement. Il part malgré la rigueur de la ſaiſon, fond ſur les états du vaſſal rebelle, le défait en bataille rangée, le prend priſonnier, lui fait couper la tête,

Idem, ibid.

Ann. Metenſ.

& diſſipe tous les mouvemens d'Italie. Le duc de Spolete, celui de Bénévent, & le gouverneur de Chiuſi étoient entrés ſecretement dans la conjuration : ils proteſterent hautement de leur fidélité. Charles, content de cet exemple de ſévérité, voulut bien les croire innocens. Le Frioul étoit un pays d'une extrême conſéquence, parce qu'il tenoit en ſujétion l'Allemagne, la Lombardie, & la mer Adriatique : il donna ce duché à un ſeigneur François, nommé Henri, à qui il ſe fioit beaucoup; & après avoir établi des gouverneurs & des juges de la nation dans toutes les villes de ſon nouveau royaume, il repaſſa en Germanie, où ſa préſence étoit devenue néceſſaire.

An. 776.

Troiſiéme révolte des Saxons.

Les Saxons le ſçurent à peine engagé dans les Alpes, qu'oubliant tous leurs ſermens, ils coururent aux armes, emporterent le château d'Eresbourg, le raſerent, & vinrent mettre le ſiége devant Sigebourg. Ils en furent repouſſés avec un horrible carnage. On les pourſuivit juſques ſur les bords de la Lippe. Ce fut là que Charles les joignit. La préſence du héros répandit la conſternation dans tous les cœurs. Ils s'avancerent au-devant de lui, non avec la contenance d'un ennemi qui veut ré-

Idem, ibid.

ſiſter, mais dans l'humble poſture d'un coupable qui ſollicite ſon pardon. Dès qu'il parut, ils ſe proſternerent, demandant miſéricorde & le baptême. C'étoit ce qu'il deſiroit le plus ardemment. Cette apparence de converſion déſarma ſa colere : il leur fit grace. Il s'étoit emparé de Paderborn en Weſtphalie. Il deſtina cette ville pour le lieu

AN. 777. de l'aſſemblée générale, qu'il avoit réſolu de convoquer au mois de Mai de l'année ſuivante. Tous les ſeigneurs Saxons y furent mandés. La plûpart s'y rendirent : pluſieurs y reçurent le baptême, tous y jurerent une fidélité inviolable : les uns & les autres ſe ſoumettant à la perte de leurs biens, à l'eſclavage même, s'ils violoient les ordonnances du prince, ou les engagemens ſacrés qu'ils venoient de prendre. Le ſeul Vitikind, cet inflexible défenſeur de la liberté de ſon pays, refuſa de s'y trouver. C'étoit un des plus grands capitaines de ſon ſiécle, & l'ennemi le plns irréconciliable des François : il ſe retira en Danemarck, d'où bientôt nous le verrons revenir pour ſoulever de nouveau la Saxe.

AN. 778. Charles paſſe en Eſpagne.

Ce fut dans cette même aſſemblée que Charles donna audience à pluſieurs émirs, ou princes Maures, qui

AN. 778.

venoient lui offrir une nouvelle occasion d'acquérir de la gloire, & d'augmenter ses états. Les Sarrasins d'Espagne avoient secoué le joug du calife d'Orient. Chaque gouverneur s'étoit fait souverain dans sa province. Abderame le plus puissant d'entr'eux, menaçoit de les subjuguer tous. Ibinalarabi qui régnoit dans Sarragosse, & plusieurs autres petits rois voisins, craignant de tomber sous sa domination, passerent en France pour implorer le secours du monarque, & se donnerent à lui avec toutes les villes de leur dépendance. Charles douta d'abord si ces infidéles méritoient qu'il prît les armes en leur faveur; mais il espera qu'à cette occasion il pourroit procurer de grands avantages à la religion. Cette considération l'emporta. Il assemble ses troupes, passe les Pyrénées, assiége & prend Pampelune dont il fait abbattre les murailles, s'empare de Sarragosse, délivre les chrétiens du tribut qu'ils payoient aux Maures, reçoit les hommages & les ôtages de tous les petits princes Sarrasins qui avoient reclamé sa protection, & reprend le chemin de la France, comblé d'honneurs & de gloire.

Idem, ibid.

Journée de Roncevaux.

Il marchoit avec la confiance d'un vainqueur dans les défilés des monta-

AN. 778. gnes. Déja il étoit paſſé avec toute l'armée, & il ne reſtoit plus qu'une partie de ſon arriere-garde. Elle avançoit avec la même aſſurance, lorſque les Gaſcons qui s'étoient mis en embuſcade dans le haut d'un bois, la chargerent ſi bruſquement & avec tant de furie, qu'ils la mirent en piéces. Les bagages furent pillés, & pluſieurs braves ſeigneurs tués. Le fameux Roland y périt. Les romans racontent de lui des choſes merveilleuſes : l'hiſtoire nous dit ſimplement qu'il étoit gouverneur des côtes de la mer Britannique. C'eſt ce qu'on appelle la journée de Ronceveaux, journée ſi célébre dans les faſtes de l'Eſpagne. Elle triomphe de cette défaite : elle ſe vante d'avoir vaincu Charlemagne & ſes douze pairs. Mais quelle victoire, que celle où le vaincu impoſe la loi ? La crainte de ſon juſte reſſentiment répand la terreur dans tout le pays : on lui fait d'humbles ſoumiſſions : on lui livre une partie des coupables, qu'il fait ſévérement punir : la Navarre, l'Aragon, tout ce qu'on appelloit alors la Marche d'Eſpagne, demeurent fidéles au tribut : Gironne, Ampurias, Urgel, & Barcelone obéiſſent conſtamment aux gouverneurs François qu'il

Idem, ibid.

y a établis pour veiller ſur les démarches des Sarraſins. On reconnoît à ces traits un prince conquérant, dont les équipages ont pu être volés par des brigands : on y cherche en vain ce malheureux roi, dont on ſuppoſe la gloire flétrie par un ignominieux échec. Quoi qu'il en ſoit, ce fameux voyage a ſervi de matiere aux contes de l'archevêque Turpin. Les Sarraſins ſont les géants que Charles défit : les grands exploits de Roland ſon neveu, & mille autres faits fabuleux ont leur origine dans cette glorieuſe expéditions des François. AN. 778.

Quatrieme révolte des Saxons.

Tant de fatigues ſembloient demander du repos. Mais il étoit de la deſtinée de ce prince d'avoir toujours les armes à la main, & de ſignaler chaque ſaiſon par de nouveaux triomphes. Vitikind, de retour dans ſa patrie, avoit rallumé toute la fureur des Saxons. Ils s'avancerent juſqu'au Rhin, ravageant tout le pays depuis Duitz vis-à-vis Cologne, juſqu'à Coblents, pillant les égliſes, brûlant les monaſteres, violant les vierges conſacrées à Dieu, & paſſant au fil de l'épée tout ce qui ſe rencontroit ſur leur paſſage, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Charles

Idem, ibid.

AN. 778. étoit à Auxerre, lorſqu'il apprit cette nouvelle révolte : il détacha promptement les François orientaux & les Allemands, avec ordre de marcher à grandes journées pour couper l'ennemi avant qu'il ſe fût retiré. Ils ne purent le joindre que ſur les bords de l'Eder dans la Heſſe, en un lieu appellé Liheſi. Le combat fut des plus meurtriers. Mais enfin les Saxons furent menés ſi rudement, que n'ayant ni la force de réſiſter, ni la liberté de fuir, ils demeurerent preſque tous ſur le champ de bataille. On ne fit point de quartier : les excès qu'ils venoient de commettre ſur le Rhin, ne méritoient aucun ménagement.

AN. 789.

Capitulaire d'Hériſtal.

Tom. 11. Concil. Gall.

La ſaiſon ne permit pas de les pouſſer plus loin. Le monarque, en attendant qu'il pût les aller châtier en perſonne, aſſembla un parlement dans ſon palais d'Hériſtal. Il étoit composé, ſuivant la coutume, d'évêques, d'abbés, & de ſeigneurs. On y fit pluſieurs beaux réglemens, ou capitulaires, pour la police tant eccléſiaſtique que ſéculiere. Les plus remarquables regardent les franchiſes des égliſes & le vol. Le droit d'aſyle étoit ſujet à mille abus. On n'oſa pas autoriſer la vio-

lence, pour arracher le coupable du lieu ſaint; mais on défendit de donner aucune nourriture à ceux qui, pour crime capital viendroient ſe réfugier aux pieds des autels. C'étoit donner une furieuſe atteinte au privilége de l'immunité eccléſiaſtique: privilége dont les évêques étoient extrêmement jaloux. Ils firent de vains efforts pour parer ce coup. La raiſon ſoutenue de l'autorité l'emporta ſur le préjugé fortifié de l'amour-propre: on régla qu'un premier larcin ſeroit puni de la perte d'un œil: on condamna pour un ſecond à avoir le nez coupé: la mort fut décernée pour peine du troiſiéme.

Can. 8.

Can. 9, 11, 12, 24.

L'aſſemblée étoit à peine ſéparée, que Charles paſſa le Rhin à la tête d'une nombreuſe armée. Les Saxons oſerent l'attendre ſur les bords de la Lippe: il les tailla en piéces, & s'avança juſqu'au Veſer, où les députés de la nation vinrent lui réitérer des ſermens qu'ils avoient mille fois violés. Il leur pardonna de nouveau; mais il exigea qu'ils recevroient chez eux des évêques & des prêtres, & leur fit promettre qu'au printems prochain ils ſe trouveroient tous à la diéte qu'il indiquoit dès ce moment à Horheim ſur les bords

Charles pardonne aux Saxons.

An. Moiſſiac.

de l'Onacre. Ils furent fidéles à leur parole. On y prit toutes les mesures que la prudence peut inspirer pour arrêter toutes les révoltes, & plusieurs y reçurent le baptême. Ce n'étoit qu'une conversion simulée : le roi affecta de s'en contenter. Quelques brouilleries & de grands desseins sur ses enfans le rappelloient dans ses états d'Italie.

AN. 781.

Charles passe en Italie.

Les Grecs arrêtoient depuis longtems les revenus de quelques patrimoines de saint Pierre, qui étoient dans la province de Naples. Le pape usa de représailles, & s'empara de Terracine. On mit l'affaire en négociation. *Les Imperiaux.* dans cet intervalle reprirent tout ce qu'on leur avoit enlevé. Dès-lors les conférences furent rompues. La cour de Constantinople ne voulut plus entendre parler ni de restitution ni d'accommodement. Le souverain pontife pria le roi de lui envoyer un de ses généraux, avec ordre de lever une armée des milices du pays, pour lui faire rendre justice. Il l'avertissoit en même tems que le duc de Bénévent entretenoit toujours des liaisons avec le prince Adalgise. Charles qui projettoit de grandes choses pour l'établissement de sa famille, lui écrivit

Epist. 64 in Cod. Carolin.

écrivit qu'avant la fin de l'année il se rendroit lui-même en Italie. Il avoit quatre fils, Pepin né d'un premier lit, Charles, Carloman, & Louis, tous trois enfans de la reine Hildegarde. La Neustrie, la Bourgogne & l'Austrasie devoient être le partage des aînés : il songeoit à prendre des mesures pour assurer aux deux cadets une partie de sa succession. C'est dans cette vue qu'il les mit de ce voyage. Il partit de Vorms, suivi d'une cour aussi nombreuse que brillante, & arriva en Lombardie sur la fin de l'automne. Sa seule présence dissipa les mouvemens des factieux, & tous les démêlés avec l'empire furent terminés à la satisfaction d'Adrien.

AN. 781.

Pepin est proclamé roi d'Italie, & Louis roi d'Aquitaine.

Le monarque avoit passé l'hiver à Pavie : il alla célebrer les fêtes de Pâque à Rome. Il y fut reçu avec tous les honneurs que des sujets doivent à leur souverain, & avec toute la joie qu'inspire la présence d'un libérateur. Le pape à sa priere baptisa Carloman, le nomma Pepin, le couronna roi de Lombardie, & sacra le prince Louis roi d'Aquitaine. Le premier de ces deux royaumes s'étendoit, comme on l'a dit, depuis les Alpes jusqu'à la riviere d'Ofante : on y ajouta le duché

Annal, Eginard. & alii.

AN. 781.

de Baviere. Le ſecond comprenoit le Poitou, l'Auvergne, le Perigord, le Limouſin, le Languedoc, & la Gaſcogne. Le nouveau roi d'Italie demeura dans ſes états. Milan devint le ſiége de ſon empire, & Ravennes ſon ſéjour le plus ordinaire. Le jeune Louis fut ramené en France, porté dans un berceau : il n'avoit alors que trois ans. On lui fit faire à Orleans des armes & des habits proportionnés à ſon âge & à ſa taille. On le mit à cheval, & dans cet équipage on le conduiſit en Aquitaine, où il reçut les hommages des grands & du peuple.

Charles établit une académie dans ſon palais.

Ce fut dans ce voyage d'Italie que Charles eut de longues conférences avec Alcuin, Anglois célebre par ſon ſçavoir & ſa vertu. Les grandes qualités du monarque l'attirerent en France; & les bontés dont il l'honora, l'y fixerent. Le roi par ſon conſeil établit dans ſon palais une académie qui devint le modele de pluſieurs autres. Elle avoit pour objet l'étude des belles-lettres, & pour fin de les faire fleurir dans toute l'étendue de l'empire François. Ce grand prince ſe faiſoit honneur d'être membre de cette ſociété auſſi utile qu'agréable. Il aſſiſtoit

In Epiſt. Alcuin. tom. 1.

à toutes les assemblées, & donnoit son avis sur toutes sortes de matieres. Le sujet le plus ordinaire de leurs dissertations étoit la dialectique, la rhétorique, & l'astronomie. Le monarque sur-tout aimoit à étudier le ciel & le cours des astres. On trouve dans ses annales des observations astronomiques fort curieuses. Tout ce que la cour avoit de beaux esprits & de sçavans, fut admis dans cette illustre compagnie. Chacun des associés prit un nom particulier, qui caractérisoit ou ses inclinations, ou son goût pour quelque auteur fameux dans l'antiquité : le roi choisit celui de David. *Je suis demeuré seul à la maison*, dit Alcuin dans une lettre à l'archevêque de Mayence : *Vous, Dametas, vous voilà en Saxe, Homere est en Italie, Candidus en Angleterre.... Dieu veuille nous ramener bientôt David, & tous ceux qui suivent ce prince victorieux.*

AN. 781.

Epist. 28.

La France retira de grands avantages de ces sçavantes conférences. Elle leur doit la renaissance des arts & des sciences. La tyrannie des maires du palais les avoit relégués dans une honteuse obscurité : Charles les rappella par ses bienfaits, les fit monter avec lui sur le trône ; & par la protection

Il fait ouvrir des écoles publiques.

AN. 781. conſtante qu'il leur accorda, il merita le glorieux titre de Reſtaurateur des lettres. Il avoit amené d'Italie des maîtres d'arithmétique & de grammaire : il les diſperſa en différentes villes de ſes états. Bientôt on vit paroître un capitulaire qui ordonnoit d'ouvrir des écoles dans les égliſes cathédrales & dans les abbayes les plus riches. On y vint en foule pour apprendre la théologie & les humanités. Les eccléſiaſtiques alors commencerent à entendre l'écriture ſainte & les moines leur pſeautier. Il y en a qui regardent cet établiſſement comme l'époque de la fondation de l'univerſité de Paris, la premiere & la plus célebre de toute l'Europe.

In capitul. Aquiſgran.

Tom. II. Concil. Gall.

Il introduit en France le chant Grégorien & la liturgie Romaine.

Charles ne trouva pas tout-à-fait la même docilité pour quelques uſages qu'il voulut établir en France. La pſalmodie eſt très-ancienne dans l'égliſe ; mais juſques bien avant dans le quatrieme ſiécle, c'étoit moins un chant, qu'une prononciation plus pathétique & plus ferme. Le pape S. Gregoire, qui avoit quelques notions de muſique, réforma ce chant trop uniforme, trop lourd, & par-là même très-ennuyeux. Toutes les égliſes d'Italie avoient adopté cette nouvelle metho-

de : celles de France s'obstinerent à conserver l'ancienne. On s'y piquoit de chanter aussi-bien qu'à Rome. Les chantres du roi se moquoient de ceux du pape : ces derniers à leur tour se railloient de ceux du palais. On en vint à un défi : Charles prononça en faveur des Romains, & ordonna que dans toutes les églises de son royaume on suivroit le chant Grégorien. Quelques-unes obéirent : d'autres ne prirent qu'une partie de ce chant, & le mêlerent avec le leur. Ce mêlange subsista long-tems, & l'on continua de s'en servir à l'ordinaire pour les pseaumes & les antiennes. Le monarque entreprit aussi d'introduire dans ses états la liturgie ou la messe selon l'usage de Rome : il y trouva de grandes difficultés. Le clergé de France, jaloux des anciennes coutumes, s'y opposa d'abord comme à une nouveauté ; mais enfin l'autorité du roi prévalut sur quelques-uns : les autres firent un mêlange de deux liturgies, de la Gallicane & de la Romaine, & le calme fut rétabli.

AN. 781.

Monach. Engolism. in vita Carol. Magn.

Ce prince, après avoir donné ordre aux affaires d'Italie, revint en Saxe, où il avoit résolu de convoquer son parlement. Il le tint dans son

AN. 782, 783.

camp ſur les bords de la Lippe. Ce fut là qu'il donna audience aux ambaſſadeurs des Danois, des Huns, & des Abares. Ils venoient le complimenter, & lui demander la paix & ſon amitié : il les leur accorda, à condition qu'ils n'inquiéteroient point ſes ſujets. On s'appliqua ſur-tout dans cette aſſemblée à chercher les moyens d'étouffer toute ſemence de révolte. On croyoit avoir pris les meſures les plus efficaces pour réprimer la férocité de ces peuples indomptables; mais l'armée de France avoit à peine repaſſé le Rhin, que Vitikind les ſouleva de nouveau. Charles, occupé à d'autres affaires, envoya contre eux trois de ſes lieutenans. Ils furent joints par le comte Teuderic, ſeigneur François, allié à la maiſon royale. C'étoit un capitaine de grande réputation. Mais ſon merite, par la jalouſie qu'il inſpira, devint funeſte aux armes Françoiſes. Les trois généraux craignant qu'on ne lui attribuât l'honneur de la victoire, réſolurent de donner ſans l'avertir. Ils décampent avec précipitation, s'avancent vers les Saxons qui étoient campés au pied de la montagne de Sintal proche du Ve-

AN. 782, 783.

Annal. Egin.

Nouvelle révolte des Saxons.

Ibid.

An. 782, 783.

ſer, & les attaquent avec toute la confiance que peut inſpirer l'habitude de vaincre. Les rebelles cependant ſoutiennent vigoureuſement le premier choc, s'étendent promptement à droit & à gauche, prennent les François en flanc, les rompent, & en font un horrible carnage. Le peu qui ſe ſauva, ne trouva de retraite que dans le camp de Teuderic. Il y périt quantité d'officiers & de perſonnes de marque, entre autres Geilon, connétable du roi.

Dignité du connetable.

Cette charge commençoit à devenir conſidérable, quoiqu'elle ne fût point encore parvenue à ce haut point de grandeur & de puiſſance, où elle a été élevée dans la ſuite. Le connétable étoit originairement ce qu'eſt aujourd'hui le grand écuyer; il avoit ſoin de l'écurie & des chevaux du roi. Il y avoit ſous lui deux officiers, qu'on appelloit maréchaux : leurs fonctions répondoient à celles du premier écuyer. Quelques-uns d'eux ſe ſont tellement diſtingués par leur valeur & leur prudence, que nos rois les ont employés dans les affaires les plus importantes de l'état, & leur ont confié le commandement de leurs armées & de leurs flottes. Mais ce n'é-

AN. 782, 783.

toit qu'une commiſſion paſſagere. Ce fut Mathieu II du nom, ſeigneur de Montmorency, qui mit la dignité de connétable au premier degré des honneurs militaires, ſous les regnes de Philippe Auguſte, de Louis VIII, & de ſaint Louis. Celles des maréchaux s'eſt illuſtrée à proportion : elle eſt même devenue, par l'extinction de la premiere, le plus haut grade où l'on puiſſe parvenir par la guerre. Le connétable étoit le chef des armées & de tous les conſeils. Il avoit le pas ſur le chancelier, même au parlement. C'étoit lui qui nommoit les officiers, qui donnoit l'ordre aux troupes, & qui décidoit de toutes les batailles. Le roi même, ſi l'on en croit un ancien titre de la chambre des comptes de Paris, *ne devoit ordonner de nul fait de guerre ſans ſon conſentement.* Cette charge étant venue à vaquer par la mort du connétable de Leſdiguierres, fut ſupprimée par lettres du roi Louis XIII.

AN. 784, 785.

Mort de la reine Hildegarde.

Charles n'apprit la défaite de ſes généraux, qu'avec un extrême chagrin. Il étoit peu accoutumé à de pareilles nouvelles. Il marcha ſans tarder à la tête d'un nouveau corps de troupes, & les Saxons avoient encore,

pour ainsi dire, les mains teintes du sang des François, lorsqu'ils le virent arriver chez eux pour en tirer une mémorable vengeance. Le seul bruit de son approche dissipe l'armée des rebelles. Tous les Seigneurs de Saxe viennent lui protester qu'ils n'ont aucune part à la derniere révolte. On lui livre quatre mille des plus mutins, à qui il fait couper la tête pour servir d'exemple aux autres. Le monarque, après un si terrible châtiment, alla passer l'hiver à Thionville. Ce fut là qu'il eut la douleur de perdre la reine Hildegarde, princesse aimable, qui emporta les regrets & du roi & de la nation. Il épousa quelque tems après Fastrade, fille d'un seigneur François.

AN. 784, 785.

Idem, ibid.

La consternation fut le premier effet de l'horrible carnage des Saxons; mais bientôt elle se changea en rage & en désespoir. Vitikind, ce fier courage que rien ne pouvoit abbattre, reparut en Saxe avec un autre duc, nommé Albion, & réveilla toute la fureur de la nation. Le soulevement fut si général, & l'opiniâtreté si violente, que trois sanglantes défaites ne purent les faire rentrer dans le devoir. Mais ce qui n'avoit pû être l'ouvrage de

Vitikind reçoit le baptême & se soumet.

Idem, ibid.

AN. 784, 785.

la force, devint celui de la clémence. Le vainqueur rempli d'eſtime pour la haute vaillance de Vitikind, lui fit offrir le pardon de ſa rébellion, & des ôtages pour ſûreté de ſa parole. Ce trait de générosité ſubjugua le fier Saxon. Il ſe rendit à l'aſſemblée de Paderborn, & de-là au palais d'Artigny ſur la riviere d'Aiſne. Charles le reçut avec tant de bonté, qu'il en fit une conquête à l'état & à la religion. Régénéré dans les eaux du baptême, il vécut depuis ſi chrétiennement, que quelques-uns l'ont mis au nombre des ſaints. Il y en a qui prétendent qu'il eſt la tige de l'auguſte famille qui regne aujourd'hui ſur la France. Albion imita ſon exemple. Tous deux de retour dans leur pays, maintinrent les peuples dans la ſoumiſſion, & moururent fidéles à Dieu & au roi.

Conjuration contre la perſonne du roi.

L'expédition de Saxe manqua d'être funeſte au roi. Il pourſuivoit Vitikind & Albion qui s'étoient retirés au-de-là de l'Elbe, lorſqu'il reçut l'avis d'une conjuration tramée contre ſa perſonne. On a cru que la nouvelle reine y avoit donné occaſion : Eginard parle de Faſtrade comme d'une femme cruelle, pour laquelle Char-

Eginard. in Annal. & in vita Carol. Magn.

AN. 784, 785.

les avoit trop de condescendance. Quoi qu'il en soit, la conspiration paroissoit à craindre par le nombre & la qualité des conjurés ; mais elle n'eut d'autre suite, que de faire éclater la grandeur d'ame du monarque. Il ne fit mourir aucun des coupables. Le comte Hastrade, chef de la conjuration, eut les yeux crevés : les autres furent envoyés en exil. Il est à remarquer que c'est la premiere fois que le supplice de crever les yeux se trouve usité en France. Ce genre de châtiment est emprunté des Orientaux, chez qui il étoit alors très-commun.

Il mande le roi d'Aquitaine à Paderborn.

Les plus justes éloges succéderent aux plus vives allarmes. L'énormité du crime avoit excité une indignation générale : la modération du monarque devint le sujet de la plus profonde admiration. L'arrivée du roi d'Aquitaine acheva de dissiper toutes les idées de tristesse & d'horreur. Charles, pour examiner par lui-même les progrès de son éducation, l'avoit mandé à Paderborn. Le jeune prince y fit son entrée à cheval, vêtu à la maniere des Gascons d'un pourpoint fort étroit, portant un petit manteau rond, ayant les manches de la chemise très-amples, le

Idem, in vita Ludovic. Pii.

AN. 784, 785.

haut de chausses très-large, & de petites bottines, où l'éperon étoit enfoncé. Il tenoit un javelot à la main; & quoiqu'il n'eût que sept ans, il manioit son cheval avec tant de grace, qu'il fit l'admiration de toute la cour. Il avoit pour *Menins* quantité de jeunes seigneurs du même âge, & pour cortege toute la noblesse d'Aquitaine. On n'y avoit laissé que les marquis. C'est ainsi qu'on appelloit les commandans des milices, dont la destination étoit de veiller à la garde des marches ou frontieres. Ce nom si commun de nos jours, est celui des seigneurs qui tiennent rang après les princes, les ducs, & les comtes & pairs. Le jeune Louis demeura quelque tems auprès du roi, & ne retourna dans ses états que sur la fin de l'automne.

AN. 786, 787.

Il part pour l'Italie.

L'empire François jouissoit d'une paix profonde: elle fut troublée tout-à-coup par la révolte des Bretons, qui refuserent de payer le tribut qu'ils devoient à la France. Le roi envoya contre eux une armée, qui les soumit après avoir rasé leurs plus fortes places. Ils donnerent des ôtages; & leurs princes, obligés de ceder à la grandeur de Charles, vinrent lui ren-

AN. 786, 787.

Idem, in Ann.

dre d'humbles hommages. Le monarque, raſſuré de ce côté-là, partit pour l'Italie, laiſſant à Vorms la reine & les princeſſes ſes filles. Ce voyage imprévu déconcerta les projets de ſes ennemis. Arégiſe duc de Bénévent, commençoit à brouiller : il s'humilia, & donna ſon ſecond fils pour ôtage. La cour de Conſtantinople ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec la France : elle envoya des ambaſſadeurs au roi pour le complimenter, & l'aſſurer d'une amitié conſtante. Taſſillon, duc de Baviere, gemiſſant ſous le poids d'une ſoumiſſion forcée, étoit toujours prêts à ſe révolter : il vint ſe jetter à ſes pieds, lui prêta un nouveau ſerment, & lui remit ſon fils aîné pour garant de ſa fidelité. Mais il prit enſuite de mauvais conſeils, renoua ſes intrigues, & excita les Huns à faire une irruption dans la Germanie.

AN. 788.

Taſſillon eſt dépouillé de ſes états.

Charles inſtruit de ces menées, convoqua un parlement à Ingelheim, où il manda tous les ſeigneurs de France, de Lombardie, de Saxe, & de Baviere. Taſſillon ſe croyant aſſuré du ſecret, s'y rendit ſans aucune défiance. Mais dès qu'il parut, il fut arrêté ; & le monarque remit au jugement de l'aſſemblée le châtiment de

AN. 788. *Idem, ibid.*

ses perfidies. Les preuves étoient si claires, qu'il fut déclaré criminel de léze-majesté, & condamné à mort d'un commun consentement. Il la méritoit, & la punition paroissoit nécessaire; mais il étoit cousin-germain du roi: cette considération engagea ce prince à commuer la peine. Le malheureux duc fut rasé, & relégué d'abord au monastere de saint Goar sur le Rhin, ensuite à celui de Lauresheim: Théodon son fils aîné fut enfermé dans celui de saint Maximin de Trèves; & Theudebert le cadet dans un autre, dont l'histoire ne dit point le nom. Elle garde un égal silence sur le sort de la duchesse Luitberge. Elle avoit deux filles: l'une prit le voile à Chelles, l'autre à Notre-Dame de Soissons. Alors le duché de Baviere fut réuni à la couronne: le roi y mit des comtes pour le gouverner comme les autres provinces de France.

Les Huns, les Grecs & les Lombards prennent des mesures pour chasser les François d'Italie.

Le châtiment du duc de Baviere ne put suspendre l'effet de ses intrigues avec les ennemis de l'état. Les Huns ou Abares, suivant leur promesse, avoient mis deux armées en campagne: l'une marcha vers la Baviere, pour faire le dégât sur les terres de France: l'autre s'avança vers le Frioul,

pour ſoutenir le parti du prince Adelgiſe, qui ſe préparoit à fondre ſur le duché de Bénévent. L'empereur, depuis la rupture de ſon mariage, ne gardoit plus aucune meſure avec la cour de France. Il s'étoit ligué ouvertement avec le Lombard, & lui avoit donné les meilleures troupes de l'empire pour l'aider à recouvrer les états de ſon pere. La clarté de l'hiſtoire exige qu'on reprenne la choſe d'un peu plus haut. L'impératrice Irene, dans la crainte que Charles n'enlevât aux Grecs ce qui leur reſtoit en Italie, lui envoya une célebre ambaſſade, & lui fit demander Rotrude l'aînée de ſes filles pour le jeune Conſtantin. Le mariage fut arrêté, & la princeſſe fiancée. On mit auprès d'elle de la part de l'empereur un eunuque, nommé Eliſée, pour lui apprendre la langue grecque, & la former aux manieres des peuples ſur qui elle devoit régner. Mais cette grande alliance ne ſubſiſta que dans le projet : la politique l'avoit formée : la politique la fit diſſoudre. On ignore quel fut l'auteur de la rupture. Théophane, hiſtorien contemporain, prétend que ce fut Irene, qui craignoit que cette union ne rendît ſon fils trop fier, & ne lui

AN. 788.

Idem, ibid.

AN. 788. fit naître l'envie de gouverner. Egi-nard, ſecrétaire de Charles, aſſure que ce fut ce prince lui-même, qui aimoit ſes filles juſqu'à la foibleſſe, & ne pouvoit ſe réſoudre à les voir éloignées de lui. Quoi qu'il en ſoit, Abares, Grecs & Lombards, tout conſpiroit à chaſſer les François d'Italie. Le monarque averti de tout, donna ordre à tout, & ſans ſortir de Ratisbonne, diſſipa cette horrible tempête.

Ils ſont entiérement défaits.

Les Huns furent entiérement défaits & en Baviere & dans le Frioul. Il revinrent une ſeconde fois : ils éprouverent le même ſort : on en fit un horrible carnage. Tout ce qui échappa à l'épée des vainqueurs, alla ſe noyer dans le Danube. Les Grecs n'eurent pas un meilleur ſuccès. Ils comptoient ſur Grimoald fils d'Arégiſe, à qui le roi, malgré les fâcheux préjugés de la conduite de ſon pere, & les vives remontrances du pape, venoit d'accorder l'inveſtiture du duché de Bénévent. Mais le jeune duc ſenſible à la reconnoiſſance, demeura fidéle aux François. Il ſe joignit à Vinigiſe, l'un des lieutenants de Charles, & au duc Hildebrand. Tous trois marcherent de concert, & chargerent ſi vivement les ennemis, qu'ils les

Idem, ibid.

rompirent & les mirent en déroute. Telle fut la fin de cette grande entreprise. Les Abares, outre trois sanglantes défaites, s'attirerent un ennemi qui leur forgea des chaînes qu'ils ne purent briser : les Grecs perdirent une grande & belle armée : le prince Lombard, obligé de prendre la fuite, retourna à la cour de Constantinople mener une vie longue & méprisée.

AN. 789.

Charles étend sa domination jusqu'à la mer Baltique.

Le regne de Charles n'est qu'un enchaînement d'actions militaires : toujours une expédition est suivie d'une autre, & une premiere victoire prépare à une seconde. Les Vilses ou Velesabes, peuples Esclavons qui s'étoient établis entre l'Elbe & l'Eider, l'obligerent à porter sa réputation & ses armes jusques sur les bords de la mer Baltique. Ces barbares faisoient de grands ravages dans le pays qu'on nomme aujourd'hui Meckelbourg. Les Abodrites qui l'habitoient, étoient alliés ou tributaires de la France. Ils porterent leurs plaintes au roi, qui leur promit un prompt & puissant secours. Il partit en effet à la tête d'une nombreuse armée, passa le Rhin à Cologne, traversa toute la Saxe, fit jetter deux ponts sur l'Elbe, pénétra bien

Eginard. in Ann. & in vit. Carol. Magn.

avant dans les terres des Vilſes, battit les troupes qui voulurent s'oppoſer à ſa marche, & mit tout à feu & à ſang. Déja il approchoit de la capitale, lorſque les chefs de la nation, épouvantés de tant de ſuccès, vinrent au-devant de lui pour ſe ſoumettre. Tous lui firent hommage & lui jurerent fidélité. Charles leur pardonna, prit des ôtages, & revint à Vorms, où la ſoumiſſion de tous les peuples de ſon empire lui permit de ſe repoſer quelque tems de ſes longs travaux.

AN. 790.

Il protege les égliſes d'Orient & reçoit des préſens du caliſe Aaron.

Cette année de tranquillité fut conſacrée à des œuvres de piété. Le monarque avoit établi des magaſins de bled dans différens endroits de ſes états : il le fit donner aux pauvres à la moitié du prix fixé par les ordonnances. Sa charité ne ſe bornoit point à ſes ſeuls ſujets : elle s'étendit juſqu'au-delà des mers. Il envoya en Afrique, en Egypte, & en Syrie des perſonnes de ſa cour, pour diſtribuer des ſommes conſidérables aux égliſes qui gémiſſoient ſous la tyrannie des infidéles. Ces envoyés avoient ordre de porter de magnifiques préſens au caliſe des Sarazins, pour l'engager à traiter humainement les chrétiens de ſa domi-

Egin. in vit. Carol. Magn.

nation. Il se nommoit Aaron : c'étoit le héros de l'Orient comme Charles étoit celui de l'Occident. Il avoit conçu une si haute idée du monarque François, que pour meriter son amitié, il lui sacrifia la souveraineté de la Terre sainte, ne se réservant que le titre de son lieutenant. On remarque entr'autres présens qu'il lui fit, un pavillon de fin lin, varié de diverses couleurs ; si élevé, qu'un trait décoché par le bras le plus vigoureux ne pouvoit aller jusqu'au sommet ; si vaste, qu'il contenoit autant d'appartemens que le plus superbe palais. Mais ce qui attira sur-tout les regards des curieux, fut une de ces horloges qu'on appelle clepsydres, parce que l'eau les fait aller. Le cadran étoit composé de douze petites portes, qui représentoient la division des heures. Chaque porte s'ouvroit à l'heure qu'elle devoit indiquer, & donnoit passage à un nombre égal de petites boules, qui tomboient en différens tems égaux sur un tambour d'airain. L'œil jugeoit de l'heure par la quantité de portes ouvertes, & l'oreille, par celles des coups que les boules frappoient. Lorsque la douzieme heure sonnoit, on

AN. 790.

Idem, in Ann.

Ann. Metens. & Moissiac.

Poëta Saxon. l. 4.

AN. 790.

voyoit ſortir tout à la fois douze petits cavaliers, qui en faiſant le tour du cadran, refermoient toutes ces portes.

Déſordres de la famille royale.

Ce fut vers ce même tems qu'Angilbert, ſi connu dans l'académie du roi ſous le nom d'Homere, ſe retira de la cour, pour prendre l'habit de moine. C'étoit un jeune ſeigneur aimable. Il ne le parut que trop à la princeſſe Berthe, fille de Charles : il en eut deux enfans, Nitard, qui a écrit une partie de l'hiſtoire de ſon tems, & Harnide, dont on ignore la deſtinée. On a prétendu, mais contre toute vérité, qu'il y avoit un mariage réel. Eginard aſſure en termes précis, que le monarque ne put jamais ſe réſoudre à marier aucune de ſes filles. Cette conduite, quelque nom qu'on veuille lui donner, lui attira, ſelon le même auteur, quelques diſgraces, qu'il ſçut prudemment diſſimuler. Il y a toute apparence que cette aventure & le ſcandale que donna Hiltrude par ſes galanteries avec un ſeigneur nommé Odilon, doivent être comptés au nombre de ſes chagrins domeſtiques. On en peut dire autant de l'intrigue de Rotrude avec le comte Ro-

In vit. poſter. Angilbert.

In vit. Carol. Mag.

ricon, dont elle eut un fils nommé Louis, qui fut abbé de ſaint Denis & chancelier de France. On veut néanmoins qu'il ait fait épouſer Emma à ce même Eginard, ſon ſecrétaire & ſon hiſtorien, dont il avoit découvert le commerce avec cette princeſſe. Cette hiſtoriette a tout l'air d'un roman. Il n'eſt guères probable qu'un ſujet ait diſſimulé un ſi grand honneur de la part de ſon ſouverain.

AN. 791.

Guerre contre les Huns.

Tout étoit ſoumis. Charles crut la circonſtance favorable pour porter la guerre chez les Huns, qui ne ceſſoient de faire des courſes ſur les terres de leurs voiſins, pillant les égliſes, & maſſacrant les prêtres, les religieux, & les vierges conſacrées à J. C. Cette nation barbare habitoit cette partie de la Pannonie, qu'on nomme aujourd'hui l'Autriche & la Hongrie. Elle étoit diviſée en neuf cantons ou cercles, ſeparés les uns des autres, & environnés de tous les côtés d'une haute levée, & d'une forte palliſſade, qui leur ſervoient de rempart. Ce retranchement forcé, on trouvoit quantité de villes, de bourgs & de villages, tous revêtus de bonnes murailles, &

AN. 791. ſi peu éloignés entre eux, qu'un homme en élevant la voix ſe pouvoit faire entendre de l'habitation la plus proche. On communiquoit d'un cercle * à l'autre par des chemins pratiqués dans des taillis peu élevés & plantés exprès. Il y avoit plus de deux cents ans que cette république ſubſiſtoit, redoutée des empereurs à qui elle avoit rendu de grands ſervices, menagée des François qui juſqu'alors avoient recherché ſon amitié, puiſſante en hommes, riche enfin des dépouilles qu'elle avoit enlevées à l'empire & à la Germanie. Elle n'étoit ſéparée de la Baviere que par la riviere d'Ens, qui ſe jette dans le Danube un peu au-deſſous de la ville d'Ens. Le voiſinage de la France fit naître quelques difficultés ſur les limites. On mit l'affaire en négociation ; mais on ne put convenir de rien. Les Huns ne voulurent point ſe relâcher de leurs prétentions. Cette opiniâtreté, leur derniere ligue avec Taſſillon, & ſurtout leur haine invincible pour le chriſtianiſme, furent les vrais motifs

* Il y a toute apparence que le nom de cercle que portent aujourd'hui quelques provinces de l'empire, eſt pris de cet endroit de l'ancienne hiſtoire Germanique.

qui déterminerent le roi à leur déclarer la guerre. AN. 791.

Il assembla pour cette expédition la plus grande armée qu'il eût encore mise sur pied. Le rendez-vous général fut à Ratisbonne. Le jeune roi d'Aquitaine y conduisit lui-même ses troupes. C'étoit ses premieres armes : Charles fit la cérémonie de lui ceindre l'épée. Ce fut depuis la maniere d'armer les chevaliers, & c'est probablement l'époque de l'institution de cet ordre. Déja les François étoient en marche, & le monarque se préparoit à passer la riviere d'Ens, lorsqu'il reçut la nouvelle que le duc de Frioul, après un horrible carnage des Huns, avoit forcé un de ces grands retranchemens qui défendoient l'entrée de chaque cercle, pillé un partie du canton, & fait un prodigieux butin. Il s'avance aussi-tôt avec son armée, passe au fil de l'épée tout ce qui ose lui résister, pénétre jusqu'à Vienne qu'il abandonne au pillage, assiége les deux plus fortes places du pays, les emporte, & les réduit en cendres. Les barbares épouvantés se sauverent avec précipitation sur les montagnes

Idem, in Ann.

Vita Ludovici pii.

& dans les bois. Les uns y périrent en se défendant courageusement : les autres se rendirent sans donner de combat. Le vainqueur perça jusqu'à l'endroit où le Raabe se jette dans le Danube. Ce fut le terme de cette expédition. Le défaut d'ennemis & l'approche de l'hiver lui firent reprendre le chemin de la France, résolu de poursuivre au printems prochain une conquête, qu'il avoit si fort avancée dans une seule campagne. Mais ce qui arriva sur ces entrefaites, l'obligea de prendre d'autres mesures.

Pepin son fils aîné conspire contre lui.

Ce prince, le meilleur & le plus grand qui eût jamais régné non-seulement en France, mais en Europe, vit ses jours exposés au plus noir des attentats. Pepin, dit le Bossu, l'aîné de ses enfans, fut le chef de cette horrible conspiration. Il étoit fils d'Himiltrude, fort beau de visage, mais extrêmement contrefait. Quoique né d'une concubine, il prétendoit avoir droit à la couronne, suivant l'usage établi depuis la fondation de la monarchie. Il voyoit tous ses cadets avantageusement partagés : Charles avoit été fait duc du Maine; Pepin roi d'Italie

Idem, ibid. Ann. Franc.

d'Italie, Louis roi d'Aquitaine : lui seul étoit sans aucun commandement & sans emploi. La jalousie lui inspira des idées de révolte. Les seigneurs, mécontens des hauteurs de Fastrade, ne cherchoient qu'à irriter son ressentiment. Les Huns & les Saxons lui promettoient leur assistance. Les Lombards toujours prêts à remuer, les Grecs toujours jaloux de la grandeur du monarque François, tous les ennemis de la France devoient prendre les armes pour l'élever sur le trône. Mais il connut bientôt qu'il ne réussiroit pas à force ouverte : il forma l'exécrable dessein de faire assassiner son pere & ses trois freres. Le jour étoit pris pour l'exécution de cet horrible parricide. Mais la Providence permit qu'un Lombard, nommé Fardulfe, s'endormît dans un coin de l'église où les conjurés s'assemblerent pour prendre leurs dernieres mesures. Il entendit tout le secret, & en avertit le roi. On se saisit aussi-tôt de Pepin & de tous ses complices. Le parlement fut assemblé, & les coupables jugés dans toute la sévérité des loix. La clémence étoit la vertu favorite du prince. Il y en eut peu d'exécutés : les autres furent en-

AN. 792.

voyés en exil, & leurs bien confisqués. Le nouvel Absalon fut rasé & confiné au monastere de Prum dans l'évêché de Trèves. Fardulse pour récompense eut l'abbaye de saint Denys.

AN. 793. Les deux rois, fils de Charles, au premier bruit de la conjuration, se rendirent à Ratisbonne, où ils eurent la satisfaction de trouver tout tranquille par le châtiment des coupables. Ils y furent reçus avec la tendresse que méritoit leur zele empressé, & avec tous les honneurs dûs à de jeunes héros, qui venoient de signaler leurs armes par la défaite des rebelles du duché de Bénévent. Pepin n'y séjourna que fort peu de tems : la jalousie des Grecs rendoit sa présence nécessaire en Italie. Louis y passa tout l'hiver : il devoit être d'une seconde expédition contre les Huns. Mais les nouvelles qu'on reçut de Saxe & d'Espagne, suspendirent l'exécution de ce grand projet. Le comte Theuderic avoit eu ordre d'assembler les troupes de Frise. Il les conduisoit en Saxe où il croyoit tout soumis, lorsque cette infidéle nation l'attaqua à Rustringen proche du Veser, & le défit entierement. Les Sarrasins de leur côté avoient surpris Barce-

Eginard. in Annal.

lone, forcé le passage des Pyrénées, brûlé les fauxbourgs de Narbonne, battu le duc de Toulouse qui étoit venu à leur rencontre, & ravagé tout le Languedoc. Les révoltes des Saxons, lorsqu'ils étoient abandonnés à eux-mêmes, ne furent jamais regardées comme une affaire fort importante : l'excursion des Maures causa plus d'inquiétude.

AN. 793.

Chron. Moissiac.

Charles renvoya le jeune Louis en Aquitaine, avec ordre de se mettre promptement en état de marcher contre les Sarrasins. Il assembla lui-même son armée. Mais il ne crut pas devoir s'engager si-tôt dans la Saxe : les troupes cependant ne demeurerent pas oisives. Il avoit formé un grand projet pour la communication de l'Océan & du Pont-Euxin. L'entreprise eût été d'une grande utilité, tant pour le commerce des provinces, que pour l'expédition qu'il méditoit contre les Abares. Elle ne paroissoit pas de difficile exécution : il ne s'agissoit que de joindre le Rednitz à l'Athmul. La premiere de ces deux rivieres mêle ses eaux vers Ramberg à celles du Mein, qui se jette dans le Rhin près de Mayence, & le Rhin dans l'Océan. La seconde

Il entreprend de joindre l'Océan au Pont-Euxin.

va ſe décharger dans le Danube à Kelheim, & le Danube dans la mer Noire au Pont-Euxin. Le canal devoit avoir trois cens pieds de largeur ſur environ deux lieues de longueur. Toute l'armée fut employée à le creuſer. Déja elle avoit pouſſé le travail juſqu'à deux mille pas. Mais le peu de conſiſtance du ſol, les pluies continuelles, l'éboulement des terres, & le défaut de mille inventions ſi communes de nos jours, le firent interrompre : le peu d'eſpérance de réuſſir contraignit enfin de l'abandonner totalement.

AN. 794.

Concile de Francfort.

On reçut dans ce même tems la nouvelle qu'Iſſem, roi de Cordoue, après avoir perdu une ſanglante bataille contre Alfonſe, ſurnommé le Chaſte, avoit rappellé les Sarraſins du Languedoc. Charles, raſſuré de ce côté-là, ſe diſpoſa ſérieuſement à la guerre de Saxe. Mais avant de l'entreprendre, il aſſembla ce concile ſi fameux dans nos Annales ſous le nom de Francfort : c'eſt un des plus célebres de l'égliſe d'Occident. Il s'y trouva plus de trois cens évêques de France, de Germanie, de Lombardie, d'Angleterre & d'Eſpagne. Le monarque y parut ſur ſon trône, avec toute l'au-

Egignard. in Annal.

torité qu'avoient autrefois les empereurs chrétiens dans ces religieuses assemblées. *Je me suis rendu à vos prieres*, dit ce prince dans une lettre adressée aux églises d'Espagne : *J'ai pris place parmi les évêques comme auditeur & comme arbitre ; nous avons vu, & par la grace de Dieu, nous avons arrêté ce qu'il falloit croire fermement.* L'hérésie de Félix évêque d'Urgel avoit fait convoquer ce concile : ce fut aussi la premiere affaire qu'on y traita. Ce prélat, soutenu d'Elipand métropolitain de Tolède, enseignoit publiquement que Jesus-Christ considéré selon la nature humaine, n'étoit que le fils adoptif de Dieu, ce qui étoit admettre deux fils, par conséquent deux personnes. Cette doctrine, déja foudroyée à Ephése, fut proscrite tout d'une voix à Francfort.

AN. 794.

Epist. Caroli Magni ad Elipand.

Sirmond tom. 2. conc. Gall. can. 1.

On examina ensuite la décision du second concile de Nicée sur le culte des images. Elle portoit qu'on ne devoit pas leur refuser le salut, ni l'adoration, non de latrie, qui n'appartient qu'à Dieu, mais d'honneur, tel qu'on le rend aux saints, comme à des amis de Dieu. Ces paroles étoient claires ; mais soit intérêt de nation & pour faire

AN. 794 ſa cour au prince, ſoit ignorance de la langue grecque, ſoit enfin, ce qui eſt plus probable, qu'on eût produit de faux actes de ce concile, on crut y voir un anathême lancé contre quiconque *ne rendroit pas aux images des*
Ibid. can. 2. *ſaints le culte & l'adoration qu'on rend à la divine Trinité.* Les peres de Francfort, ſur ce faux expoſé, le rejetterent d'un conſentement unanime, & défendirent de le regarder comme œcuménique. On envoya ce décret au pape, avec un ouvrage théologique où l'on réfutoit fort au long la doctrine de Nicée. C'eſt ce qu'on appelle les livres Carolins, parce que Charles les adopta, & s'en déclara l'auteur. Adrien y répondit avec force, mais en même tems avec douceur, agiſſant en cette occaſion comme un homme ſage, qui ſoutient hautement la vérité, mais qui ne veut rompre ni la paix, ni l'unité. Il ſe contenta de la proteſtation qu'on faiſoit en France de ſuivre le ſentiment de ſaint Grégoire le Grand, qui dit *que ceux qui voient les images, ne doivent adorer que la ſainte Trinité ; mais qu'il faut les honorer par rapport à ce qu'elles repréſentent.* Cette prudente conduite produiſit tout l'effet

qu'on en devoit attendre. Les vrais actes du concile parurent : la prévention se dissipa : le concile fut reconnu pour œcuménique.

AN. 794.

Mort de la reine Fastrade.

Le malheureux Tassillon parut dans cette assemblée en habit de moine, pour implorer la clémence du monarque. Il avoua publiquement toutes ses infidélités, demanda humblement pardon, & renonça authentiquement pour lui & ses enfans, à tous les droits qu'il pouvoit avoir sur le duché de Baviere. Le roi lui assura une pension, & le fit transférer au monastere de Jumiége, où il passa le reste de sa vie avec les deux princes ses fils. La reine Fastrade mourut sur ces entrefaires. Charles l'avoit aimée jusqu'à la foiblesse : il la regretta de même. La fierté de cette princesse, ses hauteurs, ses cruautés l'ont rendu odieuse à la nation. Deux fois le monarque vit ses jours exposés pour ses trop grandes complaisances aux volontés de cette femme impérieuse.

Ibid. can. 5.

Egin. & alii.

Il marche contre les Saxons.

Dès que le concile de Francfort fut séparé, le roi marcha contre les Saxons. La présence d'un monarque tant de fois vainqueur, répandit une telle consternation, que ces peuples, au lieu

Chron. Moissiac.

de courir aux armes, vinrent s'humilier devant leur maître. Ce bon prince leur pardonna de nouveau, & se contenta pour cette fois d'enlever un tiers de leur armée, qu'il fit transporter dans différentes parties de son royaume. Mais cet exil ne put contenir ceux qu'il avoit laissés dans le pays. Il s'étoit avancé à la tête de ses troupes jusqu'aux bords de l'Elbe, pour donner audience au roi des Abodrites, lorsqu'il apprit que ce prince, ami de tout tems & fidéle allié de la France, avoit été tué dans une embuscade que les Saxons lui tendirent. Il en fut si irrité, qu'il abandonna toute la Saxe à la fureur du soldat. Elle fut ravagée, & vit périr plus de trente mille de ses habitans.

Ann. Fuldens.

AN. 795.

Ann. Egin. & alii.

Charles, durant le cours de cette expédition, donna audience aux ambassadeurs de Theudon, l'un de plus grands seigneurs de la nation des Abares. Ils venoient assurer ce prince de la soumission de cette partie de la Pannonie qui obéissoit à leur maître. On apprit de ces envoyés, que les Huns étoient extrêmement affoiblis par leurs dissensions domestiques. Le monarque sçut profiter de la conjoncture: il donna

AN. 796.

Le pape fait hommage au roi de toutes ses possessions.

An. 796.

ordre à Henri duc de Frioul, de marcher de ce côté-là avec une armée. Le ſuccès fut des plus heureux. Le général François força la capitale du pays, où il trouva des tréſors ineſtimables. C'étoient les dépouilles de tous les peuples de l'Europe, que ces barbares ne ceſſoient de piller depuis plus de deux ſiécles. Il les envoya au roi, qui en fit de grandes largeſſes aux ſeigneurs, aux ſoldats, & à toutes les perſonnes qui l'avoient bien ſervi. Il en deſtinoit une partie à l'égliſe de Rome & au pape Adrien, lorſqu'il apprit la mort de ce tendre ami. Il pleura cette perte comme celle d'un fils ou d'un frere : c'eſt l'expreſſion d'Eginard. Il ordonna par-tout des prieres, fit de grandes aumônes pour le repos de ſon ame, compoſa en vers latins ſon épitaphe qui eſt gravée ſur ſon tombeau à la porte de l'égliſe de ſaint Pierre. Le nouveau pape, c'étoit Léon troiſieme du nom, lui dépêcha des légats pour lui faire part de ſon exaltation, lui porter les clefs de la confeſſion de ſaint Pierre avec l'étendard de la ville de Rome, & le prier de députer quelqu'un de ſa cour pour recevoir le ſerment de fidélité des Romains. Ce

Egin. in vita Carol. Magn.

Tom. II. concil. Gall.

Ibidem.

AN. 796. qui prouve qu'en cédant aux ſouverains pontifes le domaine utile de l'Exarchat & de la Pentapole, nos rois n'ont jamais prétendu ſe dépouiller de la ſuzeraineté.

Conquête de la Pannonie.

Les Abares, cependant, oubliant leurs intérêts particuliers pour ne ſonger qu'au bien de la cauſe commune, avoient élu un cham ou un prince, & ſous ſa conduite étoient rentrés dans leur principale fortereſſe. Charles, ſur cette nouvelle, ordonna au roi d'Italie de marcher avec toutes les forces de Lombardie & de Baviere, pour combattre le nouveau monarque, avant qu'il pût ſe mettre en état de recommencer la guerre. Pepin raſſembla promptement toutes ſes troupes, traverſa cette partie de la Pannonie qu'on nomme aujourd'hui l'Autriche, & paſſa le Danube vers l'endroit le plus proche de la capitale du pays. Le cham à la tête d'une armée compoſée de tout ce qu'il y avoit de plus grands ſeigneurs parmi les Huns, lui préſenta la bataille : il fut défait & tué ; la ville de Ringa forcée, pillée, raſée ; la garniſon paſſée au fil de l'épée, & les vaincus pouſſés juſqu'au-delà de la Teiſſe. Cette victoire fut le terme fatal

Eginard. in Annal.

Ann. Fuldenſ.

de la puissance de cette fameuse république jusqu'alors si peuplée, si vaillante, & si riche. Toute sa noblesse périt dans les différens combats qu'elle eut à soutenir. Ceux qui échapperent au vainqueur, se soumirent au joug de la France, ou se retirerent chez les nations voisines. S'il y eut par la suite quelques révoltes, on doit moins les regarder comme les efforts d'un état qui cherche à se relever, que comme les dernieres convulsions d'une liberté qui expire. Elles furent presque aussi-tôt reprimées qu'excitées. AN. 796.

Pepin, chargé des dépouilles de la Pannonie, prit le chemin d'Aix-la-Chapelle, où le roi son pere, après avoir ravagé la Saxe, s'étoit rendu avec Lutgarde qu'il avoit épousée depuis peu. La marche du jeune prince ressembloit à un triomphe. On ne voyoit qu'or & argent sur ses habits & sur ceux de ses soldats. Jamais tant de magnificence n'avoit paru en France. Tout retentissoit des éloges du héros, qui à vingt ans venoit non-seulement de dompter, mais en quelque sorte d'exterminer une nation, qui depuis plus de deux cens ans étoit la terreur de toute l'Europe. Il passa le reste Chapelle d'Aix.

AN. 796. de l'hiver à Aix, où il célebra les fêtes de Noel & de Pâques dans la superbe chapelle que Charles venoit d'élever en l'honneur de la sainte Vierge, & qui a donné le nom à cette ville, dont il fit depuis le siége de son empire. C'étoit, dit Eginard, un édifice admirable, & pour le travail & pour la structure. Tout ce que Rome & Ravenne avoient de plus beau marbre, fut employé à le décorer. Le dôme étoit surmonté d'un globe d'or massif. Les portes & les balustres étoient de bronze; les vases & les ornemens d'une richesse dont on n'avoit pas encore vu d'exemple.

Egin. in vita Carol. Magn.

Palais d'Aix-la-Chapelle.

Le palais que le monarque fit construire au même endroit, n'annonçoit ni moins de grandeur, ni moins de magnificence. Il y avoit, disent les auteurs du tems, des portiques si vastes, que tous les soldats & toutes les personnes de service pouvoient s'y mettre à couvert. Les seigneurs avoient leurs logemens au-dessus de ces superbes galeries. L'Edifice se trouvoit disposé de façon, que le roi, sans sortir de sa chambre, étoit à portée de voir tout ce qui entroit dans les autres apparte-

Idem, ibid.

Monach. San. Gal.

mens. On y avoit pratiqué différentes ſales, les unes pour les conférences des eccléſiaſtiques du palais & des prélats qui venoient à la cour pour les affaires de leurs égliſes ; les autres pour les diétes des grands vaſſaux ; d'autres enfin pour ces aſſemblées mixtes, qu'on appelloit indifféremment ſynodes ou plaids, parce que le concours du clergé & de la nobleſſe les rendoit en effet, & des conciles, & des parlemens. On y avoit également ménagé divers endroits pour les audiences, ſoit de l'apocriſiaire ou grand aumônier, qui jugeoit alors toutes les affaires eccléſiaſtiques, excepté celles dont le roi s'étoit réſervé la connoiſſance, ſoit du comte du palais, qui décidoit de tout ce qui regardoit la maiſon du prince, ſoit du grand référendaire, qui avoit l'anneau royal, ſignoit les graces, & expédioit toutes les lettres. On y voyoit auſſi quantité d'appartemens deſtinés aux officiers domeſtiques. Il y en avoit pour le chambellan, dont la principale fonction étoit de prendre les ordres de la reine pour les préſens qu'on faiſoit aux étrangers, aux ambaſſadeurs & aux troupes ; pour le ſénéchal, pour le grand bou-

AN. 796.

Apud Hincm. ord. pal. c. 49.

AN. 796.

teillier, pour le connétable, pour le grand maréchal, pour les quatre veneurs, pour le fauconnier, pour les conseillers d'état, pour les députés de tous les pays, sujets de la France, pour tous les vassaux enfin qui suivoient leurs seigneurs à la cour. Cette description copiée fidélement des anciens auteurs, donne un haute idée, & de l'ouvrage, & du monarque qui l'ordonna.

Les amusemens du monarque.

Mais parmi tant de grands objets qui fixoient les regards des curieux, on admiroit sur-tout un portique d'un travail incroyable & d'une magnificence extrême, qui conduisoit du palais à la basilique. On y voyoit aussi des thermes, ouvrage tout à la fois de l'art & de la nature, si spacieux, & si abondans en eaux chaudes, que plus de cent personnes pouvoient y nager ensemble. C'étoit l'un des exercices les plus ordinaires du monarque. Il le prenoit non-seulement avec les rois ses enfans, mais souvent avec les seigneurs de sa cour, quelquefois même avec les officiers & les soldats de sa garde : & l'auteur de sa vie remarque qu'il y excelloit par-dessus tous. Les courses à cheval & la chasse faisoient encore une partie de ses amusemens ; mais le

Egin. in vita Carol. Magn.

plus cher & le plus fréquent étoit la lecture. Il se faisoit lire à table, tantôt les ouvrages de saint Augustin, surtout la Cité de Dieu, tantôt l'histoire des rois ses prédécesseurs : cette lecture lui paroissoit le plus doux assaisonnement de ses repas, où régnoit une grande frugalité. Il lisoit aussi fort souvent l'écriture sainte, & les écrits des saints peres qui servent à la bien entendre. Par-là, il devint très-bon aux pauvres, juste, équitable, grand observateur des loix & du droit public.

AN. 796.

Idem, ibid.

Ses occupations.

On voit, en suivant l'histoire de son regne, qu'il partageoit ses soins entre deux sortes d'affaires, selon les différentes saisons. L'été & l'automne étoient destinés aux expéditions militaires, ou à quelques voyages sur les frontieres : l'hiver & le printems étoient employés à disposer les affaires du royaume, auxquelles il vaquoit fort soigneusement. Mais il n'y avoit pas un instant dans l'année, pas un moment du jour, où il ne fût prêt à rendre la justice. Il regarda toujours cette noble fonction comme la plus grande affaire & le propre devoir des rois. Par-tout & à toute heure, il étoit prêt à donner audience. Souvent interrom-

Idem, ibid.

AN. 796. *Ibid.*

pant son sommeil, il se levoit quatre ou cinq fois la nuit, ordonnant de faire entrer non-seulement ses amis, mais encore ceux qui avoient quelque procès que le comte du palais n'avoit pu terminer. Le tems même de s'habiller étoit occupé utilement. Il écoutoit alors les plaintes de ses sujets, & jugeoit leurs différends avec autant d'équité que de sagesse. C'étoit aussi dans ces momens qu'il donnoit ses ordres à ses ministres & à ses officiers.

Telle étoit la sagacité de son esprit, que parmi tant d'affaires, on ne remarqua jamais en lui ni embarras, ni inquiétude. Ce portrait est tracé de la main d'un témoin oculaire, historien aussi fidéle qu'éclairé.

AN. 797. Il envoie une armée au delà des Pyrénées.

La saison étoit avancée, & le monarque se disposoit à partir pour la Saxe, lorsqu'il vit arriver l'émir Zara, qui, après s'être emparé de Barcelone, venoit lui en faire hommage & se reconnoître son vassal. Charles le reçut avec bonté; & sur les avis qu'il lui donna des troubles qui agitoient l'Espagne, il envoya ordre au roi d'Aquitaine d'y passer avec une armée & d'assiéger Huesca. On ignore le succès de ce siége. On sçait seulement que

Idem in Ann.

AN. 797.

Vita Ludov. Pii.

l'émir qui commandoit dans le pays dépendant de l'Aquitaine, se soumit; que Louis fit relever les murailles de quelques places avantageusement situées, & qu'il y laissa un nombre de troupes suffisant pour les garder. L'exemple de Zara fut imité par Abdalla, oncle du nouveau roi de Cordoue. Ce prince impatient de se voir possesseur de la partie qui devoit lui appartenir dans la succession de son pere, eut recours à la protection du monarque François, que presque tous les peuples tant chrétiens qu'infidéles regardoient comme l'arbitre de l'Europe. Il fut reçu avec tous les égards qu'on doit aux malheureux. Charles qui étoit alors à Aix-la-Chapelle, le combla de bontés, & le mena en Saxe où il avoit résolu de passer l'hiver.

Ann. Fuld.

AN. 798, 799.

Il châtie les Saxons.

Il assit son camp sur les bords du Veser, le fortifia, y fit bâtir des maisons en si grand nombre & avec tant de diligence, que bientôt on vit s'élever une espece de ville, à laquelle on donna le nom d'Héristal, qu'elle porte encore aujourd'hui. Mais rien ne pouvoit dompter la férocité des Saxons, ni les châtimens, ni les bienfaits. Il n'y

AN. 798, 799.

Eginard. in Annal.

avoir point d'années qu'ils ne signalassent leur perfidie par quelque action barbare. Le roi leur avoit envoyé des commissaires pour rendre la justice à ceux qui la demandoient : ils furent cruellement massacrés. La vengeance suivit de près le crime. On mit à feu & à sang tout le pays qui est entre le Veser & l'Elbe. Ce châtiment, loin de les contenir, ne servit qu'à irriter leur fierté : ils se jetterent sur le Meckelbourg qu'ils ravagerent. Le duc qui y commandoit pour les François, vint à leur rencontre, en fit un grand carnage, & plus de quatre mille demeurerent sur la place. Tant de pertes les mirent enfin hors d'état de remuer. Le vainqueur, dédaignant de les pousser plus loin, se contenta de prendre un grand nombre d'ôtages, & revint dans sa capitale.

Il mande le roi d'Aquitaine pour lui faire rendre compte de sa conduite.

Les soins du gouvernement ne l'empêchoient pas de veiller à la conduite de ses enfans. Il avoit mandé au roi d'Aquitaine de le venir trouver à son camp d'Héristal pour lui faire rendre compte, non-seulement de son expédition d'Espagne, mais de l'administration de ses finances. Ce jeune prince,

Vita & Act. Ludovic. Pii.

victime de l'avidité de ſes courtiſans, s'étoit vu obligé dans le dernier voyage qu'il avoit fait à la cour de France, d'emprunter les préſens qu'il étoit de coutume de faire au roi. Charles qui en fut informé, lui repréſenta vivement que les prodigalités des rois, étoient la ruine des peuples, & que la majeſté du trône ne pouvoit s'allier avec la dépendance, ſuite néceſſaire de l'emprunt. Ce tendre pere eut la ſatisfaction d'apprendre que Louis, docile à ſes avis, avoit enfin retiré ſes domaines, & vivoit avec dignité, ſans fouler ſes ſujets. Il avoit quatre maiſons royales; Doué ſur les confins de l'Anjou & du Poitou, Caſſeneuil en Agenois, Andiac dans le diocèſe de Saintes, & Ebreuil en Auvergne. Il s'étoit impoſé la loi de paſſer ſucceſſivement une année dans chacune. Car il eſt à remarquer que nos anciens rois ne ſéjournoient preſque jamais dans les villes. De-là il arrivoit qu'elles n'étoient chargées que de quatre ans en quatre ans de l'entretien du monarque & de ſa cour. Les revenus biens adminiſtrés, étoient mis en réſerve. Louis par cette ſage œco-

AN. 798, 799.

Lib. tert. de re Diplomat.

AN. 798, 799.

nomie, ſans rien tirer du peuple, trouvoit des fonds ſuffiſans, non-ſeulement pour défrayer ſa maiſon, mais encore pour payer la ſolde aux troupes. C'eſt pourquoi il leur défendit d'exiger le droit de fourrage qu'elles avoient toujours levé ſur les gens de la campagne. Charles fut ſi touché de cette conduite, qu'il la prit lui-même pour modéle, & ordonna que déſormais la paye du ſoldat ſeroit priſe ſur ſes revenus.

Il conſent qu'Ermengarde ait le titre de reine.

Il y a toute apparence que ce fut dans ce voyage que Louis obtint la permiſſion de donner le titre de reine à la fille du comte Ingramne, l'un des plus grands ſeigneurs d'Aquitaine. Ce religieux prince, ſi l'on en croit deux auteurs contemporains, craignant de ſe laiſſer emporter à des plaiſirs défendus, prit par le conſeil des ſiens, Ermengarde, reine future, mais qui n'eut cette auguſte qualité, que du conſentement du roi Charles. Ce qui ſemble indiquer deux tems, l'un où il s'allia à cette princeſſe pour ſe ſouſtraire aux piéges de la volupté, l'autre où avec l'approbation de ſon pere, il l'éleva avec lui ſur le trône. Telles

Opuſc. Theg. c. 4.

étoient les mœurs de ces premiers siécles de la monarchie. Les jeunes princes pouvoient prendre une femme à leur choix, sans demander l'agrément de leurs parens. Mais alors cette femme ne portoit que le nom de concubine, nom qui marquoit un vrai mariage, moins solemnel à la vérité, approuvé cependant par les saints canons, quoique suivant les loix civiles il ne donnât aux enfans aucun droit de succéder.

AN. 798, 799.

Charles se préparoit à retourner en Saxe, lorsqu'il reçut des lettres du pape, qui lui demandoit sa protection, & justice du plus noir des attentats. Deux neveux d'Adrien, Pascal & Campule, l'un primicier ou grand chantre, l'autre sacellaire ou trésorier, tous deux également jaloux de l'élévation de Léon, formerent le dessein de le faire périr. Ils l'attaquerent dans une procession solemnelle, & s'efforcerent de lui crever les yeux & de lui arracher la langue. Mais il eut le bonheur d'échapper de leurs mains meurtrieres, se sauva pendant la nuit du monastere où ils l'avoient enfermé, & se réfugia chez les ambassadeurs de France, qui le conduisirent

Le pape Léon III réclame sa protection.

Ann. Egin.
Theophan.
Anastas.

AN. 798, 799.

à Spolette. Ce fut de cette ville qu'il écrivit au roi pour le prier de lui procurer les moyens de passer dans ses états avec sûreté. Ce prince très-bon & très-religieux, fut sensiblement touché des malheurs de Léon, & envoya promptement ordre au roi d'Italie de le faire accompagner honorablement jusqu'en France. Il dépêcha en même tems l'archevêque de Cologne avec le duc Anchaire pour aller au-devant de lui, & l'amener à Paderborn, où il avoit résolu de l'attendre, après avoir tenu un parlement à Lipenheim sur les bords de la Lippe. Le jeune Charles, fils aîné du roi, s'avança à la tête d'une partie de l'armée jusqu'à l'Elbe, reçut les soumissions des Nordluides, & accommoda tous les différends qui étoient entre les Abodrites.

Il envoie des commissaires à Rome.

Le pape fut reçu avec de grands honneurs. Le roi l'embrassa tendrement, & ne put retenir ses larmes en voyant les marques de la cruauté de ses ennemis. On prit des mesures pour son retour & pour sa sûreté. Charles nomma des prélats & des comptes pour l'accompagner jusqu'à Rome, & examiner les différens chefs d'accusation

portés contre lui. Car Pascal & Campule s'étoient plaints les premiers par une requête dans laquelle ils chargeoient Léon de plusieurs grands crimes. Les commissaires, après les recherches les plus exactes, assurerent le monarque de l'innocence du souverain pontife. Les deux coupables furent arrêtés & conduits en France sous bonne garde. Dès-lors le voyage de Rome fut résolu. Les brouilleries de cette ville, où les ennemis du pape entretenoient toujours de sourdes pratiques; le châtiment dû à un attentat des plus énormes; l'humeur toujours inquiéte de Grimoald duc de Bénévent, tout rappelloit Charles en Italie. La tranquillité dont jouissoit l'empire François acheva enfin de le déterminer.

AN. 798, 799.

La Pannonie étoit parfaitement soumise, & les Abares tellement domptés, qu'ils ne furent plus en état de reprendre les armes. Les troupes qu'il avoit détachées au secours des isles de Majorque & de Minorque, en avoient chassés les Maures après un horrible carnage. Les seigneurs Bretons, pour marque de leur fidélité, venoient de lui envoyer leurs armes, où le nom de chacun d'eux étoit gravé : trophée

Ann. Egin.

d'autant plus agréable à ses yeux, qu'il n'étoit teint du sang ni des vainqueurs ni des vaincus. On vit arriver dans le même tems des envoyés de l'émir Azan, qui lui apportoient les clefs d'Huesca, protestant de la lui remettre entre les mains, lorsqu'il le pourroit faire avec sûreté. Ainsi rassuré de tout côté, le monarque prit le chemin d'Italie.

AN. 800.

Il va lui-même en Italie.

Le pape vint au-devant de lui à douze milles de Rome. Le peuple sorti en foule, chantoit les louanges du prince; & comme il y avoit toujours dans cette ville des chrétiens de toutes les nations du monde, elles furent célebrées en toutes sortes de langues. Ces cantiques étoient souvent interrompus par mille cris de joie. Les Romains lui avoient de si grandes obligations: les étrangers en avoient entendu publier tant de merveilles: il avoit je ne sçais quoi de si grand & de si aimable dans sa personne, que les uns & les autres ne pouvoient contenir ni leur reconnoissance, ni leur admiration. Les acclamations ne cesserent que lorsqu'il descendit de cheval à la porte de saint Pierre. Le souverain pontife, accompagné des

Anast.

évêques

An. 800.

évêques & de tout le clergé, le reçut avec humilité, disent les Annalistes, & le conduisit dans l'église, où il commença un cantique qu'un million de voix continuerent : ce qui dura tout le tems que Charles demeura dans la basilique.

Il déclare le pape innocent.

Quelques jours après, le monarque assembla le clergé & les seigneurs des deux nations dans l'église de saint Pierre. Là il entendit les accusations & les accusateurs. Pascal & Campule furent reconnus pour *des calomniateurs & des méchans* : le pape demeura pleinement justifié. Mais le roi lui témoigna qu'il seroit à propos qu'il se purgeât lui-même par serment : il suivit ce sage conseil. On indiqua une seconde assemblée pour le lendemain. Léon y parut, prit le livre des quatre évangiles, monta à la tribune, protesta devant Dieu & devant tout le peuple, que les crimes qu'on lui imputoit lui étoient inconnus. Charles alors prononça son jugement, le déclarant innocent, & condamnant ses ennemis à mort. Le saint pontife, touché de compassion, obtint par ses prieres, que non-seulement on ne les feroit point mourir, mais encore qu'ils ne se-

Ann. Meiss.

AN. 800.

roient point mutilés : ſupplice ſi commun dans ce tems-là, que les abbés même l'exerçoient ſur leurs moines. Ils furent envoyés en exil.

Il refuſe la couronne impériale. *Ibid.*

Les Romains, pour s'aſſurer la protection du monarque François, réſolurent de le proclamer empereur d'Occident : titre éteint depuis plus de trois ſiécles, mais qui n'ajoûtoit rien à la puiſſance d'un prince qui étoit maître non-ſeulement de toutes les Gaules, d'une partie de l'Eſpagne, de la Germanie, de la Pannonie, de la Lombardie, mais de Rome même, ancienne capitale des premiers Céſars. Le pape aſſuré des ſuffrages du clergé, de la nobleſſe & du peuple, en fit la propoſition au roi. Mais ce héros, ſoit par ſa modération naturelle, ſoit qu'étant engagé en tant de guerres, il craignît de ſe jetter dans de nouveaux embarras, refuſa conſtamment cette dignité, & défendit de lui en parler davantage. On feignit de n'y plus ſonger. Les fêtes de Noel approchoient, & l'on fit de grands préparatifs pour les célebrer avec magnificence. Le roi d'Italie s'y rendit, accompagné des officiers de l'armée, qui venoit de ſoumettre les rebelles du duché

Guillel. Malmesburg. l. 1, de Geſt. Angl.

AN. 800.

de Bénévent. Le jour venu, Charles fut prié de prendre, pour y aſſiſter, l'habillement des patrices : il ne voulut point refuſer cette légere ſatisfaction aux Romains.

Il eſt proclamé empereur malgré lui.

Quelque répugnance qu'il eût à porter d'autre habit que celui des François, il prit une longue tunique avec un grand manteau traînant, dont un des côtés étoit rattaché ſur ſon épaule droite. Tout Rome en le voyant entrer dans l'égliſe, ſe répandit en acclamations. Il s'approcha de l'autel, & ſe mit à genoux. Il s'inclinoit pour adorer, lorſque le pape qui alloit célebrer la meſſe, lui mit une couronne ſur la tête. Tout le peuple en même tems s'écria à cris redoublés : *Vive Charles, toujours auguſte, grand & pacifique empereur des Romains, couronné de Dieu, & qu'il ſoit à jamais victorieux.* Auſſi-tôt Léon ſe proſterna & fut le premier à l'adorer, diſent nos annaliſtes, c'eſt-à-dire, à lui rendre les reſpects & les hommages qu'un ſujet doit à ſon ſouverain. Le jeune Charles, fils aîné du nouveau Céſar, étoit préſent à cette cérémonie : le ſouverain pontife lui préſenta la couronne royale, & lui donna l'onction ſacrée des

Idem, ibid.

AN. 800. rois. Telle eſt l'époque du renouvellement de l'empire Romain en Occident. Il avoit fini dans Auguſtule : il recommença dans Charlemagne : il dure encore aujourd'hui dans le corps Germanique.

Il fait de magnifiques préſens aux égliſes.

On ne peut exprimer quelle fut la ſurpriſe de Charlemagne, (c'eſt le nom que nous lui donnerons déſormais avec toutes les nations du monde) lorſqu'il ſe vit proclamer & ſaluer empereur. Elle alla, ſi l'on en croit les auteurs de ce tems, juſqu'à une eſpece de colere. Il proteſta hautement, que s'il avoit été inſtruit de ce qui devoit ſe paſſer, il ne ſe feroit point rendu ce jour-là à l'égliſe, quoique ce fût une fète très-ſolemnelle. Tout le monde, dit Eginard, demeura perſuadé de ſa bonne foi. On ne l'en jugea que plus digne de l'empire. La maniere dont il en ſoutint les droits, confirma cette haute opinion. Il paſſa tout l'hiver à Rome, où il ſignala ſa ſageſſe par les plus beaux réglemens pour le gouvernement de la ville, & ſa magnificence par les plus riches préſens aux égliſes. C'étoient, au rapport d'Anaſtaſe, quantité de vaſes d'or, une croix de même métal, enrichie d'hya-

In vita Car. Magn.

Anaſt. in vita Leon. III.

An. 800.

cinthes, un livre d'évangiles tout couvert d'or & de pierreries, & deux tables d'argent maſſif, l'une pour le ſervice de la baſilique, l'autre pour être miſe devant la confeſſion de ſaint Pierre. Les princeſſes ſes filles firent auſſi de magnifiques offrandes : elles conſiſtoient en pluſieurs vaſes de prix, avec une couronne d'or, ornée de pierres précieuſes, & du poids de deux cens livres. Dès-lors tous les actes furent datés à Rome de l'année de l'empire & du conſulat de Charlemagne, ſuivant l'ancien uſage des premiers Céſars. On y battit des monnoies, où l'on voyoit d'un côté le nom du nouvel empereur, & de l'autre, celui du pape, ou la figure de ſaint Pierre.

Quel étoit le tempéramment de ces deux autorités ? C'eſt ce qui a toujours été, & ce qui eſt encore de nos jours un grand ſujet de diſputes. Terrible effet du préjugé ! on ne peut rien voir de plus ſoumis, ni de plus reſpectueux que les lettres de Léon à Charlemagne : elles nous apprennent que ce prince envoyoit dans l'Etat eccléſiaſtique des officiers pour y rendre la juſtice, & pour y faire exécuter ſes ordres. Que veut-on de plus ? La queſtion eſt décidée.

V. Epiſt. 1, l. 10, collect. concil. inter oper. Henric. Caniſii.

AN. 801.

Il est recherché ou craint de tous les princes.

L'empereur, de retour en France, reçut l'agréable nouvelle que le roi d'Aquitaine, après avoir pris Lérida, étoit entré triomphant dans Barcelone. Les armes Françoises ne furent pas moins heureuses en Italie, où la ville de Rieti s'étoit révoltée. Pepin y marcha avec ses troupes, emporta tous les forts qui la défendoient, & la réduisit en cendres, pour servir d'exemple aux autres. Tous les princes de la terre, ou recherchoient l'amitié de Charlemagne, ou craignoient de s'attirer son indignation. Le roi des Asturies faisoit profession d'être son homme ou vassal : c'est le titre qu'il prenoit dans toutes ses lettres. Les rois d'Ecosse le nommoient leur seigneur, & se disoient ses serviteurs. Les princes Sarrasins le redoutoient, & ménageoient respectueusement sa protection. Le roi de Perse, Aaron, ce fier conquérant de l'Asie, l'honoroit seul entre tous les potentats, & entretenoit commerce de lettres avec lui.

Vita Lud. pii.

Egin. in vit. Carol. Magn.

AN. 802.

Il accepte la proposition d'épouser Irene.

Dans ce haut degré de puissance & de fortune, il lui eût été facile de subjuguer le reste de l'Italie. Iréne le craignoit, & n'oublia rien pour détourner ce malheur. Elle avoit eu le crédit de

An. 801.

faire tomber l'empire en quenouille, par la mort de ſon fils, à qui elle fit crever les yeux : crime ſi affreux, diſent les Grecs, que le ſoleil s'éclipſa d'horreur, & refuſa ſa lumiere pendant dix-ſept jours. Elle eut encore l'adreſſe d'amuſer Charlemagne par l'eſpérance de l'épouſer : alliance qui eût réuni l'Orient & l'Occident. La propoſition fut reçue favorablement : déja les ambaſſadeurs François étoient à Conſtantinople pour ménager cette affaire, lorſque cette princeſſe fut renverſée du trône par Nicéphore, qui ſe fit couronner empereur, & la relégua dans l'iſle de Lesbos.

Il donne audience aux ambaſſadeurs de Nicéphore.

Le premier ſoin de l'uſurpateur fut d'envoyer des ambaſſadeurs en France, pour aſſurer la paix entre les deux empires. Ils trouverent l'empereur en Alſace dans ſon palais de Seltz. Ce prince, pour leur donner une idée de la magnificence Françoiſe & pour rabbatre l'arrogance des Grecs, voulut qu'on les introduisît à ſon audience d'une maniere qui leur causât autant de ſurpriſe que d'embarras. On les fit paſſer par quatre grandes ſales magnifiquement parées, où l'on avoit diſtribué les officiers de la maiſon du

Monach. Sangal de rebus bellicis Car. Magn.

AN. 802. roi, tous richement vêtus, tous dans une contenance respectueuse, & debout devant celui des seigneurs qui les commandoit. Dès la premiere, où étoit le connétable, assis sur une espece de trône, les envoyés se mirent en devoir de se prosterner. On les en empêcha, leur représentant que ce n'étoit qu'un officier de la couronne. Même erreur dans la seconde, où ils trouverent le comte du palais avec une cour encore plus brillante. La troisieme où étoit le maître de la table du roi, & la quatrieme où présidoit le grand chambellan, en redoublant leur incertitude donnerent lieu à de nouvelles méprises, le degré de magnificence augmentant à proportion du nombre des sales. Enfin deux seigneurs vinrent les prendre, & les introduisirent dans l'appartement de l'empereur. Le monarque tout éclatant d'or & de pierreries, étoit debout auprès d'une fenêtre, au milieu des rois ses enfans, des princesses ses filles, & d'un grand nombre de ducs & de prélats, avec lesquels il s'entretenoit familiérement. Il avoit la main appuyée sur l'épaule de l'évêque Hetton, pour lequel il affecta d'autant plus de consi-

dération, qu'il avoit essuyé plus de mépris dans son ambassade à la cour de Constantinople. Les ambassadeurs saisis de crainte, se prosternerent à ses pieds. Il s'apperçut de leur embarras, les releva avec bonté, & les rassura, en leur disant qu'Hetton leur pardonnoit, & que lui-même, à la priere du prélat, vouloit bien oublier ce qui s'étoit passé. AN. 802.

La négociation ne souffrit aucune difficulté, & le traité fut bientôt signé. Il portoit que Charlemagne & Nicéphore auroient également le nom d'Auguste; que le premier prendroit le titre d'empereur d'Occident, le second, celui d'empereur d'Orient: que tout ce qui étoit en Italie depuis l'Ofante & le Volturne jusqu'à la mer de Sicile, demeureroit sujet à l'empire d'Orient, & que tout le reste seroit de l'empire d'Occident, avec les deux Pannonies, la Dace, l'Istrie, la Liburnie & la Dalmatie. Cet accommodement fut suivi de la soumission de Grimoald, duc de Bénévent. Il s'étoit révolté à l'instigation des Grecs: il fit sa paix à leur exemple.

Il conclut la paix avec Nicéphore.

Theophan.
Eginard.
Aventin. l. 4.

AN. 803.

Tout, excepté les Saxons, plioit sous la puissance de Charlemagne. Ces peu-

Il dompte enfin les Saxons.

AN. 804. ples opiniâtres, tant de fois victimes de leurs révoltes, reprirent les armes avec un courage obstiné, sous la conduite de Godefroy, roi de Danemarck, prince puissant & sur terre & sur mer. L'empereur se mit aussi-tôt en campagne, s'avança jusqu'à l'Elbe, & les força dans leurs retraites les plus inaccessibles. Le Danois étoit sur les frontieres de ses états, avec une nombreuse cavalerie. Il fit proposer un accommodement, promit de venir trouver le monarque François ; mais il changea subitement d'avis, & se retira avec beaucoup de précipitation. Les rebelles, privés de cet appui, eurent recours à la clémence d'un prince qui sçavoit également pardonner & vaincre. Cependant de peur qu'ils ne se révoltassent encore, ils les transporta les uns en Suisse, les autres en Flandres, & donna leur pays aux Abodrites qui lui avoient toujours été fidéles. Mais rarement le changement de climat opere celui des mœurs. Ces colonies, au nombre de dix mille familles, loin de s'adoucir sous un nouveau ciel, communiquerent à leurs nouveaux alliés cet esprit de révolte dont ils furent toujours animés. Il étoit

Annal. Egin.

Jacob. Meyer. Annal rerum Fland.

Joan. Isaac. Pontan. Hist.

passé en proverbe, durant les troubles qui désolerent la Flandre sous le regne de Philippe de Valois, qu'en *mêlant les Saxons aux Flamands*, Charlemagne *d'un diable en avoit fait deux*. AN. 804.

Le remède cependant fut efficace pour arrêter un mal qui avoit duré autant que la monarchie. Clotaire I les avoit assujettis au tribut : Clotaire II se vit obligé de les en affranchir. Le duc Pepin remporta sur eux de grands avantages : Charles-Martel les défit en plusieurs rencontres : le roi Pepin les atterra : aucun d'eux n'avoit pu les dompter. Charlemagne lui-même leur faisoit inutilement la guerre depuis trente-trois ans : elle n'auroit pas eu de fin, s'il ne les eut arrachés de leur patrie, pour les répandre en différentes parties de son royaume. Le moyen étoit violent, mais nécessaire. Depuis ce tems-là il n'y eut plus de révolte en Saxe. Cette fiere nation, jusqu'alors indomptable, se soumit enfin, & moitié gré, moitié force, subit tout à la fois le joug du christianisme & de la France. *In vita Car. Magn.*

Charles, après la réduction de toute la Saxe, se rendit à Rheims pour y at- AN. 805, 806.

AN. 805, 806.

Il regle tout ce qui regarde l'état de Venise.

Annal. Egin. Met. Moiss. &c alii.

tendre le pape, qui lui avoit fait demander la permission de passer en France. Le prétexte de ce voyage étoit d'entretenir le monarque d'un miracle arrivé à Mantoue, où le bruit courut qu'on avoit trouvé le sang de Jesus-Christ : le véritable motif fut de conférer avec lui sur les affaires de Venise. L'histoire ne dit point quel fut le résultat de ce pourparler. Mais le retour du souverain pontife par l'exarchat de Ravennes, la grande armée que Wilhaire mit aussi-tôt sur pied, effort qui passoit le pouvoir d'un particulier, l'irruption subite de ce tribun sur l'isle de Malamauc qu'il subjugua, la prise d'Heraclia sur Maurice & Jean, qui favorisoient le parti de Nicéphore, le rétablissement du patriarche Fortunat, qui malgré la protection de Léon avoit été chassé de son église de Grado, tout semble annoncer que tant de changemens arrivés dans le même tems, furent les suites de cette entrevue de l'empereur & du pape. Rien de plus embrouillé dans nos Annales, que ce qui regarde le gouvernement de l'état de Venise. Il paroît cependant à travers leur obscurité, que le canton de la terre ferme qui est sur la côte sep-

tentrionale du golfe, relevoit de l'empire d'Occident, & que les isles qui bordent ce continent, étoient soumises en apparence à l'empire d'Orient, mais indépendantes en effet. On voit par plusieurs monumens historiques, que ces isles, à l'exemple de quelques places maritimes de la Dalmatie, songerent à se réunir aux villes de la terre ferme sous la domination de Charlemagne, & que ce fut pour ce sujet que leurs envoyés, de concert avec le gouverneur de Zara vinrent le trouver à Thionville. Eginard en parlant de cette députation, dit formellement que ce prince *donna ses ordres sur tout ce qui regardoit les ducs & les peuples de Venise & de Dalmatie* : expression qui marque l'autorité d'un maître, & détruit le systême de ceux qui soutiennent que dès-lors Venise étoit une république parfaitement libre.

AN. 805, 806.

Adelmus in chronic.

In Annal.

La tranquillité dont jouissoit la France, fit naître à l'empereur la pensée de partager ses états entre les rois ses enfans. C'est dans cette vue qu'il assembla un parlement à Thionville : il y lut un testament qui fut approuvé par les seigneurs, & envoyé au pape qui le signa, non pour lui donner plus de

Il fait son testament.

validité, mais pour le rendre plus authentique. Les trois princes étoient présens, ils jurerent de l'observer dans tous ses points. Il regle à chacun les limites de son domaine, augmente de quelques provinces les royaumes d'Italie & d'Aquitaine, & laisse tout le reste à Charles son fils aîné, qu'il destinoit à l'empire. Il y prévoit & prescrit tout ce qui peut entretenir la paix & l'union parmi les freres. Il ordonne que s'il survient entr'eux quelque différend qui ne puisse être décidé par le témoignage des hommes, on aura recours, non à la bataille ou à la preuve du duel, mais au jugement de la croix. Tel étoit l'usage d'alors, usage bizarre, mais qui ne laissoit pas d'être appellé le jugement de Dieu. Dans les affaires douteuses on choisissoit deux hommes qu'on conduisoit à l'église, où ils se tenoient debout, les bras élevés en forme de croix, pendant qu'on célébroit l'office divin. On donnoit gain de cause à celui des deux partis dont le champion demeuroit le plus longtems immobile. Le religieux monarque, après avoir recommandé aux jeunes rois de protéger constamment l'église de saint Pierre, déclare enfin

AN. 805, 806.

Idem, ibid.

Ann. Metens. & alii.

Vide Glossar. Ducange, verbo crux.

que les dispositions qu'il vient de faire n'empêchent point qu'il ne conserve, tant qu'il vivra, la puissance qu'il tient de Dieu sur le royaume & sur l'empire : ensorte que ses trois fils & tous ses peuples lui rendront toute l'obéissance que des enfans doivent à leur pere, & des sujets à leur empereur & à leur roi.

An. 805, 806.

Diverses expéditions des rois ses enfans.

Cette grande affaire terminée, les trois jeunes princes partirent pour différentes expéditions. La victoire couronna par-tout leurs entreprises. On eût dit que Charlemagne leur avoit partagé sa fortune avec ses états. Le princes Charles dans sa derniere campagne avoit défait les Esclavons de Boheme dans un combat, où leur duc fut tué : il subjugua dans celle-ci les Esclav[illegible]orabes qui habitoient sur l'autre [illegible]e de l'Elbe, & porta le fer & le feu chez les Bohémiens qui s'étoient révoltés de nouveau. Pepin de retour en Italie équipa promptement une flotte contre les Sarrasins qui avoient fait une descente dans l'isle de Corse. Le seul bruit de son approche les fit remonter sur leurs vaisseaux : ils se rembarquerent avant qu'il eût pu les joindre. Le roi d'Aquitaine se signaloit de

Annal. Egin. Met. & alii.

Ibid.

Vita Ludovici.

son côté au-delà des Pyrénées. Il prit & brûla tous les forts qui couvroient Tortose, détacha quelques troupes, qui après avoir pillé Villa-Rubia, défirent un corps de Sarrasins qui vouloient leur couper le retour, prit ensuite le chemin de la Navarre, mit le siége devant Pampelune qui se rendit, & rentra triomphant dans ses états.

AN. 807.

Nouveaux avantages remportés sur les ennemis de l'état.

On vit cette année un phénomene extraordinaire, s'il est vrai qu'Eginard rapporte fidélement les observations des astronomes de la cour. Mercure, dit cet auteur, fut observé pendant huit jours entre le soleil & la terre, paroissant dans le disque du soleil comme une tache noire. Il y eut aussi quatre éclipses, trois de lune, une de soleil; & Jupiter parut caché par la lune. Tant de prétendus prodiges effrayerent les peuples, qui les regarderent comme les présages de quelques accidens funestes. Mais heureusement les armes Françoises prospérerent partout. Les Sarrasins tenterent une descente dans la Sardaigne : ils furent repoussés & virent périr trois mille de leurs meilleurs soldats. Leur entreprise sur l'isle de Corse n'eut pas un succès plus heureux. Le connétable Bouchard

Ann. Metens. Moissiac. & alii.

AN. 807.

parut avec la flotte de l'empereur, leur livra bataille, les mit en fuite, leur prit ou coula à fond treize grands vaisseaux. Le bruit de cette victoire produisit un grand effet. Le patrice Nicétas étoit avec une flotte dans le golfe de Venise : il n'osa rien entreprendre, conclut une trève de quelques mois, & retourna à Constantinople sans avoir rien fait. C'est du moins ce qu'on peut conjecturer d'une lettre du pape au sujet de cette expédition. On n'y voit rien qui annonce aucun acte d'hostilité. Il dit simplement que son intention est de pourvoir à l'entretien du patriarche Fortunat, à qui la présence du général Grec ne permettoit pas de demeurer dans sa ville épiscopale de Grado. Il conjure l'empereur d'examiner la conduite de ce prélat. *Défendez son honneur*, ajoûte-t-il, *conservez-lui son temporel : mais en même tems ayez soin de son ame, & que le respect qu'il doit à son maître, l'oblige à mieux faire son devoir.* Nouvelle preuve & de la dépendance des Vénitiens, & de l'autorité des rois pour la manutention de la discipline.

Tom. 7. Conc. epist. 11, Leon. ad Car. Magn.

Ce ne fut pas seulement en Italie que les François combattirent les Mau-

Expédition d'Espagne.

res avec avantage : l'Eſpagne leur fournit encore une ample moiſſon de lauriers. Les troupes d'Aquitaine, ſous la conduite d'Ingobert que l'empereur avoit envoyé pour les commander, paſſerent l'Ebre, ſurprirent l'émir Abaidon, pillerent ſon camp, taillerent ſon armée en piéces, & ſe préſenterent devant Tortoſe, que cet heureux ſuccès leur faiſoit éſpérer d'emporter. Mais ſoit que le général Sarraſin s'y fût retiré avec ceux qui avoient échappé à l'épée des vainqueurs, ſoit pour quelque autre cauſe que l'hiſtoire ne dit pas, elles crurent devoir ſe contenter de la victoire qu'elles venoient de remporter, & reprirent le chemin de l'Aquitaine, chargées d'un prodigieux butin. L'année ſuivante, Louis aſſiéga cette place en perſonne, la prit par capitulation, & envoya les clefs à l'empereur ſon pere. Ce jeune prince n'avoit pu être de la premiere expédition : il en fut empêché par les avis qu'il reçut qu'une flotte de Normands avoit paſſé dans la Manche, & faiſoit voile vers les côtes d'Aquitaine. Il donna ordre à tout, & les ſages précautions qu'il prit, garantirent ſes provinces du ravage.

Marginal notes: An. 807. — *Vita Ludov. pii.* — An. 808. — *Ibid.*

AN. 808.

Précautions contre les courses des Normands.

On appelloit alors Normands, ou hommes du Nord, (car c'est l'étymologie de ce nom) tous les peuples qui habitoient le Danemarck, la Suéde & la Norwége. Ces barbares, aussi avides du butin que zélés pour leurs faux dieux, ne cessoient de faire des courses sur les terres des chrétiens, pillant, brûlant, massacrant tout ce qu'ils rencontroient, sur-tout les prêtres & les moines, qui détruisoient le culte de leurs idoles. Charlemagne prévit avec douleur les maux qu'ils causeroient un jour à la France. *Si malgré toute ma puissance*, disoit-il en soupirant, *ils osent insulter les côtes de mon empire, que ne feront-ils pas, lorsqu'il sera partagé ?* L'événement n'a que trop justifié cette prédiction. Ce grand prince cependant prit les mesures les plus sages pour les prévenir. Il visita tous ses ports, & fit construire un si prodigieux nombre de vaisseaux, qu'il y en avoit, au rapport d'Eginard, depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à l'extrémité de la Germanie. Il ordonna que tous ces bâtimens resteroient toujours armés & équipés. Mais ce qui prouve encore mieux combien il avoit à cœur de rendre la France inaccessible aux

Monach. Sangal. l. 2, c. 2.

AN. 808.

incurſions des peuples du Nord, c'eſt qu'il obligea les ſeigneurs de ſervir en perſonne dans ces occaſions comme dans les armées de terre. Ce fut à Boulogne qu'il établit le principal arſenal de ſa marine. Il y fit relever un ancien phare, ouvrage de l'empereur Caligula, & donna les ordres les plus précis d'y allumer des feux toutes les nuits. C'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui *la Tour d'Ordre.*

Eginard. in Annal. & in vita Carol. Magn.

Irruptions des Danois dans le pays des Abodrites.

Tout l'Occident reconnoiſſoit ou reſpectoit la puiſſance de Charlemagne. Le ſeul Godefroy, roi de Danemarck, oſa lutter contre tant de grandeur. L'empereur deſiroit de pénétrer dans ce vaſte royaume, moins pour ſoumettre à ſon empire un pays couvert de neiges & de glaces, que pour réduire ſous le joug de la foi un peuple enſeveli dans les ténébres du paganiſme. Le Danois le prévint, & eut la hardieſſe de lui déclarer la guerre, en ſe jettant ſur les terres des Abodrites. Il s'étoit ligué avec les Vilſes, les Linones, & les Smeldinges, qui tous comme autant de vautours affamés vinrent fondre en même tems ſur le Meckelbourg. La ſurpriſe fut telle & la conſternation ſi générale, que la plus

Annal. Egin. Loiſel, Metenſ. & alii.

grande partie de cette province se soumit au tribut. Le vainqueur s'avance jusques sur les bords de l'Elbe, où il prit quelques châteaux. Une petite place qu'il ne put emporter, lui couta beaucoup de monde, & des plus considérables de la nation, entr'autres un de ses neveux qui fut tué en montant à l'assaut. Cette perte & la nouvelle de la marche du prince Charles, l'obligerent de retourner sur ses pas. La frayeur le saisit au point, que pour n'avoir pas à défendre contre l'armée Françoise le port de Rieric qui lui étoit d'un grand revenu, il le fit détruire & raser. Il poussa la précaution plus loin encore; & pour fermer entierement l'entrée de ses états, il éleva une haute muraille, fortifiée de bonnes tours, qui occupoit tout l'espace de cette langue de terre qui est entre l'Océan Germanique & la mer Baltique. Tel étoit l'état des choses, lorsque le jeune Charles arriva sur les bords de l'Elbe. Il le fit passer à ses troupes, & pénétra bien avant dans le pays des Linones & des Smeldinges, qu'il abandonna à la fureur du soldat. Ce fut tout le fruit de cette expédition. La saison étoit avancée : il ne voyoit plus d'ennemis en

AN. 808.

Ibid.

campagne : il fit conſtruire deux forts ſur les confins de la Saxe, & reprit le chemin de la France.

AN. 809.

La paix eſt concluë entre les deux empires.

Les Vénitiens, cependant, étoient toujours diviſés, & la tréve avec l'Empire d'Orient venoit d'expirer. Bientôt les hoſtilités recommencerent de part & d'autre. La flotte de Nicéphore reparut dans le golfe de Veniſe, ſous la conduite d'un autre commandant, nommé Paul. Il en détacha quelques vaiſſeaux pour ſurprendre Comachio, ville ſituée dans une baye vers l'embouchure du Pô. L'entrepriſe ne fut pas heureuſe. La garniſon fit une ſortie, mit les Grecs en déroute, & les obligea de ſe rembarquer promptement. Ils ſe dédommagerent ſur Populoni, aujourd'hui Piombino, qu'ils forcerent & pillerent. Le général Paul néanmoins fit faire des propoſitions que le roi d'Italie voulut bien écouter. Mais il n'étoit pas de l'intérêt des Vénitiens que la paix ſe fît entre les deux empires. Les ducs Wilhaire & Beot, ceux-là même qui trois ans auparavant s'étoient mis ſous la protection de la France, la traverſerent de tout leur pouvoir, & firent tant par leurs intrigues, que le commandant de la flotte

Idem, ibid.

Grecque craignant pour ſa vie, ſe retira ſans rien conclure. L'année ſuivante, on découvrit que ces deux chefs n'étoient pas plus fidéles à Charlemagne qu'à Nicéphore. Pepin indigné de cette duplicité, marche auſſitôt contre les perfides, les attaque par terre & par mer, les bat par-tout, & les force de ſe ſoumettre à ſa domination. Cet exploit mit fin à la guerre entre les deux empereurs. La paix fut conclue, Veniſe rendue aux Grecs, & la Dalmatie aux François.

AN. 809.

Sigon. l. 4, de regn. Ital.

Le ſac de Piombino ne fut pas le ſeul échec que les François eſſuyerent cette année, ils ſe laiſſerent ſurprendre dans Tortoſe. Le roi d'Aquitaine ſe mit en devoir de la reprendre, & ſe vit obligé d'abandonner ſon entrepriſe. Le ſiége d'Hueſca n'eut pas un meilleur ſuccès. Mais les affaires de Germanie furent plus heureuſes. Le roi de Danemarck, malgré tous ſes retranchemens, cherchoit par toutes ſortes de moyens à calmer le reſſentiment de l'empereur. Il fit demander une conférence ſur la frontiere des deux états : elle lui fut accordée. Tout ſe termina à des plaintes réciproques : on ſe ſépara ſans rien conclure. Auſſi-tôt le

Affaires d'Eſpagne & de Germanie.

Vita Ludovi pii.

Eginard. in Annal.

duc Traſicon, ſuivant les ordres de
AN. 809. Charlemagne, ſe jetta ſur les terres des Vilſes où il fit le dégât, prit & ruina la capitale des Smeldinges, & reconquit tout le pays que le Danois avoit ſubjugué. Godefroy, outré de colere, ſe répandit en menaces contre les Abodrites, & ne parloit de rien moins que d'envahir la Saxe & la Friſe. L'empereur, averti de ſes bravades, détacha un corps de troupes qui ſe ſaiſirent de quelques paſſages de l'Elbe, & bâtirent une fortereſſe ſur la riviere de Sturie, en un lieu appellée Eſſesfelt. Cette précaution déconcerta les vaſtes deſſeins du roi des Normands, & l'obligea de porter ailleurs ſes entrepriſes.

Idem in vita Carol. Magn.

AN. 810. Le barbare cependant n'abandonna point abſolument ſon projet. Il raſſembla toutes ſes troupes & tous ſes vaiſſeaux, deſcendit en Friſe avec une armée de deux cens voiles, pilla cette province, défit un corps de Friſons, & de François, s'empara de pluſieurs places conſidérables, & les ſoumit au tribut. L'empereur à cette nouvelle paſſa le Rhin, & s'avança juſques ſur le Veſer. Il y avoit à peine aſſis ſon camp, qu'il apprit que les ennemis s'étoiens retirés

Annal. Egin. & alii.

retirés en désordre, & que le prince Danois avoit été assassiné par un de ses gardes. Cette mort finit la guerre. Hemminge, fils & successeur de Godefroy, demanda humblement la paix, & l'obtint en renonçant à toutes les conquêtes de son pere. Elle fut aussi conclue sous les mêmes conditions avec les Sarrasins d'Espagne. Le roi de Cordoue rendit ou laissa reprendre aux François tout ce qui leur avoit été enlevé. On régla que l'Ebre serviroit de limites aux deux états. Les Gascons venoient d'être sévérement châtiés : la Navarre commençoit à s'accoutumer au joug de la France : ainsi tout demeura parfaitement soumis dans cette grande étendue de pays qu'on appelloit la Marche d'Espagne.

AN. 810.

On reçut vers ce même tems la réponse du pape sur un usage universellement adopté de toutes les Gaules. Le premier concile de Constantinople avoit ajoûté au symbole de Nicée, que le saint Esprit procédoit du Pere. Les églises de France & d'Espagne y insérerent qu'il procédoit également du Fils. C'étoit dès-lors la créance générale. Ainsi toute la question se réduisoit à sçavoir si elles avoient eu droit

Conc. d'Aix-la-Chapelle.

Idem. ibid.

AN. 810.

d'y faire cette addition. L'empereur la crut assez importante pour mériter d'être examinée dans un concile : il le convoqua dans son palais d'Aix-la-Chapelle. Chacun dit ses raisons ; & la chose parut si difficile, qu'on ne voulut rien décider sans prendre l'avis du pape. Le saint pere convenoit que le sentiment de l'église Gallicane étoit le dogme catholique : mais il soutenoit en même tems, qu'il ne falloit rien innover. On lui objecta qu'en retranchant cette addition, on donneroit lieu de croire qu'elle contenoit une doctrine erronée. Cette réflexion lui parut mériter quelque attention : il proposa, non de la faire effacer avec éclat dans les missels où elle avoit été faite, mais de cesser de s'en servir dans la chapelle du roi, sous prétexte de se conformer à la pratique de l'église Romaine. On ignore si le monarque déféra à cette décision. Mais la France, la Germanie, & l'Espagne conserverent leur ancien usage : Rome même l'adopta dans l'onzieme siécle, & le concile de Florence le consacra par un décret authentique.

Baron. Sirmond.

Anast. in Leone, & alii.

Mort du roi Pepin & du prince Charles.

La tranquillité dont la France commençoit à jouir, fut troublée par des

malheurs domestiques. Pepin roi d'Italie mourut à la fleur de son âge, ne laissant qu'un fils nommé Bernard, à qui Charlemagne donna le royaume de Lombardie, & cinq filles que l'empereur fit élever à la cour avec beaucoup de soin. Le monarque pleura cette mort, peut-être un peu plus qu'il ne convenoit à un grand prince; mais il étoit pere, il perdoit un fils à qui l'histoire ne reproche aucun défaut : il pouvoit bien donner quelques larmes à la mémoire d'un jeune héros, qui les avoit si bien méritées par ses exploits & ses vertus. Le prince Charles mourut aussi quelque tems après, dans la trente-cinquieme année de son âge. On l'a vu à la tête des armées gagner des batailles, subjuguer la Boheme, & remplir l'Allemagne de la gloire de son nom. Charlemagne le destinoit à l'empire. Ce tendre pere n'apprit cette perte qu'avec la plus sensible douleur : sa santé en fut altérée : mais son affliction ne changea rien à sa conduite. Toujours occupé de la félicité présente de ses sujets, il songea même à leur bonheur à venir. Il ne lui restoit qu'un fils, il lui donna toute sa tendresse & tous se soins.

AN. 810.

Eginard. in Ann. in vita Carol. Magn.

Theogan. c. 5.

AN. 811.

Ibid.

Louis avoit toutes les bonnes quali-

AN. 812.

AN. 812.

Caractere de Louis roi d'Aquitaine.

tés d'un particulier, & paroiſſoit avoir auſſi celles d'un prince. La bonté ſurtout étoit le fond de ſon caractere. Généreux dans les commencemens juſqu'à l'excès, enſuite avec diſcernement, il avoit trouvé le moyen, en diminuant les impôts, de vivre dans toute la ſplendeur des rois. Sa valeur avoit paru dans les guerres d'Eſpagne, ſa piété dans la fondation de plus de vingt monaſteres, & ſon zele pour la religion dans la réforme du clergé d'Aquitaine juſques-là très-déréglé. Dévot, mais ſans oublier ſes autres devoirs, il avoit deſtiné trois jours de la ſemaine à donner audience à ſes ſujets : il écoutoit leurs plaintes, il aſſiſtoit aux jugemens de leurs procès : ce qui ſe faiſoit avec tant d'équité, qu'on n'entendoit parler dans ſes états ni de vexations, ni d'oppreſſions. Telles étoient les merveilles que la renommée publioit du jeune prince. L'empereur n'oſoit preſque y ajoûter foi : il voulut être certain qu'on ne le trompoit pas. Il envoya en Aquitaine un homme de confiance nommé Archambaud, ſous prétexte de quelque affaire, mais en effet pour examiner la conduite de ſon fils. On lui rapporta

Vita Ludov. Pii.

que Louis gouvernoit avec tant de sagesse, que quoique sa maison fût magnifique, ses peuples vivoient dans une grande abondance. *O mes compagnons*, s'écria-t-il dans les transports de sa joie, *réjouissons-nous de ce que ce jeune homme est déja plus sage & plus habile que nous.*

AN. 813.

Il est associé à l'empire.

Dès-lors l'association à l'empire fut résolue. Ce grand prince se sentoit affoiblir de jour en jour : il manda le roi d'Aquitaine ; & ayant assemblé les seigneurs de la nation, il leur proposa son dessein. On ne lui répondit que par des acclamations. On choisit un dimanche pour la cérémonie du couronnement. L'empereur, revêtu des ornemens impériaux, une couronne d'or sur la tête, & appuyé sur son fils, se rendit à la magnifique chapelle qu'il avoit fait bâtir quelques années auparavant. Il y fit sa priere ; & après un beau discours sur ce que Louis devoit à Dieu, à l'église, à ses sujets, à ses sœurs, aux enfans de ses freres, & à lui-même, il lui commanda d'aller prendre la couronne qu'on avoit placée sur l'autel, & de se la mettre lui-même sur la tête. Ce qu'il fit avec l'applaudissement de toute la noblesse

Egin. in vita Carol. Magn.

Theogan. c. 6.

Chron. Moissiac.

AN. 813. du royaume. Quelques jours après, ils se séparerent avec beaucoup de larmes, triste pressentiment qu'ils ne se reverroient plus. Il est difficile de concilier cette conduite de Charlemagne avec le sentiment d'un auteur très-grave, mais quelquefois trop prévenu, qui prétend que ce prince par son testament ne donna l'empire à aucun de ses enfans, parce qu'il avoit laissé au pape la liberté d'en disposer comme il le jugeroit à propos. Le couronnement du nouvel empereur, où le souverain pontife ne fut ni appellé, ni consulté, est une ample réfutation non-seulement de cette chimérique concession, mais encore de tous les préjugés ultramontains. L'ordre qu'il reçoit de se ceindre lui-même le front du diadême impérial, fait bien connoître que Charlemagne ne croyoit tenir l'autorité souveraine que de Dieu.

Baron ad an. 806, n. 26.

AN. 814. Le religieux monarque cependant donnoit le reste de sa vie au bonheur de ses peuples. Il faisoit tenir des parlemens pour les affaires de l'état, & des conciles pour rétablir la discipline ecclésiastique, fort altérée par les guerres. Mille prodiges, disent les historiens, sembloient annoncer sa fin. On

Mort de Charlemagne.

AN. 814.

Egin. in vita Carol. Magn.

ne voyoit depuis quelque tems qu'éclipses de lune & de soleil : phénoménes tout naturels, mais que le peuple prenoit pour des presages trop certains d'une perte qu'il craignoit. On ne se rappelloit qu'avec douleur ce qui lui étoit arrivé, lorsqu'il marchoit contre le roi de Danemarck. Une flamme descendue du ciel passa de sa droite à sa gauche : au même instant son cheval tomba mort, & lui-même fut renversé par terre. Le pont de Mayence, ouvrage de dix ans, & qui passoit pour une merveille de l'art, fut entiérement brûlé en trois jours. On croyoit entendre dans son appartement une espece de tremblement ou de bruit semblable à celui d'un édifice qui menace ruine. La superbe galerie qui faisoit la communication entre la chapelle & le palais, s'écroula tout-à-coup. La chapelle même fut frappée de la foudre, qui abbatit le globe d'or qu'il avoit fait placer au sommet. On lisoit dans l'église une inscription où étoit gravé le nom du fondateur, *Charles prince* : ce dernier mot, quelques mois avant sa mort, parut tellement effacé, qu'on n'en distinguoit plus aucune lettre. Il étoit instruit de toutes

Nitardus.

An. 814. les réflexions qu'on faisoit sur tant d'accidens extraordinaires : il n'en parut ni touché, ni inquiet. Son âge & ses infirmités étoient un pronostic plus assuré de sa mort prochaine. Il la vit approcher avec cette même intrépidité avec laquelle il l'avoit affrontée dans les combats. Il travailloit sur l'écriture sainte, & en corrigeoit un exemplaire qu'on lui avoit donné, lorsque la fiévre le surprit. Sept jours de maladie & une prodigieuse abstinence l'affoiblirent extrêmement. Il reçut l'Extrême-Onction ; ensuite le Viatique, suivant la pratique de ce tems-là ; & se sentant près de mourir, il fit le signe de la croix sur son front & sur son cœur, posa les mains sur son estomac, ferma les yeux, & expira en prononçant distinctement ces paroles du psalmiste : *Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains.*

Son portrait. Ainsi mourut le héros de la France & de l'univers, le modéle des grands rois, l'ornement & la gloire de l'humanité. Il étoit de la plus haute taille, de l'extérieur le plus majestueux, le plus fort & le plus robuste de son tems. Cette supériorité, riche présent de la nature, étoit relevée en lui par celle

que donnent les qualités de l'esprit, du cœur & de l'ame. Génie sublime, vaste, intrépide : l'Italie, l'Espagne, la Germanie & l'Orient conjurés en même tems ne purent lui arracher la plus légere marque d'embarras ou d'inquiétude. Il sçut au milieu de toutes ses guerres donner ordre à tout, & par-tout, réglant son état & l'église, comme s'il eut été dans une profonde paix; y faisant fleurir l'abondance par une vigilance qui s'étendoit à tout; la piété par de fréquens conciles où souvent il assistoit en personne, & les lettres par la protection constante qu'il leur accordoit : ami lui-même & *cultivateur* zélé des arts & des sciences. Aussi admirable, lorsqu'il décidoit une question dans une assemblée de sçavans, que lorsqu'il dictoit des oracles dans son conseil. Aussi grand lorsqu'il haranguoit un concile, que lorsqu'il gagnoit des batailles à la tête d'une armée. Sage dans le projet, les mesures qu'il prenoit, étoient toujours celles qu'il falloit prendre : constant & ferme dans ses entreprises, il sçavoit les soutenir avec courage, & forcer la fortune à les couronner : ardent à la poursuite, on le voyoit passer rapide-

AN. 814.
Egin. in vita Carol. Magn.

AN. 814. ment des rives de l'Ebre ſur les bords de l'Elbe, & du fond de la Germanie à l'extrémité de l'Italie. Heureux dans l'exécution, il fut toujours victorieux quand il conduiſit lui-même ſes armées, & rarement fut-il défait lorſqu'il fit la guerre par ſes lieutenans.

On voit une partie de tout cela dans l'hiſtoire des héros de la fable; mais ce qu'on n'y voit pas, ce qui diſtingue ſur-tout Charlemagne, c'eſt ce tendre amour pour ſes peuples, qui lui faiſoit verſer des larmes ſur leurs malheurs qu'il n'avoit pu prévoir, mais qu'il ſçut toujours réparer; c'eſt ce caractere bienfaiſant & généreux qui lui mérita même auprès des païens le glorieux nom de Pere de l'univers: cette charité ſans bornes, qui épuiſa ſes tréſors pour ſoulager la miſere des chrétiens de Syrie, d'Egypte & d'Afrique: ces manieres aimables, libres, aiſées, qui lui attachoient par eſtime ceux qui lui étoient ſoumis par la deſtinée: cette modération toujours ſi rare dans l'offenſe, qui lui fit épargner le ſang de ceux même qui avoient oſé attenter à ſa vie: c'eſt cette application ſi conſtante à rendre la juſtice, qu'il in-

Monach. Engoliſm.

terrompoit ſouvent ſon ſommeil pour juger les procès que ſes miniſtres n'a- voient pu terminer : cette diſtribution des récompenſes ſi juſte, ſi ſage, qu'en augmentant le nombre de ſes ſervi- teurs, elle n'excitoit ni jalouſies, ni murmures : cette conduite ſi admira- ble dans ſon domeſtique, qu'elle pou- voit ſervir de modéle à tout ſon royau- me : fils reſpectueux, tendre pere, maître indulgent : c'eſt enfin ce zele du bon ordre qui lui inſpira ces loix capitulaires ou ordonnances, auxquels l'Europe doit une partie de ſa police. Preuves éclatantes qu'il ſçavoit éga- lement gouverner & vaincre. Digne rival d'Alexandre & de Céſar par ſes actions militaires, il les effaça par l'é- clat de ſes vertus. Auſſi célebre dans les faſtes de la religion par ſa piété, qu'illuſtre dans les annales du monde par ſes exploits, l'égliſe l'a mis au nom- bre des ſaints, & toutes les nations de concert lui ont donné le nom de Grand.

AN. 814.

On trouve dans ſon teſtament une nouvelle preuve de cette charité gé- néreuſe qui animoit toutes ſes actions. Il ne laiſſa à ſes enfans que la quatrie- me partie de ſes tréſors & de ſes meu-

AN. 814.

Sa ſépulture.

bles : le reſte fut diſtribué aux pauvres & aux égliſes métropolitaines de ſon empire. Il n'avoit rien ordonné ſur le lieu de ſa ſépulture. On crut qu'il ne pouvoit repoſer plus honorablement que dans la magnifique chapelle qu'il avoit fait bâtir à Aix ſous l'invocation de la ſainte Vierge. On l'enterra, ou plutôt on le deſcendit dans un caveau, où il fut aſſis ſur un trône d'or, revêtu de ſes habits impériaux, & du cilice qu'il portoit ordinairement, l'épée au côté, la couronne en tête, ſon livre d'évangile ſur ſes genoux, ſon ſceptre & ſon bouclier à ſes pieds. L'un & l'autre étoient d'or, & le pape Léon les avoit bénis. On lui mit pardeſſus ſon manteau royal, la grande bourſe de pélerin qu'il avoit coutume de porter dans tous ſes voyages de Rome. Tout le ſépulchre fut parfumé d'odeurs & rempli de quantité de piéces d'or. On le ſcella, & par-deſſus on éleva un ſuperbe arc de triomphe, où l'on grava cette épitaphe : *Ici repoſe le corps de Charles, grand & orthodoxe empereur, qui étendit glorieuſement le royaume des François, & le gouverna heureuſement pendant quarante-ſept ans.* Il mourut la ſoixante-

Egin. in vita Carol. Magn.

Monach. Engol. in ejuſd. vit. Car. Mag.

AN. 814.

douzieme année de ſon âge, la treizieme depuis qu'il avoit été couronné empereur d'Occident.

Ses femmes & ſes enfans.

L'hiſtoire lui donne quatre femmes, Hermengarde, Hildegarde, Faſtrade, & Luitgarde, qui toutes porterent le nom de reines. La premiere, fille du dernier roi des Lombards, fut répudiée par le conſeil des évêques. Il eut de la ſeconde quatre fils, Charles, Pepin, Louis, & Lothaire mort jeune; & cinq filles, Adélaïde, Rotrude, Berthe, Giſéle, & Hildegarde. La troiſieme fut mere de Théodrade & d'Hiltrude, toutes deux abbeſſes, celle-ci de Farmoutier, celle-là d'Argenteuil. La quatrieme mourut ſans enfans. Il avoit eu avant ſon mariage avec Hermengarde une concubine, nommée Himiltrude, mere de Pepin le boſſu, & de la princeſſe Rothais. Après la mort de Luitgarde, ſe voyant trois princes capables de regner, il ne voulut plus épouſer de femmes qui euſſent le titre de reines ou d'impératrices. Il prit ſucceſſivement quatre concubines dont il eut pluſieurs enfans, ſçavoir Rothilde de Madelgarde, Adeltrude de Gerſuinde, Hugues l'abbé, Drogon évêque de Metz, & Adalinde de Re-

Idem. Egin. ibid.

AN. 814 gine, & Thierri qui fut mis au nombre des clercs, d'Adelaïde ou Adelvide. On lui donne encore une fille, nommée Emma, qu'on prétend avoir été femme d'Eginard.

C'eſt ce grand nombre de femmes & de concubines, qui a donné lieu de croire à quelques modernes, ou qu'il en avoit eu pluſieurs en même tems, ou qu'étant d'un naturel changeant, il n'attendoit pas *que l'une fut morte* pour en prendre une autre. On ne répétera point ce qui a déja été dit, que le concubinage, nom infâme de nos jours, étoit alors une ſociété auſſi légitime, que ce qu'on appelle encore aujourd'hui en Allemagne *mariage de la main gauche*, en France & ailleurs *mariage de conſcience*.

Quelques réflexions auſſi ſimples que ſolides, ſuffiſent pour venger la mémoire de ce religieux monarque Quelle apparence qu'un prince preſque toujours occupé de bonnes œuvres ou de ſaintes lectures, incapable d'ailleurs d'hypocriſie, vice ordinaire des ames baſſes, ait été infidéle à ces mêmes loix, dont il ſe déclaroit ſi hautement le protecteur & l'appui ? Comment eût-il oſé faire publier cette fa-

AN. 814.

meuſe ordonnance, où il met la fornication & l'adultere au nombre des péchés déteſtables qui font que Dieu frappe les royaumes des plus terribles plaies ? Quel ſujet de ſcandale pour tous ſes peuples ? Quelle matiere de mépris & de riſée, s'il eut donné lui-même l'exemple d'un crime qu'il puniſſoit dans les autres par la priſon & par la privation de leurs charges ? Eſt-il croyable qu'Eginard, qui lui reproche ſon peu de fermeté à réprimer, & les cruautés de Faſtrade, & le libertinage des princeſſes ſes filles, ait gardé un profond ſilence ſur une vie auſſi licentieuſe que celle qu'on lui impute ? Quelle idée devroit-on avoir de l'hiſtorien de Louis le Débonnaire, qui, en parlant de la mort de ce grand empereur, uſe de ces termes conſacrés par la piété : *L'homme juſte mourut*, *Mortuus eſt vir juſtus* ? Que penſer des conciles de Verneuil & de Rome, qui le placent au rang des grands rois qui ont emporté de grandes victoires, parce qu'ils étoient de grands ſaints ? C'eſt le langage de tous les auteurs contemporains. Thegan, le moine d'Angoulême, & l'anonyme qui écrivoit ſous ſon regne, lui don-

In coll. Stephan. & Baluz. col. 412, 528.

In vita Ludovici pii.

AN. 814.

nent les mêmes éloges. Ce n'eſt que plusieurs ſiécles après ſa mort, qu'il s'eſt élevé des doutes ſur la pureté de ſes mœurs, comme s'il étoit impoſſible qu'un homme qui a vécu ſoixante-douze ans, eût épouſé neuf femmes l'une après l'autre. Nous ne craignons donc pas de dire avec le grand Boſſuet, *que c'étoit un prince très-chrétien dans toutes ſes actions, malgré les reproches des ſiécles ignorans.*

Sermon à l'ouverture de l'aſſemblée générale du clergé de Fr. en 1681.

Prem. loix ſomptuaires en France.

Mémoires de l'acad. des B. L. tom. VI, p. 729.

Ce monarque ſi grand, étoit en même tems le modéle de la plus rare modeſtie. On le voyoit toujours vêtu à la Françoiſe, & ſon habillement, hors les occaſions d'éclat, différoit peu de celui même du peuple. « Il » portoit en hiver, dit Eginard, un » pourpoint fait de peau de loutre ſur » une tunique de laine avec un ſimple » bordé de ſoie. Il mettoit ſur ſes épau- » les un ſayon de couleur bleue, & » pour chauſſures & pour brodequins » il ſe ſervoit de bandes de diverſes » couleurs, croiſées les unes ſur les » autres. Il s'enveloppoit enſuite d'un » manteau, ſi long par-devant & par- » derriere, qu'il touchoit aux pieds; » ſi court par les côtés, qu'à peine » approchoit-il des genoux. » Tel

étoit à-peu-près l'habit ordinaire du François. Mais la nouveauté, ſur-tout en matiere de modes, eut toujours de grands charmes pour lui. Il vit aux Gaulois de petits manteaux bigarrés : il les préféra aux grands, qui dès-lors commencerent à lui paroître trop embarraſſans. La conquête d'Italie fit naître le goût des habits de ſoie, ornés de ces riches pelleteries que les Vénitiens rapportoient de l'Orient. L'empereur, dit le moine de ſaint Gal, diſſimula d'abord, perſuadé que ſon exemple rameneroit la nation à la ſimplicité de ſes ancêtres. Mais voyant qu'il ne faiſoit aucune impreſſion ſur le courtiſan, il réſolut enfin d'y joindre l'autorité. C'eſt à lui que la France eſt redevable des premiers loix ſomptuaires, qui, en fixant le prix des étoffes, diſtingue l'état de chaque particulier par rapport à l'habillement.

Capitul. triplex an. 808, *art. V*, *t.* 1, *p.* 468.

Etat du commerce ſous les deux premieres races.

Au reſte il n'eſt pas étonnant que parmi cette multitude de réglemens qui compoſent la loi Salique, il n'y en ait aucun qui regarde la réforme du luxe. Ce vice, enfant de l'abondance, ne paroît guère dans le commencement des empires. Le regne des conquérans eſt rarement celui du com-

AN. 814.

merce, qui ſeul produit les grandes richeſſes. On l'avoit vu fleurir dans les Gaules ſous la domination des Romains : les premiers rois Mérovingiens l'y trouverent preſque entiérement négligé : les guerres continuelles qu'ils eurent à ſoutenir, ne leur permirent pas de le rétablir dans ſon ancien éclat. Mais s'il fut dégradé dans les premiers ſiécles de la monarchie, il ne fut jamais abſolument éteint : il paroît même qu'il avoit quelque vigueur ſous le roi Gontran. Ce prince, mécontent de Childebert ſon neveu, interdit toute communication entre la Bourgogne & l'Auſtraſie. On voit ſous Clotaire II une ſociété de marchands, qui ſous la conduite de Samon partent du territoire de Sens pour aller négocier en Eſclavonie. On trouve ſous Dagobert I quantité de marchés établis, comme autant de rendez-vous, en faveur de ceux qui vouloient acheter ou vendre. On apprend par un capitulaire du neuvieme ſiécle, que ſous Charlemagne les François alloient par bandes trafiquer chez les Eſclavons, les Abares & les Saxons : il leur étoit défendu d'y porter des armes & des cuiraſſes. On lit dans la chronique de Fonte-

Greg Tur. hiſt. l. 9. c. 32.

Fred. chron. c. 48.

Apud Dublet. in hiſt. abbat. ſancti Dion. p. 655.

Chr. Fontan. c. 15.

nelles, que dès les premieres années du regne de ce grand empereur, il y avoit un commerce réglé entre la France & l'Angleterre. Le monarque François, indigné de la témérité d'Offa roi des Merciens, défendit toute espece de trafic entre les deux peuples : il ne fut rétabli qu'au bout de deux ans. An. 814.

Marchés ou foires.

On ne connoissoit guère alors d'autre négoce, que celui qui se fait dans les marchés. C'étoient presque les seuls endroits où l'on pût se pourvoir des choses nécessaires à la vie. Les artisans, les artistes, & les marchands dispersés çà & là, n'avoient point encore fixé leur séjour dans les villes : elles n'étoient habitées que par les prêtres & quelques ouvriers. On n'y voyoit ni moines, ni moniales : il y avoit peu de monasteres qui ne fussent en pleine campagne ou autour des cités. La noblesse demeuroit dans ses terres, ou suivoit la cour. Les gens de *Poëte*, c'est-à-dire, sous la puissance, ne pouvoient sans la permission du seigneur quitter le lieu de leur naissance : le serf étoit attaché à l'héritage, l'esclave à la maison ou à la campagne du maître. On sent combien cette dispersion étoit peu favorable au commerce, qui

AN. 814.

aime les ſociétés grandes & policées. Ce fut pour remédier à cet inconvénient, que nos rois établirent ce grand nombre de foires, où chacun devoit ſe rendre, les uns pour ſe défaire du ſuperflu, les autres pour ſe procurer l'utile & l'agréable. Celle de S. Denis étoit une des plus fameuſes. On y venoit, non-ſeulement de toute la France, mais de la Friſe, de la Saxe, de l'Angleterre, de l'Eſpagne & de l'Italie. C'eſt ce qui paroît par l'acte de ſon établiſſement ſous Dagobert I, & par une ordonnance de Pepin le Bref, qui confirme aux moines de cette abbaye le droit de toucher les péages ſur le territoire de Paris.

Capit. Carol. Calv. tit. 36, c. 19.

Apud Dublet. loc. cit.

Apud Felibian. in prob. hiſt. ejuſd. p. 24.

Commerce maritime.

On voit cependant par pluſieurs monumens hiſtoriques, que le commerce dans ces ſiécles reculés n'étoit point abſolument reſtreint aux ſeuls marchés, ni aux ſeuls étrangers Européens. La ville d'Arles, ſous les premiers regnes des Mérovingiens, étoit encore en réputation pour ſes manufactures, pour ſes broderies, & pour ſes ouvrages de rapport en or & en argent. C'étoit, ainſi que Narbonne & Marſeille, l'abord de tous les vaiſſeaux d'Orient & d'Afrique. Elle communiquoit à

Huet, traité du com. des an. c. 39, n. 8.

Trèves une partie des richeſſes que les flottes étrangeres lui apportoient. On les embarquoit ſur le Rhône juſqu'à Lyon. De-là conduites ſur la Saone & le Doux, elles étoient miſes à terre, enſuite voiturées juſqu'à la Moſelle, qui les rendoit au lieu de leur deſtination. Ces beaux jours, par la fatalité des guerres, s'éclipſerent inſenſiblement. Les Aſiatiques & les Africains n'oſerent plus aborder dans nos ports. On vit alors quelle eſt la force des inclinations primitives & innées. Narbonne, Arles & Marſeille conſerverent toujours ce génie marin, qui en avoit fait les entrepôts de l'univers. Elles entretenoient ſous les Carlovingiens un certain nombre de vaiſſeaux, qu'elles envoyoient commercer à Conſtantinople, à Gènes, à Piſe. Les Lyonnois, unis aux Marſeillois & aux Avignonois, avoient coutume d'aller deux fois l'an à Alexandrie, d'où ils rapportoient des parfums & autres marchandiſes, qui ſe vendoient en Provence & dans tout le royaume. Mais jamais le négoce n'avoit été auſſi floriſſant qu'il le fut ſous Louis le Débonnaire. Ce prince, attentif au bonheur de ſes ſujets, établit un corps de marchands,

AN. 814.

Valeſ. Not. Gal. v. Maſſilia.

AN. 314. ſans autre ſervitude que de venir tous les ans au palais, pour y compter à

Alphabet. tit. Cart. 31.

ſa chambre. Il leur permet de trafiquer dans toute l'étendue de ſon empire, déclarant qu'il les prend ſous ſa protection ſpéciale, ordonnant à ſes officiers de leur fournir les vaiſſeaux dont ils auront beſoin pour joindre aux leurs : établiſſement qui ſembloit annoncer aux ſiécles à venir cette ſociété ſi célebre de nos jours, ſous le nom de compagnie des Indes.

De tout ce détail il réſulte que ſous les deux premieres races de nos rois, les François ſe ſont peu mêlés du commerce. Ils l'abandonnerent preſque entiérement aux étrangers, qui ne leur apportoient que des bagatelles. L'Eſpagne les fourniſſoit de chevaux & de mulets ; la Friſe, de manteaux de diverſes couleurs, de ſayons ou veſtes, & de rochets ou habits de deſſus, fourrés de peaux de martre, de loutre ou de chat ; l'Angleterre, de bleds, de fer, d'étain, de plomb, de cuirs & de chiens de chaſſe ; l'Orient & l'Afrique, d'herbes, de vins, de gaze, de papier d'Egypte, ſeul en uſage en France juſques dans le onzieme ſiécle, & d'huile d'olives, liqueur alors ſi rare dans nos cli-

Monach. Sangal. l. 2, de reb bell. Car. Mag. c. 24.

Idem, c. 14.

Greg. Tur. c. 6, l. 5, c. 5 ; l. 4, c. 44.

mats, qu'un concile d'Aix-la-Chapelle permet aux moines de se servir d'huile de lard. Au reste si l'étranger n'amenoit en France que des choses communes & de peu de valeur, celles qu'il en tiroit, n'offroient rien de plus riche, ni de plus précieux. C'étoit pour l'ordinaire de la poterie, des cuivres ouvragés, du vin, du miel, de la garance, & du sel. On voit par une lettre de Jérémie, évêque d'une ville maritime, que la gabelle n'étoit point encore établie au neuvieme siécle, & que le sel se faisoit alors comme aujourd'hui. Il manqua dans la province du prélat, parce que les pluies avoient inondé les sillons ouverts pour recevoir les eaux salées de la mer. Il prie l'évêque de Toul de lui en envoyer de Lorraine & de Franche-Comté. Ce qui prouve que dès-lors ces deux salines étoient en vogue, & que chacun faisoit sa provision de sel où il jugeoit à propos, souvent même dans un royaume voisin de celui dans lequel il habitoit.

AN. 814.

Huet. ibid. c. 38, n. 7.

Inter. epist. Frothar. apud Duch. 17.

On trouve dans le recueil des capitulaires quantité de réglemens, tant sur le négoce en général, que sur le commerce particulier des esclaves, de l'argent monnoyé, des vases précieux,

Tit. 36, c. 39, Capitul. an. 819.

& des pierreries, trafic alors très-commun en France. Les uns défendent d'établir des marchés ſans la permiſſion du roi, ou de les tenir les ſaints jours de dimanche : les autres décernent de rigoureuſes peines contre quiconque vendra clandeſtinement un eſclave, ou livrera un chrétien aux Juifs & aux païens. Cex-ci interdiſent toutes ventes de nuit : ceux-là enjoignent de ſe ſervir de meſures & de poids égaux dans toute l'étendue de l'empire François : cet autre ordonne que le marchand Juif payera la dixieme partie de ſon profit, & le chrétien la onzieme. Ces impôts, avec les droits de paſſage, de pontage, d'entrée & de ſortie, faiſoient une partie conſidérable du revenu de nos rois. Ils avoient ſur les lieux des gens prépoſés pour les lever. Dagobert I ordonne qu'on prendra cent ſols ſur la recette royale de Marſeille, pour acheter l'huile néceſſaire à l'égliſe de ſaint Denis, qu'il avoit ſi richement dotée ou fondée.

AN. 814.

Capit. l. 6, c. 424.

Capit. an. 803, c. 2.

Baluz. in c. 279, l. 6, cap.

Capit. Carol. Calv. tit. 53, c. 3.

Geſt. Dagob. reg. c. 18.

Fin du Tome premier.





